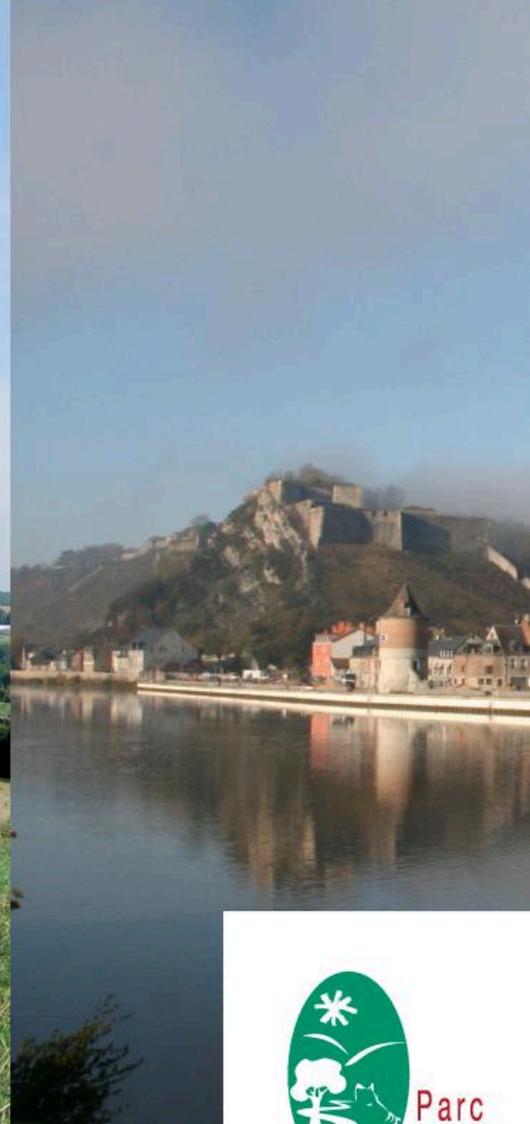


Révision de la charte

# Diagnostic de territoire



14 Octobre 2024



## **Introduction**

La révision de la Charte	3
Le contexte législatif	3
Le périmètre du Parc naturel régional des Ardennes	4
Le diagnostic de territoire	9

## **Richesses naturelles et patrimoniales**

Géologie	10
Hydrographie	15
Paysages	22
Biodiversité	29
Attachement culturel forestier	35
Patrimoine culturel	39
Héritage historique lié aux conflits	45
Légendes et folklore local	48

## **Dynamiques à l'oeuvre sur le territoire**

Démographique et évolutions	52
Habitat et logement	59
Emploi et économie	62
Commerces et services	67
Mobilité et transport	74
Tourisme	80

## **Enjeux de préservation des ressources**

Conservation de la biodiversité et des espèces	86
Protection des milieux naturels réglementés	89
Zones humides et enjeux hydriques	101
Gestion de la ressource en eau	105
Agriculture durable	107
Gestion forestière et enjeux sylvicoles	116
Énergies renouvelables et durabilité	119
Les ressources du sol	125
Émissions Gaz à effet de serre et particules fines	129
Gestion des déchets	133

## **Leviers d'actions pour le développement durable**

Les politiques d'aménagement du territoire	134
La Trame Verte et Bleue	141
La Trame Noire	152
Les risques naturels et technologiques	154

## **Conclusion**

160

Le Parc naturel régional des Ardennes (PNRA) se situe au nord du département des Ardennes, à la frontière avec la Belgique et le département de l'Aisne. Il couvre 92 communes ce qui représente 116 000 hectares pour une population de 70 000 habitants. Labellisé en décembre 2011, le PNR est actuellement dans sa première démarche de révision, qui doit aboutir à la reconduction de son label pour les 15 prochaines années en 2026.

## La révision de la charte

Le Parc naturel régional des Ardennes a été labellisé le 21 décembre 2011. Sa révision était initialement prévue pour décembre 2023 (12 ans), mais la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a permis au Syndicat Mixte du Parc de demander à l'État une prorogation de sa Charte jusqu'au 21 décembre 2026.

Dans l'objectif de son renouvellement pour une période de 15 ans, le Parc doit être soumis à une révision de sa Charte. Il s'agit d'établir un bilan de la Charte initiale de 2011 ainsi qu'une réécriture pour ensuite la soumettre à une enquête publique ainsi qu'à l'approbation des différentes collectivités et instances. Ce projet s'élabore conjointement avec les différents acteurs et partenaires associatifs : les communes, les EPCI, le Conseil départemental des Ardennes, la Région Grand Est et l'État mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire : chambres consulaires, établissements publics, syndicats, les associations et les habitants.

Dans le cadre de la révision d'une Charte, plusieurs documents cadres doivent être fournis : un diagnostic de territoire ici présent, mis à jour et permettant de rendre compte des évolutions du territoire et des futurs enjeux. Un bilan évaluatif de la mise en œuvre de la charte qui dresse un bilan des actions du PNR et qui réévalue ses objectifs. Ce bilan permet également un travail d'autocritique en observant les problématiques, les limites et les possibles échecs. Enfin, après un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs, un rapport de charte doit être présenté, accompagné d'un plan et de ses annexes.

## Le contexte législatif

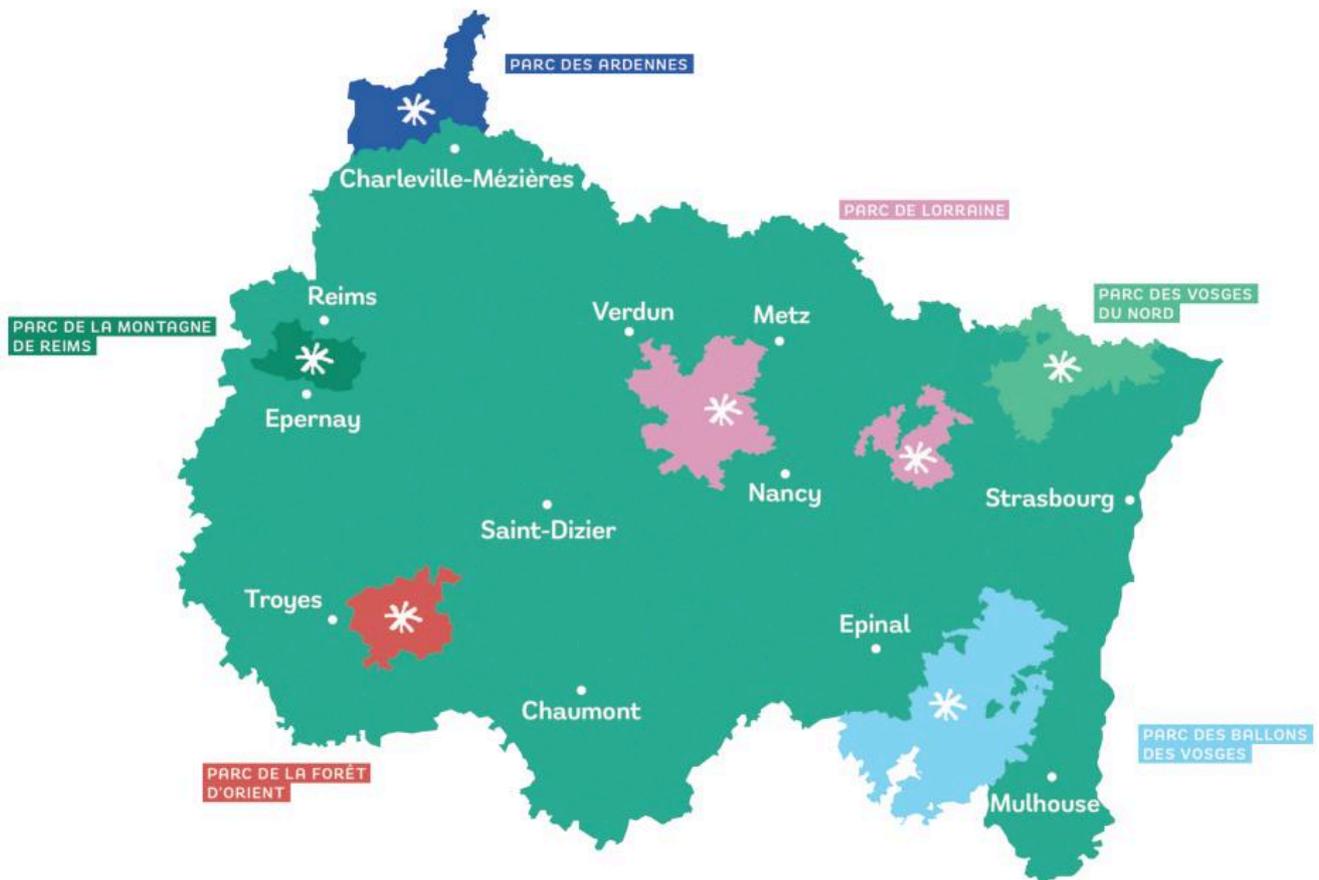
Le renouvellement de la Charte du Parc Naturel Régional des Ardennes est encadré par les textes réglementaires suivants :

- \* Articles L.333-1 à L.333-4 du Code de l'environnement.
- \* Articles R.333-1 à R.333-16 du Code de l'environnement.
- \* Décret n°2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux Parcs naturels régionaux, issu de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.
- \* La circulaire NOR : TREL1826915N du ministre de la Transition écologique et solidaire du 7 novembre 2018.

## Le périmètre du Parc naturel régional des Ardennes

### Organisation territoriale et environnement du Parc naturel régional des Ardennes

Le PNR des Ardennes s'inscrit dans un réseau de Parcs naturels régionaux constitué de 59 Parcs répartis sur l'ensemble du territoire national. Au sein de la région Grand Est, ils sont au nombre de 6 (Montagne de Reims, Ballons des Vosges, Lorraine, Vosges du Nord et Forêt d'Orient). Le PNRA est le dernier Parc de la Région Grand Est à avoir été labellisé. Il est également à noter que le Parc est proche du PNR de l'Avesnois, situé dans le département de l'Aisne.

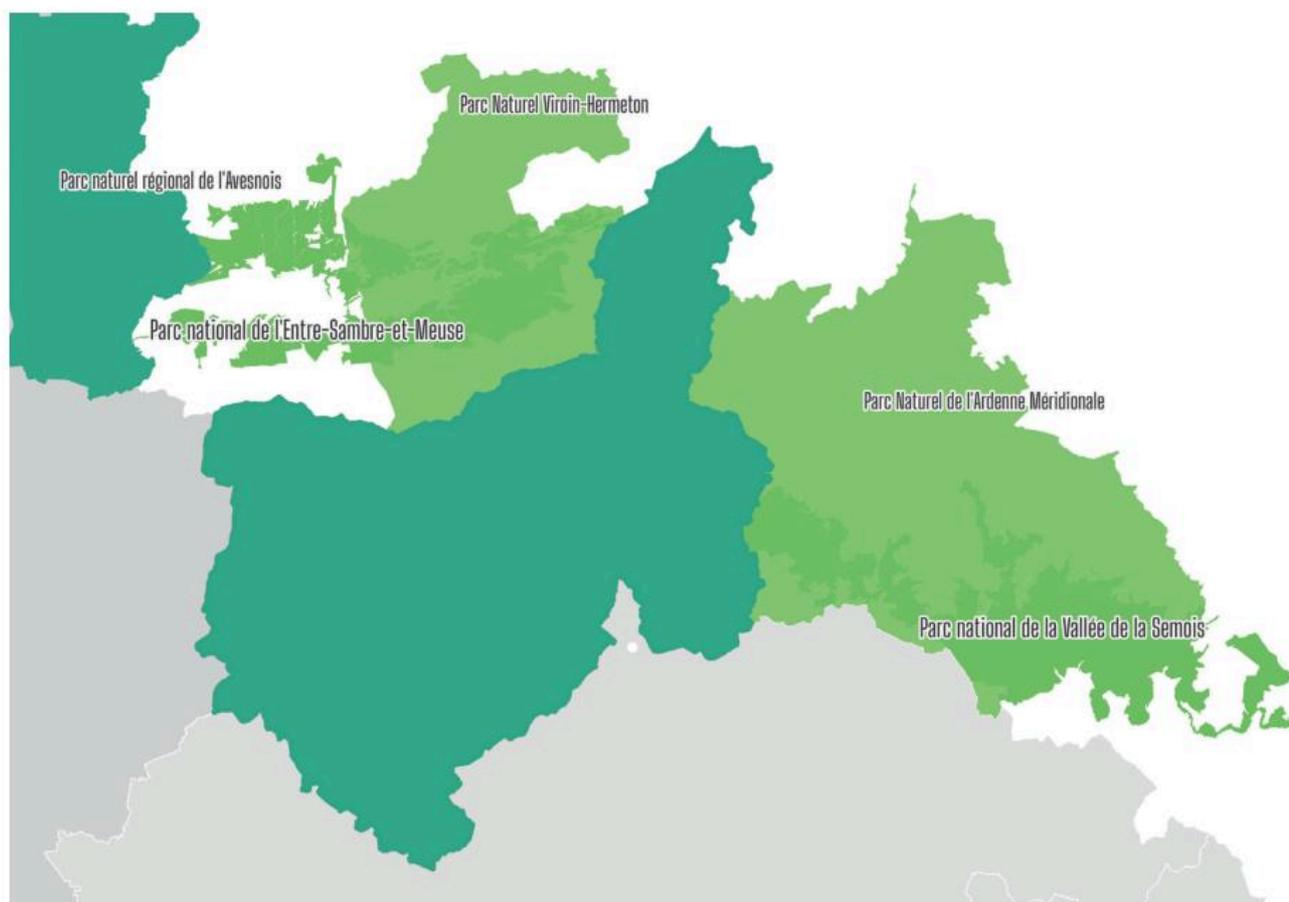


Le périmètre du PNR des Ardennes est frontalier avec la Belgique sur toute sa partie Nord, avec la pointe de Givet qui s'enfonce dans le territoire belge. L'idée d'un parc transfrontalier avait de ce fait été initialement imaginée en 1967, avec un périmètre couvrant une partie du Massif ardennais. Les contraintes administratives ont cependant empêché cette idée de se réaliser.

Malgré cela, le PNR des Ardennes est aujourd'hui entouré de deux Parcs naturels belges : Le Parc naturel Viroin-Hermeton, situé au nord du périmètre et le Parc naturel de l'Ardenne Méridionale situé à l'Est ayant une superficie respective de 48 500 et 94 500 hectares pour une population totale de 65 000 habitants.

Plus récemment, 2 Parcs nationaux ont été créés en Belgique :

- \* **Le Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse** couvrant 5 communes (Viroinval, Couvin, Chimay, Froidchapelle et Momignies), représentant une superficie de 22 000 hectares.
- \* **Le Parc national de la vallée de la Semois**, sur 7 communes (Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont, Paliseul et Vresse-sur-Semois) pour un total de 29 000 hectares.



Parcs naturels régionaux et Parcs Belges

## Périmètre actuel

Lors du décret de classement en 2011, le Parc naturel régional des Ardennes était composé de 91 communes. Le périmètre avait alors été élaboré autour des grandes unités paysagères qui composent le territoire. Reconnu sur le plan national pour la qualité de ses espaces naturels remarquables et de son identité culturelle forte, il se situe dans un contexte géologique exceptionnel, présentant un grand nombre de paysages variés et une situation géographique privilégiée de proximité avec la Belgique. Tous ces paysages se caractérisent notamment par une architecture reflétant les ressources minérales locales (schistes ardoisiers, quartzite, pierre bleue de la Pointe de Givet, torchis et pans de bois typiques du Plateau de Rocroi, calcaire jaune du Val de Sormonne et de la Thiérache ardennaise).

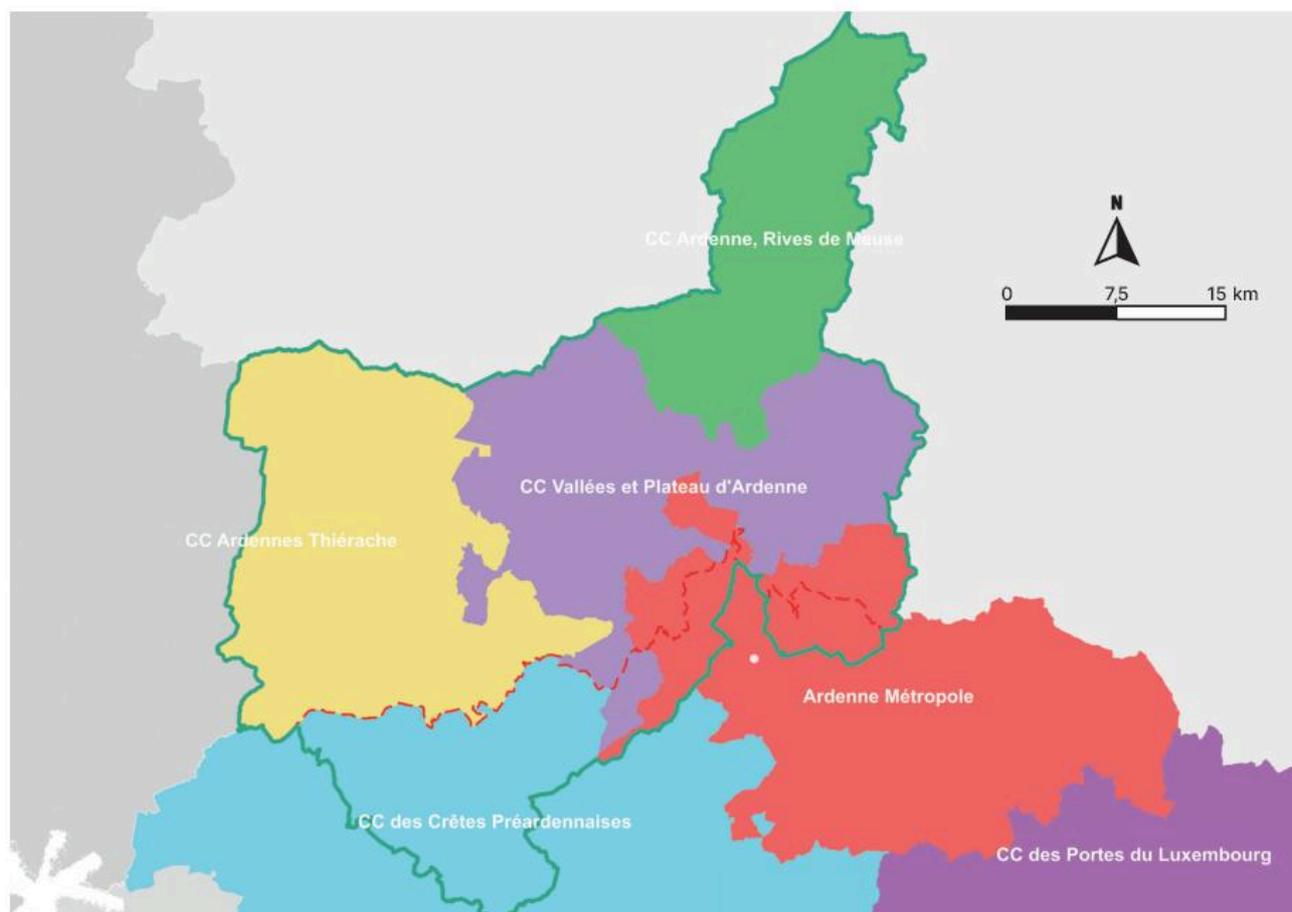
De plus, un riche patrimoine monumental témoigne de l'histoire des Ardennes, marquée par des conflits à travers les siècles (citadelle étoilée de Vauban à Rocroi, fort de Charlemont à Givet, églises fortifiées de la Thiérache). Cet ensemble diversifié est enfin accompagné d'une grande variété de milieux naturels remarquables. Le territoire abrite des massifs boisés, des tourbières, des bocages et des pelouses sèches, qui sont le domicile de certaines espèces emblématiques telles que la Cigogne Noire, le Grand-Duc d'Europe, la Pie-grièche, ainsi que diverses orchidées.

Certains de ces milieux naturels sont uniques, tels que les "rièzes" de Rocroi, les fagnes d'Hargnies ou les pelouses calcaires ou "tiennes" de Givet, ce qui fait du Parc un territoire exceptionnel.

Depuis le décret du 21 décembre 2011, le périmètre du Parc a connu plusieurs évolutions organisationnelles importantes.

Tout d'abord en 2014, la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole (58 communes autour des pôles Charleville-Mézières et Sedan) a remplacé la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne. En août 2015, la loi portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) va modifier l'organisation du Parc.

Les 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) initialement présents se réorganisent en 4 EPCI. Ces évolutions territoriales n'ont pas fragilisé la gouvernance du Parc. Au contraire, elles ont permis de mettre en place 4 EPCI distincts qui couvrent l'ensemble du périmètre actuel (CC Ardenne Rives de Meuse, CC Vallées et Plateau d'Ardenne, CC Ardennes Thiérache, CA Ardenne Métropole). Par ailleurs, avec le redécoupage des régions de 2015, la Région Grand Est a remplacé la Région Champagne-Ardenne.



Périmètre d'étude avec EPCI

Enfin, le 1<sup>er</sup> mars 2019, le décret signé par le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, monsieur François de Rugy, a permis l'intégration de la commune d'Aouste

qui n'avait pas adhéré en 2011. Cette nouvelle intégration a ainsi porté à 92 le nombre total de communes faisant partie du périmètre actuel du Parc.

## Un périmètre d'étude étendu

Pour rappel, le périmètre d'un parc doit correspondre aux critères exposés dans les dispositions de l'article R. 333-4 du Code de l'environnement :

- \* La qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble patrimonial et paysager remarquable, mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national.
- \* La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés.
- \* La qualité du projet de charte, notamment de son projet de développement fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages.

Le périmètre d'étude a fait l'objet d'une première validation en comité syndical le 6 octobre 2022. Celui-ci comprenait initialement 17 communes, toutes situées au sud du Parc. À la suite des études réalisées par la Région Grand Est, une nouvelle extension a été soumise, comprenant l'ajout de 6 communes supplémentaires présentes autour du secteur de Signy-l'Abbaye. Cette seconde extension a été validée lors du comité syndical du 30 mars 2023.

Enfin, lors des différents temps de concertation mis en place, la commune de Gernelle située au Sud-Est du Parc a émis le souhait de rejoindre le Parc lors de sa prochaine Charte.

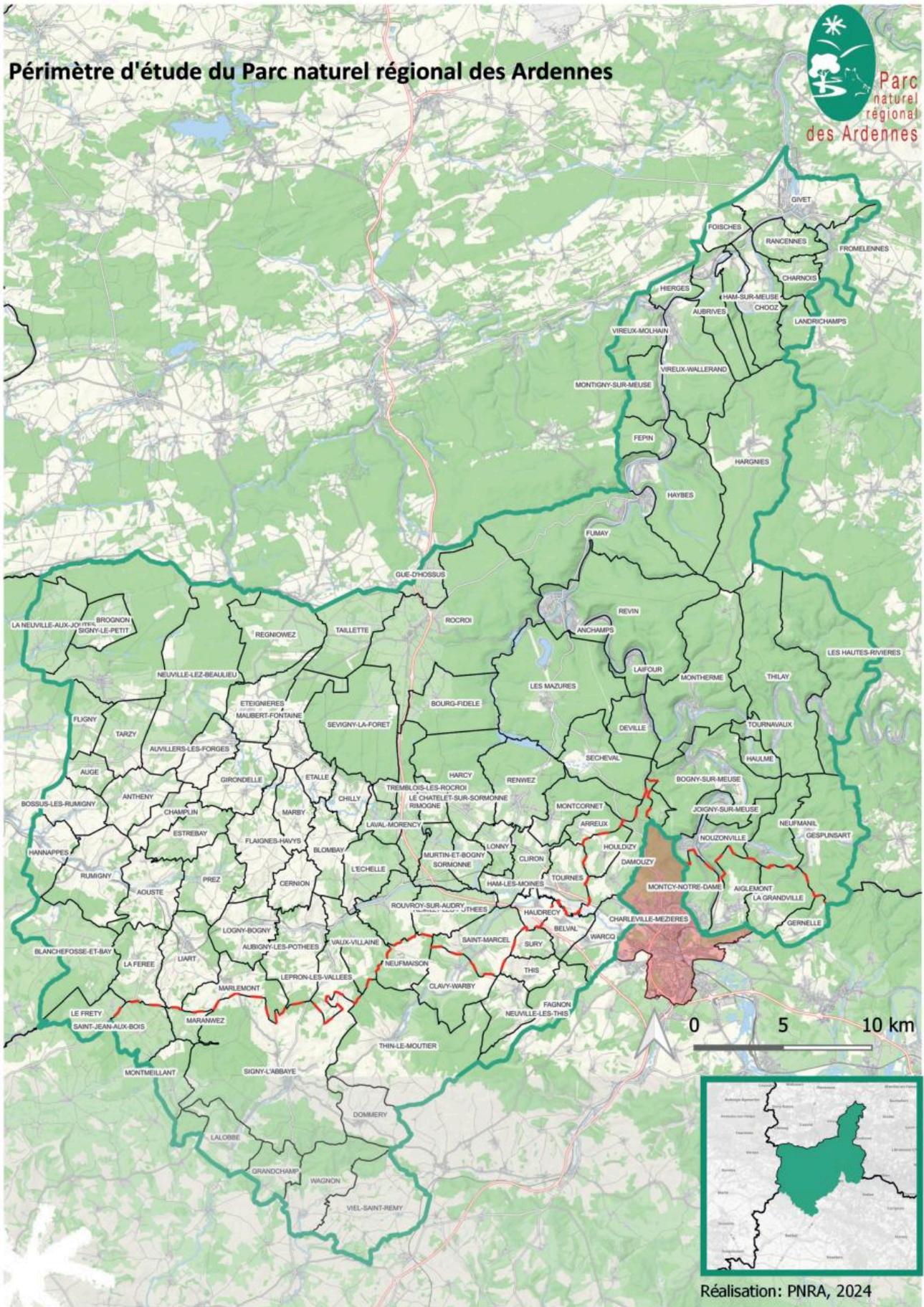
Cette nouvelle modification a été validée par le Comité Syndical le 30 novembre 2023.

Au total, l'extension du périmètre représente 24 communes, 11 500 habitants pour une surface de 29 000 hectares. Le périmètre d'étude du PNRA dans son ensemble correspond donc à une surface de 146 000 hectares pour une population de 83 000 habitants. La commune de Charleville-Mézières conserve quant à elle son statut de ville-porte avec une population de 47 400 habitants. On retrouve sur ce nouveau périmètre un patrimoine riche, avec une cohérence territoriale et de nombreuses zones à forts enjeux. L'ensemble des éléments sont détaillés dans la note technique concernant le périmètre d'étude.

Les communes concernées par l'extension sont :

- \* **CA Ardenne Métropole (9)** : Aiglemont, Belval, Damouzy, Fagnon, Gernelle, Houldizy, La Grandville, Montcy-Notre-Dame, Warcq.
- \* **CC Vallées et plateau d'Ardenne (3)** : Neuville-lès-This, Sury, This
- \* **CC Crêtes préardennaises (12)** : Clavy-Warby, Dommery, Grandchamp, Lalobbe, Maranwez, Montmeillant, Neufmaison, Saint-Jean-aux-Bois, Signy-l'Abbaye, Thin-le-Moutier, Viel-Saint-Remy, Wagnon.

Ce périmètre d'étude a été validé par la Région lors de la commission permanente du 27 mai 2023. À la suite de cela, le préfet a rendu un avis d'opportunité favorable le 8 janvier 2024.



## Le Diagnostic de Territoire

### Objectifs du document

Le diagnostic territorial est élaboré dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional (PNR) des Ardennes. L'article R. 333-3 du code de l'environnement stipule que la révision de la Charte doit reposer sur « un diagnostic comprenant une évaluation du patrimoine ainsi qu'une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire ».

Ce diagnostic actualisé du territoire, réalisé en collaboration avec les élus et les acteurs locaux, vise à définir « les orientations de protection, de mise en valeur et de

*développement prévues pour la période de classement », y compris « les objectifs de qualité paysagère sur le territoire du Parc et les objectifs en matière de préservation et de restauration des continuités écologiques ».*

Le but de ce diagnostic n'est pas de créer un document exhaustif sur le territoire, mais plutôt d'apporter une vision d'ensemble du patrimoine du PNR des Ardennes, d'identifier les tendances en cours, les évolutions, et de mettre en lumière les forces et les faiblesses, ainsi que les principaux enjeux à l'horizon 2041.

### Méthode de réalisation

Le PNR des Ardennes a souhaité internaliser ce diagnostic afin de mobiliser et de valoriser les connaissances et l'expertise de l'équipe technique du Parc. Il a été élaboré à partir de la collecte et l'analyse de données à l'échelle du périmètre d'étude étendu, en collaboration avec les différents partenaires du Parc. Cette collecte a été enrichi par différentes études réalisées sur le territoire du Parc dans le cadre de certaines de ses missions.

Pour compléter ces données, les enjeux du territoire ont été abordés lors des ateliers de concertation qui se sont tenu simultanément dans le cadre de la révision de la Charte du PNR des Ardennes, notamment avec les élus et les acteurs du territoire.

Ce diagnostic a également été transmis au Conseil Scientifique du Parc qui a apporté son expertise et validé ce document. Parallèlement à la réalisation de ce diagnostic, l'évaluation a été réalisée par un cabinet d'étude afin de garantir une vision neutre et objective de l'action du Parc et des évolutions du territoire depuis l'écriture de la première charte.

Il est important de noter que, sauf dans certains cas spécifiques mentionnés, les données utilisées couvrent l'intégralité des communes comprises dans le périmètre de révision du Parc. De plus, une distinction est faite pour la ville de Charleville-Mézières, en tant que ville-porte du PNR des Ardennes.



# Richesses naturelles et patrimoniales



© MIRA

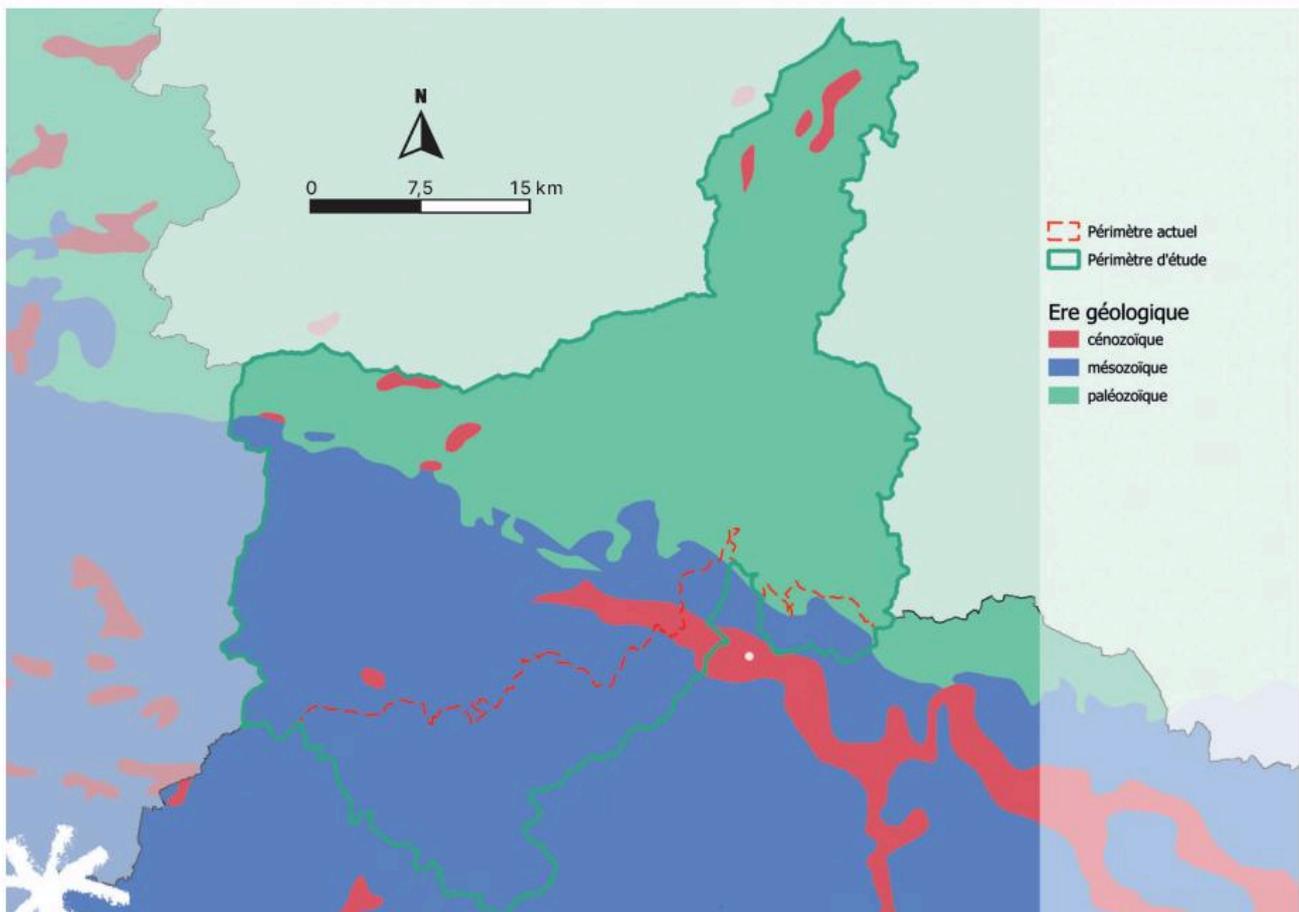
## Géologie

Les Ardennes possèdent un patrimoine géologique d'une exceptionnelle variété et reconnu mondialement en transition entre deux importantes unités géologiques. Ce patrimoine témoigne d'une riche histoire géologique, créant des paysages uniques caractérisés par des formations rocheuses, des reliefs vallonnés et des rivières sinueuses. Il permet également de comprendre la répartition des activités humaines, les pratiques agricoles et la composition du bâti des villages.

Pour ce qui est de son contexte géologique et géomorphologique, le département des Ardennes est scindé en deux ensembles géologiques très distincts. Dans le nord du périmètre d'étude du Parc affleurent les terrains paléozoïques principalement caractérisés par l'alternance de quartzophyllades et de schistes avec

localement des bancs d'ardoise dont l'exploitation, depuis le Moyen Âge, a contribué au développement économique de cette région. Il s'agit du Massif Ardennais qui s'étend au-delà de la frontière.

Au sud de cet ensemble, le sous-sol est constitué par des terrains plus récents d'âge méso-cénozoïque reposant sur la retombée orientale du socle paléozoïque et correspondant à la marge septentrionale du Bassin parisien. La couverture sédimentaire correspond ici à un enregistrement stratigraphique débuté au Lias et s'achevant à l'Éocène, marqué par la présence d'une grande variabilité pétrographique : craies, calcaires, argiles, marnes, gaïzes et sables.



Éres géologiques - Source : BRGM

Les Ardennes possèdent un patrimoine géologique d'une exceptionnelle variété et reconnu mondialement en transition entre deux importantes unités géologiques. Ce patrimoine témoigne d'une riche histoire géologique, créant des paysages uniques caractérisés par des formations rocheuses, des reliefs vallonnés et des rivières sinueuses. Il permet également de comprendre la répartition des activités humaines, les pratiques agricoles et la composition du bâti des villages.

Pour ce qui est de son contexte géologique et géomorphologique, le département des Ardennes est scindé en deux ensembles géologiques très distincts. Dans le nord du périmètre d'étude du Parc affleurent les terrains paléozoïques principalement caractérisés par l'alternance de quartzophyllades et de schistes avec localement des bancs d'ardoise dont l'exploitation, depuis le Moyen Âge, a contribué au développement économique de cette région. Il s'agit du Massif Ardennais qui s'étend au-delà de la frontière.

Au sud de cet ensemble, le sous-sol est constitué par des terrains plus récents d'âge méso-cénozoïque reposant sur la retombée orientale du socle paléozoïque et correspondant à la marge septentrionale du Bassin parisien. La couverture sédimentaire correspond ici à un enregistrement stratigraphique débuté au Lias et s'achevant à l'Éocène, marqué par la présence d'une grande variabilité pétrographique : craies, calcaires, argiles, marnes, gaizes et sables.

La première unité géologique, celle de l'Ardenne paléozoïque, composée principalement par le Massif Ardennais, est composée d'une multitude de roches sédimentaires et métamorphiques datant de -500 à -400 millions d'années. Il trouve son origine dans la succession de deux épisodes orogéniques. Le premier correspond à l'émergence de la chaîne calédonienne précédée dans les Ardennes par l'existence d'une sédimentation détritico fine à l'origine d'une série monotone de schistes et quartzites dans lesquels s'intercalent des bancs ardoisiers qui furent l'objet d'une exploitation à Rimogne, Deville, Haybes, Monthermé, Harcy et Fumay.

Le second correspond à la mise en place de la chaîne varisque. Il est caractérisé par deux séries stratigraphiques plissées assez différentes, l'une étant de nature détritico (Dévonien moyen) et l'autre nettement carbonatée (Dévonien moyen) dans ses étages supérieurs. Dans ces deux séries stratigraphiques, on retrouve des grès, des quartzites, des schistes et des calcaires bleus. Le calcaire de Givet, célèbre dans cette région, est associé au stratotype du givétien.

Le karst de Givet est également remarquable et présente des formations karstiques souterraines, notamment des grottes.

Pendant des millions d'années, le massif ardennais s'est progressivement soulevé là où passait la Meuse. Cette surrection, bien que lente (1 mm par an) a permis à la Meuse de conserver par érosion son niveau de base en creusant progressivement une vallée au sein du Massif Ardennais. Cela a permis la création d'une vallée profonde, avec la conservation de la pente du cours d'eau alors que le relief autour de celui-ci a évolué fortement.

La seconde unité géologique correspond aux Ardennes mésozoïques. L'histoire géologique de cette partie des Ardennes s'inscrit dans celle plus vaste du Bassin parisien, siège de transgressions marines successives venant de l'est ou du sud, et dont la structuration synsédimentaire s'est conjuguée au soulèvement récent du massif ardennais.

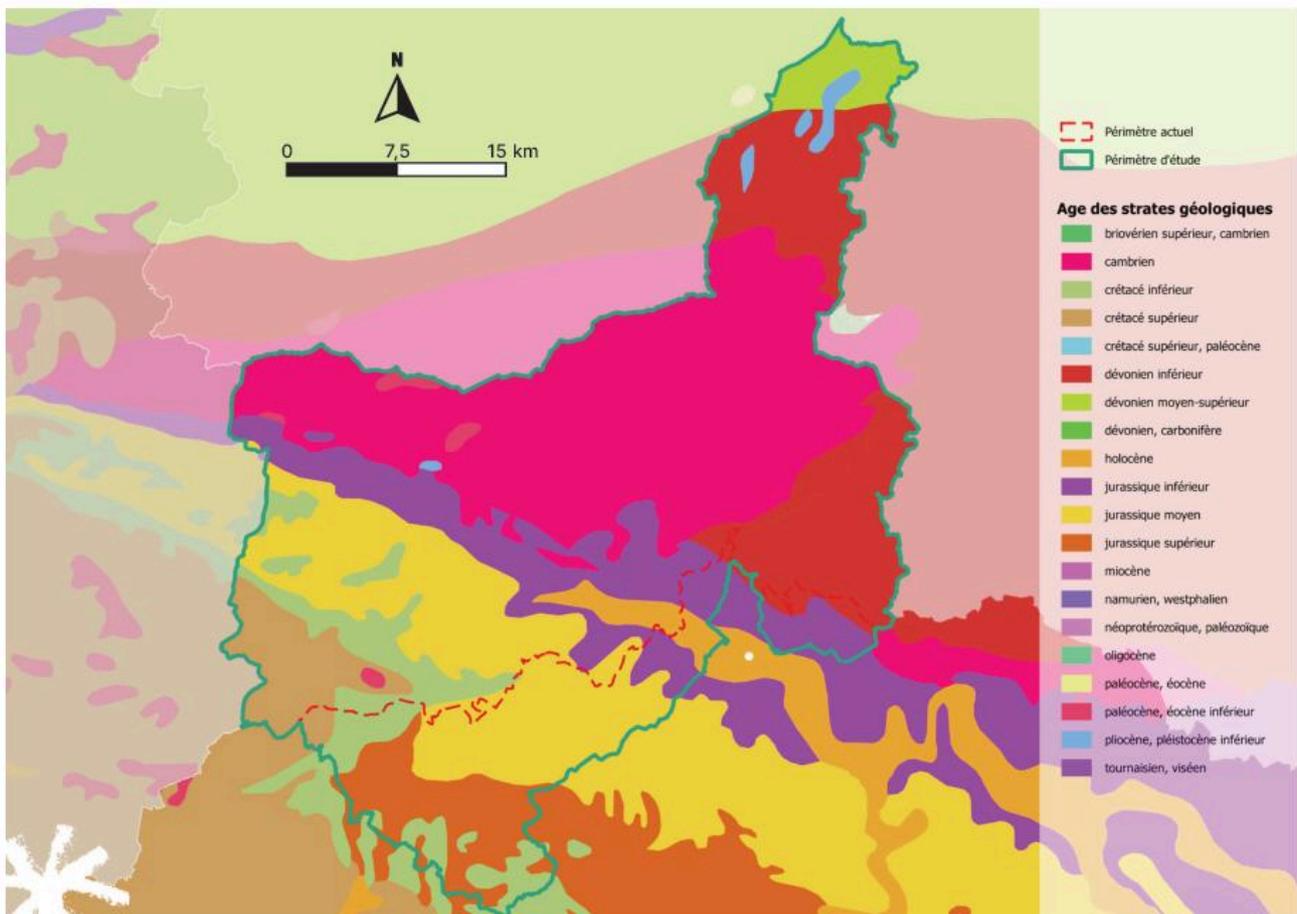
Le Bassin parisien est composé exclusivement de roches sédimentaires datées de -200 à -60 millions d'années. Les roches du Jurassique inférieur, telles que les grès, les marnes, les sables et les calcaires oolithiques, reflètent une période où cette région était recouverte par une mer chaude et peu profonde.

Les formations du Jurassique moyen, comme les gaizes, les sables, les argiles glauconieuses et les marnes, indiquent des changements dans l'environnement marin, avec l'accumulation de sédiments riches en glauconie.

Les craies à silex et les calcaires du Crétacé sont des roches présentes en nombre dans le Bassin parisien.

Le secteur de Signy-l'Abbaye situé au Sud-Ouest du périmètre d'étude est connu pour son environnement karstique. Le karst se développe en raison de la dissolution progressive du calcaire par l'eau chargée de dioxyde de carbone. Les caractéristiques typiques du karst comprennent des dolines (dépressions circulaires dans le sol), des résurgences (sources où l'eau karstique réapparaît en surface), des grottes, des cavités et des rivières souterraines.

Ces détails géologiques et géomorphologiques contribuent à la richesse de la biodiversité et des paysages du PNR des Ardennes, en créant des habitats variés pour la faune et la flore, ainsi que des sites géologiques d'intérêt scientifique et touristique.



Strates géologiques - Source : BRGM

# Richesses naturelles et patrimoniales

La véritable richesse géologique de ces deux unités reste à valoriser. En 2007, l'inventaire du patrimoine géologique a été lancé en France. Cet inventaire s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 février 2002, qui précise que « *l'État [...] assure la conception, l'animation et l'évaluation de l'inventaire du patrimoine naturel, qui comprend les richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques* ».

L'inventaire du patrimoine géologique de l'ensemble du territoire français a pour objectif :

- ✱ D'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique,
- ✱ De collecter et saisir leurs caractéristiques sur des fiches appropriées,
- ✱ De hiérarchiser et valider les sites à vocation patrimoniale,
- ✱ D'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection.

Sur le périmètre du Parc, 11 sites ont été répertoriés dans cet inventaire. L'un des plus fameux est celui des Quatre Fils Aymon sur la commune de Bogny-sur-Meuse où quatre pics rocheux successifs sont présents sur quelques centaines de mètres.

Ces formations résultent de la différence de propriété entre les quartzites, plus résistantes à l'érosion, et les schistes. Sur la commune de Vireux-Molhain on trouve le "mur des Douaniers". Il s'agit d'un affleurement de schistes du Dévonien moyen révélant une quantité très importante de fossiles dont la qualité de conservation est exceptionnelle. Cette richesse en fait un lieu reconnu internationalement.

Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG) sur le territoire du Parc

Code INPG	Intitulé du site	Commune	Catégorie
CHA0001	Discordance du Dévonien sur le Cambrien de la Roche aux Corpias	Tournavaux	Affleurement
CHA0002	Tors des grès quartzites devilliens de Roc la Tour	Monthemé	Géosite
CHA0008	Erosion différentielle du Cambrien des Quatre Fils Aymon	Bogny-sur-Meuse	Géosite
CHA0015	Gîte fossilifère Dévonien du Mur des Douaniers	Vireux-Molhain	Affleurement
CHA0022	Discordance du Jurassique sur le Cambrien	Le Châtelet-sur-Sormone	Carrière
CHA0025	Stratotype du Givétien	Givet	Géosite
CHA0027	La grotte de Nichet dans les calcaires givétiens	Fromelennes	Réseau karstique
CHA0029	Mine de fluorite dans les calcaires givétiens	Foishes	Mine
CHA0030	Mine de fluorite dans les calcaires givétiens	Rancennes	Mine
CHA0040	Musée des Minéraux, Roches et Fossiles des Ardennes	Bogny-sur-Meuse	Musée
CHA0041	La maison de l'Ardoise à Rimogne	Rimogne	Musée

Alors, conscient de cette richesse géologique, le PNR des Ardennes a envisagé de déployer le label Geopark UNESCO sur son territoire. Après un travail d'inventaire et de définition de périmètre en 2016, une étude de faisabilité a été initiée en 2019 afin d'identifier une thématique et un périmètre cohérent du point de vue de la candidature UNESCO, rassembleur de l'ensemble des acteurs du territoire, mais également cohérent du point de vue de la faisabilité financière d'un tel projet.

À la suite de cette étude, quatre thématiques ont été émises :

- ✱ Le massif paléozoïque ardennais : sédiments marins et métamorphisme,
- ✱ L'Ardenne, une mosaïque de paysages,
- ✱ Les ressources géologiques et leur exploitation,
- ✱ Mers anciennes et rivières d'aujourd'hui.

Proposition de synopsis de l'identité géologique du candidat Geopark (cG) :

L'Ardenne est une terre de légendes, où s'expriment les liens qui se sont tissés au fil du temps entre l'Homme et la roche. Ses massifs boisés sont entaillés par de nombreux cours d'eau, simples ruisseaux ou fleuve imposant dont la force s'affirme au travers de millions d'années de travail ininterrompu d'érosion et de façonnage du relief. Exploitation de l'ardoise, carrières, industrie métallurgique et usage défensif des reliefs sont autant d'exemples des profondes interactions qui existent entre la géologie ardennaise et ses habitants. Sur ce territoire exceptionnel se sont écrites quelques-unes des pages de la naissance des Science de la Terre grâce au travail de chercheurs passionnés.

C'est la troisième thématique qui a été retenue, mais celle-ci a été élargie à l'ensemble des interactions entre les activités humaines et la géologie locale. Plusieurs sous-thématiques ont été évoquées, telles que l'exploitation de l'ardoise, l'industrie de la métallurgie, l'exploitation de l'hydroélectricité, les légendes ardennaises, etc.

L'étude de faisabilité Géoparc conclut à l'existence d'une opportunité sur le territoire : cette situation de transition entre deux unités génère un patrimoine géologique qualitatif d'une grande variété.

Le label serait une opportunité pour valoriser ces richesses menacées par les activités anthropiques. Mais pour viser l'inscription Géoparc, un travail important de valorisation est à effectuer, nécessitant des investissements financiers qui ne sont pas programmés aujourd'hui.

## Atouts

- \* Nombreux sites géologiques réputés mondialement.
- \* État de préservation exceptionnel de ce patrimoine géologique.
- \* Patrimoine géologique de grande qualité et d'une grande variété.
- \* Pluralité de sols et de roches : ressources présentes en quantité, en qualité et variées.
- \* Pluralité des types de sols : propice à la diversification des cultures et plantations.
- \* Divers éléments : grottes, vallées, plateaux, constituant des habitats de qualité pour une biodiversité remarquable.

## Menaces

- \* Trouver le compromis entre préservation de ce patrimoine géologique et valorisation touristique de celui-ci.
- \* Absence de valorisation de ces éléments patrimoniaux / Sur-valorisation de ces éléments.

## Faiblesses

- \* Fragilité de ces caractéristiques géologiques.
- \* Méconnaissance par une partie importante de la population locale.
- \* Moyens financiers conséquents dont l'engagement n'est pas envisagé pour le moment sur le territoire.

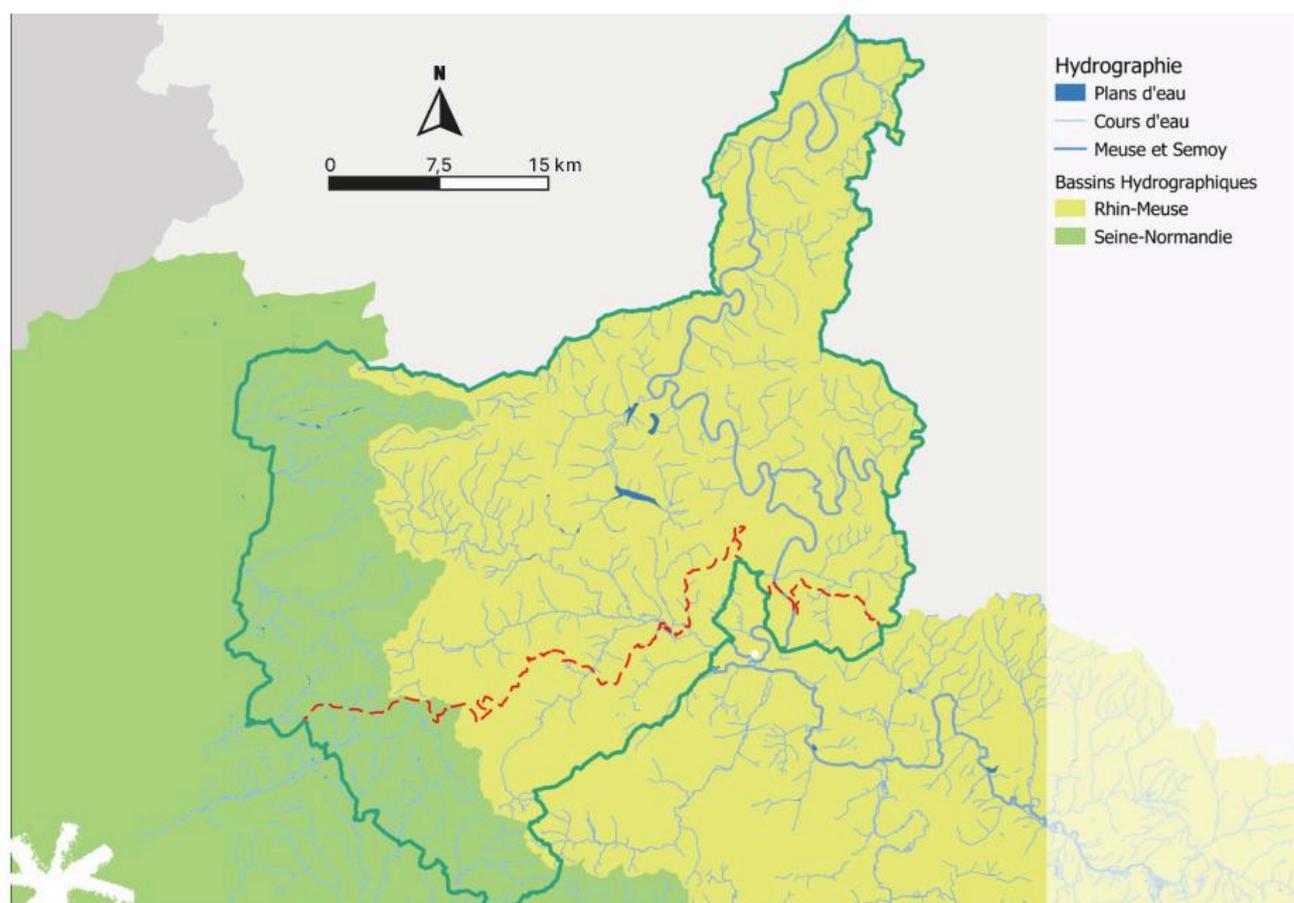
## Opportunités

- \* Déploiement du label géopark UNESCO, envisageable même à l'échelle transfrontalière sous réserve de la valorisation du patrimoine existant.
- \* Valorisation des ressources locales pour la construction des bâtiments (Pierres bleues, calcaire jaune).

## Hydrographie

Si le périmètre d'étude se situe à la transition de deux unités géologiques, il est également couvert par deux bassins hydrographiques distincts : Rhin-Meuse et Seine-Normandie.

Caractérisé par la présence d'une multitude de cours d'eau, il est couvert par un réseau très dense de rus, rivières et autres sources.



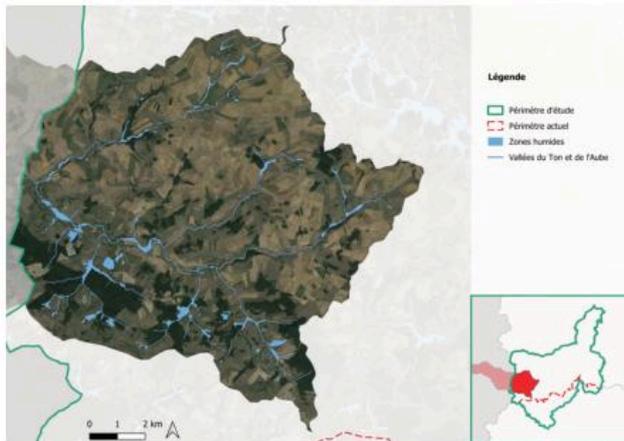
Le réseau hydrographique - Source : IGM

Plusieurs bassins versants sont jugés comme prioritaires en termes d'enjeux sur le territoire du Parc

## Bassin Seine-Normandie : Vallées du Ton et de l'Aube

Bassin	Code zone	Libellé	Code cours d'eau
Seine-Normandie	H003	Le Ton de sa source au confluent de l'Oise	H0030600

Le ruisseau du Ton conflue avec l'Oise à Etréaupont (02), après un parcours d'une cinquantaine de kilomètres. Il représente une masse d'eau dont les états écologique et chimique sont considérés comme bons mais avec un risque de pression sur l'hydromorphologie et certains éléments chimiques comme les nitrates et phosphores à l'horizon 2027.



La partie ardennaise située uniquement sur le territoire de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache représente 13 km. Le cours d'eau traverse les communes d'Auvillers-les-Forges, Neuville-lez-Beaulieu, Antheny, Bossus-lès-Rumigny et Hannappes.

Le bassin versant du Ton est occupé majoritairement par des terrains à vocation agricole (prairies et terres cultivables).

Le ruisseau de l'Aube conflue avec le Ton au niveau de la commune d'Hannappes. Tout comme le Ton, la masse d'eau est considérée en bon état écologique et chimique mais avec un risque de pression sur l'hydromorphologie à l'horizon 2027.

La vallée de l'Aube apparaît plus préservée avec une occupation du sol plus forestière et une majorité de prairies pâturées. La grande problématique sur ce secteur reste l'accessibilité du cours d'eau aux troupeaux à l'origine d'un piétinement des berges non négligeable.

## Bassin Seine-Normandie : Vallée du Gland

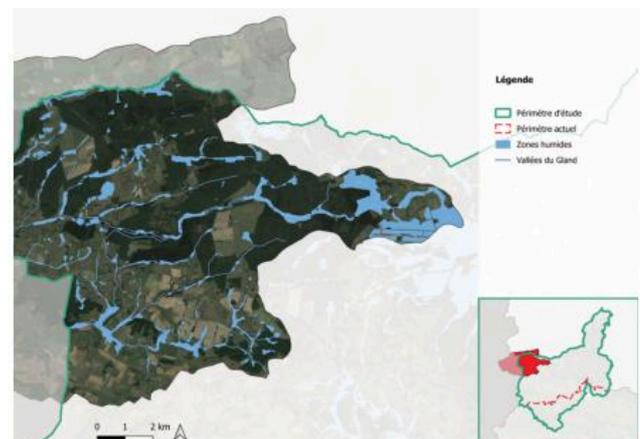
Bassin	Code zone	Libellé	Code cours d'eau
Seine-Normandie	H001	Le Gland de sa source au confluent de l'Oise	H0010600

Le ruisseau le Gland prend sa source au niveau de Regniowez. Sa confluence avec l'Oise est située sur la commune d'Hirson dans l'Aisne (02). D'une longueur totale de 36,7 kilomètres, le Gland traverse 5 communes sur le département des Ardennes : Regniowez (source), Neuville-lez-Beaulieu, Signy-le-Petit, Brognon et La Neuville-aux-Joutes.

Le bassin hydrographique du Gland occupe une surface totale de 21 400 ha. Il est à cheval sur les départements de l'Aisne et des Ardennes. 7 communes ardennaises sont situées sur ce bassin : Brognon, Fligny, La Neuville-aux-Joute, Neuville-lez-Beaulieu, Regniowez, Signy-le-Petit et Tarzy.

La masse d'eau est classée en bon état écologique. Cependant, le grand nombre d'étangs répartis sur le cours d'eau et ses affluents dégradent la qualité de la masse d'eau et perturbent la libre circulation des espèces et des sédiments.

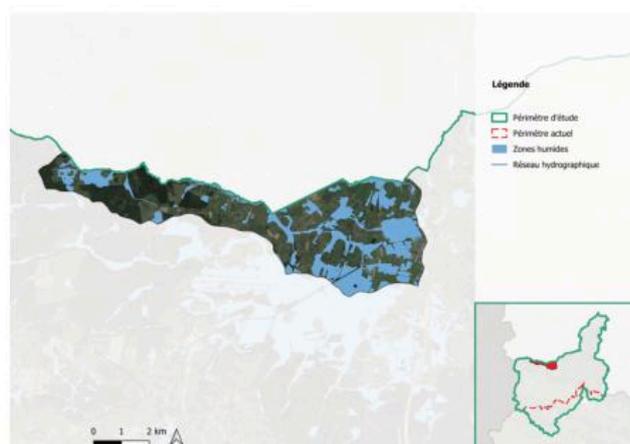
Sur la partie ardennaise, l'occupation du sol sur ce secteur hydrographique est pour moitié forestière. L'autre moitié comprend des surfaces à usage agricole (prairies et terres cultivables).



## Bassin Rhin-Meuse : Vallée de l'Eau Noire

Bassin	Code zone	Libellé	Code cours d'eau
Rhin-Meuse	B710	L'Eau Noire de sa source au ruisseau Riz de France	B71-0200

L'Eau Noire, qui rejoint l'Eau Blanche à Dourbes en Belgique pour former le Viroin, est une rivière qui prend naissance sur le plateau de Rocroi à 365 m d'altitude,



avant de bifurquer rapidement vers l'ouest où elle marque la frontière franco-belge sur une distance d'environ 6 km. Tout au long de cette vallée se succèdent de nombreuses prairies humides, fourrés de saules, bosquets et galeries rivulaires irrégulières.

Cette masse d'eau occupe une surface totale de 2 880 ha. Elle est principalement occupée par des parcelles à usage agricole (principalement des milieux prairiaux). La vallée de l'Eau Noire accueille de nombreuses zones humides de grande taille. Le pâturage sur ce secteur est très présent et représente un enjeu important. La masse d'eau présente un état écologique considéré comme moyen en 2019.

5 communes sont concernées par cette masse d'eau : Neuville-lez-Beaulieu, Regniowez, Rocroi, Signy-le-Petit et Taillette.

## Bassin Rhin-Meuse : Vallée de la Sormonne

Bassin	Code zone	Libellé	Code cours d'eau
Rhin-Meuse	B550	La Sormonne de sa source à la Cense	B55-0200
Rhin-Meuse	B551	La Sormonne de la Cense à l'Audry	B55-0200
Rhin-Meuse	B554	La Sormonne de l'Audry au Thin	B55-0200
Rhin-Meuse	B557	La Sormonne du Thin au ruisseau de This	B55-0200

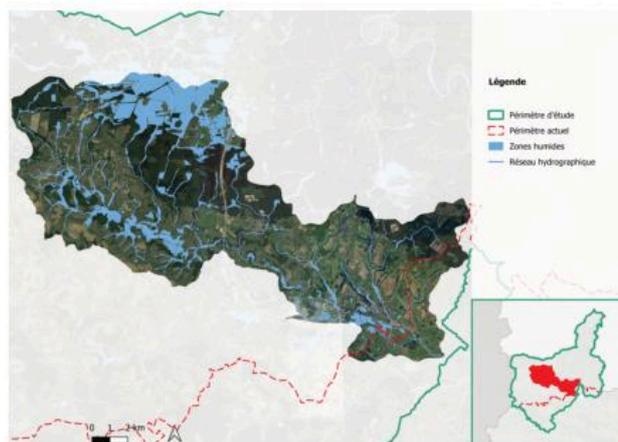
La Sormonne est un affluent de la Meuse. D'une longueur totale de 56,4 km, elle prend naissance au niveau du plateau de Rocroi, sur la commune de Taillette. Elle se jette dans la Meuse au niveau de la commune de Warcq, à l'ouest de Charleville-Mézières. La Sormonne fait l'objet d'un classement en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement.

Ainsi, les propriétaires d'ouvrages constituant un frein à la continuité écologique ont l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments.

La masse d'eau Sormonne 1 présente un état écologique considéré comme médiocre en 2019. Les principaux éléments dégradants mesurés au niveau de la station de Girondelle reposent sur la biologie (indice macrophytes IBMR déclassant) et la présence de nutriments : nitrites en particulier. Compte tenu de l'occupation du sol majoritairement dédiée à l'élevage, la présence de ces éléments en quantité non négligeable serait d'origine organique plutôt que chimique.

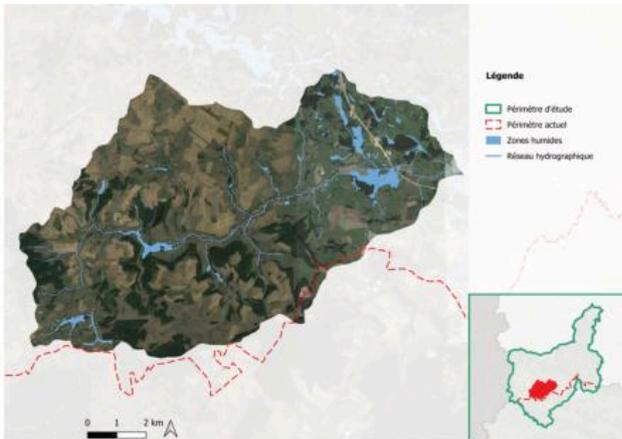
Les communes présentes sur le secteur hydrographique sont nombreuses. Deux EPCI sont concernées : la Communauté de Communes Ardennes Thiérache et la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

Le secteur très humide sur la partie nord correspond aux rièzes du plateau de Rocroi.



## Bassin Rhin-Meuse : Vallée de l'Audry

Bassin	Code zone	Libellé	Code cours d'eau
Rhin-Meuse	B552	L'Audry de sa source au ruisseau du Moulin	B55-0210
Rhin-Meuse	B553	L'Audry du ruisseau du Moulin à la Sormonne	B55-0210



La vallée de l'Audry est classée en bon état écologique. L'occupation du sol sur ce secteur hydrographique est essentiellement agricole (prairies et cultures). Les secteurs forestiers sur le bassin ne semblent pas représenter de réel enjeu en ce qui concerne les milieux humides et leur maintien.

D'une longueur totale de 20 km, la rivière de l'Audry prend sa source au niveau de la commune de Marlemont et se jette dans la Sormonne entre Sormonne et Remilly-les-Pothées. La rivière traverse les communes d'Aubigny-les-Pothées, l'Echelle, Logny-Bogny, Marlemont, Murtin-et-Bogny, Remilly-les-Pothées, Rouvroy-sur-Audry, Sormonne et Vaux-Villaine. La majorité de ces communes appartient à la Communauté de Communes Ardennes Thiérache.

Du point de vue piscicole, l'Audry est classée en cours d'eau de première catégorie sur toute la longueur de son parcours.

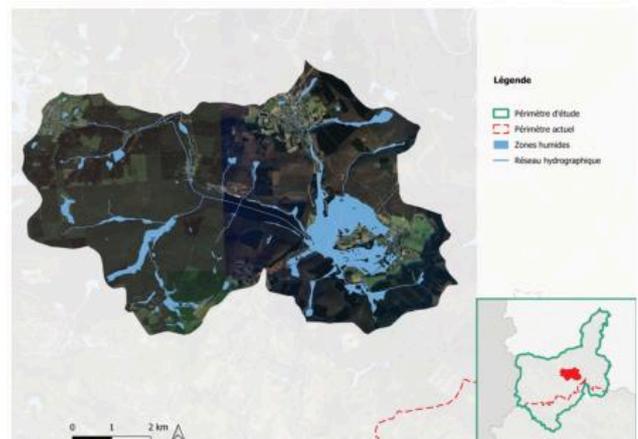
## Bassin Rhin-Meuse : Vallée de la Faux

Bassin	Code zone	Libellé	Code cours d'eau
Rhin-Meuse	B702	Le Ruisseau de Faux de sa source au ruisseau le Galop	B70-0200

La Faux est un ruisseau d'une longueur de 19 km. Elle prend sa source sur la commune Les Mazures et conflue avec la Meuse à Revin. Elle est alimentée par de nombreux et abondants ruisseaux qui, comme elle, dévalent depuis le massif des Ardennes. L'essentiel de son parcours s'effectue en forêt.

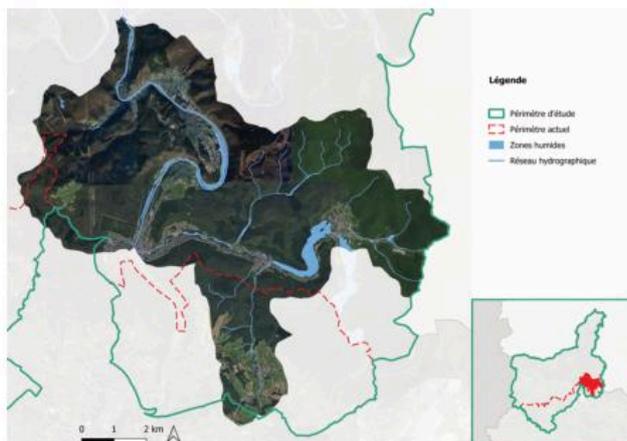
La masse d'eau est dans un état écologique évalué comme médiocre.

Un secteur à enjeu est à noter sur cette zone hydrographique : le lac des Vieilles Forges. Créé en 1949, il s'agit d'une retenue d'eau appartenant à l'entreprise EDF et servant à alimenter en eau les bassins de Whitaker et des Marquisades de la centrale hydroélectrique de Revin Saint-Nicolas. Un plan d'actions est en cours de construction sur le lac pour mieux comprendre son évolution.



## Bassin Rhin-Meuse : Vallée de la Goutelle

Bassin	Code zone	Libellé	Code cours d'eau
Rhin-Meuse	B531	La Goutelle	B5610300
Rhin-Meuse	B562	La Meuse de la Goutelle à la Semoy	B5610300



La Goutelle est une petite rivière d'une longueur totale de 12 km. Affluent direct de la Meuse en rive droite, elle naît à Bagimont sur le territoire de Vresse-sur-Semois (Belgique). Après avoir traversé les communes de Gespunsart et Neufmanil, elle conflue avec la Meuse à Nouzonville. D'un point de vue piscicole, la Goutelle est classée comme cours d'eau de première catégorie.

La masse d'eau est classée comme état écologique moyen.

## Bassin Rhin-Meuse : Vallée du ruisseau des Manises

Bassin	Code zone	Libellé	Code cours d'eau
Rhin-Meuse	B704	La Meuse du ruisseau de Faux aux Manises	B---0000

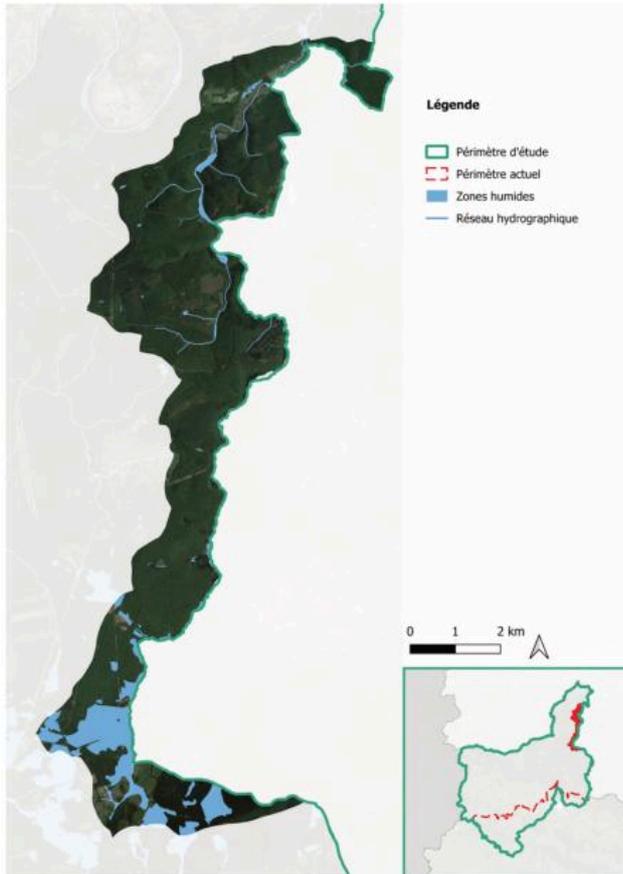
Le ruisseau des Manises est un petit cours d'eau d'une longueur totale de 9 km et demi. Il prend sa source sur la commune de Monthermé au niveau du marais des Hauts Buttés (fontaine Bacon) et se jette dans la Meuse à Revin.

La masse d'eau est classée en bon état écologique.



## Bassin Rhin-Meuse : Vallée de la Hulle et vallée de la Houille

Bassin	Code zone	Libellé	Code cours d'eau
Rhin-Meuse	B731	La Hulle	B7310300
Rhin-Meuse	B732	La Houille de la Hulle au ruisseau d'Olenne	B73-0200



La Houille est une rivière qui traverse la Belgique et la France. La longueur de son cours d'eau est de 25 km, dont 16,4 km en France. Elle prend sa source dans la région de Gedinne en Belgique où elle collecte les eaux de multiples petits affluents. Elle matérialise pendant quelques kilomètres la frontière franco-belge au sud-ouest de Felenne. Puis elle reprend son cours vers le nord, en territoire français, traverse les communes de Landrichamps et de Fromelennes. Elle a son confluent avec la Meuse dans la ville de Givet.

La Hulle est un ruisseau de Belgique et de France, affluent en rive gauche de la Houille et sous-affluent de la Meuse. Sur presque tout son parcours, le ruisseau trace la frontière entre la Belgique et la France. D'une longueur de 12 km dont 6,8 km en France, la Hulle prend sa source au hameau des Vieux Moulins de Thilay appartenant à la commune de Thilay. Elle conflue avec la Houille à Hargnies.

La masse d'eau est en bon état écologique et semble peu menacée.

A noter, deux sites Natura 2000 sont présents sur ce secteur hydrographique : zone spéciale de conservation "Vallée boisée de la Houille" (FR2100302) et zone spéciale de conservation "Tourbières du plateau ardennais" (FR2100273).

## L'eau dans le paysage

L'eau est présente sous forme de cours d'eau, de zones humides et de plans d'eau sur l'ensemble du territoire du périmètre d'étude. Le long des rivières, on observe un effacement progressif des berges dans le paysage urbain. Travaux proches des berges, non intégration aux projets d'aménagement proches et absence d'entretien participent à cet effacement. L'eau est souvent vécue comme une contrainte parce qu'elle est trop ou pas assez présente, parce qu'elle implique des surcoûts d'études, de travaux ou de démarches administratives.

La Meuse et la Semoy, par le passage de voies vertes et leur entretien, échappent à cette observation. Ces deux cours d'eau sont régulièrement utilisés sur les images qui représentent le territoire et, à ce titre, font figure d'exception. Pour le reste du territoire, lorsque l'eau est mise en valeur, elle l'est fréquemment pour des raisons récréatives : bases de loisirs des Vieilles Forges et de l'Etang de la Motte, étangs privés ponctuant Sécheval...

L'eau est aussi à l'origine des secteurs les plus emblématiques du point de vue de la biodiversité. Sa présence n'est pas particulièrement marquée dans le "grand" paysage, car confondue avec les secteurs d'exploitation forestière à proximité : de loin, pas de différence entre le secteur des hauts buttés et la forêt des Manises. En revanche, les protections environnementales dont bénéficient certains secteurs humides sont à l'origine de paysages très localisés et peu répandus sur les territoires de marais, landes et forêts.

Culturellement, on ne note pas d'attachement particulier des populations locales à ces paysages qui ne sont pas considérés comme identitaires. En revanche, ils répondent à l'imaginaire de "l'Ardenne sauvage" telle que la voient les personnes extérieures au territoire.

### Atouts

- \* Un réseau hydrographique très dense.
- \* Un bon état écologique des cours d'eaux dans l'ensemble.
- \* Une variété de milieux : marais, tourbières, etc.
- \* L'eau a permis de développer des activités caractéristiques : industrie au fil de l'eau.
- \* Marqueur paysager important : vallée, forêt humide et verdoyante.
- \* Habitat de la biodiversité présent sous forme de milieux variés.
- \* Contrôles de la qualité de l'eau de plus en plus réguliers.

### Menaces

- \* Effacement progressif des berges dans le paysage urbain.
- \* Absence d'entretien.
- \* Milieux à préserver : création de marres, agir pour éviter l'assèchement des marais.
- \* Assurer la continuité écologique de la Trame Verte et Bleue (TVB).
- \* Dégradation de la qualité de la ressource en eau si pas de sensibilisation et d'adaptation dans les pratiques.

### Faiblesses

- \* Eau mise en valeur pour des raisons récréatives et non pour la richesse de sa biodiversité.
- \* Certains cours d'eaux font état d'une qualité écologique médiocre en raison des activités pratiquées : élevage et industrie notamment.
- \* Difficulté à sensibiliser à certains enjeux paysagers au profit de la rentabilité de l'activité.

### Opportunités

- \* Sensibilisation des agriculteurs et producteurs dans l'usage des pesticides ou vermifuges.
- \* Accompagnement des particuliers, agriculteurs et producteurs dans la restauration ou la création de marre dans des milieux favorables à la biodiversité.

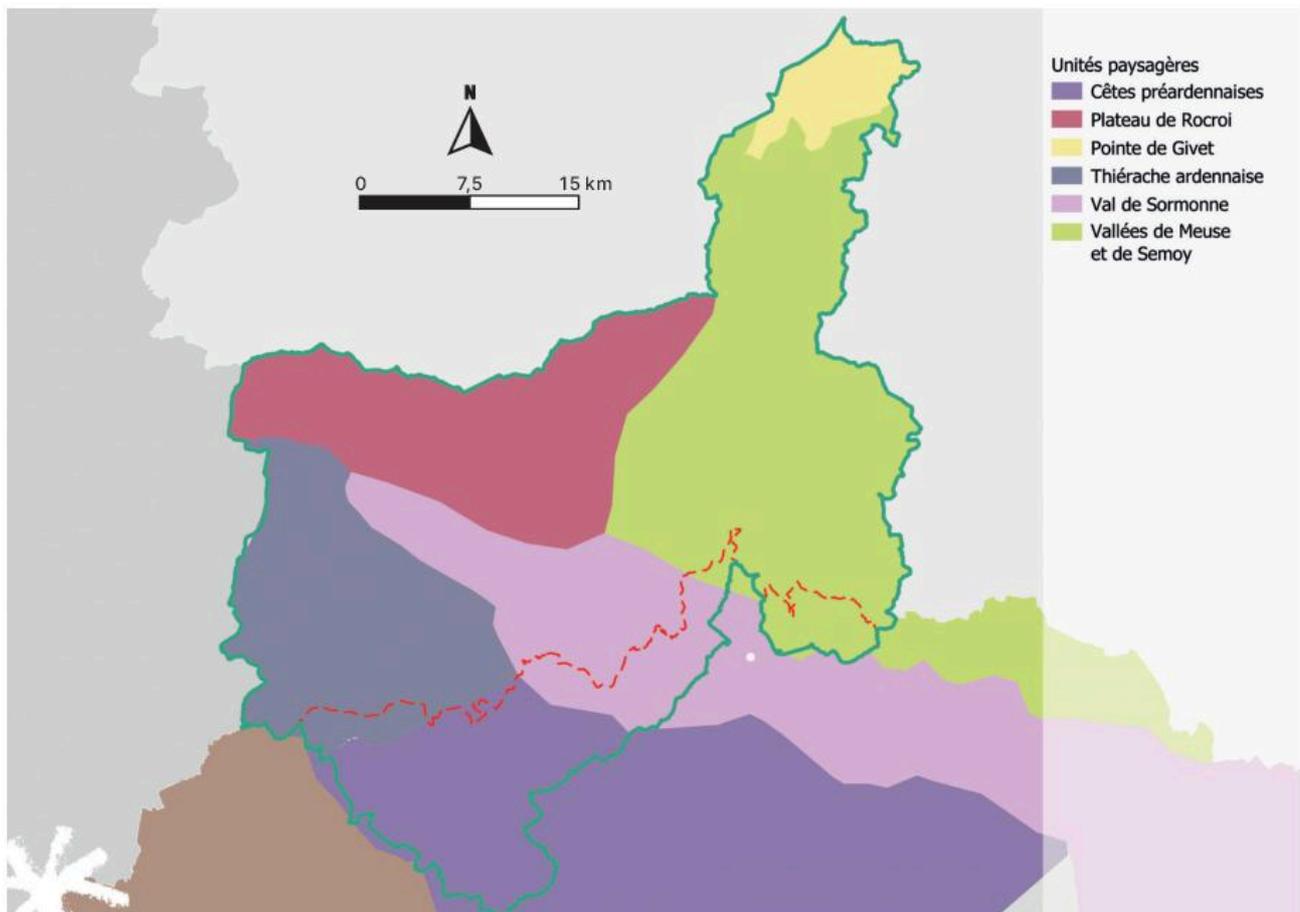
## Paysages

De la Pointe de Givet au Nord-Est, aux crêtes Préardennaises au Sud-Ouest du périmètre d'étude, le PNR des Ardennes englobe un tiers du département des Ardennes. Ce territoire à cheval sur deux ensembles géologiques 1 offre une grande variété de paysages, tant en termes de caractéristiques naturelles qu'en termes d'activités humaines.

### Présentation des unités paysagères

Les sources sont nombreuses à arrêter un découpage en "unités paysagères". Nous utiliserons ici la définition qu'en donnent les Plans de paysage, ainsi que l'Atlas des paysages des Ardennes. La Pointe de Givet, les vallées de Meuse et de Semoy ainsi que le plateau de Rocroi composent les paysages du Massif Ardennais. Ils ont pour points communs leur socle géologique primaire, des reliefs marqués et une place importante de la forêt dans les paysages et le mode de vie des habitants. L'industrie s'y est installée dès le XVII<sup>e</sup> siècle, profitant à la fois des ressources énergétiques fournies par la forêt et par les nombreux cours d'eau.

La dépression ardennaise, composée par la vallée de la Sormonne sur le périmètre d'étude, marque la jonction entre l'Ardenne et le Bassin parisien. Le Bassin parisien est représenté ici par les unités paysagères de la Thiérache et des Crêtes centrales, ou crêtes préardennaises. Sur ces secteurs la topographie présente des reliefs adoucis et l'agriculture tient une place importante.



Unités paysagères

## Les Vallées de Meuse et de Semoy



Ces vallées, qui entaillent le plateau forestier, marquent le paysage sûrement le plus emblématique du Massif ardennais. C'est ici que se concentrent les "curiosités géologiques", donnant naissance à de nombreuses légendes et offrant des points de vue spectaculaires. Initialement occupé par une vaste forêt, le territoire s'est peu à peu ponctué de clairières ouvertes et entretenues par les hommes. Les habitants se sont adaptés aux conditions et aux ressources apportées par la forêt. Ils ont développé différentes pratiques caractéristiques : essartage, affouage, cueillette et chasse. L'essartage se pratiquait sur les surfaces boisées autour de la clairière culturale qui cerne les villages et qui a abouti à la formation de taillis.

Monthermé



L'agriculture a ici une importance relativement faible, axée sur l'élevage et l'exploitation des piémonts enherbés. Vergers et agriculture vivrière se concentrent autour des lieux de vie comme le village d'Hargnies. Encore aujourd'hui, la relation entre la population Ardennaise et sa forêt est extrêmement forte. Résultat de vieux combats, un tiers de la forêt est aujourd'hui communal, ce qui permet à la population de continuer à jouir du droit d'affouage. C'est également au sein du Massif ardennais que se concentrent les "curiosités géologiques", les légendes et les points de vue spectaculaires.

Les vallées de la Meuse et de la Semoy sont aujourd'hui les lieux les plus habités du Massif Ardennais. Dans l'habitat, les grès schisteux et l'arkose sont omniprésents<sup>(5)</sup>. La brique fait son apparition dans les constructions avec le développement de la navigation sur la Meuse, au point d'être aussi présente que les grès. Pierres d'encadrement, le calcaire jaune et la pierre bleue complètent le tableau par une présence discrète sur le territoire.

Tournevalux



Exploitée depuis le moyen âge, l'ardoise couvre la quasi-totalité des toitures. L'industrie a été un facteur majeur pour fixer les populations dans les vallées dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Cette industrie se basait principalement sur l'exploitation de l'ardoise et du charbon de bois, marquant le début de l'activité industrielle de ces vallées. Ce développement a été accentué par les échanges frontaliers, avec le minerai de fer en provenance de Belgique qui était acheminé par la Meuse.

Cet essor s'est réalisé surtout au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée du chemin de fer, conjuguée avec le savoir-faire local, qui a permis de renforcer cette industrialisation qui n'a alors fait que croître jusqu'en 1970. Néanmoins, les crises industrielles successives ont largement touché ce secteur d'activité. Après la fermeture de la dernière ardoisière en 1971, de nombreux bâtiments industriels ont été abandonnés, posant aujourd'hui la question de la gestion des friches industrielles dans l'environnement ardennais.



## La pointe de Givet

Au nord du périmètre d'étude, se trouve la "Pointe de Givet" qui doit son nom à sa ville la plus peuplée et à sa forme qui, lorsqu'on regarde une carte de la frontière, dessine à la France une pointe qui semble s'enfoncer sur le territoire Belge. Composante du massif ardennais, cette unité paysagère se distingue des vallées de Meuse et de Semoy par un paysage plus ouvert et un relief moins accidenté. La vallée de la Meuse voit ses pentes abruptes s'estomper pour laisser place à un plateau calcaire entouré de collines.



La ville de Givet s'est implantée sur le plateau. Les coteaux sont traditionnellement occupés par des prairies, le paysage étant marqué par l'élevage et la polyculture. Les prairies couvrent la majeure partie de l'espace ouvert, découpées en vastes rectangles géométriques qui s'étendent sur les coteaux. Les haies basses constituent les seuls éléments verticaux, tracés en longues lignes régulières le long des limites des parcelles encore exploitées, se fondant peu à peu dans la friche en progression. Le secteur, plus ou moins vallonné, offre des points de vue panoramiques sur la vallée de la Meuse.



La pointe de Givet marque la limite nord du schiste, qui est remplacé ici par un calcaire gris appelé "Pierre Bleue", rendant le bâti très caractéristique. Ce calcaire local est majoritairement utilisé dans les constructions, accompagné de toits en ardoises. L'arkose et la brique sont également présents mais restent minoritaires. Les habitations sont concentrées le long de la Meuse et sur les coteaux les moins abruptes.

Concentrant la majorité de la population, la ville de Givet s'étend de part et d'autre de la Meuse. Son passé militaire a donné naissance à une entrée de ville remarquable. Densément urbanisée sur chaque rive du fleuve, la cité présente des alignements de façade d'une grande qualité esthétique. L'effet miroir observable grâce à la Meuse depuis la rive opposée crée une symétrie étonnante.



Ville de Givet, 11 avril 2017 par l'association Les Sentinelles de Charlemont

## Le Plateau de Rocroi

À l'ouest du Massif Ardennais se situe le Plateau de Rocroi. Il s'agit d'une structure paléozoïque large de plusieurs kilomètres s'étendant au-delà de la frontière belge et culminant à près de 370 mètres. Cet espace était initialement forestier, et le plateau offrait tant en termes d'emplacement que de topographie, un emplacement stratégique de défense du territoire.

Les Grands Riaux



Aussi, il a été très largement ouvert à partir du XVI<sup>e</sup> siècle pour favoriser son utilisation militaire qui a marqué le paysage. Afin de rendre l'espace militairement utilisable, plusieurs hectares sont défrichés autour des fortifications de la citadelle de Rocroi, et des agriculteurs sont installés sur de petites surfaces régulières avec des maisons installées à proximité des chemins pour répondre aux besoins de la garnison.

Les Grands Riaux



Des réseaux de haies sont installés en limite de parcelle. Elles contribuent à créer une succession régulière de clôtures. L'alternance entre des haies hautes et des haies basses offre des variations de profondeur de champ qui rythment le paysage. De plus, ces haies sont

composées d'essences à feuilles caduques, ce qui entraîne une transparence saisonnière permettant d'observer la répétition de celles-ci. Si elle marque moins les paysages que dans les vallées de Meuse et de Semoy, la forêt couvre encore une surface importante. Elle marque les limites des clairières et, ici aussi, revêt une importance non négligeable dans la culture des habitants. Le Plateau de Rocroi abrite des landes tourbeuses acides : les rièzes, milieux dont la richesse de la biodiversité sera traitée dans un autre chapitre.



Le bâti reste quant à lui très éparé. Il se compose de fermes isolées appelées "Censes", constituées de quelques bâtiments. Le plateau offrant peu de minéraux utilisables en construction, le torchis et pan de bois et, s'il en reste sur une minorité de façades, la pierre des territoires voisins, puis la brique sont aujourd'hui dominantes. Ainsi, les calcaires blancs, jaunes et bleu, ainsi que les grès schisteux composent la majorité des façades. Les quelques villages sont quant à eux distants les uns des autres et se structurent de part et d'autre d'une rue principale avec de larges espaces ouverts. Faisant exception à la règle, la citadelle de Rocroi s'élève, formant un promontoire qui offre les seuls points de vue sur le territoire.

Qué-d'Hossus



## Le Val de Sormonne

Marquant la limite entre le Massif Ardennais et le Bassin parisien, la Dépression Ardennaise prend la forme d'un vaste couloir au profil asymétrique. La déclinaison de cette vaste région naturelle est nommée sur le périmètre d'étude "Val de Sormonne", du nom de la rivière qui coule sur le fond aplani de cette unité paysagère. Au Nord, de ce couloir, les pentes sont longues et irrégulières. Elles dessinent un vaste plan incliné creusé par une multitude de cours d'eau. Au sud, les pentes sont plus franches et ondulées, les affluents de la Sormonne ayant creusé des vallées amples et profondes.



Le paysage présente un aspect de bocage encore préservé où se mêlent prairies et champs agricoles, agrémentés de haies et de vergers, particulièrement sur le fond de vallée où les zones humides sont nombreuses. Les haies présentes sur les piémonts jouent un rôle déterminant dans la compréhension des changements de topographie.



Elles s'étendent jusqu'aux masses boisées des pentes des unités paysagères adjacentes. Placées en bordure des parcelles, elles marquent les vallonnements successifs des coteaux. Leur présence assure une transition en douceur avec les paysages environnants, adoucissant ainsi les limites de la Dépression Ardennaise. Sur les pentes, les prairies sont progressivement remplacées par des champs cultivés.



Le long des cours d'eau, quelques ripisylves subsistent, alternées avec de plus récentes peupleraies.



Les villages sont implantés selon trois logiques distinctes : sur les flancs des versants qui bordent la vallée, soit en haut de pente, soit sur les bords de la Sormonne. Ils sont majoritairement de taille modeste. Historiquement à vocation agricole, ils suivent une structure organisée autour d'une rue principale. Les fermes sont intégrées au tissu bâti, quand elles ne le constituent pas entièrement. Les espaces entre les façades sont importants en raison de la présence d'usoirs, qui aujourd'hui ont souvent vocation à accueillir du stationnement. Les exceptions à cette structuration de l'habitat sont les communes de Renwez, Rimogne et Maubert-Fontaine, dont le passé industriel a amené les communes à se structurer en bourgs plus denses, autour de réseaux de rues formés par des maisons de ville.

Sur l'ensemble des communes, les façades se caractérisent par la présence de pierre de Dom (un calcaire jaune), qui s'adjoint ponctuellement de la présence de brique. Les secteurs les plus à l'est annoncent la proximité de la Thiérache en affichant également du calcaire blanc. Partout, ce sont les toitures en ardoises qui couvrent les bâtiments. On constate sur l'ensemble du secteur une importante cohérence architecturale.

# Richesses naturelles et patrimoniales

## La Thiérache Ardennaise

La Thiérache Ardennaise est située à l'ouest du territoire du Parc et s'étend sur le département voisin. Cette unité paysagère rurale se caractérise par un ensemble de petites collines au sommet en plateau peu accidenté. Couverte au Moyen-Age d'une forêt, la Thiérache ne reste boisée que sur les coteaux et sommets. La nature du sol, peu adaptée aux cultures car peu fertiles, a orienté les activités vers l'élevage. L'ancienne structure bocagère héritée de cette tradition marque encore le paysage, bien qu'elle se soit déstructurée. Si dans l'imaginaire collectif, la Thiérache est encore comparée au bocage Normand, dans la réalité, les progrès agricoles ont aplani de larges secteurs.



A ces constats, déjà dressés dans le Plan paysage ouest, viennent s'en ajouter de nouveaux, avec l'apparition dans le paysage de nombreuses installations éoliennes.



La population s'est principalement établie dans les parties basses des coteaux, créant ainsi des structures qui épousent les contours topographiques du terrain et qui forment de petits bourgs et villages. Les habitations se dressent côte à côte, formant de longues rangées régulières qui se regroupent autour des églises fortifiées.

L'architecture y est majoritairement uniforme, caractérisée par des façades en brique, des encadrements en pierre calcaire et des toits à deux pans en ardoise. Le calcaire blanc, majoritaire sur l'ouest, est remplacé à l'est par de la pierre de Dom. Comme dans le Val de Sormonne, les usoirs dessinent des traversées de village larges. Au sein du paysage agricole, on peut trouver certaines fermes isolées qui se détachent par leur teinte grise au milieu des étendues herbeuses.



## Les Crêtes préardennaises

Tandis que la Thiérache présente une succession de collines, les Crêtes sont structurées sur deux lignes de relief orientées est-ouest. L'appellation de "crêtes" se justifie, malgré ce relief peu marqué, par des dénivelés d'environ 150 mètres qui séparent le sommet des crêtes des fonds de vallons. Ces territoires présentaient encore au début du siècle une campagne composée de cultures annuelles sur les parcelles les plus faciles à exploiter, de prairies et de vergers sur les coteaux et de forêt sur les sommets des crêtes. Cette diversité de production alimentaire correspondait aux besoins prioritaires des populations locales. Celle-ci a progressivement disparu, et ces territoires se sont spécialisés dans l'élevage, créant des paysages de verdure.

Actuellement, la modernisation des techniques agricoles permet la mise en culture de terres autrefois difficilement exploitables. Comme pour la Thiérache Ardennaise, une nouvelle mutation des paysages s'amorce sur certains secteurs avec le développement de l'agriculture intensive.

Cette unité paysagère se caractérise également par la présence de nombreux cours d'eau de petite taille (la Vaux, le ruisseau de Viel St Rémy, le ruisseau de Grandchamp, etc.) où sont installés les villages, ramassés autour des églises, principalement implantés sur les coteaux ou dans le creux des vallons.

Ces villages, de forme allongée, sont rarement visibles de loin et semblent s'étirer le long du relief. Les habitations sont principalement constituées de grandes fermes en pierre de Dom, qui peuvent être individuelles, mitoyennes ou regroupées. La brique et le calcaire blanc sont encore présents avec, çà et là quelques structures en torchis sur pans de bois. Dans l'ensemble, les villages présentent un agencement compact de bâtiments autour de l'église, créant ainsi une ambiance de village traditionnel. On retrouve également de nombreuses fermes isolées, constituées d'un ou de plusieurs bâtiments, dont les plus récents contrastent fortement avec des édifices plus anciens.

Saint-Marcel



### Atouts

- \* 6 unités paysagères distinctes offrant une grande diversité de paysages et de patrimoine.
- \* Mosaïque paysagère unique.
- \* Variété de reliefs : alternance entre vallées et plateaux, propice au développement d'activités variées.
- \* Des paysages emblématiques, vitrines du territoire, qui participent à l'essor du tourisme de pleine nature sur le territoire.

### Menaces

- \* Effacement des points de vue.
- \* Perte des caractéristiques paysagères du territoire : modification des activités, pratiques anthropiques, changement climatique.
- \* Impact paysager des projets liés aux énergies renouvelables compte tenu des interrogations fortes sur les sites d'implantation et les modalités d'insertion paysagère de ces projets.
- \* Implantation de projets ENR (énergies renouvelables) sont encadrées qui ont un impact non négligeable sur les paysages.

### Faiblesses

- \* Paysages fragilisés et vulnérable face aux aléas climatiques, aux modifications des activités et aux pratiques anthropiques.
- \* Diminution des logiques paysagères.

### Opportunités

- \* Essor du tourisme vert et de pleine nature, cœur de cible pour la stratégie touristique du territoire.
- \* Un programme Trame Verte et Bleue, des conseils en paysages et architecture qui permettent de sensibiliser les acteurs du territoire aux bonnes pratiques, de préserver et rétablir les paysages.

## Biodiversité

Par la qualité et la richesse de ses milieux naturels qui s'érigent comme des habitats propices à la présence d'espèces faunistiques et floristiques remarquables, le périmètre d'étude est un véritable refuge de la biodiversité et abrite une multitude d'espèces. On peut alors procéder à un état des connaissances naturalistes permettant d'identifier les espèces protégées sur le périmètre d'étude ainsi que les plans de conservations instaurés.

En ce qui concerne la faune tout d'abord, le périmètre d'étude fait état d'une variété importante d'espèces parmi lesquelles on peut dégager des espèces rares et/ou emblématiques du périmètre d'étude.

### Les Amphibiens

Les amphibiens sont retrouvés parmi les taxons les plus touchés par le déclin global de la biodiversité. La conservation des amphibiens, tous protégés, se révèle cruciale dans le Massif de l'Ardenne<sup>(1)</sup>. Quatre espèces, dont le Triton crêté, le Triton ponctué, la Grenouille rousse, et l'Alyte accoucheur, sont qualifiées de quasi menacées, chacune présentant des défis spécifiques tels que la perte d'habitat ou une régression significative. Les plateaux à cuestas de Lorraine et Champagne ainsi que la plaine de Champagne partagent des préoccupations similaires avec cinq espèces quasi menacées, notamment la Rainette verte, dont la présence est possible mais en limite d'aire de répartition. Ces données soulignent la nécessité de surveiller attentivement ces espèces vulnérables pour garantir leur préservation.

Sur le périmètre d'étude, l'espèce emblématique de ce taxon est le triton crêté. Cette espèce est affiliée aux milieux prairial et bocager. Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) est un amphibien observable dans le Parc naturel régional des Ardennes. Il se caractérise par une crête dorsale haute et dentelée chez le mâle, surtout pendant la saison de reproduction. Les zones humides, les étangs, et les mares constituent des habitats propices à la reproduction du Triton crêté.



L'espèce est classée sur liste rouge en France et est considérée comme Quasi menacée sur le territoire métropolitain. Le Triton crêté affectionne les milieux bocagers. Sur le territoire du Parc, elle est principalement présente sur le quart sud-ouest (vallées de la Sormonne, de l'Audry, de l'Aube et de la Serre). Les populations en place sur le territoire semblent stables<sup>(2)</sup>, mais il apparaît un manque important en réseau de mare sur l'emprise du PNRA<sup>(3)</sup>.

1. Liste rouge grand est (2023) amphibiens - ODONAT INPN.

2. Gayout A., Fourdrain V. Évaluation de l'état de conservation des populations de Triton crêté (*Triturus cristatus*) et de ses habitats sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes. 2023. 80p.

3. Harter N. Inventaire de mares favorables au Triton crêté sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes. 2020. 29p.

## Les Mammifères

Les mammifères, hors chiroptères, présentent des enjeux significatifs avec deux espèces en danger critique d'extinction, telles que le Campagnol amphibie et le Crossope de Miller. Trois espèces sont vulnérables, notamment le Chat sauvage et la Musaraigne aquatique. Ces données sont à relativiser, car la dernière évaluation concernant le statut de ces espèces à l'échelle régionale date de 2007. Des retours notables de plusieurs espèces anciennement disparues, comme la Loutre, le Lynx, et potentiellement le Loup suscitent aujourd'hui de nouveaux questionnements.

Comme espèces emblématiques et/ou rares observables sur le périmètre d'étude on peut citer la loutre ainsi que le sanglier, véritable emblème du territoire. La loutre est historiquement présente sur le territoire du



parc, mais n'a jamais été revue depuis près de 20 ans. Cependant, des données d'ADNe au niveau de la Semois, côté Belge, indiquent la présence de l'espèce. Il ne serait pas impossible de la revoir sur le côté français d'ici quelques années. Des études approfondies sont nécessaires à ce stade pour évaluer sa présence, qui est intimement liée à l'abondance de poissons dans les cours d'eau. Concernant le lynx, des données récentes indiquent la présence de l'espèce en Belgique près de la frontière française, mais rien n'indique l'im-

## Les Oiseaux

Le territoire du PNR des Ardennes est composé de milieux très différents (forêts, tourbières, bocage, pelouses sèches, villages...). A chacun de ces milieux va être inféodé un cortège d'oiseaux spécifiques. On compte ainsi dans le Département environ 290 espèces allant de l'oiseau nicheur au simple passage en migration.



plantation d'individus en France à ce jour. Le loup, quant à lui, voit ses populations remonter depuis les alpes. Plusieurs individus ont été contactés dans les Ardennes. Des études approfondies permettraient de s'assurer de sa présence sur le territoire du Parc. Le Sanglier (*Sus scrofa*) quant à lui est un mammifère impressionnant, caractérisé par une silhouette robuste et une apparence distincte. Les sangliers adultes peuvent atteindre un poids considérable, allant de 50 à 200 kilogrammes, selon les régions et les sous-espèces. Ils se distinguent par leur pelage dense et sombre, généralement de couleur brune à noirâtre.

Le régime alimentaire du sanglier est omnivore et très varié. Il se compose de racines, de tubercules, de fruits, de baies, de petits animaux, d'insectes et parfois de charognes. Cette adaptabilité alimentaire contribue à la réussite de l'espèce dans des habitats divers, allant des forêts denses aux zones plus ouvertes mais on le retrouve également de plus en plus proche des zones urbaines ce qui pose des défis de gestion en raison de son impact potentiel sur les cultures agricoles et les espaces naturels.

Emblème des Ardennes, le sanglier a également été choisi comme emblème du Parc naturel régional des Ardennes.

La principale menace pesant sur l'avifaune est la disparition des habitats (perte de zones d'alimentation et de nidification), viennent ensuite les prédateurs et dérangements. Les statuts de protection sont variables, on peut tout de même compter la présence de 21 espèces protégées au titre de la directive européenne oiseaux de 1979 sur les sites Natura 2000 ZPS plateau ardennais. Si certaines espèces sont en déclin comme l'Engoulevent d'Europe, d'autres font leur retour comme la suspicion de donnée de Chouette de chevêchette (donnée ReNARD).

En ce qui concerne ce taxon, la cigogne noire (*Ciconia nigra*) est une espèce emblématique du Massif ardennais. Elle revêt un rôle significatif en tant que symbole fort de biodiversité. Moins connue que la cigogne blanche, la cigogne noire a effectué son retour dans la région de Thiérache et des Crêtes puis dans le Massif ardennais au cours des années 90. Son comportement discret contraste avec celui de la cigogne blanche. Elle s'installe dans les grandes zones de forêts éloignées des zones habitées par l'Homme. Elle établit son nid dans le couvert forestier et apprécie la proximité des marais, des rives d'étangs, des grands lacs ou des cours d'eau. Perchée à une douzaine de mètres de hauteur sous la canopée, elle assure la protection de ses cigogneaux contre les intempéries et les rayons directs du soleil. Actuellement, elle s'est solidement établie dans les Ardennes, où une dizaine de couples nicheurs sont observables dès le mois de mars à leur retour de migration depuis l'Afrique. Bien que la population de cigognes noires en France soit en augmentation, elle



demeure vulnérable, avec une estimation de seulement 40 à 70 couples en 2015, dont la moitié se trouve dans le Grand Est. Pour assurer la préservation de l'espèce, des mesures restrictives, telles que l'interdiction d'interventions, notamment les travaux forestiers, dans un rayon de 500 m autour des nids connus, sont nécessaires pendant toute la période de reproduction.

## Les Chiroptères

Toutes les espèces de chiroptères sont protégées. Parmi ces espèces, quatre sont en danger critique d'extinction et quatre vulnérables. Des études approfondies sur les gîtes d'hivernage, d'estivage, et de swarming, en collaboration avec le CENCA, le ReNARD, et l'ONF, mettent en lumière la nécessité d'aménagements favorables aux chauves-souris. La découverte d'une nouvelle espèce, le Murin des marais, souligne l'importance de la surveillance continue des populations.



Grand Rhinolophe, source : CPEPESC



Murin de Bockstein, source : CPEPESC

## Les Reptiles

Le bilan inventaire des reptiles met en lumière des enjeux sérieux. La Vipère péliade est classée en danger critique d'extinction, tandis que la Coronelle lisse est quasi menacée. Cette tendance est également observée sur les plateaux à cuestas de Lorraine et Champagne ainsi que dans la plaine de Champagne, où le lézard des souches se joint à la liste des espèces quasi menacées. Ces résultats, provenant de la Liste rouge grand est (2023) reptiles – ODONAT INPN, soulignent l'urgence de mesures de conservation ciblées pour ces reptiles menacés.

La Vipère péliade fréquente aussi bien les forêts que les zones humides et les zones de rocailles, elle s'adapte à divers biotopes, privilégiant les milieux ouverts offrant fraîcheur et cachettes nombreuses où se retrancher. Ses proies de prédilection sont les petits rongeurs et occasionnellement amphibiens ou petits oiseaux.

Cette espèce est protégée, son statut de "Vulnérable" à l'échelle française est principalement dû à l'agriculture intensive qui détruit son habitat et aux importants prélèvements qui étaient autrefois effectués pour le compte des laboratoires. Toutefois, elle a été reclassée "En danger critique d'extinction" dans l'ensemble du

Grand-Est en 2023, puisqu'elle ne semble être présente que sur de petites stations, et dont la majorité se trouve sur le territoire du PNRA. Cette espèce est donc un enjeu majeur du territoire qu'il est nécessaire de surveiller et de protéger.

Sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes, absente depuis 2007 de la RNN de la Pointe de Givet, elle a été redécouverte en 2021. Il est possible de la rencontrer également sur les sites Natura 2000 tourbeux.



## Les Rhopalocères



Les papillons de jour, notamment le Nacré de la bistorte, le cuivré des marais, et l'Hespérie de la sanguisorbe, présentent des enjeux prioritaires sur les tourbières et les pelouses sèches. Bien que certaines espèces ne soient pas classées comme protégées, toutes font face à des menaces liées au réchauffement climatique et à la perte d'habitat. Les espèces protégées, telles que le Cuivré des marais et l'Azuré du serpolet, nécessitent une attention particulière pour assurer leur survie. Ces données proviennent de sources variées, notamment "Les papillons des Ardennes" et d'autres références, soulignant l'importance des efforts de conservation pour ces insectes.

On peut citer le Nacré de la canneberge, espèce présente uniquement sur les hauts-plateaux ardennais en raison de la présence des tourbières qui constituent l'habitat des espèces végétales que sont les canneberges.

## Les Odonates

Les odonates, représentés par le Leste verdoyant, Aeshne des joncs, Leucorrhine à gros thorax, et d'autres, se trouvent en situation de danger ou de vulnérabilité. Les plateaux à cuestas de Lorraine et Champagne, en particulier, abritent des espèces en danger comme l'Aeshne des joncs et des espèces vulnérables telles que le Leste dryade et l'Agrion joli. Ces conclusions, issues de la Liste rouge Grand Est (2023) odonates - ODONAT INPN, soulignent la nécessité de protéger les habitats de ces espèces menacées.



## Les Mollusques

La diversité des mollusques dans l'ensemble du territoire du Parc reflète des préoccupations de conservation spécifiques, selon les écosystèmes particuliers. Dans le Massif ardennais, quatre espèces de mollusques, à savoir l'Anodonte des rivières, l'Anodonte des étangs, l'Anodonte comprimée, et la Mulette épaisse, sont classées comme vulnérables.

Cette vulnérabilité souligne la nécessité d'une attention particulière pour préserver ces espèces dans ce milieu montagneux. Sur les plateaux, la situation devient plus critique avec une espèce, la Grande cyclade, classée en danger, et cinq autres, dont l'Anodonte des rivières, l'Anodonte des étangs, l'Anodonte comprimée, la Mulette épaisse, et l'Hélicette des steppes, considérées comme vulnérables. Cette classification souligne l'urgence d'actions de conservation spécifiques pour maintenir l'équilibre de ces populations de mollusques dans ces zones de plateaux.

## Les Poissons et Écrevisses

Les poissons et écrevisses de la région sont confrontés à des défis majeurs, avec quatre espèces en danger critique d'extinction, dont l'Anguille commune et l'Écrevisse à pattes rouges. Huit espèces sont vulnérables, mettant en lumière la nécessité de mesures de conservation ciblées pour préserver ces populations.

## L'Osmonde royale

L'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) est la plus grande fougère présente en France. Elle peut atteindre 2 mètres de haut. Elle est facilement reconnaissable à ses frondes dressées rassemblées en touffe, les frondes externes stériles de couleur verte et les internes fertiles à l'aspect de plumeau de couleur rousse. Elle est relativement fréquente sur le Massif de l'Ardenne primaire. En effet, elle affectionne particulièrement les sols acides des boisements humides. Protégée en ex-région Champagne-Ardenne, il s'agit d'une espèce rare en France.

Dans la plaine de Champagne, la Grande cyclade est également classée en danger, tandis que quatre autres espèces, l'Anodonte des rivières, l'Anodonte des étangs, l'Anodonte comprimée, et la Mulette épaisse, sont catégorisées comme vulnérables.

Cette réalité souligne la nécessité de mesures de conservation rigoureuses pour protéger ces espèces de mollusques dans cette région de plaine. L'ensemble de ces données met en exergue l'importance de la conservation des mollusques à travers une gestion éclairée des milieux spécifiques du Massif ardennais, des plateaux à cuestas de Lorraine et Champagne, ainsi que de la plaine de Champagne, afin de préserver la biodiversité et les équilibres écologiques dans l'ensemble du Parc<sup>(4)</sup>.

De plus, deux nouvelles espèces exotiques envahissantes, la Perche soleil et le Gobie, sont signalées, nécessitant une gestion appropriée.

Le périmètre d'étude fait également état d'une variété importante d'espèces floristique dont certaines espèces rares.



4. Sources : Liste rouge grand est (2023) mollusque - ODONAT INPN

## L'Orchis des sphaignes

L'Orchis des Sphaignes (*Dactylorhiza sphagnicola*), du fait de plusieurs critères : son statut – Protégée en Champagne-Ardenne (Arrêté du 08 février 1988), de son écologie – typique des tourbières acides en bon état, et de sa répartition – présente uniquement sur le territoire du futur parc, à l'échelle nationale, en fait un enjeu majeur du territoire du PNRA. Sa veille ainsi que sa préservation, déjà mis en place lors de la création du PNRA est à poursuivre dans les années futures<sup>(5)</sup>.



Orchis des Sphaignes, source : F. Barbe

## La Drosera

La Drosera, ou rossolis, désigne un genre de plantes carnivores présentes dans le périmètre du Parc naturel régional des Ardennes. Ces plantes sont particulièrement adaptées à des sols acides et pauvres en nutriments. La Drosera capture des proies, principalement des insectes, grâce à des glandes collantes présentes sur ses feuilles. Protégée en France, il s'agit d'une plante présente dans les milieux tourbeux du Parc. Deux espèces sont présentes sur le PNR : la Drosera à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et la Drosera intermédiaire (*Drosera intermedia*). Cette dernière est très rare et affectionne tout particulièrement les milieux pionniers. L'espèce est, sur l'ensemble de son aire, en régression, d'autant plus qu'elle est assez peu répandue. Les milieux où elle se développe sont en effet partout menacés (drainages des zones humides, pollution, amendements, ou encore abandon des pratiques rurales traditionnelles qui conduisent à la fermeture des milieux).



Drosera, source : L. Ferry

De plus, elle est souvent cueillie, d'une part, à titre de curiosité, par les amateurs, et d'autre part pour ses propriétés, puisqu'elle est réputée agir efficacement dans les maladies pulmonaires, la coqueluche, etc.<sup>(6)</sup>.

### Atouts

- \* Des milieux naturels exceptionnels qui servent d'habitat à une biodiversité toute aussi remarquable couvert par de nombreux plans de sauvegarde.
- \* Un recensement récurrent et de qualité de la biodiversité afin d'adapter les plans d'action et de préservation.
- \* Une base de données riche.
- \* Une pluralité d'acteurs qui œuvrent en réseau pour préserver cette biodiversité riche et remarquable.

### Menaces

- \* Réchauffement climatique.
- \* Multiplication/apparition d'espèces exotiques envahissantes.
- \* Perte d'habitat pour de nombreuses espèces, notamment en lien avec les milieux humides.

### Faiblesses

- \* Des inventaires irréguliers et peu nombreux.
- \* Difficulté de mise en commun des connaissances.
- \* Plusieurs espèces en danger critique d'extinction.
- \* Conciliation compliquée de la préservation de la biodiversité et des activités de pleine nature en plein essor et difficile à contrôler.

### Opportunités

- \* Restauration d'habitats propices aux espèces remarquables endogènes au territoire.
- \* Création de nouvelles zones en protection forte.

5. Saint-Val M., Hendoux F., 2011. Mise en place d'indicateurs de qualité sur le territoire du futur Parc naturel régional des Ardennes, 35p.

6. Citation : F. VEST, R. BAJON, juin 2000. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web www.mnhn.fr/cbnp.

## Attachement culturel forestier

La forêt est un élément clé dans l'imaginaire collectif lié au périmètre d'étude. En effet, ce couvert forestier dense constitue une grande partie du paysage du périmètre et participe grandement à son économie. Les modes de vie et habitats se sont d'ailleurs au fil du temps adaptés à la forêt. L'attachement culturel à la forêt est de ce fait très fort pour les habitants du territoire.

### Caractéristiques géologiques et climatiques : importance de l'Ardenne primaire

La répartition globale des forêts est en premier lieu liée aux caractéristiques géologiques et climatiques. Le massif ardennais et le plateau de Rocroi regroupent l'essentiel des forêts. Ces territoires ont la particularité de posséder une roche mère constituée d'une majorité de schistes et de grès, et sur laquelle les sols qui s'y sont développés sont très acides et donc peu fertiles. De plus, le climat y est plus froid et humide, avec des températures moyennes situées entre 8 et 9°C, de nombreux jours de gelées, et jusqu'à 1 200 mm d'eau par an sur les hauteurs. En revanche, sur le val de Sormonne et la Thiérache ardennaise, se trouvent des roches sédimentaires plus récentes avec une alternance de fronts calcaires et de dépression humides

argileuses, et sur la pointe de Givet, des roches calcaires. Cela en fait des territoires plus fertiles. Le climat y est aussi plus favorable. Le premier moteur du défrichement étant l'intérêt agricole des terres, les défrichements qui se sont opérés dès le moyen âge (Chantriot, 1901) ont été limités sur le massif ardennais et le plateau de Rocroi et se sont concentrés sur les territoires du val de Sormonne, de la Thiérache ardennaise et la pointe de Givet. Compte-tenu de l'homogénéité des caractéristiques climatiques, topographiques, pédologiques et forestières, les territoires du massif ardennais et du plateau de Rocroi constituent la grande majorité de la région forestière nommée l'Ardenne primaire.

### La forêt, d'hier à aujourd'hui

L'Ardenne primaire était caractérisée par une dépendance cruciale à l'égard de la forêt dans son économie rurale. La forêt constituait un complément indispensable à une agriculture de subsistance en raison de la rareté des terres arables. Les pratiques telles que le pâturage en forêt et surtout l'essartage ont favorisé le développement de deux essences en particulier : le chêne, plus résistant à l'action du feu et permettant l'exploitation des tanins, ainsi que le bouleau, première essence pionnière, au détriment du hêtre et du charme, naturellement plus répandus. Ces pratiques ont laissé une empreinte significative sur la configuration actuelle de la forêt. Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, la forêt ardennaise subissait une pression anthropique maximale, en grande partie due aux guerres et à la demande croissante d'énergie de l'industrie naissante. À cette époque, une part importante de la forêt était constituée de landes, de taillis pauvres et d'espaces acidifiés.

Entre le 19<sup>ème</sup> siècle et aujourd'hui, deux facteurs majeurs ont conduit à une mutation de la forêt. Dans un premier temps l'avènement de l'industrie houillère a entraîné un relâchement de la pression sur la forêt, améliorant ainsi

les conditions de vie des habitants. Cependant, cela a conduit à une diminution du rôle nourricier de la forêt, entraînant une réduction du pâturage et du sartage.

Dans un second temps, les efforts de reboisement qui ont suivi les deux guerres mondiales ont visé à restaurer des forêts appauvries et surexploitées. À partir des années 1930, les reboisements avec des résineux ont pris de l'ampleur dans les Ardennes françaises, notamment avec l'introduction importante de l'épicéa.

En 1947, la France a mis en place une politique forestière ambitieuse avec la création du Fonds Forestier National (FFN), agissant comme un fonds d'investissement. Cette initiative a profondément influencé les forêts de l'Ardenne primaire, avec d'importantes opérations de reboisement et d'amélioration des forêts publiques et privées, notamment dans les années 1965-1975.

L'utilisation de l'épicéa comme principale essence de reboisement s'est intensifiée en raison de son adaptation aux sols et au climat, ainsi que de sa croissance plus rapide par rapport au pin sylvestre, par exemple.

## Une forêt historiquement feuillue

Les feuillus dominent largement les forêts du Parc, représentant environ 80% de la surface forestière, ou 75% à l'échelle de l'Ardenne primaire :

✱ Le chêne occupe la première place parmi les feuillus, représentant environ un tiers du volume sur pied et constituant l'essence principale dans 50% des forêts. Sa prééminence n'a que peu évolué depuis la fin des pratiques de sartage, de pâturage et d'exploitation des tanins, en raison de sa compatibilité avec la sylviculture de taillis-sous-futaie et de sa valeur élevée, recherchée tant par les forestiers que par les utilisateurs de bois de chauffage.

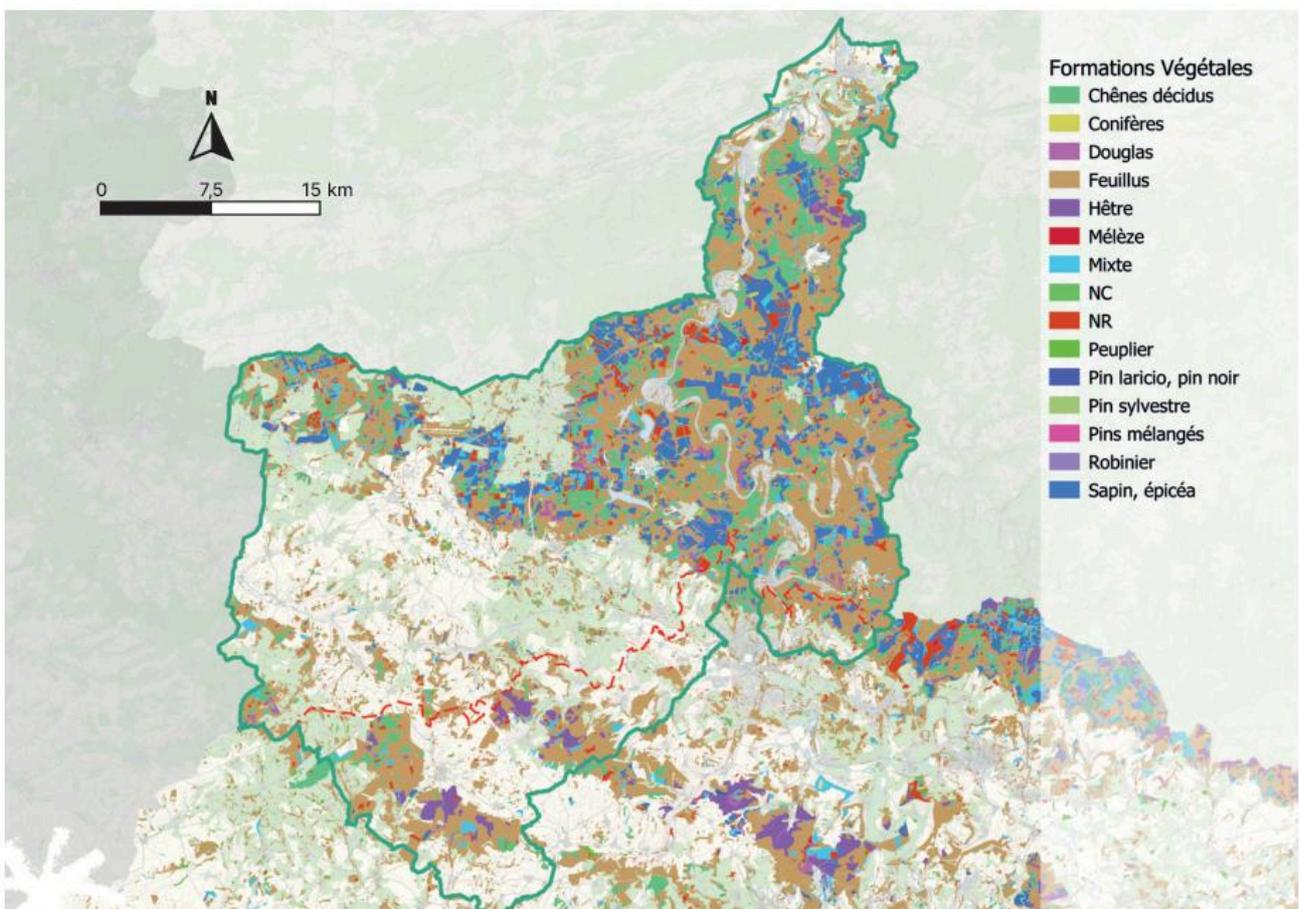
✱ Le bouleau, en tant qu'essence pionnière, est fortement influencé par le traitement en taillis-sous-futaie, étant caractéristique du taillis. Il représente ainsi la deuxième essence feuillue en Ardenne primaire, couvrant environ 10% de la surface et du volume. Son importance confère une véritable spécificité locale, bien qu'il ne représente que 1% des forêts à l'échelle nationale. Il est principalement utilisé pour le bois de chauffage et le bois d'industrie, avec les rares arbres de gros diamètres et de bonne qualité pouvant être utilisés pour l'ameublement.

✱ Le hêtre, bien qu'essence climatique sur l'Ardenne primaire, occupe une place plus modeste et couvre environ 5% de la surface et moins de 10% du volume. Sa sensibilité aux fortes chaleurs et ses besoins hygrométriques importants le rendent vulnérable face au changement climatique.

✱ En ce qui concerne d'autres essences feuillues, le frêne occupe une place modeste, se limitant aux stations de fond de vallons neutres et bien alimentées en eau. Les feuillus précieux tels que les érables et les merisiers sont peu présents en raison de leur adaptation limitée aux sols de faible fertilité. Le charme est enfin présent en accompagnement sur les stations plus riches.

Les forêts du Parc sont composées d'environ 20% de résineux. Cette répartition est légèrement inférieure à la moyenne nationale d'environ 30%.

Malgré la crise "scolyte" démarrée en 2020, les forêts de conifères sont encore principalement constituées d'épicéas, représentant environ 75 à 80% des peuplements résineux, tandis que les autres peuplements comprennent du douglas, du pin sylvestre, du pin noir et du mélèze.



Formation végétales - Source : IGM, ONF

## Une forêt essentiellement publique

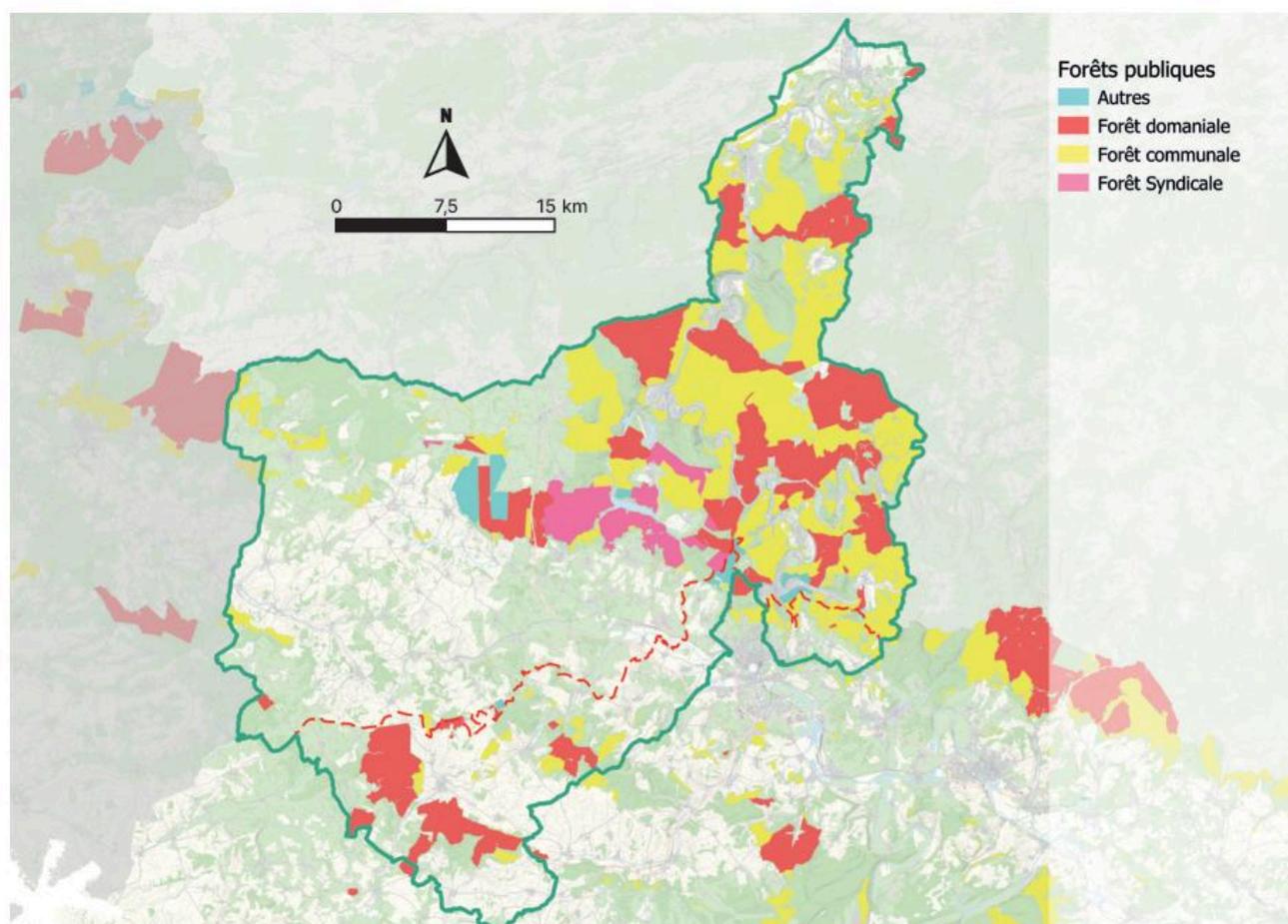
La forêt au sein du PNR des Ardennes se caractérise par la prédominance des forêts publiques relevant du Régime forestier avec 40 200 ha, soit 61% de la forêt.

La répartition du foncier sur le territoire du Parc est la suivante :

- \* 40% de forêts communales, soit 26 200 ha,
- \* 21% de forêts domaniales, soit 14 000 ha,
- \* 39% de forêts privées, soit environ 25 200 ha.

L'importance des forêts relevant du Régime forestier constitue une caractéristique distinctive du nord des Ardennes par rapport aux autres échelles du territoire. Le taux moyen national de forêts relevant du Régime forestier est de 25%, il est de 40% en région Champagne-Ardenne et de 47% dans le département des Ardennes.

Cette particularité a des implications significatives sur de nombreux aspects de la gestion forestière dans le Parc naturel régional des Ardennes.



Répartition des forêts publiques - Source : ONF

## Les forêts privées

Sur le PNR, les forêts privées représentent 39% des forêts, soit environ 25 000 ha. Cela représente une faible proportion des forêts par rapport aux autres échelles du territoire, où les forêts des particuliers représentent respectivement de 75% à 51% du niveau national à départemental. La majorité de la forêt privée est détenue par une centaine de propriétaires.

Le PNR regroupe environ 6 600 propriétaires forestiers sur le territoire. Pour les forêts de plus de 25 ha, les propriétaires sont soumis à la rédaction d'un document de gestion forestière, nommé Plan Simple de Gestion (PSG) et peuvent être volontairement élaborés à partir de 10 ha. Sur le PNR, ces documents totalisent une surface de 12 200 ha, ce qui correspond bien à la surface des propriétés supérieures à 25 ha.

### Atouts

- \* Couvert forestier important, forêt de qualité et relativement préservée des activités anthropiques.
- \* Attachement des populations à la forêt qui a sa place dans les pratiques quotidiennes des habitants du territoire.
- \* Marqueur paysager de l'identité du territoire auquel les habitants et les touristes se rattachent.
- \* Habitat de qualité pour la biodiversité.
- \* Ressource de qualité propice au développement de certaines filières et activités traditionnelles.

### Menaces

- \* Aléas climatiques
- \* Espèces Exotiques Envahissantes (EE)
- \* Sanitaire/Parasitaire (scolytes et différentes maladies)

### Faiblesses

- \* Une pluralité d'acteurs converge dans la gestion de la forêt ce qui contraint sa gestion, sa valorisation, sa préservation et son exploitation.
- \* Une forêt lourdement endommagée par la crise du scolyte et les épisodes de sécheresse.

### Opportunités

- \* Une forêt dense et de qualité qui recouvre une majorité du territoire.
- \* Une ressource de qualité en quantité : pour le tourisme, pour la production de matériaux, pour l'énergie.

## Patrimoine culturel

L'ensemble du périmètre d'étude fait état d'un patrimoine culturel riche. Le patrimoine bâti, marqué par son caractère militaire et fortifié est le produit d'une situation géographique particulière. Ce bâti remarquable est le fruit d'une histoire marquée par de multiples conflits armés.

### Des premières traces humaines à l'époque gallo-romaine

Les premières traces de présence humaine sur le territoire du Parc remontent au Magdalénien supérieur (17 000 - 14 000 av. notre ère) avec 14 sites connus sur l'ensemble du massif ardennais. Parmi ces sites, plusieurs sont localisés sur le périmètre du Parc comme le site de Roc-La-Tour sur la commune de Monthermé. De nombreux silex et pointes de flèches ont été retrouvés dans certaines cavités. Les hypothèses expliquent que le site servait de refuge aux populations nomades. Le site qui culmine à 408 mètres domine le massif Ardennais, ce qui permettait d'observer les troupeaux en migration dans la région à cette période.



Les premières structures marquant l'installation de l'Homme sont quant à elles plus tardives. Les différents sites sont datés de la période supérieure du Néolithique. Parmi eux, on peut évoquer l'allée couverte de la Ganguille (ou de Graumont) située sur la commune de Saint-Marcel, ou les sépultures présentes dans les grottes de Nichet datant d'environ 2000 ans avant notre ère. Ces exemples témoignent de l'établissement de populations sur le périmètre du PNR des Ardennes.

À partir de l'âge du fer, des populations Celtes s'installent et développent leur maîtrise de la métallurgie du fer. De nombreuses sépultures attestent de la richesse de ces populations, comme la tombe laténienne découverte sur la commune de Warcq. Après la "conquête romaine", des évolutions significatives vont avoir lieu, notamment en ce qui concerne l'urbanisation et l'accélération des échanges commerciaux. Les voies celtes sont utilisées et modernisées par les Romains pour permettre de traverser depuis Reims la forêt des Ardennes en direction des colonies de Cologne ou de Trèves. On retrouve les vestiges de ces routes sur le territoire du Parc, notamment au sein de l'extension du

périmètre, à Signy-l'Abbaye et à Fagnon. Les villages se développent également avec l'édification de structures plus importantes. Sur la commune de Warcq, des thermes d'une surface de 300 m<sup>2</sup> ont récemment été mis à jour. En plus des multiples bassins présents, l'édifice était richement décoré d'ornementation, avec la présence de matériaux locaux comme la pierre bleue de Givet.

La période des grandes migrations a entraîné une forte instabilité dans la région. Au nord du périmètre, à Vireux-Molhain, où était présent initialement un site métallurgique, un castellum est construit sur le mont Vireux, dominant la vallée de la Meuse. Ce camp entre dans la dynamique de fortification du limes romain. Bâti au III<sup>e</sup> siècle et restera actif jusqu'au V<sup>e</sup> siècle.

À l'intérieur de cette place fortifiée, ont été découverts un four à pain, des vitres et un système d'alimentation en eau avec des tuyaux en bois cerclés de fer. Dans les sépultures de soldats enterrés, des francisques germaniques et des ceinturons, ainsi que des insignes militaires romains ont été découverts. Ces éléments indiquent la présence de garnisons mixtes qui étaient très courantes à cette période. Les restes d'une chapelle datant du IV<sup>e</sup> siècle ont également été découverts devant l'enceinte du fortin. Dans celle-ci, une plaque d'ardoise gravée d'un psaume chrétien a été découverte, faisant remonter les débuts de l'évangélisation des Ardennes à cette époque.

Ces découvertes archéologiques témoignent de la riche histoire de la région des Ardennes et de la manière dont les populations ont vécu et évolué au fil des siècles, marquant le territoire de leurs empreintes culturelles et architecturales.



## Une grande richesse patrimoniale liée à l'industrie

Le XIX<sup>e</sup> siècle a vu l'essor de l'industrialisation dans les Ardennes. L'industrie textile, la métallurgie, la sidérurgie, l'extraction et l'exploitation du charbon et de l'ardoise ont prospéré à cette période. L'arrivée du chemin de fer a facilité le transport des marchandises qui transitaient initialement par la Meuse, contribuant encore davantage au développement industriel de la région qui deviendra l'activité principale. Le territoire est fortement caractérisé par la mono activité métallurgique qui structure son paysage, ses échanges et son économie. La personnalité industrielle du territoire est marquée. Mais celui-ci fait face à la crise et à la nécessité de reconversion. Ça a laissé place à un patrimoine remarquable qui constitue un marqueur paysager principal.

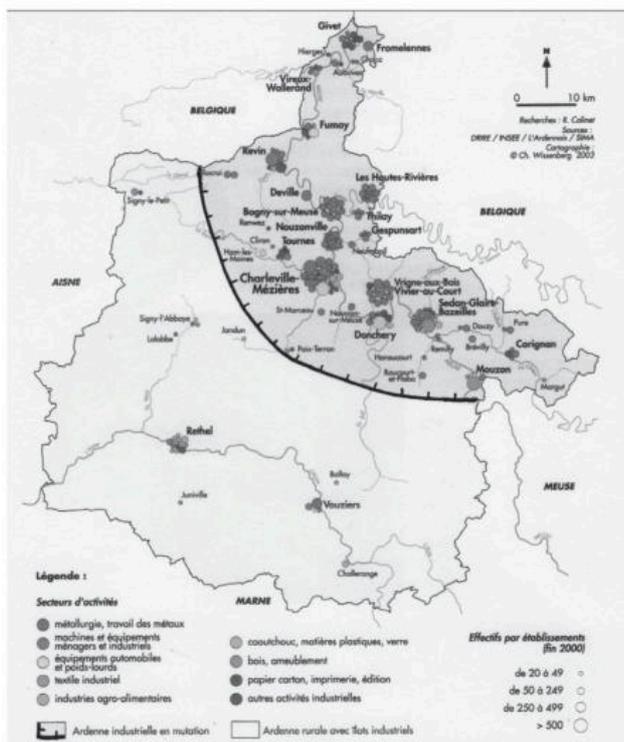
La concentration spatiale est plus importante le long de la vallée de la Meuse, véritable vallée industrielle dans une logique d'industrie au fil de l'eau. Ce patrimoine industriel est le fondement de l'identité ouvrière du territoire qui contraste également avec l'activité agricole du reste du territoire. La valorisation de ce patrimoine industriel s'affirme comme un potentiel moteur de développement et d'attractivité.

Cette industrialisation a généré un patrimoine riche qui fait partie intégrante de l'identité ardennaise. Ce patrimoine industriel prend différentes formes sur l'ensemble du territoire du Parc. On trouve par exemple d'anciens moulins (comme à Blombay / Signy-l'Abbaye), des usines (à Deville), des forges et fonderies (à Fumay), des ardoisières (à Rimogne et Haybes), des filatures (à Clavy-Warby), etc.

Les Ardennes présentent un paysage industriel très varié et contrasté. On distingue plusieurs identités marquées. La Vallée de la Meuse constitue quasiment une avenue industrielle sur l'axe fluvial. Cette "avenue de l'industrie" est centrée sur la métallurgie.

On remarque également les nombreuses carrières d'ardoises à Fumay par exemple témoins de l'industrie extractive, elle constitue l'un des marqueurs principaux de l'identité du territoire ardennais. On remarque également l'existence de tanneries et d'industries plus atypiques à l'instar des pipes Gambier à Givet, ces activités participent au développement local.

Ce patrimoine industriel se manifeste également à travers les divers ensembles d'équipements situés autour de ces zones d'activités. On peut notamment observer la présence d'habitats ouvriers et patronaux à proximité des usines, formant ainsi des cités ouvrières. Ces cités rassemblent l'ensemble des logements ouvriers ainsi que différents équipements de vie (salles communes, églises, etc.) et se présentent sous forme de regroupements de maisons homogènes, en bandes ou jumelées.

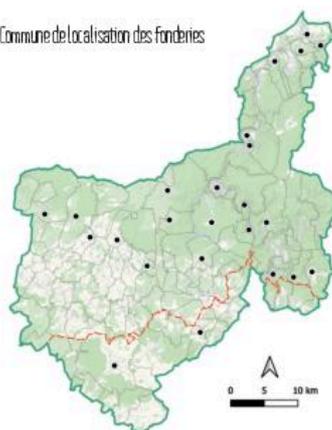


Source : Colinet 2004, p. 164 © Terres ardennaises

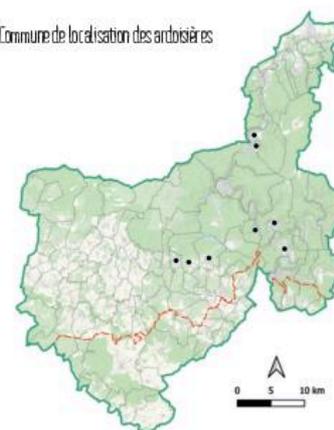
Commune de localisation des filatures



Commune de localisation des fonderies



Commune de localisation des ardoisières



# Richesses naturelles et patrimoniales

Commune de localisation d'usines métallurgiques, de ferronneries, de clouteries et de boulonneries



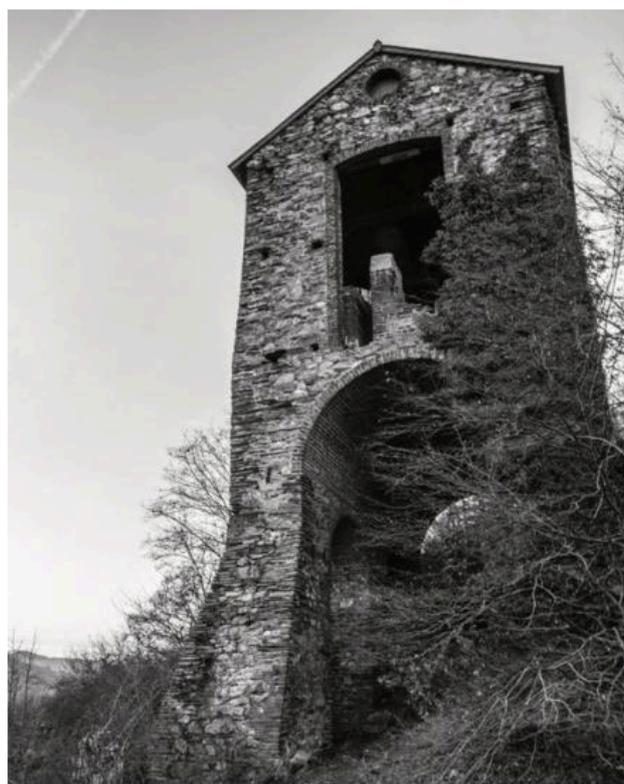
Commune de localisation de logements et cités ouvrières



Parmi les exemples figurent la cité-jardin Faure et la cité Biard de Revin, les cités ouvrières du Chamois et du Pieds-Selles à Fumay, ainsi que les cités ouvrières Saint-Brice et de la Grosse Fosse à Rimogne. Actuellement, une partie de ce patrimoine est à l'abandon ou sous forme de friches, exposé au risque de disparition faute d'activités et de financement. Moins célèbre que le patrimoine monumental, il représente néanmoins une part importante de l'identité ardennaise, qu'il est essentiel de préserver et de valoriser.



RIMOGNE, Puits de St Quentin par S. BOLLICH



FUMAY, Ardoisière du Moulin Saint Anne, par S. BOLLICH

## Un patrimoine reconnu et bien réparti sur l'ensemble du territoire du Parc

En février 2023, le département des Ardennes comptait 261 édifices comportant au moins une protection au titre des monuments historiques. La ville de Charleville-Mézières concentre à elle seule 61 édifices protégés soit 24% de ceux présents sur le département. Sur le territoire, hors ville-porte, on en dénombre 50.

\* 50 sites sont inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques. Ces édifices sont pour certains accompagnés d'un périmètre de protection aux abords des édifices. 4 sites sont classés et inscrits.

- \* 3 sites patrimoniaux remarquables sont situés sur les communes de Revin, Rocroi ainsi que sur la ville porte de Charleville Mézières.
- \* La ville de Rocroi possède également le label de "Petite cité de caractère".
- \* 8 sites sont labellisés patrimoine du XX<sup>e</sup> sur la ville porte de Charleville, 3 sites sur la commune de Revin et 1 sur la commune de Warcq.

# Richesses naturelles et patrimoniales

Monuments	Communes	Protection	Dates
Antheny	Antheny	Classé	1972
Aouste	Aouste	Classé	1922
Aubigny-les-Pothées	Aubigny-les-Pothées	Inscrit	2019
Blanchefosse-et-Bay	Blanchefosse-et-Bay	Inscrit	1926
Bogny-sur-Meuse	Bogny-sur-Meuse	Inscrit	2000
Bogny-sur-Meuse	Bogny-sur-Meuse	Inscrit	1963
Chilly	Chilly	Classé	1931
Ciiron	Ciiron	Inscrit	1927
L'Échelle	L'Échelle	Inscrit	1926
Fagnon	Fagnon	Inscrit	1980
Foisches	Foisches	Inscrit	1991
Fumay	Fumay	Inscrit	1972
Gespunsart	Gespunsart	Inscrit	1984
Givet	Givet	Classé	1984
Givet	Givet	Inscrit	1980
Givet	Givet	Inscrit	2006
Givet	Givet	Inscrit	1927
Givet	Givet	Inscrit	1991
Givet	Givet	Inscrit	1990
Hannappes	Hannappes	Classé	1913
Haybes	Haybes	Classé	1991
Hierges	Hierges	Inscrit/ Classé	1980/1980
Hierges	Hierges	Inscrit	1926
Hierges	Hierges	Inscrit/ Classé	1987/1993
Laval-Morency	Laval-Morency	Inscrit	1926
Liart	Liart	Inscrit	1926
Montcornet	Montcornet	Inscrit	1926
Monthermé	Monthermé	Classé	1963
Monthermé	Monthermé	Classé	1959
Prez	Prez	Inscrit	1926
Remilly-les-Pothées	Remilly-les-Pothées	Inscrit	1927
Remilly-les-Pothées	Remilly-les-Pothées	Inscrit	1991
Renwez	Renwez	Classé	1913
Revin	Revin	Inscrit	1920
Revin	Revin	Inscrit	2012
Maison espagnole de Revin	Revin	Inscrit	1990
Fortifications de Rocroi	Rocroi	Inscrit/ Classé	1935/1981
Église Saint-Étienne de Servion	Rouvroy-sur-Audry	Inscrit/ Classé	1981/1981
Église Saint-Sulpice de Rumigny	Rumigny	Inscrit	1926
Halle de Saint-Jean-aux-Bois	Saint-Jean-aux-Bois	Classé	1981
Allée couverte de Giraumont	Saint-Marcel	Classé	1960
Chapelle de Giraumont	Saint-Marcel	Inscrit	1972
Église Saint-Marcel de Saint-Marcel	Saint-Marcel	Classé	1911
Église Saint-Nicolas de Signy-le-Petit	Signy-le-Petit	Inscrit	1926
Église Saint-Martin de Tournes	Tournes	Classé	1923
Bornes de Saint-Rémi	Tremblois-lès-Rocroi	Classé	1931
Église Saint-Rémi de Viel-Saint-Remy	Viel-Saint-Remy	Inscrit	1943
Collégiale Saint-Ermel de Vireux-Molhain	Vireux-Molhain	Classé	1964
Église Saint-Jean-Baptiste de Warcq	Warcq	Classé	1927

## Une architecture mettant en avant les matériaux locaux

L'architecture du périmètre d'étude peut être décrite selon cinq grandes catégories :

**Une architecture "populaire" :** elle représente l'architecture la plus commune et la plus représentée du périmètre d'étude. Elle recouvre à la fois l'habitat ouvrier en bande des communes industrielles, les maisons de villes et l'habitat des secteurs ruraux. Elle est généralement composée d'un bâtiment aux ouvertures plus hautes que larges, à un rez-de-chaussée, un étage plus des combles. Les toitures présentent en grande majorité deux pentes, comprises entre 30 et 45° avec une quasi-exclusivité de couverture en ardoise. Certaines toitures présentent des demi-croupes. Ces habitations sont construites dans les matériaux spécifiques de chaque unité paysagère mais présentent une volumétrie assez uniforme.

**Une architecture bourgeoise :** Elle est présente sur l'ensemble du périmètre d'étude, souvent datée d'entre 1850 et 1950. Implantée sans mitoyenneté, elle participe néanmoins aux alignements de façade quand elle est située en bordure de parcelle. Autrement, ce sont les clôtures qui participent au profil des rues. Cette architecture présente majoritairement des toitures à 4 pans en ardoise, aux pentes similaires à celles de l'architecture "populaire". Leur volumétrie comporte parfois un deuxième étage au-dessus du rez-de-chaussée. Les matériaux spécifiques de chaque unité paysagère sont utilisés, souvent associés à la brique.

**Une architecture industrielle :** Plus variée que les deux précédentes, l'architecture industrielle a été édiflée sur une période allant du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. Ce sont à chaque époque les matériaux permettant une construction rapide qui répondent aux besoins de l'activité qui sont utilisés, de la brique avec toits de shed au bac acier en toiture plate. Pour les activités associées à une "image" de qualité, des constructions récentes utilisent le bardage bois et le verre. Certains sites en activité depuis un siècle voient cohabiter les différents matériaux et volumes en fonction de la date des extensions et réhabilitations.

1. **Appentil :** Bâtiment, adossé ou non à une construction plus haute, couvert d'un toit à une pente.
2. **Bandeau :** Élément horizontal continu longeant la façade, correspondant généralement au niveau des planchers d'une construction.
3. **Bardage :** Parement destiné à protéger la construction des intempéries, souvent en bois, ardoise ou fibrociment dans le PNR des Ardennes.
4. **Beuquette :** Petite ouverture, souvent ovale, située généralement à proximité des évier.
5. **Châssis d'angle :** Appareillage à la jonction de deux murs de façades.
6. **Châssis de toit :** Fenêtre de toit encastrée dans le versant.
7. **Corniche :** Couronnement continu et mouluré situé au sommet d'un mur, à la naissance d'une toiture (extérieur) ou d'un plafond (intérieur).
8. **Demi-croupe :** Toit à pan triangulaire couvrant un mur pignon tronqué.
9. **Faitage :** Ligne de rencontre haute de deux versants d'une toiture.
10. **Fer d'ancrage :** Pièce fixée à l'extrémité d'un tirant maintenant un mur, souvent en forme de X, Y, S ou I, parfois ouvragée.
11. **Linteau :** Pièce horizontale couvrant une ouverture, soutenant la maçonnerie.
12. **Lucarne :** Ouvrage en saillie sur un toit, avec une ou plusieurs fenêtres donnant du jour aux combles.
13. **Mur pignon :** Façade latérale de la construction soutenant les versants d'un toit.
14. **Parement :** Face extérieure et apparente d'une construction (en enduit, pierre bleue de Givet, pierre calcaire jaune, bois, brique, etc.).
15. **Portes jointives :** Portes accolées partageant un montant.
16. **Soubassement :** Partie inférieure des murs d'une construction, constituant un socle continu.

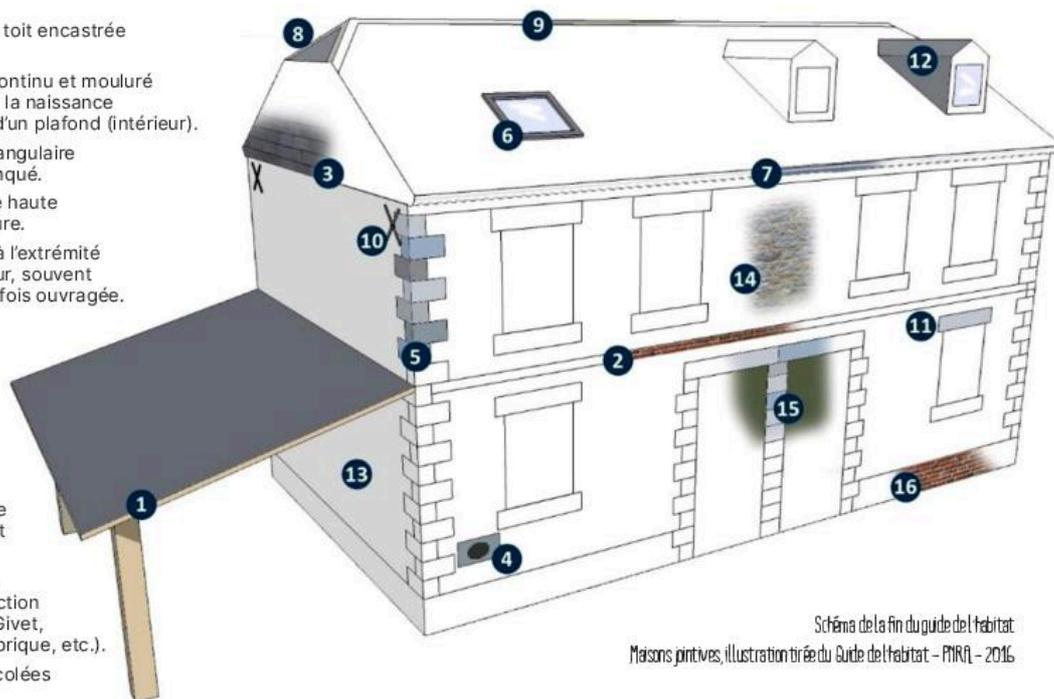


Schéma de la fin du guide de l'habitat  
Maisons primitives, illustration tirée du Guide de l'habitat - PNRQ - 2016

**Une architecture standardisée :** Depuis les années 1950 environ, le périmètre d'étude accueille des constructions d'habitation comme d'activité sur des modèles qui dépassent le secteur du périmètre d'étude, avec des modes de construction et des volumes qu'on peut retrouver ailleurs sur le territoire national : béton, ciment, briques et acier sont utilisés. Des immeubles collectifs d'habitation apparaissent : rares constructions dépassant les 4 niveaux.

**Une architecture d'exception :** elle recouvre à la fois les édifices religieux et militaires d'avant le XX<sup>e</sup> siècle. Elle utilise des matériaux traditionnels décrits dans les unités paysagères.

En termes d'architecture contemporaine, le label Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle recense les édifices datant de moins de 100 ans et qui ne sont pas protégés comme monuments historiques. Ainsi, plusieurs d'entre eux s'insèrent au sein de la ville-porte de Charleville mais d'autres se situent à Revin (la cité-jardin Faure, le pont de Fumay ou la passerelle d'Orzy) ou encore à Warcq. Ce patrimoine est méconnu et mériterait d'être mieux valorisé. L'ensemble du territoire du territoire d'étude fait état d'un patrimoine culturel riche. Le patrimoine bâti, marqué par son caractère militaire et fortifié est le produit d'une situation géographique particulière. Ce bâti remarquable est le fruit d'une histoire marquée par de multiples conflits armés.

## Atouts

- \* Une pluralité de patrimoines à valoriser (culinaire, savoir-faires, folklore, patois, patrimoine naturel ou encore pratiques traditionnelles).
- \* Un territoire présentant un passé historique fort marqué par les conflits belliqueux dont résulte un patrimoine remarquable auquel les habitants du territoire sont attachés.
- \* Un tissu associatif très engagé dans la préservation et la valorisation du patrimoine.
- \* L'attachement à ce patrimoine et à cette identité ardennaise est fort.

## Menaces

- \* Restauration et préservation du patrimoine coûteux.
- \* La population du territoire étant vieillissante, la transmission de tout le patrimoine "immatériel" (patois, patrimoine culinaire, le folklore et les légendes) risque de se perdre.

## Faiblesses

- \* Un manque de promotion, de préservation.
- \* De nombreux éléments du petit patrimoine bâti ne sont pas encore inventoriés...
- \* La jeune population du territoire reste à sensibiliser sur le patrimoine local.

## Opportunités

- \* La connaissance et la préservation du patrimoine culturel, notamment immatériel.
- \* Opportunités multiples de revalorisation du patrimoine dans un contexte d'essor du tourisme patrimonial et de pleine nature.
- \* Une meilleure connaissance des éléments du petit patrimoine encore mal connu, à la fois par les habitants mais également vis à vis du tourisme.
- \* Opportunités de réhabilitation des friches industrielles : relancer l'activité industrielle ou développer de nouvelles activités économiques.
- \* Mise à l'écrit (panneaux, publication d'ouvrages, sentiers, musées), organisation d'événements culturels valorisant et promouvant ce patrimoine et permettant d'en garder des traces pour le diffuser.

## Héritage historique lié aux conflits

Le territoire du PNR des Ardennes a connu de nombreux conflits au cours de son histoire, qui ont laissé une trace importante dans le patrimoine bâti. Les châteaux sont particulièrement nombreux sur le périmètre. Ils ont été construits à différentes époques, du Moyen Âge à l'époque moderne, et souvent rénovés au XIX<sup>e</sup> siècle. Ils présentent une grande diversité en termes de formes architecturales, de matériaux locaux utilisés et de caractéristiques défensives.

Certains châteaux fortifiés témoignent de l'époque féodale, lorsque la noblesse féodale érigeait ces forteresses pour protéger leurs terres. Ces châteaux, comme les châteaux de Montcornet, de Montcy-Notre-Dame et de Hierges, ont souvent été détruits à plusieurs reprises au cours de leur histoire mouvementée, puis rénovés à des périodes ultérieures. Ils portent les traces de ces évolutions architecturales et historiques. En plus des châteaux, on peut également trouver des maisons fortes ou des fermes fortifiées plus modestes dans la région.

Les églises fortifiées de la Thiérache à l'est du périmètre du PNR des Ardennes sont des exemples remarquables de bâtiments religieux qui ont été conçus à la fois comme des lieux de culte et des forteresses pour protéger les populations lors des conflits. Elles sont le reflet de l'histoire mouvementée de la région. Ces églises possèdent toutes un grand donjon en pierre mais les éléments défensifs varient en fonction de la topographie des villages et des époques de construction.



Ces constructions plus petites ont également été conçues pour offrir une certaine protection et défense en cas de conflits. Elles contribuent à l'ensemble du patrimoine bâti fortifié de la région des Ardennes, reflétant son passé historique tumultueux.

On trouve, par exemple, des tours de guet, des échauquettes, des meurtrières ou encore des canonnières. Les églises fortifiées de la Thiérache témoignent de la nécessité des populations locales de disposer d'endroits où se réfugier en temps de conflit. Au fil des siècles, de nombreuses de ces églises ont dû être reconstruites et rénovées à plusieurs reprises pour maintenir leur rôle de forteresse. Ces églises forment un ensemble architectural unique et constituent un élément clé du patrimoine du PNR des Ardennes.



Église fortifiée de Signy-le-Petit par David Trullard



Église fortifiée de Liart par David Trullard

Charlemont, Vue panoramique, 11 avril 2017 par l'association Les Sentinelles de Charlemont



Comme de nombreuses autres régions de France, les Ardennes ont été touchées par les guerres de Religion au XVI<sup>e</sup> siècle. La région a également été le théâtre de plusieurs guerres franco-espagnoles, ce qui a entraîné la construction de la forteresse de Charlemont en 1555 par Charles Quint. La forteresse de Rocroi a également été construite en 1555 par Henri II puis modernisée par

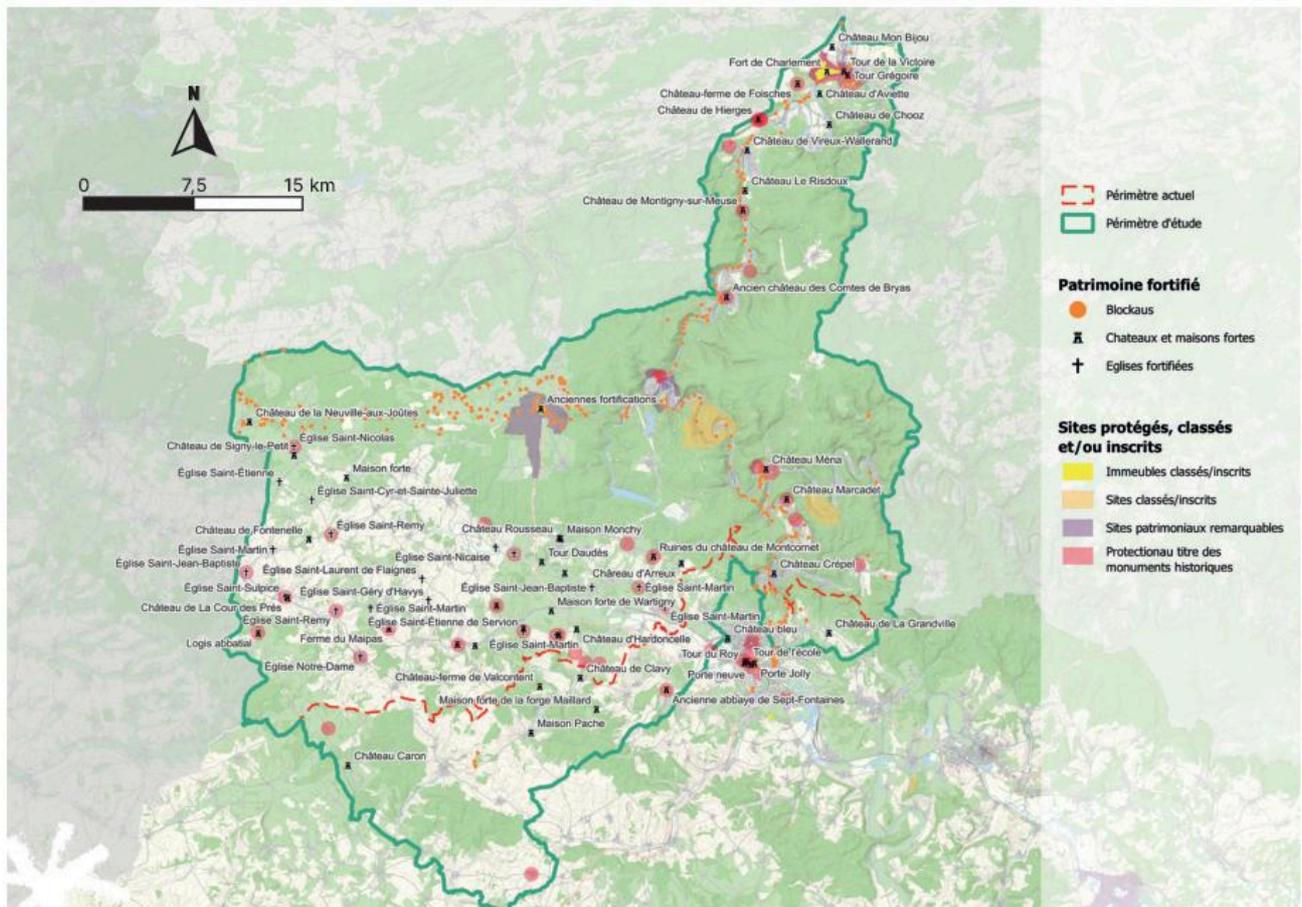
Vauban à partir de 1675, transformant la ville en une cité fortifiée en étoile aujourd'hui reconnue comme un site patrimonial remarquable. L'ensemble de ce patrimoine fortifié forme un maillage à travers tout le territoire du PNR des Ardennes. Cependant, une distinction peut être faite entre certains sites très valorisés et d'autres laissés à l'abandon.



Charlemont, front est bastion 7 et 8, 2 mars 2015, par l'association Les Sentinelles de Charlemont



Ville de Rocroi, vue aérienne, par C. Galichet



Patrimoine matériel. - Source : Datagrand est, UDAP, FMAA

## Les conflits du XX<sup>e</sup> siècle et leur impact sur les populations

La Première Guerre Mondiale représente un événement traumatisant pour l'ensemble de la population ardennaise. Les habitants ont été confrontés à de nombreux bouleversements : mouvements de population, bombardements. Toutes les communes du Parc, comme le reste du département, ont été occupées pendant les quatre années du conflit. Les habitants ont dû faire face quotidiennement aux exécutions, au travail obligatoire,

à la famine, aux réquisitions, aux camps et aux déportations. Certaines communes du périmètre ont été le théâtre d'exactions, comme à Haybes. En août 1914, un soldat allemand est abattu par un soldat français. En représailles, le village est bombardé puis incendié. Au total, 59 civils ont perdu la vie et plus de 600 maisons ont été détruites.



Cartes postales photos de la reconstruction de Haybes



Lors de la Seconde Guerre Mondiale, les Ardennes ont une fois de plus été le théâtre de l'invasion allemande. Des suites de la Première Guerre Mondiale, une ligne fortifiée le long de la Meuse et de la frontière belge avait été construite (cf. carte). Cependant celle-ci était trop légère et n'opposa que très peu de résistance à l'assaut des troupes allemandes. Après la Première Guerre Mondiale, un plan d'évacuation des populations avait été mis en place. Le département de la Vendée avait la charge d'accueillir une partie des habitants ardennais. Dès le début du conflit, le 10 mai 1940, la population a reçu de la part des autorités françaises l'ordre d'évacuer. Au total, plus de 90% de la population, soit 260 000 habitants, ont quitté la région en exode. Parmi eux, 90 000 ont trouvé refuge en Vendée. Quelques mois plus tard, une vaste zone du nord-est de la France, incluant les Ardennes, a été déclarée "zone interdite". Les terres cultivables et d'autres biens ont été confisqués à leurs propriétaires et pris en charge au profit du Reich par une entreprise appelée Ostland. L'une de ses filiales régionales, la WOL III, a mis en place dans les Ardennes un vaste projet d'implantation de méthodes agricoles qui nécessitait une main-d'œuvre abondante. Des agriculteurs allemands ont été dépêchés sur place pour gérer de vastes exploitations où travaillaient plusieurs milliers de prisonniers de guerre, ainsi que 5 000 agriculteurs ardennais contraints de se mettre à leur service.

Un camp de travail forcé a également été construit sur la commune des Mazures, où 288 Juifs déportés ont été contraints au travail forcé. 237 d'entre eux ont péri dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Le territoire du Parc a également été un lieu de résistance pendant l'occupation. Très tôt, un réseau transfrontalier s'est développé dans les Ardennes. Certains habitants, comme Marguerite Fontaine, ont organisé une filière d'évasion dans le secteur des Vieux-Moulins de Thilay, sur la commune de Monthermé. De nombreux aviateurs britanniques et d'autres personnes ont pu rejoindre l'Angleterre grâce à ce réseau. En 1944, après le débarquement, un maquis a été constitué sur la commune de Revin. Le 12 juin 1944, les forces allemandes encerclent le maquis, capturant et exécutant 106 maquisards. L'ensemble du territoire est couvert par ces lieux de mémoires, qu'il est important de conserver et de mettre en avant.

Les bombardements et les dégâts des conflits ont, dans certains cas, fortement impacté le patrimoine architectural ardennais. Certaines communes, dont Haybes, ont été entièrement détruites. L'arrivée des chemins de fer ont permis d'amener et donc d'utiliser de nouveaux matériaux de construction, dont la brique. On observe alors de nouvelles configurations et de nouvelles architectures mêlant brique, ciment et parfois pierre. Ces architectures s'éloignent des typologies dites typiques mais créent de nouveaux ensembles qu'il faut préserver.

## Légendes et folklore local

Au-delà de son patrimoine architectural remarquable, le territoire du Parc constitue le berceau de l'identité ardennaise : terre de mythes et de légendes, de traditions et savoir-faire possédant son propre dialecte. Ce sont tant de patrimoines diversifiés qui forgent son identité.

### Une terre de légende

Les Ardennes de manière générale s'affirment en tant que véritable terre de légende, notamment en raison de la forêt. Le patrimoine légendaire structuré autour de cette forêt a donné son nom au territoire, en effet c'est Arduinna, divinité de la mythologie celtique, protectrice de la forêt des Ardennes qui lui a donné son nom. Reffet de son territoire, elle est la déesse de la chasse et des bois, son culte était également très présent de l'autre côté de la frontière. Celle-ci est également régulièrement représentée chevauchant un sanglier, qui lui aussi est un emblème du territoire.

Le patrimoine légendaire est particulièrement abondant dans la vallée de la Meuse et de la Semoy, il demeure très vivant de nos jours et est étroitement lié à de nombreux "monuments" naturels remarquables qui sont associés à des légendes souvent enracinées dans l'histoire celtique de la région. Parmi ces multiples légendes du folklore local, fers de lance de la tradition orale du territoire, on peut nommer :

✱ **Les Dames de Meuse** : Cette légende est associée à un site comportant trois protubérances rocheuses qui culminent à environ 400 m sur la rive gauche de la Meuse au niveau de la commune de Laifour, elles sont recouvertes d'une forêt de hêtres. Ces trois protubérances seraient le résultat de l'adultère pour lequel ont été punies les filles du Seigneur de Rethel. De par sa beauté et son aspect remarquable, ce site a continué de nourrir les imaginaires créatifs puisqu'il a inspiré de nombreux artistes tels que George Send ou encore Michelet.

✱ **Les Quatre fils Aymon** : « *Sous chaque pierre une légende* » a-t-on coutume de dire dans les Ardennes<sup>(7)</sup>. La légende des 4 Fils Aymon s'articule autour des quatre crêtes rocheuses qui émergent de la forêt et culminent à 260 m d'altitude au niveau de la commune de Bogny-sur-Meuse. A la fois présente visuellement car représentée par les

rochers, cette légende fait partie intégrante du folklore local oral car il est retranscrit également dans des chansons de gestes relatant les exploits des héros. Ces crêtes rocheuses seraient alors les silhouettes des 4 fils en pleine cavalcade sur le dos de leur cheval-fée, Bayard, tandis qu'ils fuyaient la colère de Charlemagne. C'est grâce à ce cheval qu'ils ont pu sauter d'un bond la vallée.

✱ **Roc la tour** : Ce site géologique, également remarquable point de vue situé aux alentours de Monthermé est dissimulé au sein de la forêt. Cet enchevêtrement de blocs de quartzite, dans les légendes, serait le fruit de la colère du Diable. En effet, il se raconte qu'un jeune homme éperdument épris mais pauvre voulait construire un château pour sa belle. C'est alors que le diable lui proposa de construire ce château en une nuit avant le chant du coq et ce en échange de son âme. Néanmoins, toute la troupe engagée par le diable fut trop bruyante, et ce vacarme réveilla le coq qui chanta bien avant le jour. Fou de rage, le Diable détruisit le château d'un coup de pied, le laissant en ruine.

✱ **La Fileuse du château de Linchamps** : Cette nouvelle légende se rattache au château de Linchamps qui est une forteresse médiévale en ruine se trouvant sur le cours supérieur de la Semoy française au niveau de la commune de Thilay. On raconte que le fantôme de la dernière châtelaine, tout vêtu de blanc, s'assoit au niveau de la tourelle du château, sur une pierre ressemblant à un siège, et désormais appelé de banc de la fileuse, et file toute la nuit à l'aide d'un rouet tournant sans bruit. On raconte également qu'elle pousserait parfois des pierres des ruines de son château dans la Semoy pour en faire disparaître les vestiges et d'écraser les personnes curieuses qui s'introduisent dans le secteur<sup>(8)</sup>.

7. Ardennes Conseil Départemental, Ardennes Tourisme, Le Rocher des 4 Fils Aymon

Ainsi, l'ensemble des mythes et légendes mentionnés entretiennent d'étroits points communs, tous prennent leur source dans de remarquables éléments du patrimoine naturel et sont largement ancrés dans la tradition orale des habitants du territoire.

Ce patrimoine naturel, culturel et paysager est également une véritable source d'inspiration pour de nombreux artistes, qu'ils soient écrivains, poètes ou encore peintres. Qu'ils soient inspirés par les paysages sombres et remarquables, ces vallées ou ses animaux sauvages et mythiques, le territoire du Parc naturel régional des Ardennes s'illustre comme un véritable creuset d'inspiration pour de nombreux artistes qu'ils soient locaux ou non. Dans son ouvrage, «*Sur les traces des écrivains et des artistes en Ardennes*», Daniel Polet retransmet les propos de Rimbaud, Verlaine ou encore

Victor Hugo qui ont exprimé tantôt leur envoûtement et tantôt leur attachement à cette région. Le territoire est d'ailleurs parfois surnommé "le Pays de Rimbaud" puisque ce dernier est né à Charleville, certains disent d'ailleurs qu'il sera à l'image des Ardennes : insoumise et rebelle<sup>9</sup>. Celles-ci resteront le lieu dans lequel il fuguait et venait se ressourcer. Un musée a été baptisé en son honneur à Charleville qui contient de multiples œuvres d'autres artistes qui le célèbrent, ainsi que ses effets personnels. Il a également été enterré dans le cimetière de Charleville-Mézières.

Cela permet également de mettre l'emphase sur le lien étroit qu'entretiennent les habitants du territoire avec cette forêt tant dans les pratiques que dans les traditions orales et les loisirs.

## Des pratiques...

Certaines pratiques sont de véritables témoins de l'attachement au patrimoine culturel et paysager, on peut par exemple citer les nombreuses pratiques en rapport avec la forêt. Si les forêts ont depuis toujours fait travailler les hommes, le massif Ardennais a été habité de tous temps par des peuples vivant dans ou de celle-ci. Parmi ces peuples locaux du massif ardennais on peut citer : les houeux de waibes, les défricheurs de sart ou encore les peleurs de chêne. Ces anciennes pratiques sont désormais largement valorisées à travers la muséographie locale, à titre d'exemple, le musée de la Forêt, inauguré en 1988 et situé à Renwez se consacre à l'histoire de la forêt en Ardennes et à celle de l'exploitation forestière de manière générale ainsi qu'aux techniques et modes de vies des populations qui en vivaient.

Autre emblème de la pratique sylvicole ardennaise, le cheval de trait ardennais. Il est à la fois un élément du patrimoine et un véritable savoir-faire émergent de la forêt ardennaise. Sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes, de véritables passionnés s'investissent dans la valorisation de cette race rustique de chevaux de traits à travers des manifestations telles que la Fête du cheval de Hargnies durant laquelle ses capacités en débardage forestier sont démontrées. Ce patrimoine persiste tout de même en danger malgré qu'un engouement se développe autour de la préservation de la race.

En plus de cette tradition forestière qui nourrit les pratiques et les légendes, on remarque que la tradition orale est très présente au niveau de ce territoire rural. Et cette tradition orale est marquée par un patrimoine distinct, un dialecte propre, le patois ardennais. S'il y a bien un élément qui lie l'ensemble des habitants d'un même territoire, c'est bien la langue. Ces parlers locaux sont considérés comme de véritables patrimoines immatériels, le patois ardennais fait la fierté des habitants qui le cultivent encore dans le langage courant. Ainsi, le patois ardennais ce sont des mots tels que "dôyes" (petit orteil) ou encore "boudine" (nombril, ventre) ou « la cliche » qui désigne la poignée de porte, mais également des expressions entières ainsi que, plus globalement, un accent distinctif. Le patois ardennais est une langue d'oïl (langue romane du nord de la France), il s'agit d'un dialecte champenois et les locuteurs sont appelés les "ardennophones". Il est parlé à la fois dans les Ardennes françaises mais également dans la partie sud des Ardennes belges. C'est d'ailleurs pour cette raison que ce patois est sujet à des influences multiples venues de la Belgique et du Luxembourg mais c'est le Wallon qui l'influence le plus. Si comme tout patois, il s'agit d'un patrimoine en perte, les ardennais y sont particulièrement attachés et de nombreux auteurs le défendent et le promeuvent à travers des atlas linguistiques, des CD et podcast ou encore des illustrations par exemple.

8. Paul Sébillot, *Légendes et curiosités des métiers*, Paris, Flammarion, 1894, p. 24-25 - Les Fileuses

9. *Visit Ardenne, Expériences ardennaises, Histoires*, « J'ai marché sur les pas d'Arthur Rimbaud » par Pierre PAUQUAY

10. *Paroles d'arbres*, BDS n°48, repris et cité dans le cadre de la Charte forestières de territoire du PNR des Ardennes

## Et une identité

D'autres éléments peuvent être considérés comme un patrimoine local, marqueur de l'identité ardennaise. Par exemple, les habitants du territoire sont très attachés aux traditions culinaires et aux produits du terroir. En effet, la cuisine Ardennaise se base historiquement sur le principe de la nourriture roborative, c'est-à-dire qu'elle se voulait nourrissante pour redonner de la vigueur et accélérer le regain d'énergie, cela est dû aux hivers rudes. Elle se fonde également sur les ressources disponibles et notamment les féculents on peut d'ailleurs citer de multiples spécialités traditionnelles ardennaises qui ont pour ingrédient principal la pomme de terre : salade au lard ou encore la cacasse à cul nul qui étaient les plats du pauvre. La viande de gibier a de toute évidence une place importante dans la cuisine ardennaise en raison des forêts favorables au gibier sur le territoire. Des spécialités sucrées existent également, toujours dans la même optique de nourriture qui tient au corps : traditionnelle tarte au sucre ("galette à suc"). Plusieurs autres éléments de la gastronomie traditionnelle ardennaise sont identifiés et

sont largement valorisés : la bière ou encore la dinde rouge des Ardennes mais également ces chocolats à la nougatine appelées les "pierres bleues" que l'on trouve dans la pointe du territoire et qui retranscrivent le patrimoine paysager dans le patrimoine culinaire. Ce sont tant de spécialités qui sont toujours valorisées lors d'événements locaux tels que la Fête de la Bière qui a lieu au sien de la ville porte du territoire et dont la mémoire et les traditions sont préservées par de multiples confréries : la Confrérie de la cacasse à cul nu, la Confrérie de la salade au lard ou encore la Confrérie du Fromage et de la Bière de Rocroy. Il y a un réel attachement à ce type de tradition, en démontre également la tenue du festival des confréries en Ardennes, lancée en 2004 qui réunit une cinquantaine de confréries à la fois françaises et belges à Charleville-Mézières pour célébrer la gastronomie locale. Il s'agit d'un festival unique en son genre sur le territoire français qui a d'ailleurs été récompensé à plusieurs reprises : prix du tourisme ardennais en 2014 et prix d'excellence du Conseil Européen des Confréries Œnogastronomiques en 2016<sup>(11)</sup>.



11. Office de tourisme Charleville/Sedan en Ardenne, les Incontournables, Festival des Confréries



## Atouts

- \* Un patrimoine naturel et paysager au service de la culture.
- \* Une terre de légendes et de mythes auxquels est attachée la population locale qui participe à cette valorisation.
- \* Une identité de territoire riche, un profil de "l'Ardennais" ancré dans la culture locale par la tradition culinaire, le patois et les pratiques.
- \* Deux événements internationaux : le festival du cabaret vert et le festival International du théâtre des marionnettes.

## Menaces

- \* Une perte de certaines spécificité (patois, cuisine).
- \* Fermeture des lieux de diffusion culturelle en raison du déficit de fréquentation.
- \* Vieillesse de la population, entrave voire disparition de la diffusion orale des légendes et des traditions.

## Faiblesses

- \* Aucun label.
- \* Absence d'une mise en réseau des acteurs culturels.
- \* Infrastructures et lieux de diffusion culturelle en état de dégradation, nécessitant une rénovation et un équipement adapté pour proposer une offre de meilleure qualité.
- \* Culture (théâtre, art) encore peu intégrée dans les pratiques quotidiennes.
- \* Population qui peine à accéder à ce type de service : se rendre dans les lieux de diffusion, parfois mal équipés, inadapté à l'accueil de certaines populations.

## Opportunités

- \* Une augmentation du nombre de tourisme.
- \* Un tourisme patrimonial et culturel en plein essor, ce qui est favorable pour le dynamisme potentiel du périmètre.
- \* Développement de nouveaux services culturels : spectacles itinérants, en pleine nature, culture rendue de plus en plus accessible par des dispositifs d'aides (pass culture par exemple) et une meilleure promotion.
- \* Des acteurs engagés dans la promotion.

# Dynamiques à l'œuvre sur le territoire



## Démographie et évolutions

La population des 92 communes du périmètre actuel est de 72 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les communes les plus peuplées sont celles de Givet, Revin, Nouzonville, Bogny-sur-Meuse et Fumay. Seize autres communes ont une population supérieure à 1 000 habitants. Le reste des communes a une population beaucoup moins importante, avec une moyenne de 307 habitants. Les populations des 24 communes d'extension représentent 11 600 habitants, avec quatre communes de plus de 1 000 habitants.

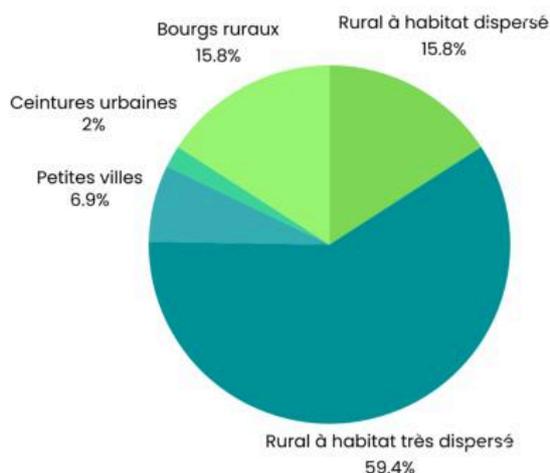
Trois communes situées en périphérie de la ville-porte (Warcq, Aiglemont, Montcy-Notre-Dame) et une commune située au sein des Crêtes Préardennaises (Signy-l'Abbaye). La population du périmètre d'étude comporte donc au total 80 800 habitants. Enfin, la Commune de Charleville-Mézières quant à elle possède une population de 47 000 habitants, mais en tant que ville-porte, sa population n'est pas comptabilisée dans ce total.

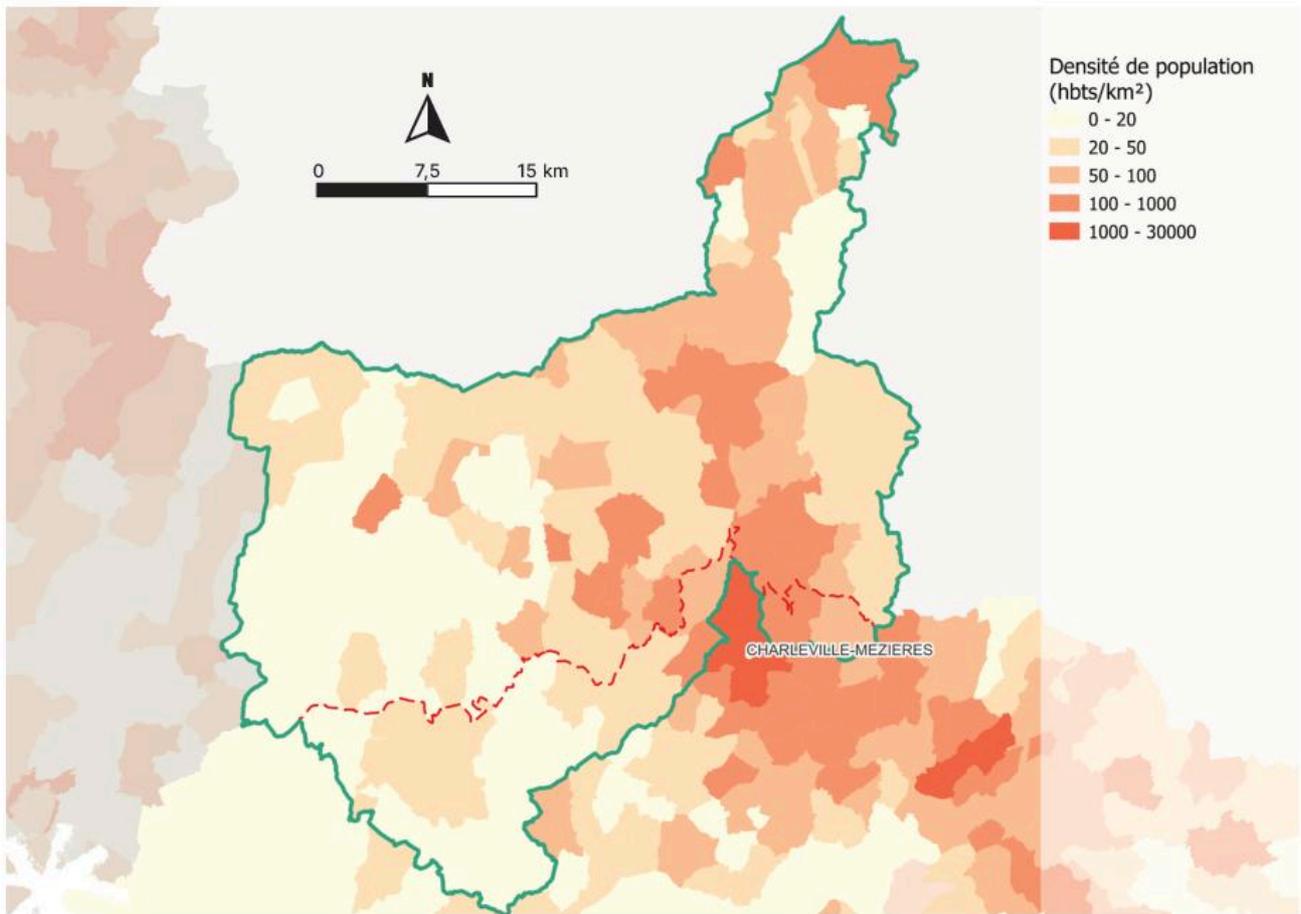
### Une densité relativement faible

La densité de la population au sein du périmètre d'étude est relativement faible, ce qui reflète un caractère majoritairement rural. En ce qui concerne les communes du périmètre, des disparités existent malgré tout entre les différents bassins de vie, notamment entre la vallée de la Meuse et la Thiérache. En effet, les communes se situant le long de la Meuse ont longtemps concentré des activités économiques importantes, entraînant une densification de ces villes, notamment en raison des vallées encaissées concentrant les lieux de vie autour du fleuve. Comme la commune de Givet (6 487 hbts), Revin (5 947 hbts), Nouzonville (5 702 hbts), Bogny-sur-Meuse (5 082 hbts) et

Fumay (3 228 hbts). La densité de population est également plus importante autour de Charleville-Mézières qui concentre les activités, avec les communes d'Aiglemont (1 678 hbts), Montcy-Notre-Dame (1 636 hbts) ou encore Warcq (1 252 hbts). Cette densité de population est moins importante à l'Ouest du périmètre, en Thiérache et sur les Crêtes Préardennaises dont les communes les plus importantes sont Signy-l'Abbaye (1 369 hbts) Signy-le-Petit (1 207 hbts) et Maubert-Fontaine (1 103 hbts). Il est à noter enfin que plus de 65% des communes du Parc comptent moins de 500 habitants, et représentent seulement 20% de la population totale.

Répartition des communes du PNR en fonction du nouveau classement de densité - Source : INSEE 2024





Densité de la population en 2020 - Source : INSEE

## Une baisse démographique constante

Hormis quelques communes, on observe une même dynamique démographique que le reste du département des Ardennes depuis ces dernières décennies. La densité de population est passée de 58,9 habitants/km<sup>2</sup> en 2009 à 55,1 habitants/km<sup>2</sup> en 2020. Cette évolution se traduit par la perte de 5 466 habitants au cours de ces 10 dernières années. Cette décroissance, visible depuis les années 1970, touche principalement les communes de la vallée de la Meuse ainsi que quelques communes rurales de la Thiérache. Cette décroissance s'explique notamment par la désindustrialisation qui a fortement marquée le département des Ardennes. Il est à noter cependant que certaines

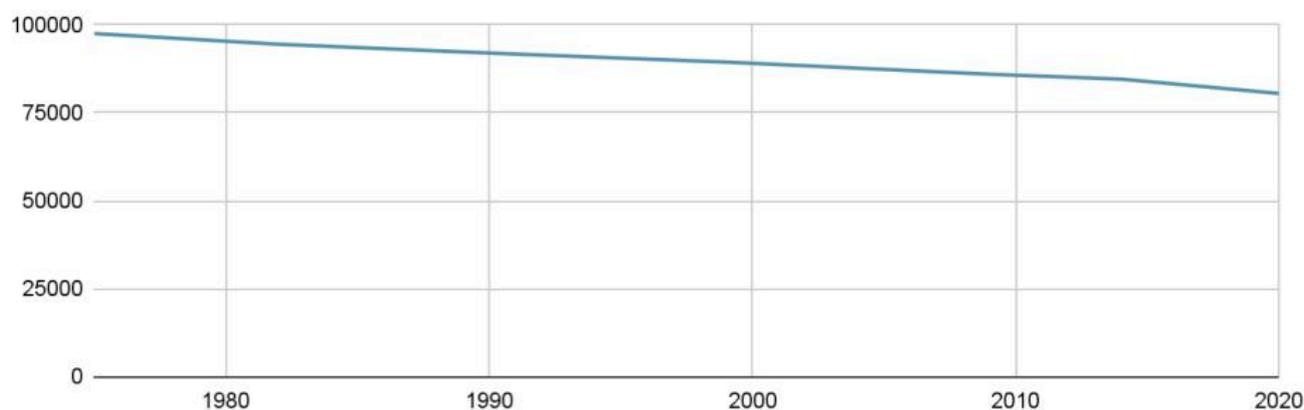
communes observent, malgré tout, une augmentation de leur population. Dans les différents scénarios réalisés par l'INSEE, la densité de population ardennaise continuera de décroître au cours des 40 prochaines années. Cependant, certains scénarios font état d'une stabilisation à mettre en corrélation avec un redéveloppement économique du territoire.

Recensement de la population, source : INSEE 2020

	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
<b>Population</b>	97 476	94 446	91 942	89 363	85 929	84 524	80 463
<b>Densité (hbts/km<sup>2</sup>)</b>	66.8	64.7	63.0	61.2	58.9	57.9	55.1

# Dynamiques à l'œuvre sur le territoire

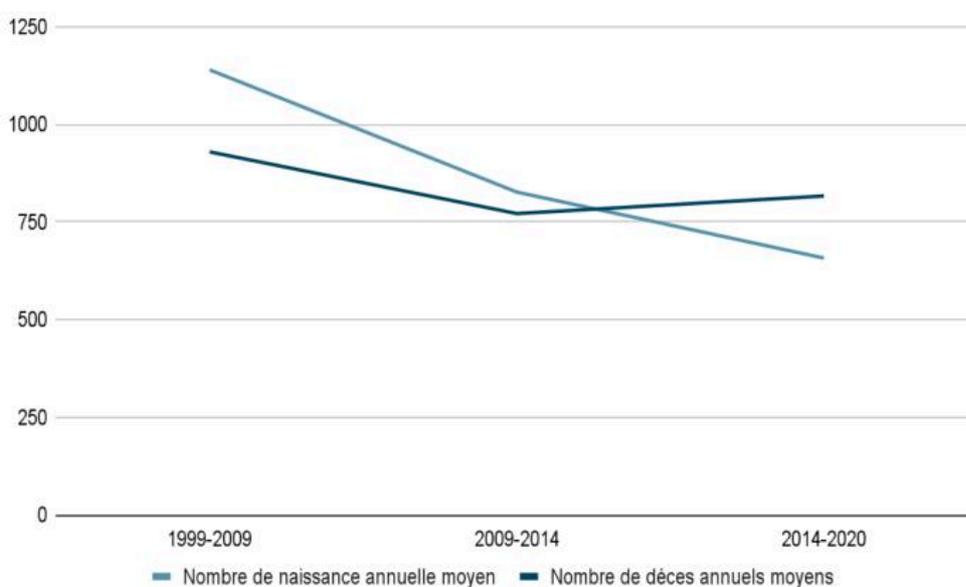
Évolution du nombre d'habitants, source INSEE



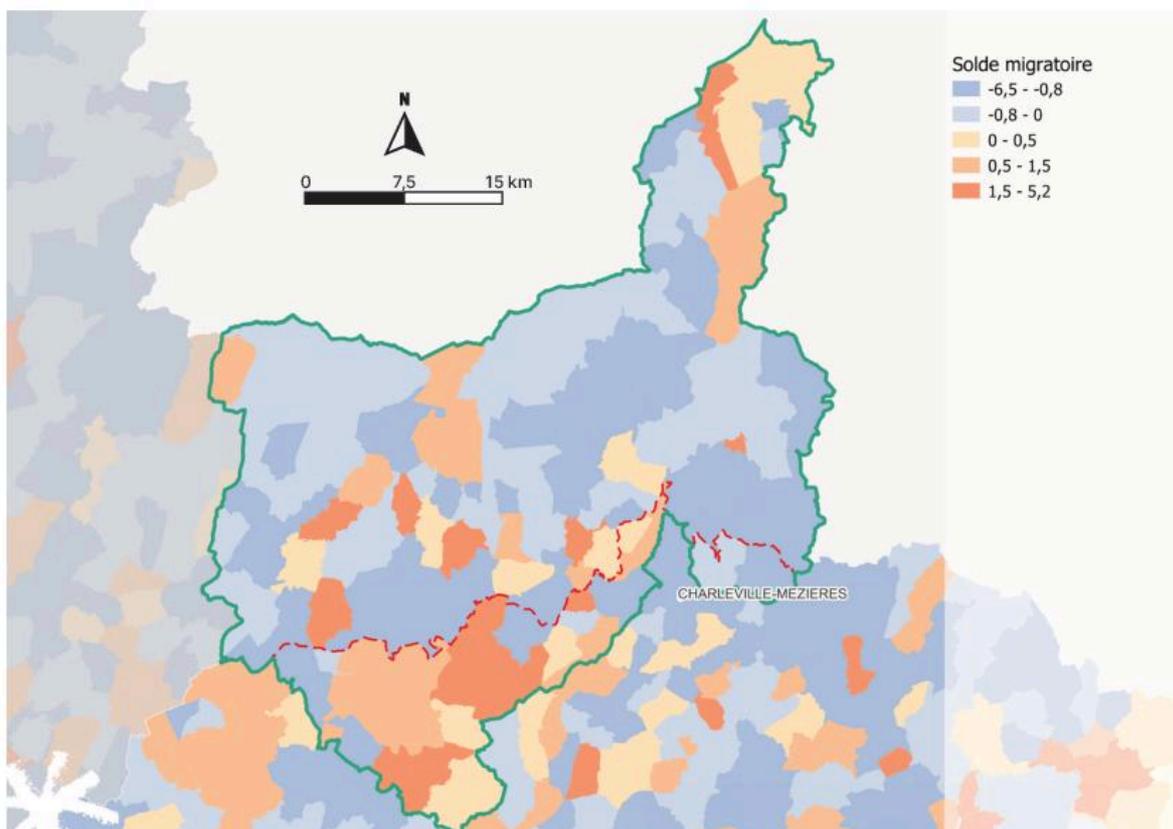
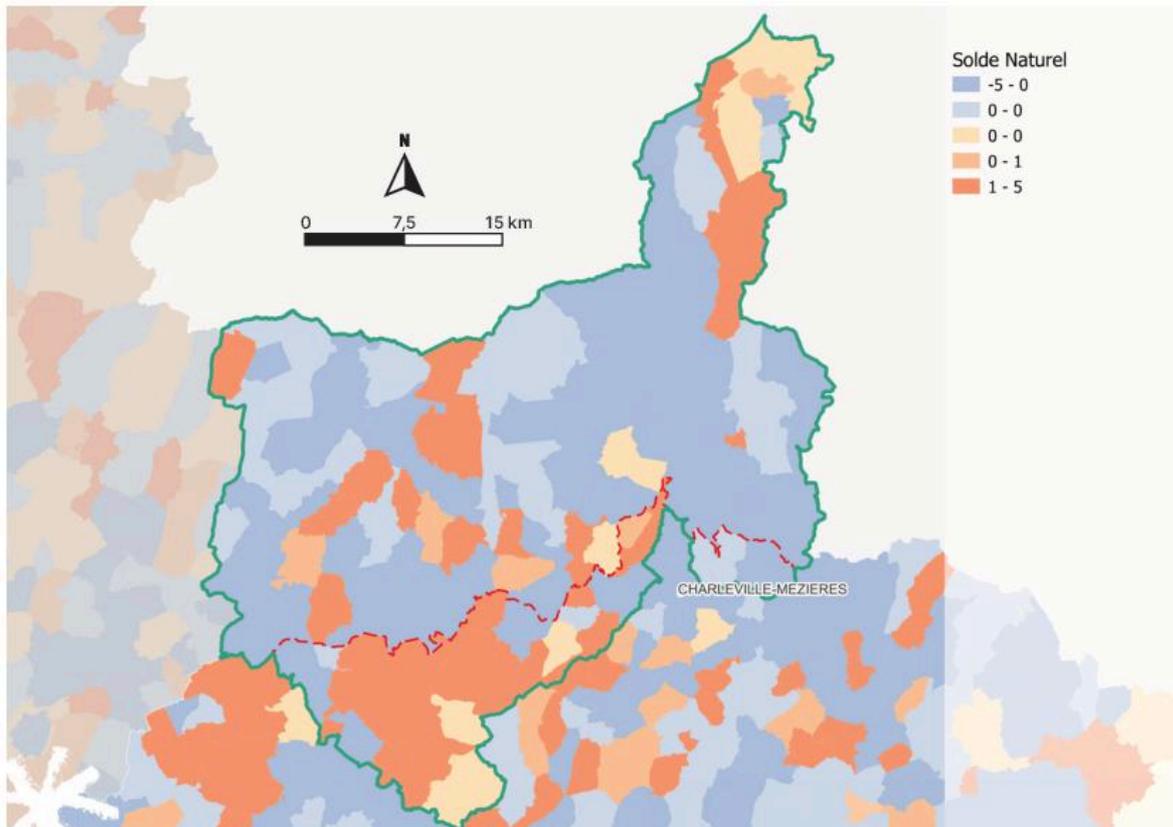
On observe ces dernières années une perte de vitesse de la croissance "naturelle", qui correspond au solde entre les naissances et les décès. Le nombre annuel moyen de naissance a reculé de -169 en 2014-2020 par rapport à la période 2009-2014. Le nombre moyen de décès a quant à lui progressé de 45 sur la même période. Sur l'ensemble du périmètre du Parc le solde naturel est négatif, hormis sur deux zones géogra-

phiques : La pointe de Givet et les crêtes préardennaises, ainsi que quelques villages situés en Thiérache. Le solde naturel de ces communes fait écho au solde migratoire. Ces communes sont les plus dynamiques, le reste du territoire observe quant à lui une perte annuelle de la population due au solde migratoire qui correspond à environ 500 habitants par an.

Solde naturel, source INSEE



# Dynamiques à l'œuvre sur le territoire

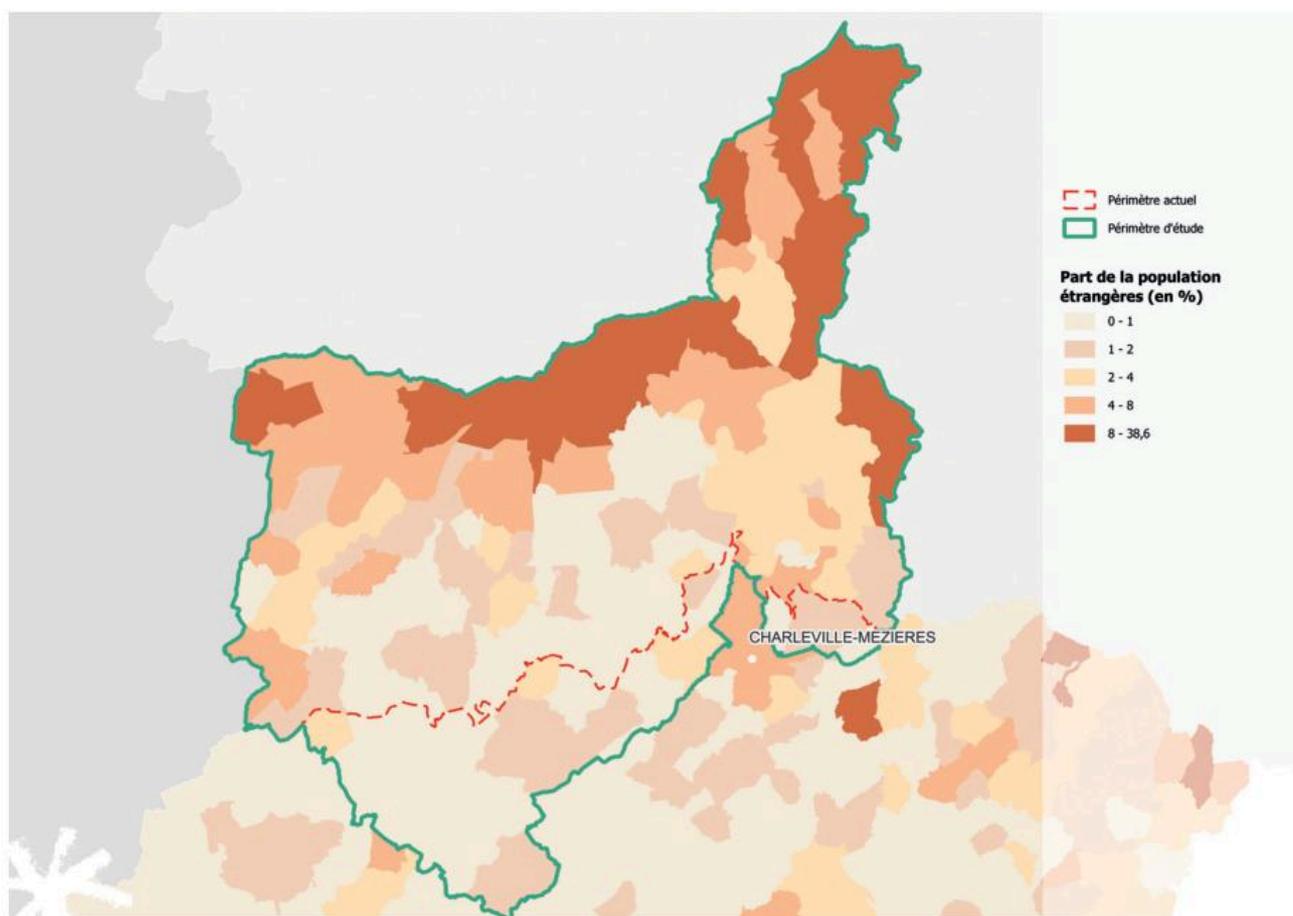


Solde naturel et migratoire - Source : INSEE

## Les migrations transfrontalières

Les données fournies par l'Insee permettent d'obtenir des informations sur les flux migratoires entre la France et l'étranger, mais elles ne permettent pas de faire une distinction précise des pays d'origine. De ce fait, il est impossible d'obtenir des données précises sur les migrations transfrontalières avec la Belgique et sur leur impact sur le solde migratoire.

Cependant, ces migrations transfrontalières sont bien présentes, comme le montre la part des étrangers dans la population qui est plus importante sur l'ensemble des communes situées à la frontière avec la Belgique.



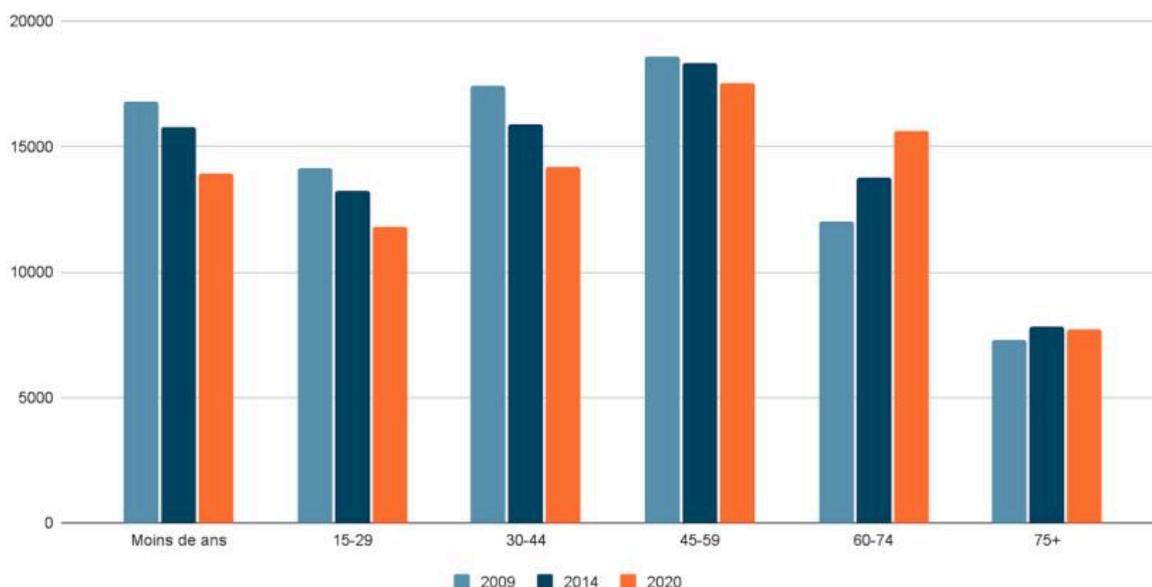
Population étrangère - Source : INSEE

## Vieillesse de la population

Le territoire présente une part importante de personnes entre 40 et 64 ans, cette tranche d'âge représente 41% de la population en 2020. Cependant on remarque depuis 2009 une tendance au vieillissement de la population, avec une forte diminution de la part de l'ensemble des 0 à 60 ans. Au sein de la population, la part des 40-60 ans reste la plus importante.

La part des personnes de plus de 60 ans a quant à elle fortement augmenté, passant de 16,6% en 2009 à 21,7% en 2020 et étant au-dessus de la moyenne nationale.

Population par tranche d'âge, source : INSEE



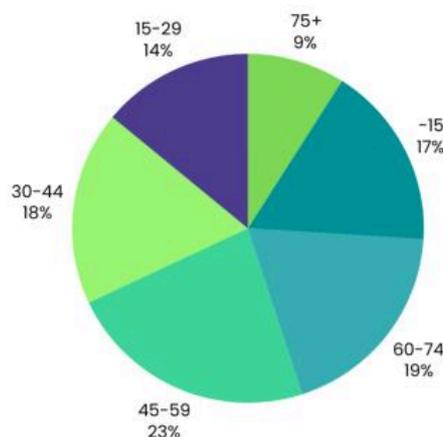
En ce qui concerne la population jeune du PNR des Ardennes, celle-ci est en diminution progressive. Ces données doivent être analysées au travers des mouvements résidentiels des jeunes. La majorité des migrations sur le périmètre d'étude ont lieu entre 15 et 35 ans, le nombre de sortants est systématiquement supérieur au nombre d'entrants. Ces migrations correspondent aux besoins d'accès à une offre de formation et d'emploi qui est absente localement. Ce départ d'une population jeune accélère les dynamiques de vieillissement de la population.

Ce vieillissement de la population va entraîner des répercussions significatives, il deviendra essentiel d'adapter les logements pour répondre aux besoins des personnes âgées. Cette adaptation requiert une diversification de l'offre d'habitat intermédiaire et une assistance dans les parcours résidentiels, visant à assurer un cadre de vie adapté. De plus, il faudra renforcer le développement des services de proximité, tels que les services publics, les commerces, les services de santé et les transports qui sont impératifs pour faciliter la vie quotidienne des personnes âgées sur le territoire.

Le vieillissement de la population nécessite également une expansion des services à domicile, avec une attention particulière à l'accessibilité pour tous. Enfin, face au risque d'isolement des personnes âgées, il sera crucial de multiplier et diversifier les liens sociaux.

Cela implique la création de réseaux sociaux solides, la promotion d'activités communautaires et la mise en place de dispositifs favorisant une vie sociale active et épanouissante pour les personnes âgées.

Part de la population par âge, source : INSEE

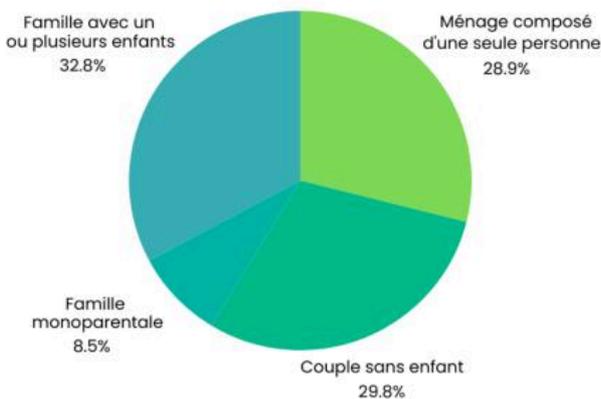


## Structure des ménages

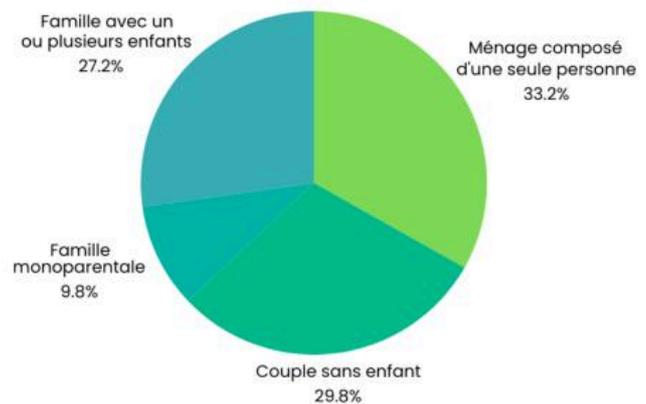
Au sein du PNR des Ardennes, les ménages d'une personne sont majoritaires, représentant aujourd'hui 32,8% du total des ménages. Les ménages composés d'un couple sans enfant, ou de famille avec un ou plusieurs enfants sont ensuite présents, respectivement pour 29,4 et 26,9%.

Sur le territoire la taille moyenne des ménages est en baisse continue, passant de 3,0 en 1982 à 2,2 aujourd'hui. En ce qui concerne la typologie des ménages, celle-ci n'a que peu évolué depuis ces 10 dernières années, la part des ménages d'une personne ayant dépassé celles des ménages avec 1 ou plusieurs enfants mais ces évolutions sont minimales.

Typologie des ménages en 2009



Typologie des ménages en 2023, source : INSEE



### Atouts

- \* Densité de population relativement faible.
- \* Caractère rural du territoire qui offre un cadre de vie de qualité à ses habitants (paysages, nuisances réduites...).
- \* Plusieurs bassins de vie identifiés.

### Menaces

- \* Une adaptation est nécessaire pour faire face à ces évolutions.
- \* Déprise démographique importante.
- \* Pas de renouvellement de la population, perte totale de dynamisme du territoire.

### Faiblesses

- \* Une baisse démographique constante accompagnée d'un vieillissement important de la population.
- \* Une concentration de la population sur les secteurs les plus urbanisés/denses.
- \* Un territoire qui perd de l'attractivité pour les ménages et surtout les jeunes ménages (solde migratoire négatif en constante baisse).
- \* Départ des populations jeunes pour l'accès à la formation et à l'emploi.

### Opportunités

- \* Une stabilisation démographique qui tend à arriver dans les prochaines années.
- \* Attirer de nouveau les populations jeunes en déployant une offre de formation innovante et en dynamisant l'emploi sur le territoire.

## Habitat et logement

Le parc de logements évolue fortement sur le périmètre du PNR des Ardennes, plusieurs dynamiques s'observent sur l'ensemble du territoire.

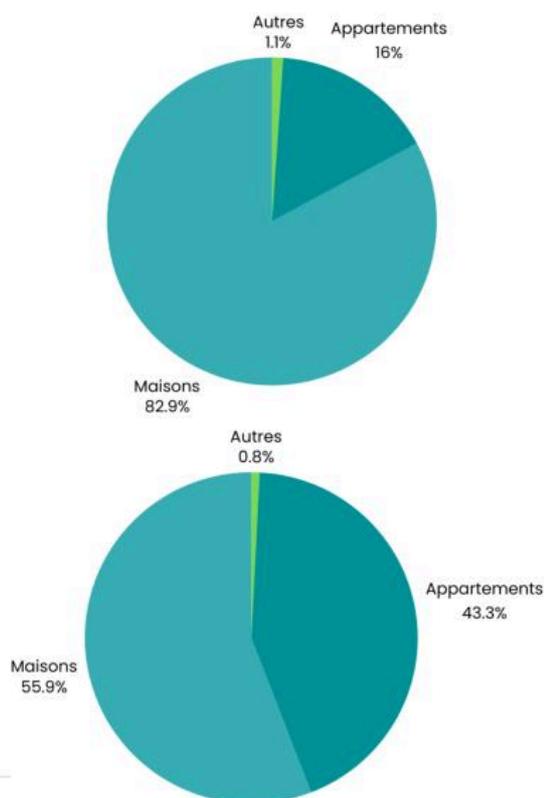
Tout d'abord est présente une augmentation du nombre de logements, passant de 41 055 en 2009 à 43 061 en 2020, alors que sur la même période, le nombre d'habitants à quant à lui diminué. Le taux de vacance et le nombre de résidences secondaires ont également augmenté sur la même période.

### Catégorie et types de logements

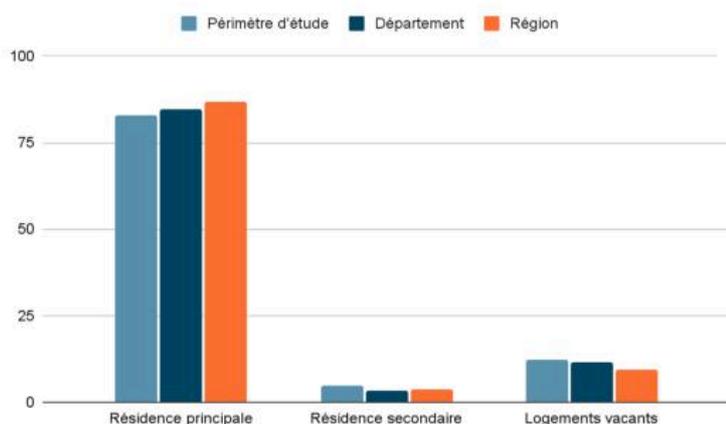
La grande majorité des logements présents sur le périmètre d'étude du PNR des Ardennes sont des maisons. Ce chiffre est bien plus important par rapport à la région Grand Est. La répartition du parc de logements suit celle des habitants, à l'exception de quelques communes où le parc des résidences secondaires est particulièrement important (supérieur à 30%) et vient augmenter le nombre de logements des communes concernées.

C'est notamment le cas dans les communes de Ham-sur-Meuse, Blanchefosse-et-Bay, La Ferrée (38%) et Haulmé (47%). La part des résidences secondaires correspond au total pour le Parc à moins de 5% avec 2000 logements. Ce chiffre reste inférieur à celui du département qui est en moyenne de 10%. Cependant depuis ces dernières années, on observe une augmentation progressive du nombre de ces résidences secondaires, à l'instar de la dynamique observée sur l'ensemble du territoire national, notamment en Thiérache.

Logements selon leur type, périmètre d'étude / Région Grand Est



Comparaison de la répartition du parc de logements du territoire d'étude avec le département et la région



## Construction

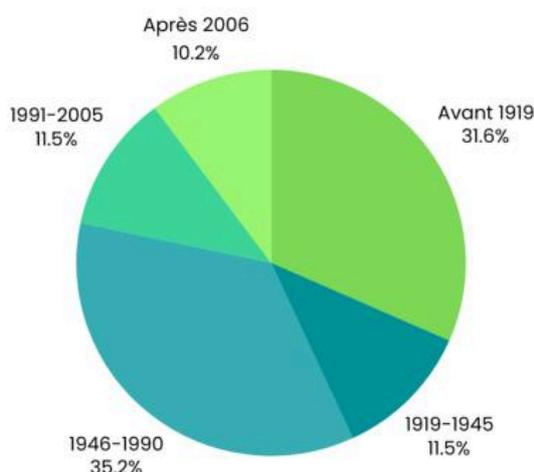
La majorité des nouveaux logements construits se localise au sein des pôles urbains, en particulier dans les communes du Massif ardennais (Givet, Revin, Rocroi et Maubert Fontaine) ainsi qu'autour de la ville porte de Charleville-Mézières. Ces zones urbaines ont attiré la majeure partie de la construction de logements neufs au cours de la dernière décennie. Cependant, lorsqu'on compare le nombre de nouvelles constructions par rapport au parc de logement existant, les données montrent des dynamiques inverses. Les nouvelles constructions sont principalement localisées dans les communes plus rurales, et dans les communes à la périphérie de Charleville-Mézières.

## Taux de vacance

Cette augmentation s'accompagne d'une augmentation de la vacance des logements de 4% depuis 2009. Un total de 5 357 logements vacants a été recensé sur le périmètre du PNR des Ardennes en 2020.

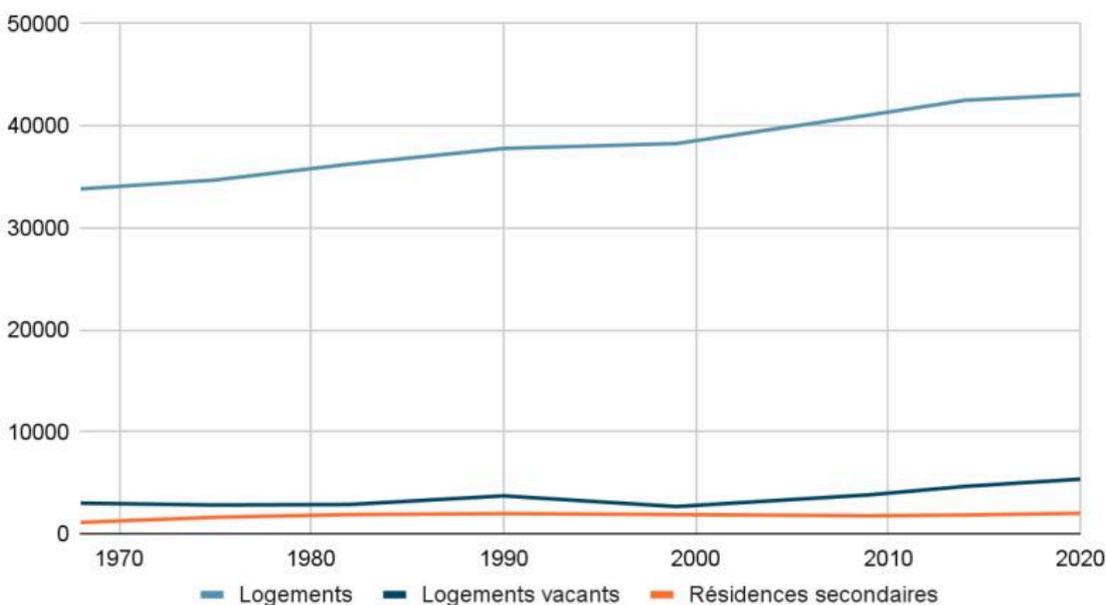
Cela représente un taux de vacance de 12,44%. Cette augmentation du taux de vacance peut s'expliquer par deux éléments. Premièrement, le manque d'attractivité démographique et le faible renouvellement de la population dans certains secteurs géographiques, accentuent ce taux de vacances. De plus, le parc de

Répartition des résidences principales en fonction de l'année de construction



logements assez ancien est inadapté aux besoins actuels. Le taux de vacance est 60% plus élevé parmi les logements construits avant 1945, et 34% plus élevé parmi les logements construits avant 1971. Le coût de rénovation de ces logements est supérieur aux coûts de construction, de ce fait, les ménages favorisent la construction de logements, qui peuvent entraîner de nouvelles problématiques de désertification des centres-bourgs et d'étalement urbain ce qui génère ensuite une dynamique de mitage urbain, véritable problème observé au sein des espaces ruraux.

Evolution du Parc de logement - Source : INSEE RP 1968 - 2021



## Atouts

- \* Le caractère rural et la faible densité de population sur le territoire permet l'accès à des logements individuels, suffisamment grands avec du terrain, idéal pour les ménages et les familles.
- \* Une typologie de logements variée : corps de ferme à rénover, maisons individuelles, logements collectifs, HLM... s'adressant à tous les profils de ménages.

## Menaces

- \* Vacance croissante et dégradation du bâti existant.
- \* Des bâtiments inadaptés aux besoins des populations : surfaces moyennes de plain-pied pour des personnes âgées par exemple, logements de taille modérée pour un couple.
- \* Hausse du nombre de résidences secondaires.
- \* Risque de mitage en raison de la concentration des nouvelles constructions dans les communes rurales situées autour des principaux pôles.
- \* Développement urbain non contrôlé en périphérie entraînant une perte d'activité dans les centres-bourgs.

## Faiblesses

- \* Un parc de logement ancien, non adapté (passoires énergétiques, mauvais matériaux, peu adaptés pour le maintien des populations à domicile).
- \* Une vacance importante et en croissance à mettre en corrélation avec un renouvellement urbain important.
- \* Un coût de rénovation des logements supérieurs au coût de la construction : choix des ménages de faire construire plutôt que de rénover : perte du bâti traditionnel et consommation d'espace non-artificialisé.
- \* Passoires énergétiques nombreuses.

## Opportunités

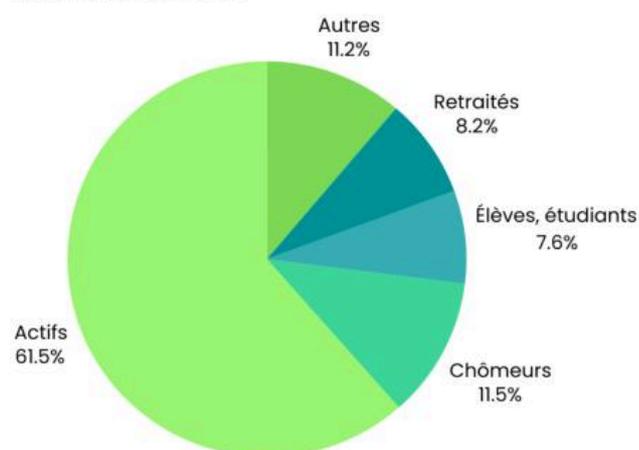
- \* Logements vacants en nombre, possibilités de rénovation et réhabilitation sans consommer d'espace supplémentaire permettant une redynamisation des centres-bourgs.
- \* Adaptation des logements pour répondre aux enjeux démographiques tels que le maintien à domicile et ce potentiel de réhabilitation est d'autant plus favorable dans le cadre de l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

# Dynamiques à l'œuvre sur le territoire

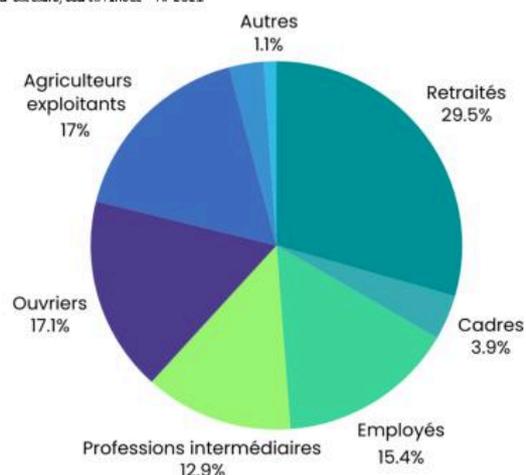
## Emploi et économie

Au sein du PNR des Ardennes, la part de la population active de 15 à 64 ans est de 61,5%. Les actifs représentent la majorité de la population du Parc, les retraités et les chômeurs représentent quant à eux respectivement 11,5% et 8,2%. Ces chiffres sont plus importants que ceux de la Région Grand Est (64,6% d'actifs, 7% de retraités et 8,9% de chômeurs).

Répartition de la population, source : INSEE



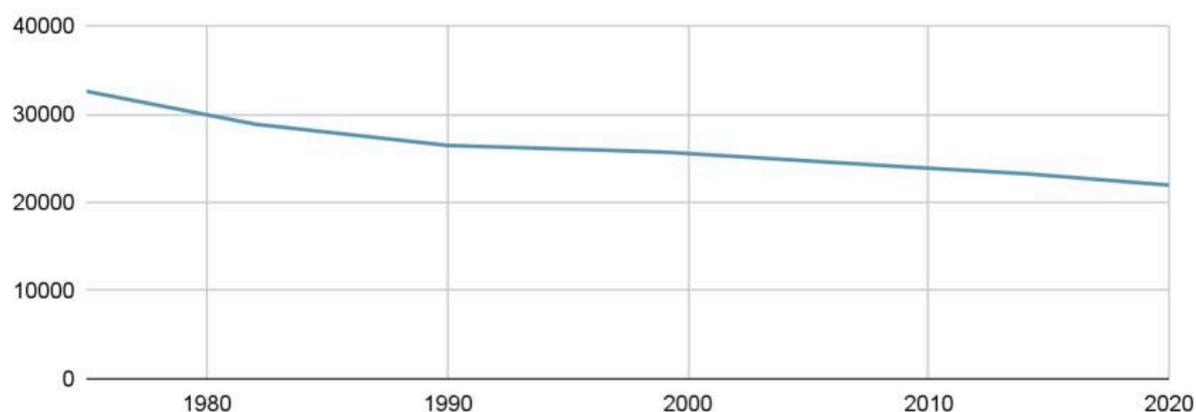
Répartition par secteurs, source : INSEE - RP 2021



On observe sur l'ensemble du territoire, une baisse continue du nombre d'emplois depuis les années 1975 passant de 32 600 emplois à moins de 21 957 en 2020. La majorité de ces emplois se situent dans les communes de la vallée de la Meuse, qui concentrent les activités industrielles.

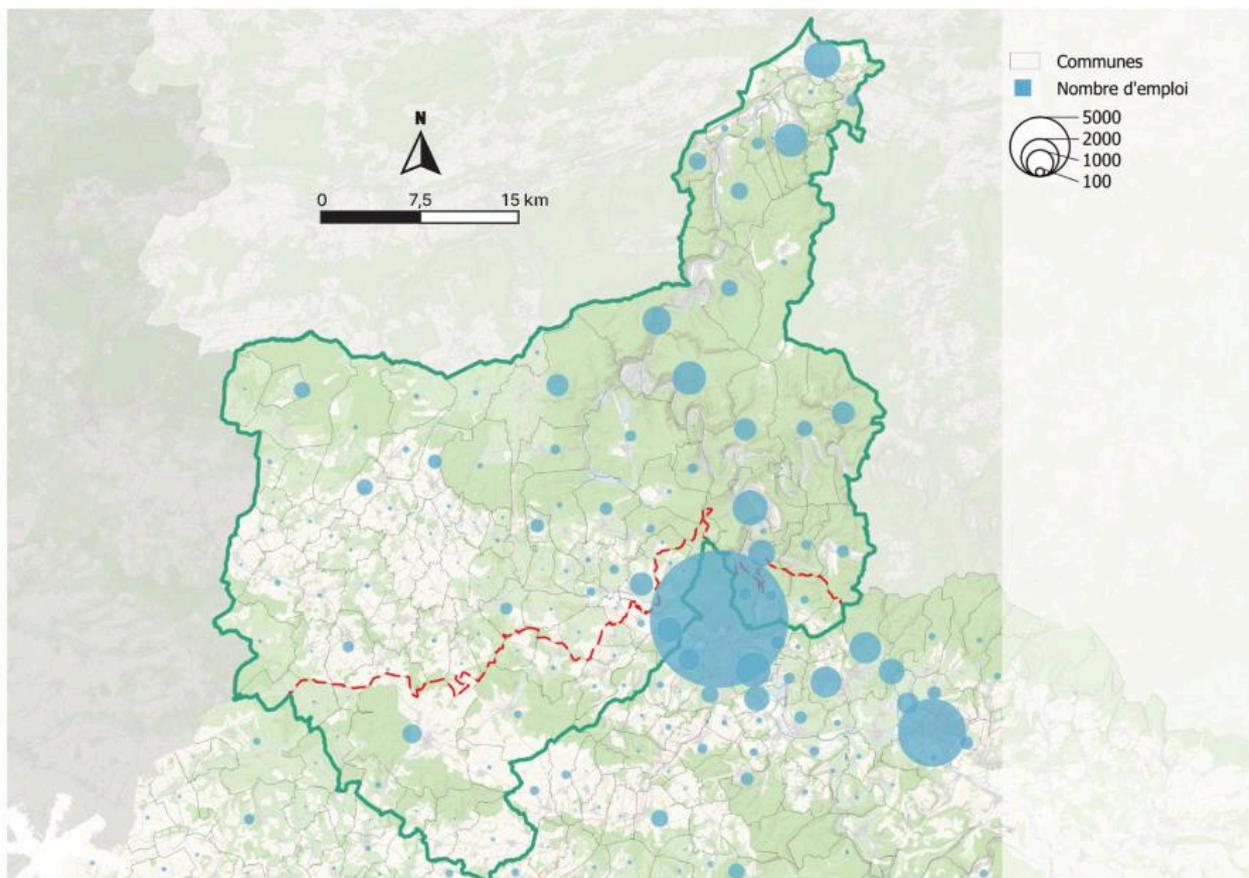
Parmi les pôles d'emplois, la ville porte une place très importante, et concentre plus d'emplois que sur l'ensemble du Parc (27 314). Les autres pôles au sein du Parc sont les communes de Givet (1 967), la commune de Chooz avec la présence de la centrale nucléaire (1 620), les communes de Bogny-sur-Meuse, Revin et Fumay (1 799, 1 665 et 1 199).

Évolution du nombre d'emploi, source : INSEE



Parmi les actifs du territoire, on peut voir que la part des ouvriers et agriculteurs est équivalente (17%). Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec le passé industriel de la vallée de la Meuse et agricole sur le secteur de la Thiérache. Le territoire profite en effet d'une forte spécialisation industrielle, issue d'une implantation historique d'activités de travail

des métaux. Plus principalement dans la vallée de la Meuse, reconnue pour son industrie au fil de l'eau. La part de cadres et professions intellectuelles supérieures est nettement moins importante que celle de la région Grand Est (3,9% contre 9,7%) mais au niveau du département (4,3%). Les chômeurs représentent quant à eux 12% et les retraités 8%.



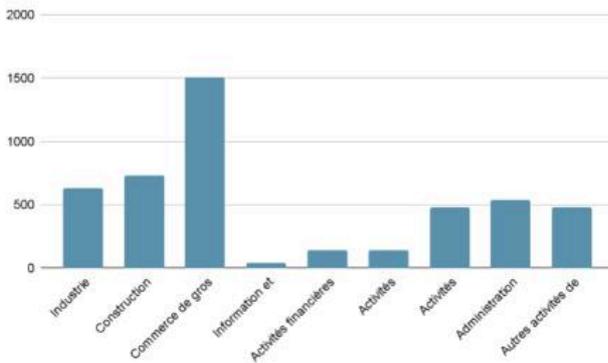
Basins d'emplois - Source : INSEE

## Démographie des entreprises

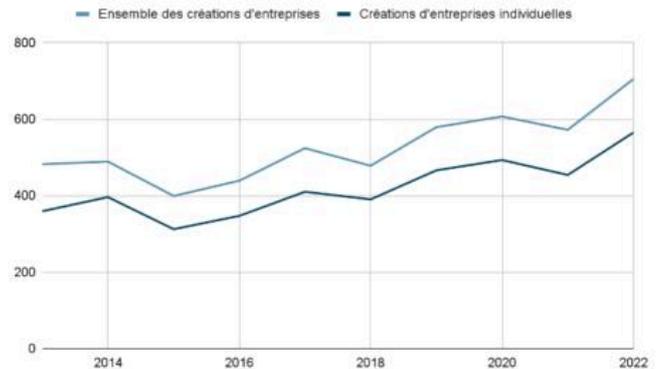
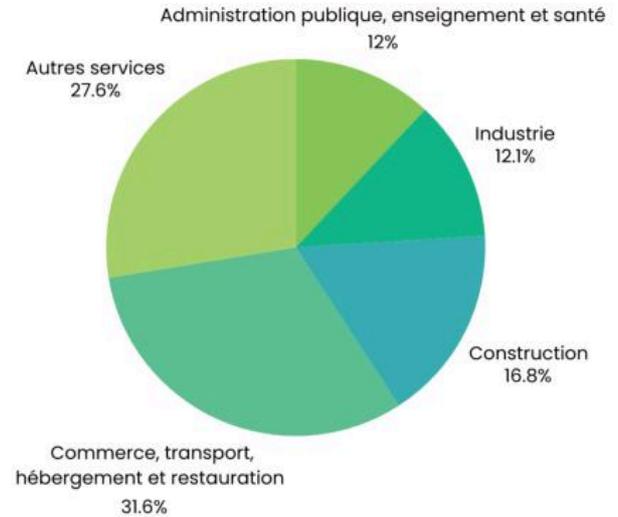
Parmi les principaux employeurs privés sur le Parc on retrouve la centrale nucléaire de Chooz, employant 868 salariés, ainsi que plus de 600 intervenants réguliers ; la Fonte ardennaise dont un site est présent à Haybes ; Hermès à Bogny sur Meuse (300) dont plusieurs usines sont en cours d'implantation sur la zone d'activité de Tournes et de Cliron ; Bemaco à Warcq (250 salariés) ; Urano (300), etc.

En ce qui concerne la création d'entreprise, celle-ci a augmenté ces dernières années. Le territoire est doté de nombreuses zones d'activités économiques qui accueillent de plus en plus d'établissements avec, toutefois, une disponibilité de surface encore importante. Les dynamiques récentes montrent l'implantation de nouvelles entreprises (interroger les communautés de communes pour connaître les secteurs d'activités qui s'implantent ?), qui tendent à espérer un regain d'attractivité sur l'ensemble du territoire du Parc.

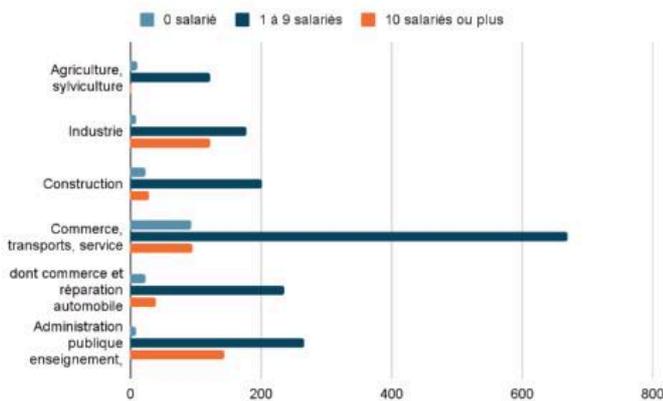
Evolution des créations d'entreprises et par secteur en 2021.



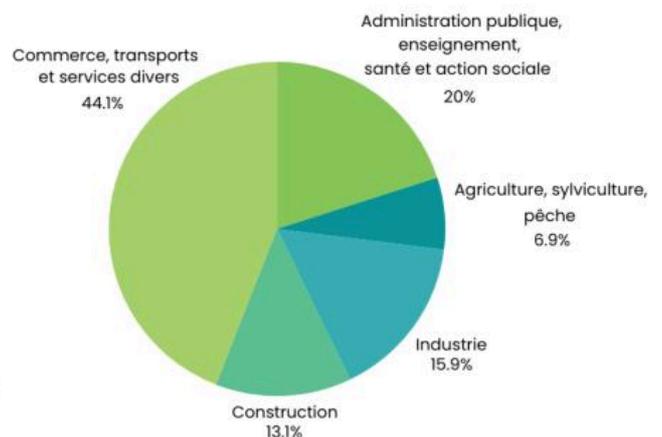
Répartition des entreprises par secteur



Répartition du nombre d'entreprises par secteur en fonction de leur effectif



Répartition des emplois par secteur



## Zoom sur le tourisme

En ce qui concerne le tourisme, le nombre d'emplois directs enregistré sur le territoire étendu du Parc était de 276 en 2022, répartis de la façon suivante :

- ✳ **Hébergement** : 180, soit 65,2% des emplois observés sur la zone,
- ✳ **Animation** : 91, soit 33% des emplois observés sur la zone,
- ✳ **Accueil** : 25, soit 1,8% des emplois observés sur la zone.

En termes de chiffres d'affaires, pour ce qui est du panel de l'observatoire du tourisme dans les Ardennes, le chiffre d'affaires était, en 2022, de 16 650 646€, réparti comme suit :

- ✳ **Hébergements** : 14 944 908€, soit 89,6% des retombées observées,
- ✳ **Animation** : 1 494 423€, soit 9% des retombées observées,
- ✳ **Accueil** : 211 315€, soit 1,4% des retombées observées (vente de séjours et boutiques).

Par ailleurs, les enquêtes menées par le Conseil départemental des Ardennes sur l'EuroVelo 19 ont montré un panier moyen conséquent pour les cyclotouristes pouvant atteindre 48 euros par jour et par personne. En recoupant avec les données de fréquentation 2022 sur cet itinéraire, et la durée moyenne de séjour (3 j) les retombées économiques sont estimées à 3 M€ par an pour la seule portion présente sur le Parc naturel régional des Ardennes (tronçon Givet - Charleville-Mézières).

La hausse constante des effectifs dans le domaine du tourisme va de pair avec la hausse de la fréquentation touristique du territoire, le développement de nouvelles offres et activités ainsi que l'amélioration des conditions d'accueil des touristes sur le territoire. Le tourisme est une force vive de l'économie et génère de plus en plus d'emplois sous forme de contrats de type CDI. Il s'agit également d'un secteur qui génère une part importante des contrats saisonniers ce qui rend le secteur très dynamique en offrant à la population généralement jeune des contrats pendant les périodes de congés scolaires.

## Les zones d'activités économique

L'activité économique du territoire du PNR des Ardennes passe par les 93 zones d'activités existantes. En complément, 16 zones sont également projetées sur le périmètre d'étude pour un total de 109 zones d'activités. Ces zones sont implantées majoritairement autour au sein de la vallée de la Meuse, sur l'axe Givet Charleville-Mézières.

D'autres zones et projets d'extensions sont présentes sur les communes de Rocroi, Rouvroy-sur-Audry, Liart, Auvillers-les-Forges, Maubert-Fontaine ainsi qu'à l'Est de la Thiérache ardennaise. Sur une surface totale de 1 114 ha (en considérant les 357 ha qui ne sont pas encore aménagés) près de 600 hectares sont occupés. Cela représente un taux d'occupation de 58,7%, ainsi une part importante est encore disponible pour l'implantation de nouvelles activités. La part de ces zones est majoritairement occupée par l'industrie, viennent ensuite les services, le commerce, la construction et enfin les services publics.

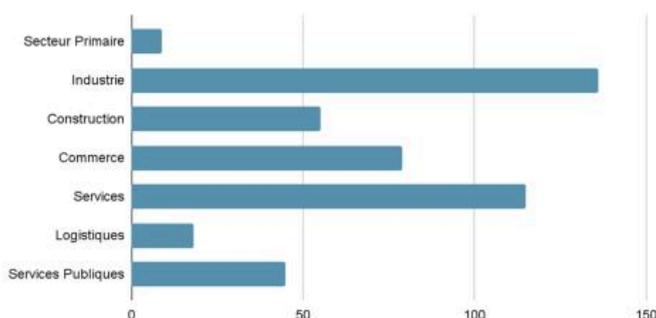
A cela s'ajoutent 20 zones supplémentaires, dont 4 en projet qui sont situés sur l'extension du périmètre d'étude pour une surface de 201 ha. 52,7 de cette

surface est occupée par des activités de services, de construction, d'industrie puis de commerce et de services publics. Sur ces 201 ha, 87 ne sont pas encore aménagés. La majorité de ces zones sont situées autour de la ville porte de Charleville-Mézières ainsi que sur la commune de Signy-l'Abbaye.

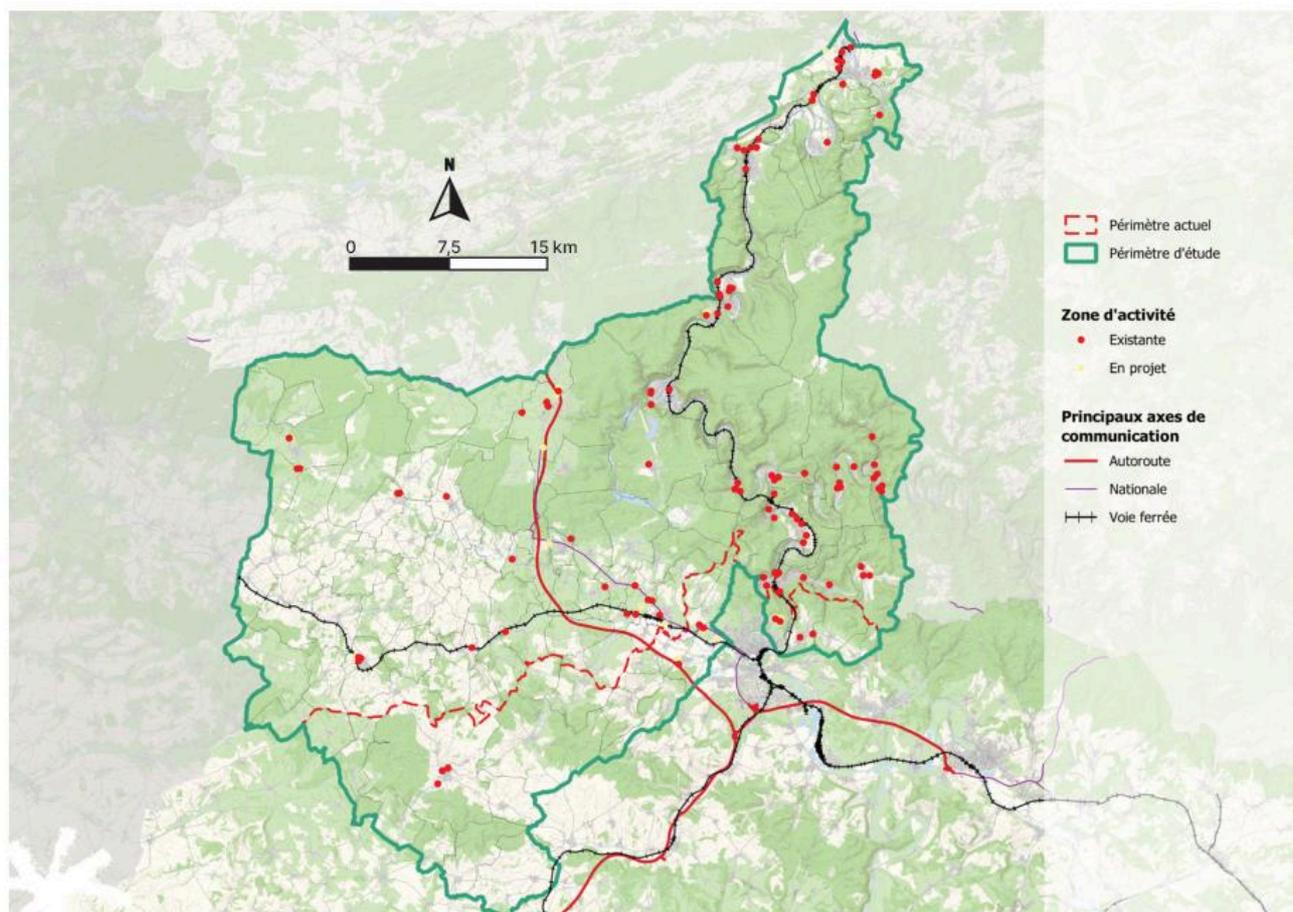
### Bilan :

**Surface totale des ZA : 1315 ha**

**Surface utile déjà occupé : 698 ha**



# Dynamiques à l'œuvre sur le territoire



Zones d'activités - Source : DDT

## Atouts

- \* Une nouvelle dynamique avec l'installation de nouvelles entreprises (Hermès sur 3 sites différents etc.).
- \* Une disponibilité des zones d'activités et un nombre important de friches à revaloriser.

## Menaces

- \* Pas de redynamisation des secteurs économiques suivants : tourisme, industrie et donc peu de création d'emploi.
- \* Une population qui quitte le territoire pour le motif de l'emploi.
- \* Difficulté d'implantation des nouvelles entreprises qui peinent aussi à pérenniser leur activité.

## Faiblesses

- \* Un territoire et sa population largement touchés par le mouvement de désindustrialisation.
- \* Un taux de chômage relativement élevé.
- \* Polarisation des emplois par certaines communes du périmètre d'étude : petits pôles d'emploi concentrés majoritairement dans la Vallée et bassin d'emploi principal constitué par la ville porte.

## Opportunités

- \* Un redéveloppement économique possible, notamment tournée vers l'industrie et le tourisme.
- \* Le tourisme s'illustre comme un secteur créateur d'emploi variés : saisonniers, CDI...
- \* Redynamisation du secteur industriel possible.
- \* Zones d'activités en développement, implantation idéale en raison de la localisation frontalière et la situation à proximité des axes routiers structurants principaux.

## Commerces et services

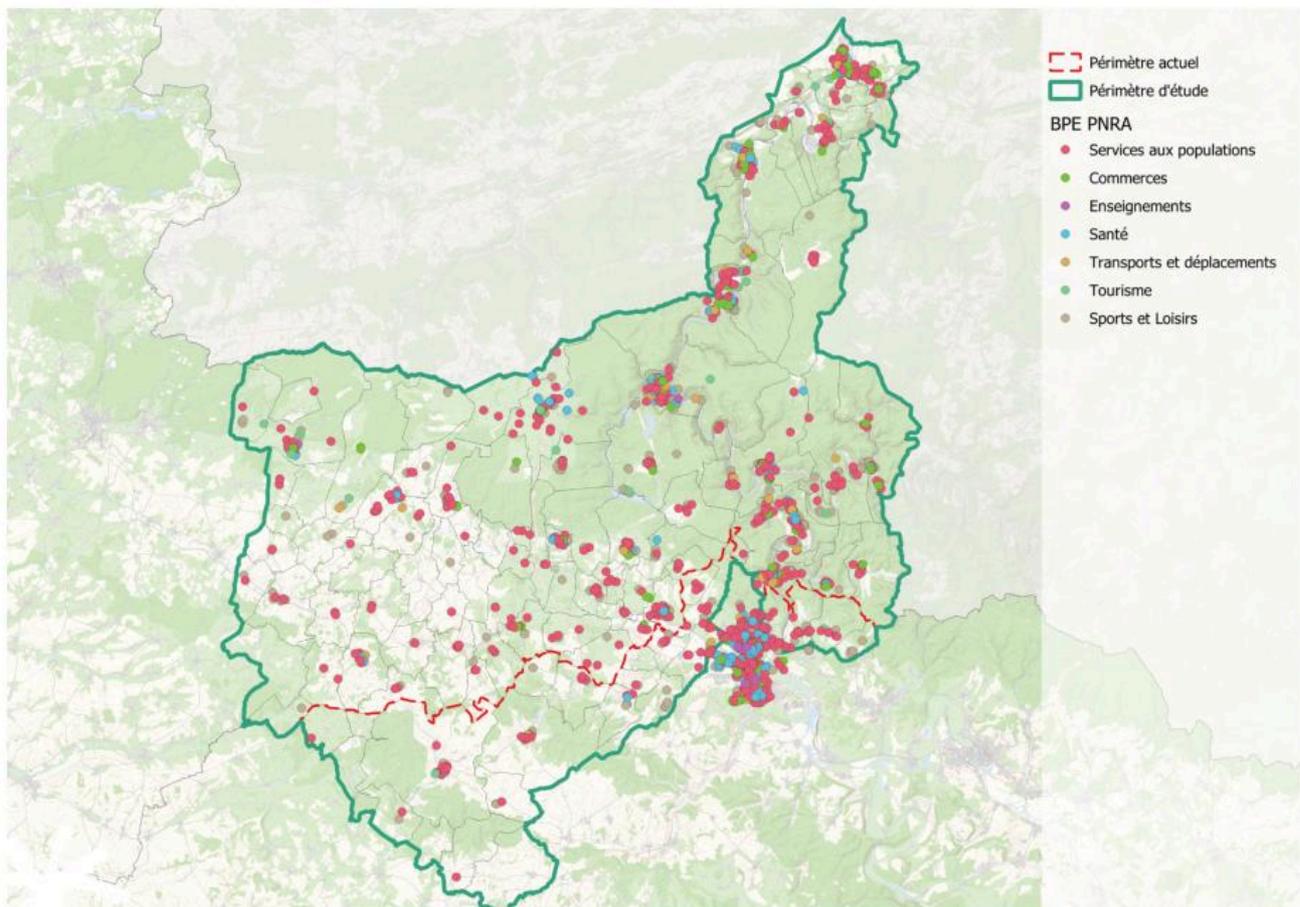
L'INSEE a créé une typologie de classification d'équipements et services composée de trois gammes :

- \* **La gamme de proximité** réunit les services les plus courants, telle que les écoles élémentaires, les boulangeries ou les médecins généralistes, les postes.
- \* **La gamme intermédiaire** regroupe des équipements moins fréquents, comme les collèges, les supermarchés ou les laboratoires d'analyses médicales, les banques.
- \* **La gamme supérieure** est plutôt réservée aux pôles urbains, on y trouve, par exemple, les lycées, les hypermarchés ou encore les hôpitaux.

Le territoire du PNR des Ardennes est plutôt bien doté en équipement de proximité. La majorité de la gamme de proximité tels que les écoles, les postes, les boulangeries ou encore les stations-services sont largement présentes sur le territoire du Parc, permettant aux habitants de répondre à des besoins quotidiens sans devoir effectuer des déplacements importants. Ils sont répartis de manière relativement uniforme sur l'ensemble du territoire, y compris dans des zones moins

peuplées. Comme le montre la carte suivante, aucun secteur géographique n'est totalement dépourvu de ces équipements de base, assurant ainsi un accès équitable aux services éducatifs et sportifs pour l'ensemble des habitants, même dans les zones rurales.

Les équipements de la gamme intermédiaire sont, par définition, moins nombreux que les équipements de proximité et sont destinés à desservir plusieurs communes à la fois. Cette catégorie englobe des domaines essentiels tels que la santé, l'enseignement (écoles maternelles et collèges) ainsi que le sport, les loisirs et la culture (bassins de natation, pistes d'athlétisme et salles de sport spécialisées). Sur le PNR des Ardennes, on recense 157 équipements intermédiaires ce qui représente une bonne couverture pour ce type de services. Au total, une trentaine de communes du territoire disposent d'au moins un équipement de niveau intermédiaire. La répartition géographique de ces équipements est globalement équilibrée, même si certaines zones, notamment autour de la commune de Flaingnes-Havys en Thiérache, en sont dépourvues. Cette absence peut créer des inégalités d'accès pour les familles vivant dans ces secteurs plus isolés.



Équipement de proximité - Source : BPE, INSEE

Les équipements de la gamme supérieure incluent des structures essentielles telles que les agences Pôle emploi et les gares mais également les spécialistes de santé, lycées et établissements d'enseignements supérieur. Sur le territoire du PNR des Ardennes, ces équipements sont répartis sur 19 communes, avec un total de 57 structures. Cependant, il faut noter que certaines communes agissent comme des pôles (Revin, ou Givet) offrent une gamme plus variée d'équipements de cette catégorie. Certaines zones, comme la Thiérache sont encore une fois relativement éloignées de ces infrastructures. Cela représente un défi particulier pour les familles résidant dans ces zones, notamment en termes d'accès aux lycées, entraînant des trajets quotidiens parfois longs pour les élèves. De plus, l'accès aux soins, notamment les urgences et les services de maternité et de gynécologie, est plus difficile dans ces secteurs.

## Des enjeux concernant le secteur de la Santé

Les infrastructures dédiées à la santé, tout comme d'autres types d'infrastructures, sont réparties en trois niveaux : proximité (niveau 1), intermédiaire (niveau 2) et supérieur (niveau 3), en fonction de leur fréquence théorique d'utilisation. Au niveau des soins de proximité on retrouve les professionnels de santé tels que les médecins généralistes, infirmiers libéraux et les pharmacies. Ce sont ceux que les habitants sollicitent le plus fréquemment. Le territoire du PNR des Ardennes bénéficie ainsi de la présence de plusieurs professionnels de santé de premier niveau, la densité reste cependant inférieure à la moyenne nationale (4,06 pour 1 000 habitants). Globalement, le nombre de professionnels semble couvrir une bonne partie des secteurs géographiques du parc, bien que certaines zones rurales soient sous-dotées. Pour combler ces disparités, des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ont été créées ces dernières années, offrant une variété de services de soins de proximité dans un même lieu.

On peut constater que sur le PNR des Ardennes, la ville porte de Charleville-Mézières polarise un grand nombre d'équipements. On trouve la plupart des services considérés comme supérieurs, tels que les grandes surfaces et les praticiens spécialisés. La majorité des communes au sein du PNR dispose de services de proximité. Néanmoins, quelques-unes bénéficient d'équipements intermédiaires, voire supérieurs comme Givet, Fumay, Bogny-sur-Meuse et Monthermé. Les communes moins pourvues en équipements se situent généralement au cœur du Parc ou dans la partie ouest du territoire. Plus on monte en gamme d'équipement, plus la présence et l'accessibilité est hétérogène sur le territoire du Parc. La ville porte de Charleville-Mézières concentre ces équipements et l'accessibilité est compliquée pour de nombreuses communes, notamment pour les personnes dont la mobilité est réduite. Cette polarisation de certains services accentue également le phénomène de dépendance automobile sur le territoire.

L'exemple de la MSP universitaire de Signy-le-Petit, en partenariat avec l'Université de Reims, permet non seulement d'accueillir des professionnels, mais aussi de former de futurs praticiens grâce aux stages étudiants et à la formation continue des médecins. Ces structures jouent un rôle crucial pour améliorer l'accès aux soins dans les zones moins bien desservies. Au total, on en dénombre 4 réparties sur les communes de Signy-le-Petit, Signy-l'Abbaye, Rocroi et Rimogne. Cependant, plus de deux tiers des communes du PNR, ne disposent d'aucun professionnel de santé de premier niveau. Cela oblige les habitants à parcourir plusieurs kilomètres pour accéder à des soins, nécessitant un moyen de transport personnel, une contrainte particulièrement difficile pour les seniors qui sont de plus en plus nombreux dans ces zones. Ce manque de professionnels s'applique également aux pharmacies, qui sont absentes dans ces communes, exacerbant les difficultés d'accès aux services de santé pour la population locale.

Au second niveau dit intermédiaire, les professionnels de santé concernés, tels que les laboratoires d'analyses médicales et de biologie, sont sollicités moins fréquemment que ceux du premier niveau. Cependant, pour des besoins spécifiques, tels que le suivi des enfants ou des adultes par un orthophoniste ou un psychologue, les consultations peuvent avoir lieu plusieurs fois par mois, rendant crucial que ces services ne soient pas trop éloignés du domicile des patients. Le nombre de professionnels de santé de ce deuxième niveau est bien inférieur de la moyenne nationale (0,96 % au niveau national). On observe donc un fort déficit en effectifs, qui est d'autant plus important dans certains secteurs géographiques, comme la Thiérache, où les patients se retrouvent plus éloignés de ces services. Cela constitue un véritable handicap pour la prise en charge de certaines populations, notamment les enfants nécessitant un suivi pour des troubles du langage, ou les femmes enceintes, qui doivent être suivies par une sage-femme pendant leur grossesse. Concernant les laboratoires d'analyses et de biologie médicale, le territoire en compte 4, dont 3 sont localisés à Charleville-Mézières. Le dernier se situe à Givet, laissant une partie de la population locale éloignée de ces infrastructures. Cette répartition renforce les disparités territoriales et montre que la qualité et la rapidité des soins, notamment pour l'acheminement des prélèvements, peuvent être compromises dans certaines zones.

Au troisième niveau dit supérieur, les professionnels de santé concernés sont les médecins spécialistes, qui sont généralement moins consultés que les praticiens de premiers et deuxième niveaux, sauf en cas de besoins spécifiques. Ce niveau de soins inclut également les services hospitaliers de «court séjour». Le territoire du PNR des Ardennes affiche une densité relativement faible en comparaison avec la moyenne nationale (0,68 % au niveau national). Cela se traduit par des délais d'attente plus longs pour obtenir une

consultation avec un spécialiste. Les services hospitaliers de court séjour sont assurés par 3 établissements (à Fumay, Nouzonville et Charleville-Mézières). Ces infrastructures sont bien adaptées pour certaines activités médicales. Cependant, le territoire est sous-doté en termes de capacité pour les actes chirurgicaux comparé aux standards régionaux et nationaux. Cette insuffisance pourrait entraîner des temps de prise en charge plus longs pour les interventions chirurgicales, augmentant ainsi le risque de délais de traitement pour les patients locaux. L'accès aux services d'urgence, aux soins médicaux, ainsi que le suivi des grossesses (maternité et gynécologie) sont notablement plus complexes que dans d'autres secteurs. En ce qui concerne l'accès à un service d'urgences, seuls Charleville-Mézières et Fumay disposent de tels établissements. Certaines communes périphériques sont situées à plus de 30 minutes de distance.

Afin de combler ces déficits, une partie de la population du nord des Ardennes peut accéder à des soins dans plusieurs établissements de santé en Belgique, situés dans une Zone Organisée d'Accès Aux Soins Transfrontaliers (ZOAST). Cette zone permet aux habitants, de se rendre en Belgique pour se faire soigner, notamment à l'hôpital de Dinant ou de Mont-Godinne, sans nécessité d'autorisation préalable ni de démarches administratives complexes, tout en bénéficiant des mêmes conditions de remboursement qu'en France. Cette convention transfrontalière offre des solutions supplémentaires pour les habitants des communes septentrionales, bien que ce type d'accès ne soit pas disponible pour d'autres intercommunalités du territoire. Enfin, pour compenser l'absence d'établissements de santé proches dans la Thiérache, le centre hospitalier d'Hirson (situé dans l'Aisne) prend en charge une partie des urgences de la région.

## Une bonne offre culturelle mais inégalement répartie

En ce qui concerne l'offre culturelle du territoire, celle-ci est globalement riche et diversifiée. Le territoire du Parc compte 11 musées couvrant des thématiques variées, telles que l'histoire, le militaire et le textile. Il dispose également de plusieurs médiathèques principales, de nombreuses salles de spectacle et de théâtre, de 2 cinémas, à Givet et au sein de la ville porte qui comprend également un conservatoire de Musique et de Danse. Il comprend également 2 écoles d'arts, dont l'Institut International de la Marionnette à Charleville-Mézières et l'école des arts vivants intercommunale de Signy-le-Petit. De plus, il bénéficie d'un centre des

expositions et d'un centre des Congrès. Cette offre culturelle se concentre cependant autour de pôles urbains et principalement sur la ville porte de Charleville-Mézières qui concentre une densité plus importante d'équipements, notamment les musées, un théâtre, un conservatoire, etc. Le second pôle identifié est la ville de Givet, enfin on remarque que l'offre est encore une fois bien moins importante sur le secteur de la Thiérache.

En complément des nombreux équipements culturels et touristiques, le territoire accueille également d'importants

tants festivals culturels, axés sur les arts vivants et la musique, qui attirent un large public. Parmi les événements phares figurent le Festival Mondial des Marionnettes à Charleville-Mézières, qui rassemble près de 200 000 visiteurs tous les deux ans, le Cabaret Vert avec ses 100 000 festivaliers annuels, et le festival Aymon Folk à Bogny-sur-Meuse, attirant environ 12 000 visiteurs chaque année. Ces rendez-vous incontournables contribuent significativement à la vitalité culturelle et à l'attractivité du territoire, tout en jouant un rôle

crucial dans la promotion de la région.

Ces festivals sont des moteurs clés du développement économique, culturel et touristique, représentant des leviers importants pour renforcer la notoriété du territoire au-delà des frontières régionales. En plus de ces grandes manifestations, de nombreux autres événements locaux se tiennent chaque année, consolidant le dynamisme culturel du territoire et renforçant les liens communautaires.

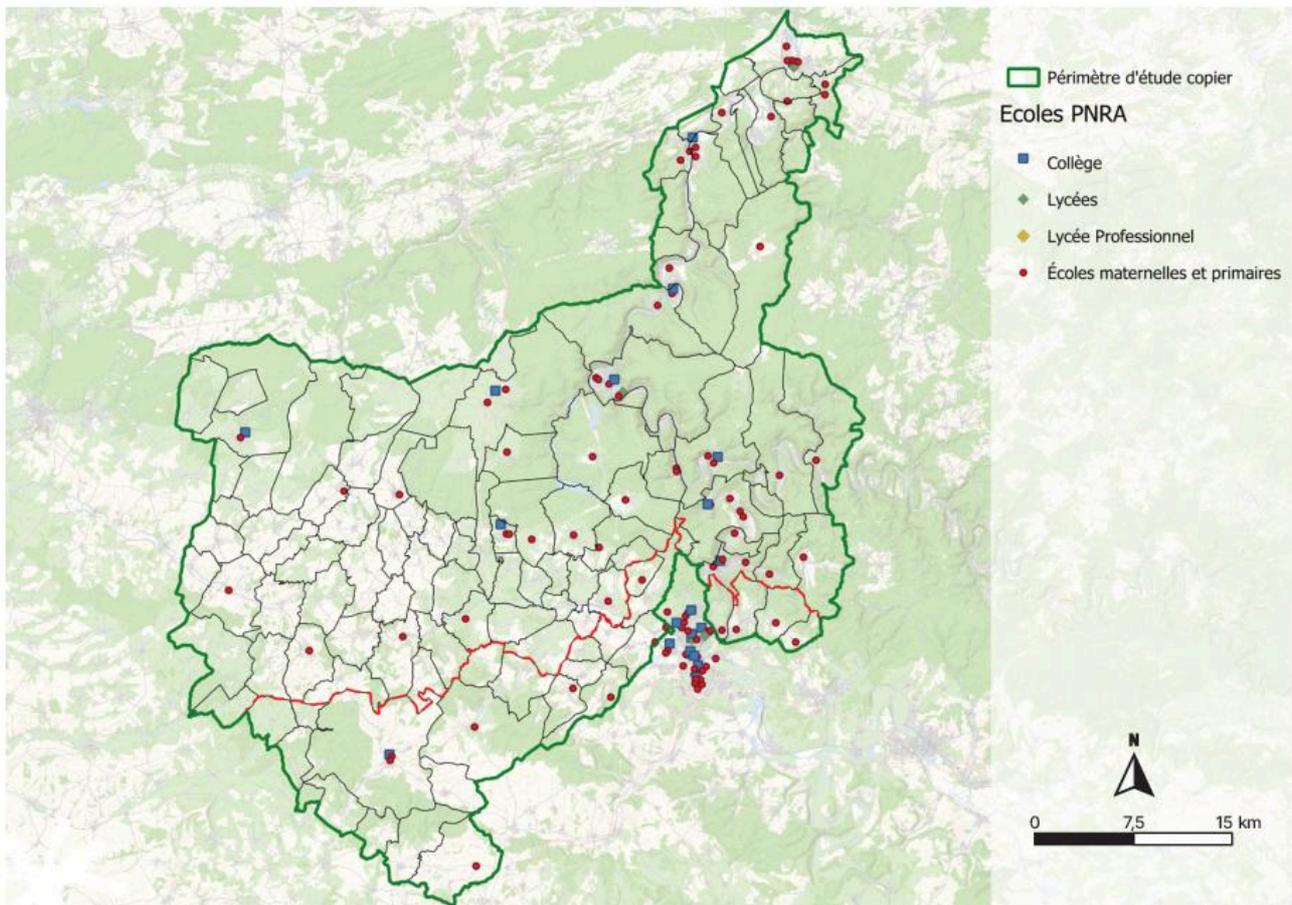
## Zoom sur l'éducation

Dans le périmètre d'étude du Parc naturel régional (PNR) des Ardennes, on recense un total de 83 établissements scolaires, 66 écoles primaires et élémentaires, 3 SEGPA, 11 collèges et 3 lycées (Deux lycées d'enseignement général et technologique et 1 lycée agricole). À cela s'ajoutent les 29 écoles maternelles et primaires, 10 collèges et 3 lycées présents sur la ville porte de Charleville-Mézières. Au cours des dernières années, plusieurs fermetures de classes ont été constatées sur l'ensemble du territoire. Il est également à noter que le territoire compte plusieurs Regroupements pédagogiques intercommunaux. Cependant, ces fermetures ont été partiellement compensées par le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) depuis l'année 2017.

L'ensemble des établissements scolaires couvrent bien le territoire en ce qui concerne l'enseignement primaire. Cependant une plus forte concentration est présente dans le Nord des Ardennes où la population est plus importante. À l'ouest, seuls deux collèges sont présents, sur la commune de Signy-le-Petit avec un multisite sur la commune de Liart, et sur la commune de Signy-l'Abbaye. À l'inverse, on en dénombre 9 sur la partie Est. Cette différence s'observe dans la composition de ces écoles. En Thiérache il s'agit majoritairement de petites structures allant en moyenne d'une à trois classes, avec plusieurs niveaux différents. Certaines de ces écoles

comptent parfois uniquement une trentaine d'élèves ce qui reflète bien la disparité dans la répartition de la population sur le territoire. Ces écoles sont aujourd'hui les plus susceptibles d'être fermées, obligeant les populations à se rendre dans des groupements scolaires plus distants. En conséquence, ces communes perdent des lieux de rencontres et des liens sociaux de proximité, laissant des établissements vides qui n'ont pas forcément de reconversion possible. En ce qui concerne le transport jusqu'aux établissements scolaires, l'ensemble du territoire est couvert par le ramassage scolaire. Les trajets sont parfois longs pour les enfants des villages éloignés des écoles. De plus, une partie des lycéens sont également obligés d'utiliser le réseau ferroviaire, notamment pour se rendre à Charleville où la majorité des établissements sont présents.

4 collèges, 2 S.E.G.P.A. et 13 écoles sont intégrées dans le réseau d'éducation prioritaire, ce qui reflète les difficultés sociales d'une partie de la population du PNR des Ardennes. Les élèves présents dans ces établissements rencontrent plus de difficultés d'ordre scolaires et/ou sociales c'est pourquoi ils bénéficient, avec les équipes éducatives, d'un meilleur accompagnement afin de réduire ces inégalités et d'améliorer les résultats scolaires.



Depuis septembre 2019, un campus d'enseignement supérieur de Charleville-Mézières a ouvert et est venue compléter l'offre existante (Campus SUP Ardennes). Avec une capacité d'accueil de 2 900 étudiants et plus de 20 établissements d'enseignement supérieur, on recense plus de 2600 étudiants pour l'année 2023. Le campus offre plus de 60 formations post bac, avec pour objectif d'attirer de nouveaux étudiants. Hormis ces offres citées dans l'enseignement supérieur, les étudiants sont contraints de se diriger vers une offre extérieure au territoire (Reims, Lille, Nancy...).

Dans la Charte du Parc, dans l'axe Sensibilisation du grand Public aux enjeux de la charte, un item « programme d'éducation au territoire » a vu le jour au fil des années. Les premières 1ères animations à destination des scolaires ont démarré durant l'année scolaire 2015-2016 avec 5 thématiques. Ces animations ont été créées et menées par les structures EDD prestataires. Sous la volonté de la Région Grand Est et de la direction du PNR des Ardennes, cette mission s'est développée. Un poste de chargé de mission Education à l'Environnement et au Développement Durable a été créé en 2020. Ce poste a permis ces dernières années de multiplier le nombre d'animations et d'étoffer le programme à destination des scolaires.

Un partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale a démarré en 2021, par la rédaction d'un courrier d'accompagnement au programme scolaire du Parc, cosigné par la DSDEN et le PNRA. Suite à la signature le 24 novembre 2021, de la Convention-cadre de partenariat entre les Ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la transition Écologique et la Fédération des Parc naturels régionaux, sa déclinaison territoriale « la convention de partenariat entre la DSDEN des Ardennes et le PNR de Ardennes » a été signée le 06 juillet 2023.

# Dynamiques à l'œuvre sur le territoire

En 2015-2016, 4 thématiques étaient proposées pour les animations (énergie/ paysage/ produits du terroir/ architecture/oiseaux). Ces animations, ciblées pour le Cycle 3, ont été menées par les partenaires EDD du territoire. En 2016, ces animations ont été menées par le Parc, avec l'ajout de 3 thématiques supplémentaires (Forêt, Géologie, Urbanisme/environnement/zone humide). Ces animations restaient alors peu nombreuses, et ne touchaient pas l'ensemble des écoles du territoire.

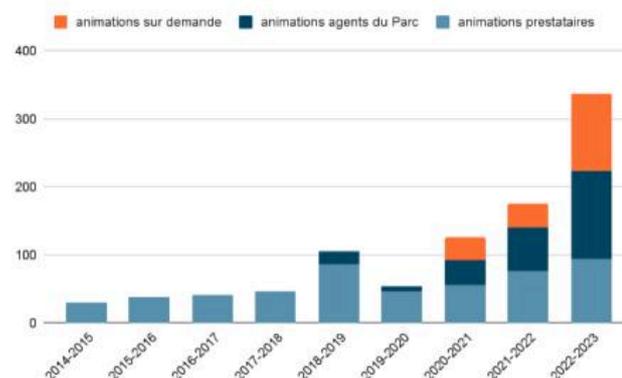
Animations mis en place par le PNR, 2015 à 2023



En 2020, une nouvelle demande est apparue de la part des acteurs du territoire, il s'agit de la mise en place d'animations hors programme. Certaines écoles sollicitent les chargés de mission, en dehors du programme scolaire, et durant l'année scolaire. Ce sont notamment le cas des établissements du 2nd degré ou du supérieur (lycées, AgroParisTech, BTS) mais également des écoles engagées dans des projets d'école ou innovants (Label E3D, éco-délégués, etc.). En 2022, la composante EAC (Education Artistique et Culturelle) s'ajoute par l'accompagnement des classes PAG (Projet Artis-

Cependant, en raison de la volonté du Parc de développer le volet de sensibilisation, un travail commun a été réalisé par le Parc et l'Education nationale, et a permis de renforcer la sensibilisation du jeune public. Aujourd'hui, un total de 21 thématiques est proposé aux scolaires. Chacune des animations répond aux programmes de l'Education Nationale, et elles sont ouvertes aux Cycle 1 et 2. Ainsi le nombre d'élèves sensibilisé a augmenté fortement depuis 2020, passant de 421 à 3503 en 2022.

Évolution du nombre de ½ journée d'animation



tique Globalisé) et par une résidence d'Artiste portée par le Parc, en 2023-2024 (3 établissements d'Ardennes Thiérache). Ces dernières années, le PNR des Ardennes s'est également engagé sur différents projets comme le concours photo de la RNR de Bois-en-Val ou encore le concours Bulles Durables du Cabaret Vert. De plus des demandes ont émergées, à l'initiative des mairies mais également du Conseil Départemental des Ardennes, quant à l'aménagement de cours d'écoles.

## Atouts

- \* Bonne répartition des équipements de proximité (écoles, postes, boulangeries, stations-services), assurant un accès équitable aux services de base sur l'ensemble du territoire, y compris en zones rurales.
- \* Développement de projets d'éducation au territoire et à l'environnement dans les écoles, avec un programme d'animations pédagogiques élargi à 21 thématiques depuis 2020, touchant un nombre croissant d'élèves.

## Menaces

- \* Risque de désertification médicale dans certaines zones rurales, aggravé par la pénurie de professionnels de santé intermédiaires (orthophonistes, psychologues), augmentant les inégalités d'accès aux soins.
- \* Fermetures de classes dans les zones moins peuplées, réduisant les liens sociaux locaux et accentuant la centralisation des services éducatifs.
- \* Dépendance accrue à la voiture pour accéder aux équipements de gamme supérieure, avec des trajets quotidiens longs pour les lycéens ou les habitants éloignés des services de santé spécialisés, exacerbant les inégalités d'accès et la précarité liée à la mobilité réduite des seniors ou des familles modestes.
- \* Concentration de la majorité des infrastructures des services supérieurs au sein des pôles urbains accentuant la dépendance territoriale et les déséquilibres entre les zones urbaines et rurales en termes d'accès aux services publics.

## Faiblesses

- \* Inégalités d'accès aux équipements intermédiaires et supérieurs, avec certaines zones, notamment en Thiérache, éloignées des services essentiels (lycées, spécialistes de santé, services hospitaliers).
- \* Concentration des équipements de gamme supérieure sur un nombre limité de communes (Revin, Givet, Charleville-Mézières), créant une dépendance automobile pour accéder à ces services.
- \* Densité inégale des équipements culturels et éducatifs, avec une offre plus limitée dans la Thiérache et des zones rurales, nécessitant des trajets plus longs pour accéder aux services.
- \* Difficultés d'accès aux soins de proximité dans les zones rurales, avec des disparités dans la répartition des professionnels de santé de niveau 1 et une couverture inférieure à la moyenne nationale.

## Opportunités

- \* Renforcement des services de santé de proximité avec la création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), améliorant l'accès aux soins dans les zones sous-dotées.
- \* Potentiel de renforcement de l'offre culturelle et éducative à travers des projets innovants comme la résidence d'artistes, l'accompagnement des projets artistiques globalisés (PAG) ou encore des événements locaux (concours, festivals).
- \* Optimisation du maillage territorial par le développement de nouveaux services : itinérants, mutualisés, relais...

## Mobilité et Transport

Le numérique joue un rôle essentiel dans le développement et l'attractivité des territoires, en particulier dans des zones à dominante rurale comme PNR des Ardennes. En permettant de réduire les distances et de connecter plus efficacement les habitants, les entreprises et les services, l'accès au numérique devient un levier stratégique pour favoriser l'activité économique, sociale et culturelle. La couverture 4G étendue et le

déploiement rapide de la fibre optique au cours des dernières années facilitent l'accès à l'information, le télétravail, et l'émergence de nouveaux modèles économiques. Le numérique est donc un facteur clé pour maintenir la compétitivité et améliorer la qualité de vie, tout en réduisant les disparités entre les différentes communes.

### Une bonne couverture sur l'ensemble du territoire

L'accès au numérique est un facteur clé permettant de réduire les distances tout en maintenant une activité économique dynamique sur l'ensemble du territoire. En 2024, la couverture 4G du territoire était largement étendue, avec seulement quelques zones blanches localisées principalement dans les zones boisées proche de la frontière belge.

En dehors de ces exceptions, la quasi-totalité des communes bénéficient d'une couverture 4G. Cette connectivité numérique contribue ainsi à réduire l'isolement et à soutenir le développement économique du territoire, en facilitant les échanges et en ouvrant de nouvelles opportunités pour les habitants et les entreprises.

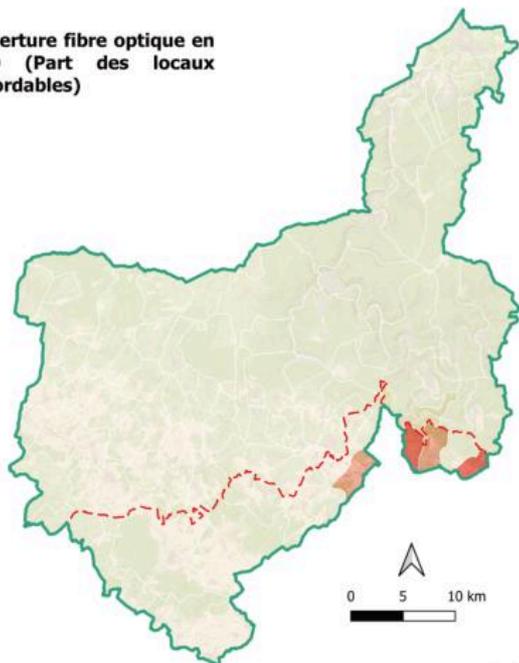


Source: Orange, Free, Bouygues, SFR

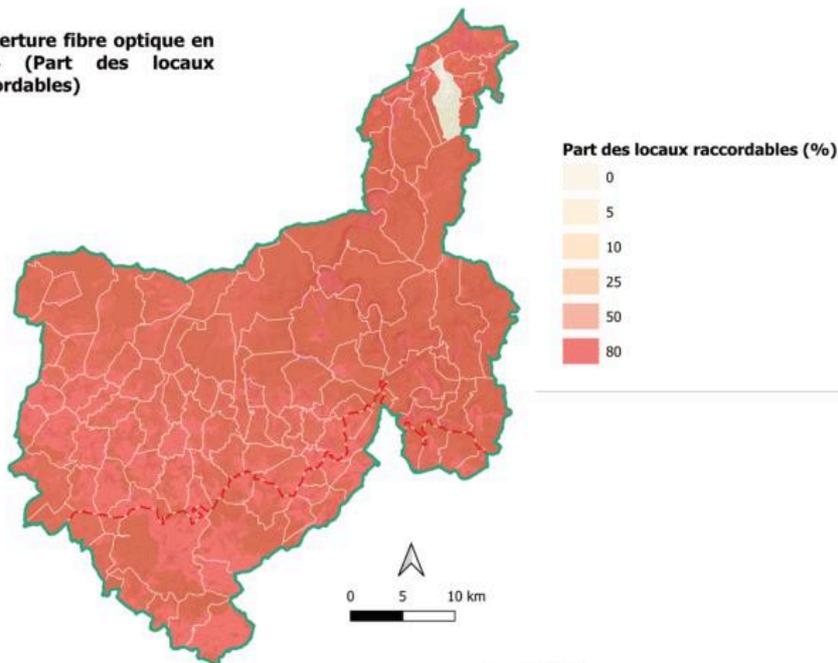
Couverture 4G en 2024 (Orange, Free, Bouygues, SFR)

Concernant la fibre optique, une évolution remarquable a eu lieu au cours des quatre dernières années. Au premier trimestre 2020, selon l'ARCEP, seules six communes ainsi que la ville porte bénéficiaient d'un raccordement à la fibre. Cependant, en 2024, l'ensemble des communes du territoire est désormais raccordé, avec un taux de couverture supérieur à 80 %. Cette avancée majeure renforce la connectivité du territoire, offrant aux habitants et aux entreprises un accès à des services numériques à haut débit. Cela facilite non seulement le développement économique et les télétravailleurs, mais permet également de réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales, tout en soutenant la transformation numérique de l'ensemble du territoire.

Couverture fibre optique en 2020 (Part des locaux raccordables)



Couverture fibre optique en 2024 (Part des locaux raccordables)



Évolution de la couverture fibre entre 2020 et 2024 (Part des locaux raccordables en %)

Il est à noter que la commune de Chooz est entièrement raccordée à la fibre optique à la présence de la centrale nucléaire, qui a favorisé l'installation d'infrastructures numériques très tôt.

Il ne faut donc pas prendre les données concernant la commune sur les deux cartes ci-dessus.

## L'émergence de nouveaux modes de travail : les Tiers-Lieux

Le déploiement du réseau numérique a des conséquences notables sur l'organisation territoriale. Parmi ces conséquences on observe l'émergence des Tiers-Lieux qui apparaissent comme une offre de services mutualisés à destination des entreprises et des habitants. Ces espaces partagés offrent plusieurs avantages majeurs :

✳ Ils facilitent la vie des entreprises en mettant à disposition des ressources mutualisées, comme des équipements ou des services professionnels, à moindre coût.

Ces Tiers-Lieux répondent aux nouvelles formes de travail qui émergent, telles que le télétravail, et s'adaptent aux évolutions des modes de vie. Bien que de nombreuses ouvertures soient récentes, rendant difficile une analyse exhaustive de leur utilisation, ces espaces sont en pleine expansion. Si les premières implantations ont concerné les plus grandes communes, cette dynamique s'étend progressivement aux plus

✳ Ils permettent aux travailleurs, qu'ils soient salariés ou indépendants, de travailler à proximité de leur domicile dans des conditions optimales, réduisant ainsi les contraintes liées au déplacement.

✳ Ils contribuent à réduire les distances parcourues pour rejoindre un lieu de travail, ce qui non seulement allège les déplacements, mais participe également au maintien d'une activité économique dans les communes les plus éloignées des pôles d'emploi.

petites localités, permettant ainsi à une majorité des habitants de bénéficier de ces services de proximité. Ce développement de ces Tiers-Lieux pourrait s'étendre à de nouvelles communes encore isolées, notamment sur certains secteurs géographiques comme la Thiérache, contribuant ainsi à un maillage plus équitable du territoire.

## Des axes structurants

Sur le plan routier, plusieurs axes structurants traversent le Parc, facilitant la liaison entre les principales agglomérations.

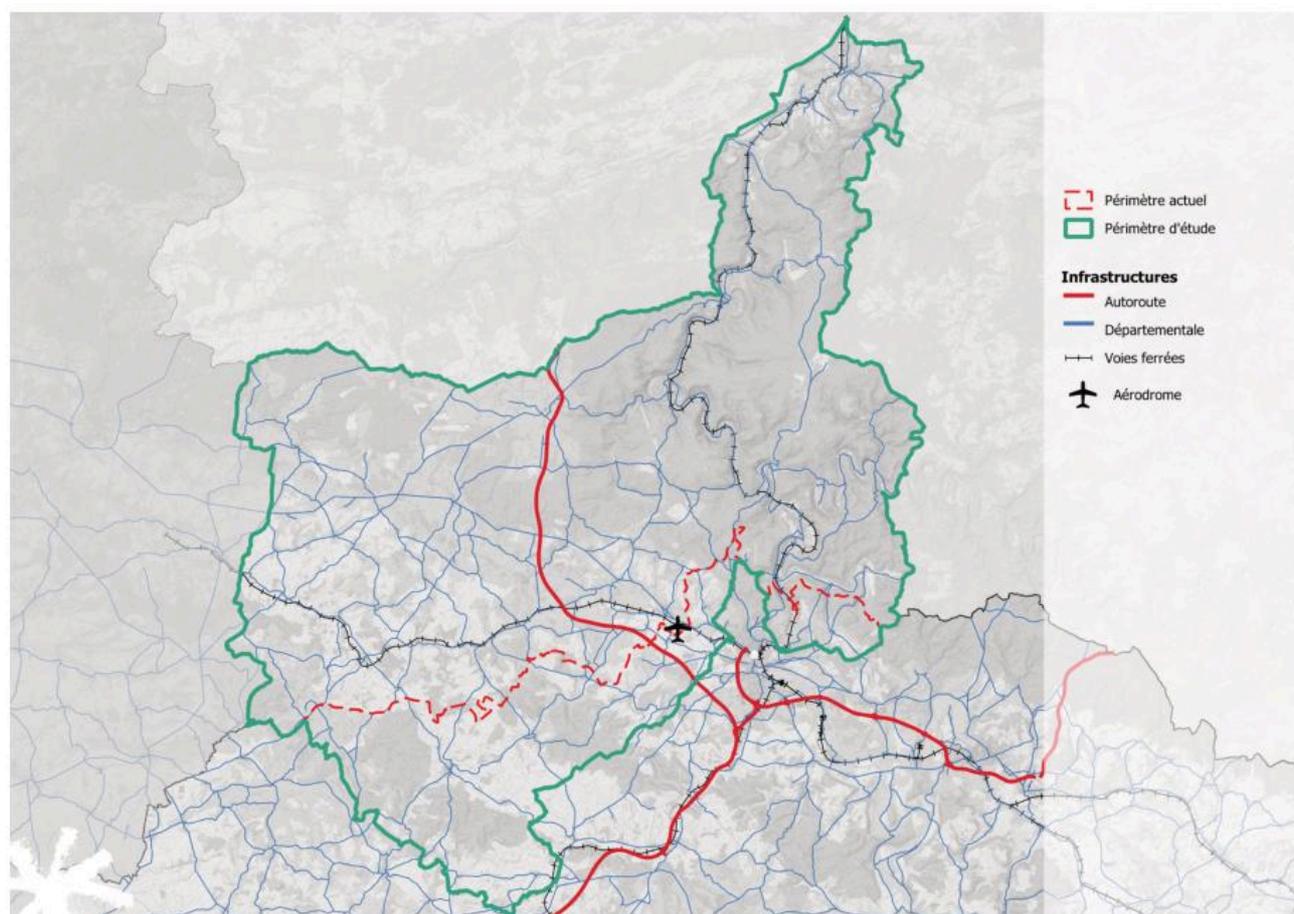
Tout d'abord, l'autoroute A304 traverse le périmètre du nord au sud, reliant Gué d'Hossus à la frontière belge, en passant par la ville de Charleville-Mézières. Depuis l'ouverture de cette portion en 2018, le territoire est intégralement connecté à l'itinéraire Marseille-Rotterdam par voie rapide. Cela offre désormais un accès vers l'Europe du Nord, ses réseaux routiers et ses ports. Localement, ce nouvel axe structurant permet un contournement de Charleville-Mézières dans le prolongement de l'autoroute A304 en provenance de Reims, tout en offrant un accès aux communes de la Thiérache.

En complément des autoroutes reliant les principales polarités et le territoire aux zones d'influence extérieures, un réseau de nationales et de départementales structure le PNR des Ardennes. Ces infrastructures permettent la desserte locale des communes de moindre envergure ainsi que des communes exerçant une influence sur leur environnement proche.

Par exemple, Givet, commune au rayonnement certain sur de nombreuses communes du secteur de la pointe, est accessible depuis le Sud uniquement par une départementale (D8051) qui traverse également de nombreuses localités le long de la Meuse. La topographie du territoire rend cette route particulièrement fréquentée, avec une moyenne de 4 000 véhicules par jour, pouvant atteindre jusqu'à 8 000 véhicules aux abords de Givet.

Dans son prolongement, le tronçon entre Givet et la Belgique, sur la D949, est encore plus fréquenté, avec une moyenne quotidienne de 10 000 véhicules selon les comptages du Conseil Départemental en 2018. La D8043 traversant la Thiérache à l'Ouest du Parc est également un axe important avec un trafic moyen de plus de 5 000 véhicules par jour.

Depuis les 5 dernières années, la fréquentation des routes demeure relativement stable dans l'ensemble du département, bien que certaines routes aient enregistré une augmentation du trafic.



Réseau routier et trafic sur le PNR

Par exemple, la circulation a augmenté de plus de 25% entre Rocroi et Fumay (soit +200 véhicules/jour) dans le prolongement de la nouvelle autoroute, générant des préoccupations pour les riverains en raison de la fréquentation accrue des poids lourds. L'A304 et la D988, ont également connu une augmentation de la fréquentation, en particulier entre Revin et Rocroi.

Bien que l'autoroute A304 ait été conçue pour soulager la fréquentation de certains axes où l'impact des poids lourds est important, certaines routes départementales restent particulièrement surchargées. Ces volumes élevés dégradent les conditions de circulation dans les communes concernées, d'autant plus que l'infrastructure logistique alternative à la route est absente aux alentours de Rocroi.

En ce qui concerne la mobilité ferroviaire, le Parc est desservi par une ligne TER reliant Givet à Charleville-Mézières, traversant les villes de la vallée de la Meuse. Il est à noter tout de même que cette ligne présente des irrégularités qui entravent son utilisation régulière : peu de train (généralement uniquement aux heures de pointe), fermeture l'été et remplacé par un service de bus qui double pratiquement le temps de trajet et absence parfois de correspondances efficaces (vers Reims par exemple). Une autre ligne relie Hirson (Aisne) à Charleville-Mézières en passant par Auvillers-les-Forges. La gare de Charleville-Mézières accueille également des TGV en direction de Reims, permettant de rejoindre Paris en 40 minutes.

## Une dépendance automobile marquée

En raison de la typologie du territoire et des distances à parcourir, la population du PNR des Ardennes est particulièrement dépendante de la voiture. Le taux de motorisation correspond au pourcentage de ménages possédant au moins un véhicule. Ce taux est de 81,6% dans le département et de 90,8% sur le territoire du Parc. Ce chiffre élevé reste habituel dans les milieux ruraux, mais montre une importante dépendance à la voiture, d'ailleurs sa part dans les déplacements a augmenté ces 10 dernières années.

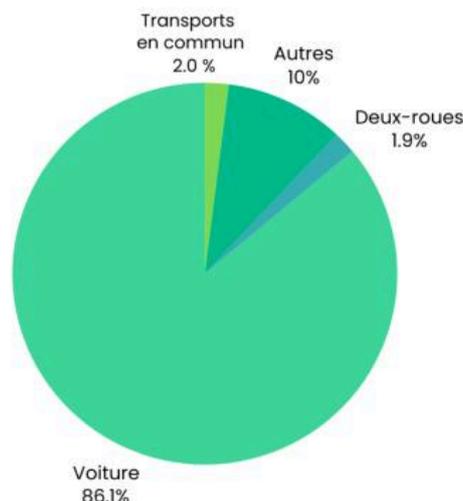
Les autres modes de déplacements doux sont en net recul. La part des transports en commun, des deux roues et des déplacements doux représentent moins de 2%. Certaines communes ont un taux de mode de déplacement doux plus important en raison de la proximité entre lieu d'habitat et lieu de travail, il s'agit des principales zones d'emplois.

Au total, 17 gares sont présentes sur le territoire du Parc. Cette densité de gares permet de répondre aux besoins de mobilité quotidienne pour les trajets réguliers. Cependant, elles sont majoritairement localisées sur la vallée de la Meuse. Il est également à noter que des études sont en cours de réalisation pour une éventuelle réouverture de la ligne Givet-Dinant, fermée depuis 1988, et qui permettrait de connecter les Ardennes au réseau européen.

En ce qui concerne le transit de marchandise, de nombreux convois quotidiens traversent le Parc, 1 sillon par jour en ce qui concerne la ligne Givet-Charleville, et entre 45 et 60 par jours pour la ligne Hirson Charleville. Le nombre d'installations terminales embranchées reste malgré tout assez faible.

Le transit fluvial est peu présent sur le territoire du Parc, seul un axe, la Meuse, permet celui-ci. Actuellement, le transit est assez limité et concerne majoritairement un transit touristique, cependant, Givet est connectée au réseau fluvial Européen de grand gabarit (pour des péniches de plus de 1 000 tonnes). Il est ainsi possible de rallier depuis Givet, les grands ports de la mer du Nord. La ville profite d'une plateforme multimodale qui est en cours de modernisation.

Part des modes de déplacements des actifs vers le lieu de travail, source : INSEE



Sur ces secteurs comme ailleurs, le développement d'itinéraires sécurisés et continus peut contribuer à favoriser l'usage des modes actifs, sur l'ensemble des trajets du quotidien, pour le travail et les loisirs.

Ce constat révèle des problématiques spécifiques au territoire, notamment l'exclusion liée à l'absence de véhicule et de permis, particulièrement pour les jeunes des zones rurales. La carte ci-dessus indique que plus on s'éloigne des zones urbanisées, plus le taux de motorisation est élevé. La dépendance à la voiture persiste, en particulier dans les zones rurales les plus éloignées où l'offre de transports alternatifs est limitée. Cette dépendance automobile des ménages est entretenue également par l'absence d'un service de transports en commun proposant une fréquence suffisante ainsi que des itinéraires variés.

À l'inverse, les taux de motorisation sont logiquement plus faibles dans les communes les plus peuplées, dotées de modes de déplacement actifs et de transports urbains. Ces zones concentrent également de nombreux emplois et équipements. Enfin il faut néanmoins distinguer que certains pôles urbains tels que Givet, Revin ou Fumay présentent des taux de motorisation relativement faibles qui reflètent une population plus précaire pour laquelle la mobilité reste contrainte.

Les transports collectifs urbains et le réseau ferré sont complétés par le réseau de transport en commun interurbain, qui vient desservir les communes plus rurales et/ou dépourvues de gares, notamment sur certaines communes de la Thiérache et sur de nombreuses communes de Vallées et Plateau d'Ardennes.

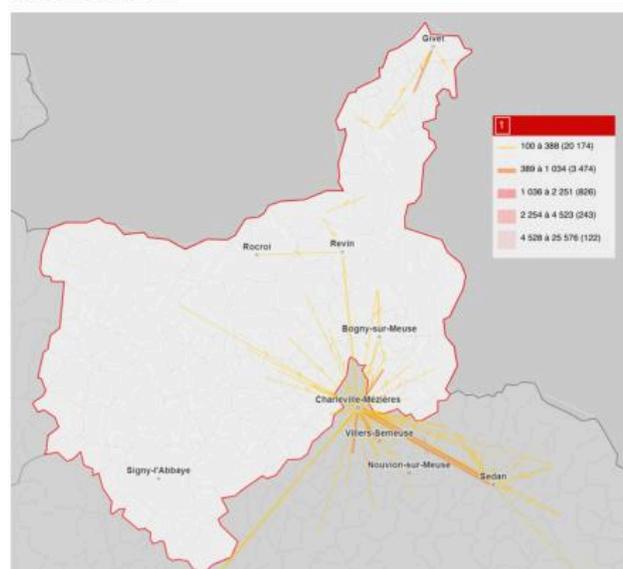
## Et un profil d'autosoliste : covoit et autopartage

Des initiatives émergent sur le territoire pour proposer des alternatives à la voiture thermique individuelle, contribuant ainsi à la transition vers une mobilité plus durable. Ces projets visent à optimiser l'utilisation des véhicules individuels et encourager l'adoption de solutions décarbonées. L'EPCI Ardenne Métropole a lancé en septembre 2018 un service d'autopartage de véhicules électriques. Avec 32 voitures réparties dans 19 communes, ce service offre une flexibilité d'utilisation, complémentaire aux transports en commun disponibles. Les Crêtes pré ardennaises ainsi que la pointe de Givet ont également mis en place ce système, qui a cependant été désactivé en 2018.

En complément du service d'autopartage d'Ardenne Métropole, un réseau de bornes de recharge électrique est mis à disposition du grand public, renforçant ainsi l'infrastructure nécessaire à la mobilité électrique.

Ce réseau est encore une fois inégalement réparti, l'offre est par exemple moins importante sur la Thiérache ou au sein des Crêtes avec des fréquences de passage de 2 à 4 bus par jour, à destination de Charleville-Mézières. Au sein de la vallée de la Meuse, l'offre est assurée par le train, ce qui complexifie les déplacements de proximité dans les communes environnantes. Enfin 2 lignes du réseau belge sont disponibles par Givet, offrant des liaisons vers Dinant et Beauraing.

Déplacements domicile/travail



Cependant, en dehors des communes d'Ardenne Métropole, l'offre de bornes reste limitée, principalement constituée d'installations privées comme celles présentes à Givet. Cette situation constitue un frein au développement des véhicules électriques, accentué par les difficultés rencontrées pour localiser des points de recharge. Pour pallier cette lacune, le Conseil Départemental travaille actuellement sur l'élaboration d'un schéma directeur de la mobilité. L'objectif de ce projet est de coordonner les actions des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de mobilité, avec une attention particulière portée aux communes en dehors d'Ardenne Métropole. Dans le même temps, la Fédération départementale de l'Énergie des Ardennes prévoit de déployer un schéma prévoyant l'installation d'une borne de recharge tous les 20 km dans tout le département, début 2021.

Cette initiative vise à créer un maillage complet de bornes électriques, favorisant ainsi l'adoption des véhicules électriques sur l'ensemble du territoire.

Actuellement, seulement deux aires de covoiturage aménagées sont disponibles dans la ville porte du Parc. Ces emplacements, situés à proximité des grands axes, favorisent le covoiturage sur des distances considérées comme "moyenne distance". Cependant, l'accès à ces aires peut être difficile pour les personnes ne disposant pas de leur propre moyen de locomotion. Il n'existe actuellement aucune autre aire de covoiturage aménagée visant à offrir une solution alternative et complémentaire aux autres modes de transport, en particulier pour les ménages sans véhicule et les personnes en transit.

En l'absence d'infrastructures dédiées, de nombreux points de rencontre informels se sont développés sur l'ensemble du territoire, adaptés aux usages locaux, comme observé à Signy-l'Abbaye ou à Revin. Il est à noter qu'aucun service de covoiturage organisé n'est actuellement en place sur le territoire du Parc.

Ce type d'offre peut contribuer aux changements de comportement et répondre rapidement aux besoins de mobilité régulière sans nécessiter d'aménagements lourds. En complément d'autres modes de transport, ce type de service semble adapté à la configuration de ce vaste territoire, qui demeure fortement dépendant de l'usage de la voiture avec une prépondérance de la pratique de l'autosolisme.

## Atouts

- \* Flux transfrontaliers relativement denses.
- \* Exploitation du différentiel frontalier.
- \* Un réseau routier principal développé.
- \* Un développement pour l'heure informel du co-voiturage sur le territoire.
- \* Une présence d'axes structurants complété par un réseau d'axes secondaires relativement complet.

## Menaces

- \* Dépendance automobile et autosolisme marqués sans alternative efficace sur l'ensemble du territoire.
- \* Effet tunnel généré par l'A304.
- \* Taux de motorisation des ménages croissant.
- \* Recul de la part des modes de déplacements doux dans les déplacements quotidiens.
- \* Déploiement de la mobilité électrique complexe en raison d'une offre insuffisante de bornes de recharges, inégalement réparties sur le territoire.

## Faiblesses

- \* Une dépendance automobile marquée.
- \* Une pratique très majoritairement autosoliste.
- \* Une discontinuité du réseau routier secondaire, du réseau ferroviaire et de transport en commun.
- \* Une absence d'alternatives efficaces à la voiture : covoiturage et auto-partage complexe, peu de mise en réseau des usagers, transports en commun à la fréquence insuffisante.
- \* Un réseau secondaire de plus en plus surchargé ce qui génère des nuisances pour les riverains.
- \* Irrégularité du réseau ferroviaire, problématique de répartition des gares : concentration dans la Vallée de la Meuse au détriment du reste du territoire.

## Opportunités

- \* Belles opportunités pour le transit fluvial à plusieurs échelles.
- \* Développement de solutions alternatives : transports en commun interurbains à l'échelle de certaines intercommunalités, de transports à la demande, de navettes ou encore d'applications de covoiturage.
- \* Elaboration en cours du Schéma Directeur de la Mobilité par le Conseil Départemental.
- \* Fédération départementale de l'Energie des Ardennes qui prévoit un schéma pour élaborer un maillage complet et optimal de bornes de recharges sur l'ensemble du territoire.

## Tourisme

Le Parc naturel régional des Ardennes se situe au sein de la Destination Ardenne, destination touristique transfrontalière localisée en plein cœur de l'Europe et déjà très plébiscitée par les populations belges et néerlandaises notamment.

La destination enregistre près de 6 millions de nuitées par an et 4,5 millions de visiteurs. Cette destination touristique s'étend sur la Wallonie, les grand-duché du Luxembourg et le département des Ardennes. Le territoire est également inclus à la zone Interreg B France Wallonie Flandre, programme de coopération européenne mainte fois utilisé dans les domaines du tourisme (tourisme durable) et de la mobilité (cyclotourisme) et coordonné par le GEIE (Groupement Européen d'Intérêt Economique) Destination Ardenne.

### Une offre territoriale très riche et diversifiée

Le périmètre étendu du Parc englobe une offre touristique conséquente, totalisant 7 775 lits marchands, ce qui représente 44,3% de l'offre départementale.

Cette offre se diversifie à travers différentes catégories d'hébergements, notamment les hôtels avec 508 lits marchands, les hébergements de groupe avec 234 lits marchands, les locatifs avec 2 727 lits marchands, et les campings avec la part la plus importante, soit 5 303 lits marchands, représentant 56,1% de l'offre territoriale.

Il est à noter que le suivi des chambres d'hôtes n'est plus assuré en raison de la volatilité de cette offre, notamment avec l'émergence de plateformes telles qu'Airbnb. De plus, le Parc naturel régional des Ardennes a mis en place quatre aires de bivouac sur son territoire, expérimentant ainsi une structuration novatrice de cette pratique. Cette diversité d'hébergements contribue à renforcer l'attrait touristique de la région.

### Les Sites de visite

Le périmètre étendu du Parc offre une diversité remarquable en termes de sites de visite, totalisant 147 attractions. Ces sites comprennent 8 musées, 112 monuments ouverts à l'exploitation touristique, ainsi que 27 activités touristiques autres que naturelles.

Les points d'accueil et d'information touristique sont répartis entre la Maison du Parc à Renwez, les Offices de Tourisme de VPA (Rocroi, Monthermé, Lac des Vieilles-Forges), les Offices de Tourisme du Val d'Ardenne (Vireux-Wallerand et Givet), et l'Office de Tourisme Charleville-Sedan en Ardenne. Ces points d'accueil enregistrent une fréquentation annuelle moyenne de 22 000 personnes.

En ce qui concerne les sites naturels, le périmètre étendu du Parc en comprend 81, allant des exploitants d'activités en milieu naturel aux sites naturels ouverts au tourisme. Sont notamment présents 5 sites d'escalade en extérieur, soit 100% de l'offre départementale :

- \* Le Roc La Tour à Monthermé,
- \* La Roche aux Corpias (2) à Tournavaux,
- \* La Roche aux Corbeaux à Les Hautes-Rivières,
- \* Le site de Divers Mont à Fumay,
- \* Les 4 fils Aymon à Bogny-sur-Meuse.

Le site de la Roche aux Corpias se situe en zones Natura 2000 (ZPS FR2112013 du Plateau Ardennais et ZSC FR2100299 - Forêts de la vallée de la Semoy à Thilay et Hautes-rivières). Par ailleurs l'escarpement abrite régulièrement des nichées de Faucon pèlerin, espèce communautaire protégée. A ce titre, un projet Arrêté Préfectoral de Protection Biotope est en cours sur ce site et une convention spécifique avec les clubs locaux d'escalade a été établie.

En dehors du Roc-La-Tour (site inscrit au titre des Monuments Historiques) et des 4 fils Aymon, l'ensemble des sites est situé en zone de quiétude (programme Quiétude attitude).

Le périmètre comprend également 8 sites de décollage de parapente, soit 89% de l'offre départementale :

- \* Les Aurains à Fumay/Haybes,
- \* Falières à Revin,
- \* Le Malgré Tout à Revin,
- \* La crête de Laifour,
- \* La Longue Roche à Monthermé,
- \* Le Liry à Haulmé,
- \* La crête de Robertsart à Nohan-sur-Semoy (Thilay),
- \* La crête de Joigny-sur-Meuse.

L'ensemble de ces sites est compris au sein de la ZPS FR2112013 du Plateau Ardennais et zone de quiétude (programme Quiétude attitude). On y observe la présence du Hibou Grand-duc et du Faucon pèlerin. A ce titre, un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection Biotope est en cours sur certains de ces sites.

Le territoire comprend de nombreux points de vue dont 28 promus touristiquement :

- \* Le Mont d'Hairs à Givet
- \* Charlemont Citadelle de Givet
- \* Le banc de Chooz
- \* Le Camp Romain à Vireux-Molhain
- \* Le Rocher de Madame de Cormont à Haybes
- \* La Platale à Haybes
- \* Les Aurains à Fumay/Haybes
- \* La Roche de l'Uf à Fumay
- \* Notre-Dame de Divers Mont à Fumay
- \* Le point de vue André Cunin à Fumay
- \* La Roche à Fépin
- \* Falères à Revin
- \* La Faligeotte à Revin
- \* La Roche des Minchs à Revin
- \* Le point de vue du Malgré Tout à Revin
- \* Le point de vue de la côte des Mazures à Revin
- \* Le balcon de Whitaker
- \* Les dames de Meuse à Laifour
- \* Le Roc La Tour à Monthermé
- \* La Longue Roche à Monthermé
- \* La Roche à Sept-Heures à Monthermé
- \* La Roche aux sept villages à Monthermé
- \* Les 4 fils Aymon à Bogny-sur-Meuse
- \* Le Rocher de l'Ermitage à Bogny-sur-Meuse
- \* Le Rocher des Grands-ducs à Joigny-sur-Meuse
- \* Le point de vue du Liry à Haulmé
- \* Les Corpias à Tournavaux
- \* La Butte de Marlemont

L'offre d'itinéraires est également riche et diversifiée, comprenant un total de 131 itinéraires pour 2 226,6 km.

Objet	Nombre d'itinéraires	Linéaires
Randonnée pédestre	68	1 317 km
Randonnée VTT	29	564 km
Enduro VTT	15	21 km
Cyclotourisme	2	103 km
Trail	15	259 km
Sentiers adaptés	2	2,6 km
<b>TOTAL</b>	<b>131</b>	<b>2 226,6 km</b>

On notera parmi l'offre, la présence d'une EuroVelo, la n°19 nommée "La Meuse à Vélo" qui connecte Langres à Rotterdam en suivant le cours de la Meuse.

Cet itinéraire de 1 150 km s'étend pour 80 km sur le territoire actuel du Parc et forme une véritable colonne vertébrale touristique pour celui-ci.

La Meuse et la Semoy sont les deux cours d'eau majeurs du territoire. La géologie locale a formé des falaises abruptes suite à l'érosion par ces deux cours d'eau. Avec leurs pentes forestières, la présence d'eau et de milieux rupestres, ces deux vallées forment de véritables attraits touristiques en matière d'activités de pleine nature.

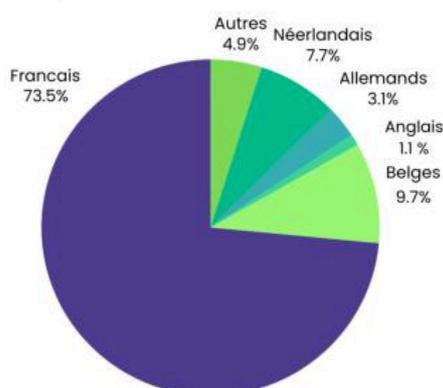
Les itinéraires peuvent être complétés par des tracés temporaires afférents aux manifestations ponctuelles observées sur le Parc (trail, randonnées, enduro VTT, loisirs motorisés).

Les loisirs nautiques se concentrent quant à eux, sur la Meuse et sur la Semoy (canoë-kayak), ainsi que sur le lac des Vieilles-Forges (voile). La pêche est autorisée partout sur le territoire si ce n'est sur 5 sites particuliers : marais de Sécheval, barrage des Vieilles-Forges, Bassin de Whitaker, Bassin des Marquisades et l'exutoire de la Faux à Revin. On note cependant une absence de réciprocity sur le territoire. De plus, de nombreux cours d'eau sont gérés par des sociétés privées ce qui entraîne des problématiques pour pratiquer ces activités.

## Les chiffres clés du tourisme

Comme chaque année, l'Agence de Développement Touristique des Ardennes et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes publient les chiffres clés du tourisme<sup>(12)</sup>. Ces chiffres sont issus de l'observation d'un panel représentatif de professionnels du tourisme. La présentation ci-dessous fait état des observations de l'année 2022. Le tourisme dans le périmètre étendu du Parc naturel régional des Ardennes a enregistré des chiffres significatifs, reflétant l'attractivité de la région.

Nationalités touristiques



Le nombre de nuitées enregistré sur le territoire étendu du Parc était de 480 718 nuitées. Outre les flux il est utile de préciser la répartition des nuitées par nationalité (données départementales) pour comprendre les dynamiques des bassins émetteurs. La majorité des touristes étrangers sont originaires de la Belgique et des Pays-Bas. Cela s'explique par la proximité et l'attrait de..

Le nombre de visites enregistré était de 145 912 visiteurs (sur 21 sites suivis), réparties de la façon suivante :

- ✳ **Musées** : 13 558 visites, soit 9,3% des visites sur le territoire.
- ✳ **Monuments** : 28 432 visites, soit 19,5% des visites sur le territoire.
- ✳ **Sites nature, activités** : 103 892 visites, soit 71,2% des visites sur le territoire.

Ces données illustrent le dynamisme touristique de la région, attirant des visiteurs de diverses nationalités et offrant une variété d'hébergements et de sites à découvrir. Les résultats soulignent également l'importance des sites naturels et des activités dans l'attraction des visiteurs.

12. Source : Le Tourisme dans les Ardennes – chiffres clés 2022 – ADT08/CCI08

## L'observatoire de l'itinérance douce

Dans le cadre d'un précédent projet Interreg (Ardenne Ecotourism), le Parc naturel régional des Ardennes s'est doté d'éco-compteurs afin d'évaluer les retombées du projet de développement de la mobilité douce (pédestre, VTT, cyclo) sur son territoire. Cette flotte de compteurs est venue développer le domaine ardennais d'observation, déjà couvert par l'Agence régionale du Tourisme Grand-Est et le Conseil départemental des Ardennes qui disposent de compteurs sur l'EuroVelo 19.

Ainsi un suivi des flux touristiques sur certains GR® et l'EuroVelo 19, notamment, est réalisé depuis 2018. L'année 2022<sup>(13)</sup> a bénéficié de l'apport de 11 compteurs pour un total de 362 374 passages enregistrés :

- ✳ **A pied (10 compteurs) :**  
180 410 passages | moyenne journalière : 49
- ✳ **A vélo (4 compteurs) :**  
181 966 passages | moyenne journalière : 124

A champ constant, l'évolution des fréquentations par rapport à l'année 2021 est de +75,6% pour les piétons et +56,75% pour les cyclistes. Une évolution constante est observée depuis 2018<sup>(14)</sup>.

Outre certaines tendances des flux (observées par le Parc et étudiée par ATOUT France), l'analyse de fin de programme Interreg V a démontré une corrélation non pas avec les températures ou précipitations seules mais plutôt avec la sensation de froid ou de chaud, liée aux précipitations. En effet, lorsque les températures sont soit inférieures ou supérieures aux normales, l'augmentation de l'humidité dans l'air (précipitations) accroît la sensation de chaud et froid.

Et c'est lorsque cette sensation est éprouvée que les flux chutent drastiquement. Une information primordiale compte tenu de la baisse des précipitations sur le territoire, permettant de prédire une augmentation prochaine de la saisonnalité touristique.

## Tendances d'accroissement des flux en matière d'itinérance douce et activités de pleine nature

De nombreuses études menées à l'échelle nationale par ATOUT France (15) ou vélo & territoires (16) montrent une augmentation des fréquentations et volontés de pratiques en ce qui concerne la randonnée pédestre et l'usage du vélo (vélotourisme, cyclotourisme, etc.).

Par ailleurs, le développement de nouvelles pratiques montre aussi un certain engouement et attrait pour les activités de pleine nature à l'image du Gravel, un intermédiaire entre le VTT et le vélo de route qui a été intégré au référentiel de la Fédération Française de Cyclisme en 2022.

Les observations terrain post-covid corroborent les prévisions, avec la présence de conflits et de phénomène de "surtourisme" ponctuels (notion de massification) notamment dans la vallée de la Semoy (secteurs cristallisant divers enjeux environnementaux et socio-économiques), ou l'accroissement important du nombre de visiteurs sur certains sites comme au lac des Vieilles Forges (passant de 250 000 visiteurs en 2018 à 400 000 en 2022).

13. Source : Observatoire de l'itinérance douce | Les chiffres clés 2022 du PNRA

14. Source : Ardenne Ecotourism – Observatoire de l'itinérance douce 2018-2020 – PNRA 2021

15. Les clientèles du tourisme de randonnée pédestre – Etude des marchés français, allemand et néerlandais – éditions ATOUT France 2019

16. Analyse des données de fréquentation cyclable 2022 – vélo&territoires-Juin 2023

## Dynamiques et potentiel de développement de l'offre d'hébergement

Le nombre d'hôtels est en décroissance depuis 10 ans avec de nombreux établissements fermés et non remplacés (sites et pax)<sup>(17)</sup>. Aussi cette offre régressant est mise en balance avec une offre fluctuante représentée par les locations de tourisme de type "airbnb". Cette offre peut subir des variations de l'ordre de 30% d'une année sur l'autre (données airDNA) et répond souvent à la demande (festivals, manifestations, tourisme d'affaire, saisonnalité...).

On notera une particularité sur le territoire du Parc avec la présence d'une centrale nucléaire et d'un barrage hydroélectrique. Ces deux spécificités entraînent des conséquences sur la capacité d'accueil de la Communauté de Commune Ardenne Rives de Meuse (qui comprend les deux installations) compte tenu d'un remplissage exclusivement professionnel lors de périodes de travaux sur les installations d'EDF. Des besoins qui trouvent un écho sur l'offre Airbnb mais pas seulement, avec l'émergence d'offres illégales.

L'offre de camping quant à elle se maintient, tandis que la pratique du bivouac est de plus en plus surveillée compte tenu des enjeux environnementaux (pression anthropique et capacité de charge). De façon cohérente avec la diminution du nombre de lits, la qualité des hébergements observait une tendance à la baisse ces dix dernières années.

Néanmoins certains signaux faibles laissent apparaître une dynamique inverse :

- ✱ La réussite d'un hébergement de groupe de 70 pax au sein d'Ardenne Thiérache (déjouant les prévisions des cabinets spécialisés),
- ✱ Le développement important de l'offre d'hébergements en vallée de la Semoy,
- ✱ La création de nouveaux hôtels et auberges de jeunesse à Charleville-Mézières, ville porte du Parc,
- ✱ Le développement du tourisme durable incluant la transition durable des hébergeurs (club Ardenne Ecotourism comptant 20 membres sur le Parc) visant une écocertification.

## Éléments prospectifs : opportunités en faveur d'accroissement des flux

- ✱ Augmentation de la notoriété de la destination,
- ✱ Recherche de fraîcheur (cette réponse a été observée cette année pour la première fois lors d'enquête de terrain),
- ✱ Structuration et développement maîtrisé de l'offre,
- ✱ Sauvegarde du patrimoine naturel et paysager,
- ✱ Création de deux Parcs nationaux belges frontaliers.

17. Dynamiques et potentiels de développement de l'offre hôtelière dans le Grand Est - In Extenso TCH - 2022

## Atouts

- \* Situation géographique stratégique, entre les Ardennes belges et l'espace viticole marnais, ce qui attire une clientèle transfrontalière importante, notamment belge et néerlandaise.
- \* Patrimoine naturel, historique et culturel riche, incluant des sites de grande beauté naturelle, 147 sites de visite (dont 81 sites naturels), des musées et monuments remarquables.
- \* Infrastructure pour activités de plein air bien développée : 131 itinéraires de randonnée, cyclotourisme et autres activités de pleine nature, incluant 80 km de l'EuroVelo 19 et des sites d'escalade et parapente.
- \* Fort potentiel en matière de tourisme durable avec des initiatives locales, telles que le club Ardenne Ecotourism, et une augmentation de la pratique du cyclotourisme et des activités de nature.

## Menaces

- \* Tourisme de masse sur certaines zones géographiques pouvant impacter la biodiversité.
- \* Conciliation complexe entre le développement des activités de pleine nature et la préservation des espèces naturelles, des paysages et de la biodiversité.
- \* Absence de développement d'une offre d'hébergement adaptée au profil des touristes majoritaire sur le territoire : peu ou pas d'hébergements de grande capacité, aires d'accueil pour camping-cariste à développer.
- \* Mise en réseau non optimale des acteurs du tourisme du territoire.
- \* Problématique de location des gîtes, saturés par les agents EDF en lien avec la centrale de Chooz au détriment des touristes.

## Faiblesses

- \* Offre d'hébergement en déclin, avec une diminution du nombre d'hôtels depuis 10 ans, et une volatilité des offres de type Airbnb, créant une instabilité dans l'accueil touristique.
- \* Offre touristique française moins étoffée et dynamique que celle des Ardennes belges, avec moins d'hôtels et de campings disponibles et une plus faible proportion de touristes étrangers.
- \* Concurrence entre l'afflux touristique et la préservation des zones naturelles sensibles (zones Natura 2000, zones de quiétude), notamment sur les sites d'escalade, de parapente et dans la vallée de la Semoy, où un phénomène de « surtourisme » a été observé.
- \* Manque de coordination entre les différents acteurs du tourisme sur le territoire, rendant l'offre parfois illisible pour les visiteurs et limitant la valorisation des initiatives touristiques locales.

## Opportunités

- \* Collaboration transfrontalière avec la Belgique et le potentiel des deux parcs nationaux belges pour mutualiser les flux touristiques et développer des offres touristiques intégrées sur le versant belge et français.
- \* Augmentation de la recherche de destinations plus fraîches en été, ce qui pourrait positionner les Ardennes comme une alternative idéale en période estivale, en réponse aux vagues de chaleur dans d'autres régions.
- \* Développement des hébergements et infrastructures renforçant la capacité d'accueil, ainsi que le succès inattendu de certains hébergements de groupe dans la Thiérache, soulignant un potentiel inexploité.
- \* Potentiel pour diversifier et renforcer l'offre touristique autour des activités de tourisme durable, avec une forte croissance du cyclotourisme, de la randonnée pédestre et de nouvelles pratiques comme le Gravel.



# Enjeux de préservation des ressources



©B. HENRIOT

## Conservation de la biodiversité et des espèces

### Les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Les espèces exotiques envahissantes sont des organismes vivants (animaux, plantes, champignons, micro-organismes, etc.) qui ont été introduits dans un nouvel environnement où ils ne sont pas originaires, et qui causent des perturbations significatives, souvent néfastes, dans cet environnement.

Les espèces exotiques envahissantes peuvent causer des problèmes de diverses manières, notamment :

✱ **Concurrence** : Elles peuvent rivaliser avec les espèces indigènes pour la nourriture, l'espace et d'autres ressources, ce qui peut entraîner le déplacement ou l'extinction des espèces locales.

✱ **Prédation** : Certaines espèces exotiques envahissantes peuvent devenir des prédateurs voraces pour les espèces indigènes, menaçant ainsi leur survie.

✱ **Maladies** : Elles peuvent introduire de nouvelles maladies ou parasites qui affectent les espèces indigènes, y compris les humains.

✱ **Altération de l'habitat** : Les espèces exotiques envahissantes peuvent modifier les caractéristiques physiques ou chimiques de l'environnement, ce qui peut nuire aux espèces indigènes.

### Les espèces implantées

En ce qui concerne la faune, plusieurs espèces sont déjà implantées au sein du périmètre du PNR des Ardennes. Parmi elles, on peut citer le Ragondin (*Myocastor coypus*) un rongeur introduit en France pour sa fourrure il est désormais considéré comme nuisible pour les activités humaines car il est à l'origine de dégâts affectant les cultures, les ouvrages hydrauliques, les voies d'eau mais également facteur de plusieurs maladies pouvant toucher l'Homme.

Sa capacité d'adaptation et de reproduction en font une espèce très envahissante que l'on retrouve aujourd'hui sur de nombreux cours d'eau.

Le raton-laveur (*Procyon lotor*) est originaire d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale. Il a été introduit en Europe pour sa fourrure dans les années 1920, en France, la population la plus ancienne présente dans l'Aisne, a pour origine des individus détenus comme animaux de compagnie évadés ou relâchés au départ des troupes américaines. L'impact du raton-laveur sur les écosystèmes est connu : omnivore opportuniste, il consomme autant des végétaux que des invertébrés, petits reptiles et amphibiens mais aussi les œufs et couvées d'oiseaux nichant au sol et dans les arbres.

Enfin, est également présente l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) qui figure sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne. Son introduction sur le territoire, y compris le transit sous surveillance douanière, l'introduction dans le milieu naturel, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente, vente ou achat de spécimens sont interdits en France par l'arrêté du 14 février 2018. Robuste et agressive, l'écrevisse de Californie entre en compétition avec les espèces autochtones, qu'elle supprime systématiquement. Elle est également vectrice de l'aphanomyose (peste des écrevisses).

En ce qui concerne la flore, plusieurs espèces exotiques envahissantes sont déjà implantées au sein du territoire du Parc naturel régional des Ardennes.

Parmi celles-ci, le robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*), originaire d'Amérique du Nord, a été introduit en Europe au XVII<sup>e</sup> siècle pour ses propriétés ligneuses. Depuis, il s'est largement répandu sur l'ensemble du Parc des Ardennes.

La renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), le jonc grêle (*Juncus tenuis*), le faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima*) et l'érable negundo (*Acer negundo*) sont également recensés. Ces plantes ont trouvé des conditions propices dans le territoire ardennais, en particulier dans les zones périurbaines et le long des routes.

Le buddleia du Père David (*Buddleja davidii*), communément appelé "arbre aux papillons" est un arbuste d'origine chinoise apprécié pour ses qualités ornementales, il peut être trouvé dans des friches périurbaines et sur les talus de bords de routes.

## Les espèces émergentes

Parmi les espèces émergentes sur le territoire, certaines sont plus problématiques que d'autres. C'est notamment le cas de la Bernache du Canada (*Branta canadensis*). En effet, cette oie originaire d'Amérique du Nord est essentiellement présente sur le linéaire de la Meuse et de la Semois sur le territoire du PNR des Ardennes actuel.

De nombreuses nuisances sont répertoriées par les autorités (sources : OFB et DDT) au niveau des berges en cœur de bourg, et une atteinte directe sur la biodiversité est constatée dans ces secteurs. Effectivement, les autres anatidés et autres oiseaux ayant la même niche écologique que la Bernache, se retrouvent chassés par cet oiseau présentant un caractère territorial fort, surtout lors de la période de reproduction.

De nombreuses actions visant à limiter sa prolifération sont à ce jour portées par l'Office Français pour la Biodiversité, notamment la stérilisation des œufs et la capture en mue suivi d'une euthanasie effectuée par un vétérinaire. Parmi les autres espèces émergentes mais ne présentant pas de plan d'action spécifique à l'heure actuelle, il est possible de retrouver le Cerf Sika, le frelon asiatique, le gobie, la Dreisseine ou moules zébrés et l'Erismature rousse.

L'élodée du Canada (*Elodea canadensis*), une plante aquatique, s'épanouit dans les lacs, étangs, mares, et les eaux calmes des rivières. L'élodée de Nuttall, une variété spécifique, semble être plus étroitement liée aux vallées alluviales. Ces espèces figurent parmi les préoccupations de l'Union européenne en tant qu'espèces exotiques envahissantes.

Le séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), originaire d'Afrique du Sud, a été introduit accidentellement et prolifère le long des voies ferrées, des routes et dans des milieux anthropiques ouverts. Sa présence sur des parois rocheuses témoigne de sa capacité à coloniser divers habitats.

En ce qui concerne les plantes exotiques envahissantes émergentes, 6 espèces sont recensées sur le territoire du PNR des Ardennes. La renouée à épis nombreux (*Persicaria cespitosa*) est une plante invasive dont la croissance rapide et la capacité à coloniser divers habitats en font une préoccupation majeure pour la biodiversité locale. Cette espèce, également appelée renouée en épis ou renouée cespitueuse, peut être observée dans différents milieux, notamment au bord des routes et des voies ferrées, ainsi qu'en lisière des boisements.

La Galega officinalis, connue sous le nom de sainfoin d'Espagne est originaire du sud de l'Europe, elle s'est naturalisée et est souvent observée dans les bourgs et les friches de certaines zones remblayées.

La Lysimaque ponctuée (*Lysimachia punctata*), originaire d'Europe centrale et d'Asie, a échappé aux jardins pour s'établir dans la nature. Sa présence est marquée au bord des routes, des voies ferrées et en lisière des boisements. D'autres plantes exotiques envahissantes émergentes sont également présentes, y compris la glycérie striée, le cerisier tardif, le myriophylle hétérophylle, et différentes espèces de spirées (blanches, du Japon, douglas). La gestion de ces espèces invasives est cruciale pour préserver l'intégrité des écosystèmes locaux et maintenir la diversité biologique dans le PNR des Ardennes.

## EEE potentiellement invasives

Certaines espèces seront susceptibles d'apparaître dans les Ardennes ces prochaines années, parmi elles on peut citer la Grenouille taureau, l'écrevisse calicot et marbrée, le tamia de Sibérie et le Vison d'Amérique.

Un seul taxon de cette catégorie a été recensé en 2022, *Cotoneaster horizontalis* (cotonéaster horizontal) : originaire de Chine et introduit comme plante ornementale, il se retrouve fréquemment naturalisé, la majorité des observations de cotonéasters échappés de jardins

ne concernant à chaque fois qu'un ou quelques individus dans les bourgs, le long des routes, dans les friches, anciennes carrières, cimetières, pinèdes et bois rudéraux. Il se rencontre sporadiquement dans les Réserves Naturelles de la Pointe de Givet dans les Ardennes et des Pâtis au Mesnil-sur-Oger dans la Marne. Cinq nouvelles stations ont été référencées cette année.

## EEE sur liste d'observation et liste d'alerte

Parmi les espèces sur liste d'observation ou d'alerte on retrouve l'*Erigeron canadensis* (vergerette du Canada, 35 stations nouvelles) présente partout et *Erigeron sumatrensis* plus rare (vergerette de Barcelone, 7 nouvelles observations). *Ambrosia artemisiifolia*, originaire d'Amérique du Nord, se rencontre dans toute le territoire champardennais, mais surtout dans l'Aube et la Marne, le plus souvent le long des autoroutes et des voies ferrées, dans les villes et villages, dans les cultures et les friches. Une nouvelle station a été observée dans la Marne sur un talus de bord de route.

Un seul taxon de cette liste a été observé cette année ; il s'agit de *Prunus laurocerasus* (laurier-cerise). Cette espèce est considérée comme en phase de naturalisation, voire d'invasion dans certaines régions et pays, depuis une vingtaine d'années. Les milieux occupés en Champagne-Ardenne sont similaires à ceux recensés dans d'autres régions françaises. Il s'agit le plus souvent de milieux forestiers établis sur des substrats très divers hormis des situations à engorgement prolongé, en sous-bois ou en lisière (aulnaies-frênaies ripicoles, hêtraies-chênaies-charmaies, chênaies pédonculées) mais aussi dans des milieux ouverts comme les friches anthropiques. Quatre nouvelles stations ont été observées cette année, deux en Haute-Marne, une dans l'Aube et une dans les Ardennes.

## Protection des milieux naturels réglementés

Le PNR des Ardennes est très bien couvert par des dispositifs de protection. La surface en protection forte (RNR, RNN, APB RBD) représente 788 hectares, soit 0,68% du périmètre actuel. L'extension du périmètre apporte quant à elle 69,8 hectares supplémentaires de surface en protection forte.

Les surfaces en protection intermédiaires (Natura 2000) s'élèvent quant à elle à 78 214 hectares, pour le périmètre actuel, soit 69,36% du territoire. Avec le périmètre d'étude, cela passe à 80 455 hectares. Il est à noter que la Zone de Protection Spéciale du Plateau Ardennais, dont le PNR est animateur, s'étend bien au-delà du périmètre actuel du PNR, jusqu'aux limites orientales du département.

Enfin, est présente au sein de la Ville Porte de Charleville-Mézières, une Réserve naturelle Régionale. Le Parc est cogestionnaire de cette réserve avec la commune de Charleville-Mézières. De plus, la situation transfrontalière doit également être évoquée.

Ces zones réglementaires ne se limitent pas à la frontière avec la Belgique. Sur le territoire belge, plusieurs zones de protection sont également présentes. Bien qu'il n'y ait aucun site naturel protégé transfrontalier avec une gestion commune France-Belgique, de nombreux sites, notamment Natura 2000 sont situés de part et d'autre de la frontière. Cette situation permet une certaine cohérence de protection.

On dénombre sur le périmètre d'étude :

- ✱ 2 Réserves naturelles nationales
- ✱ 1 Réserve naturelle Régionale
- ✱ 8 sites Natura 2000
- ✱ 3 Réserves Biologiques Dirigées
- ✱ 7 Arrêtés Préfectoraux de protection du Biotope
- ✱ 63 ZNIEFF de type 1 et 4 de type 2

## Les Réserves Naturelles Nationales et Régionales

Les réserves naturelles nationales ou régionales sont créées par l'État ou les Régions (RNN, RNR). Elles sont gérées par des associations, des collectivités ou des établissements publics. Ces réserves ont trois missions : la protection des milieux naturels, de la faune et de la

flore ainsi que du patrimoine géologique, la gestion des sites et la sensibilisation des publics. Sur le périmètre d'étude du Parc naturel régional des Ardennes, trois réserves naturelles sont recensées.

## Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet

La Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet se situe au nord du périmètre du Parc. Elle se compose de 10 entités réparties sur 6 communes, ce qui représente une superficie de plus de 354 hectares. Cette réserve est caractérisée par une superposition de périmètres de protection, y compris des sites inscrits, des sites classés, des ZNIEFF de types I et II, ZICO, ZSC, et des APPB, ce qui traduit la richesse exceptionnelle de ce site.

La réserve se compose de cinq principaux types d'habitats naturels, comprenant des formations minérales sur roche affleurante, des habitats à végétation herbacée rase, des habitats à végétation arbustive, des habitats boisés ou forestiers et des habitats anthropiques, tels que les cultures à gibier et les talus. Le site représente tout d'abord un intérêt géologique remarquable avec la présence de calcaire, de schistes, de grès. D'anciennes carrières d'extraction de fluorine et de nombreux fossiles sont également présentes.

Ces formations rocheuses offrent un habitat privilégié pour la faune. Plus de 70 espèces d'oiseaux, dont un tiers figure sur la Liste Rouge Régionale, fréquentent la réserve, parmi lesquels le Hibou grand-duc, l'Engoulevent d'Europe ou encore l'Alouette Lulu. Les insectes sont également très diversifiés avec 171 espèces répertoriées.

Parmi eux on retrouve le Cuivré des marais, le Damier de la Succise, l'œdipode turquoise et la Decticelle chagrinée. La réserve abrite 12 espèces de Chiroptères, parmi lesquelles le Petit et le Grand Rhinolophe, le Grand Murin et le Vespertillon à oreilles échancrées. En ce qui concerne la flore, les inventaires révèlent la présence de 455 espèces, dont 11 protégées en Champagne-Ardenne et 35 inscrites sur la Liste Rouge Régionale, telles que l'Armoise blanche, le Cotonéaster sauvage et le Géranium sanguin.

<b>Cogestion</b>	<b>ONF et CENCA</b>
<b>Enjeux</b>	Habitats naturels : éboulis et dalles rocheuses, pelouses sèches et landes, végétations arbustives et bois, mais aussi des cavités souterraines naturelles (grottes) ou artificielles (galeries de fortifications, anciennes mines de fluorine).
<b>Flore</b>	Cortège orchidées, Patte de chat, Armoise blanche, Cotonéaster sauvage.
<b>Faune</b>	Vipère péliade, Moiré franconien, azuré de l'ajonc, tétrix calcicole, dectique verrucivore, engoulevent d'Europe, hibou grand-duc, alouette lulu, grand rhinolophe, grand murin...

## Réserve Naturelle Nationale de Vireux-Molhain

La réserve naturelle nationale de Vireux-Molhain se situe également dans la pointe du périmètre du Parc, à moins d'un kilomètre de la frontière belge. Cette réserve possède une superficie de moins de 2 hectares et présente un intérêt géologique et paléontologique majeur. Le site, situé en flanc de colline, offre des affleurements rocheux datant du Dévonien moyen (385 millions d'années). A cette période, une mer peu profonde recouvrait les Ardennes, les dépouilles d'animaux était alors progressivement enfouies sous de sédiments qui ont permis ce processus de fossilisation.

Le site fossilifère, communément appelé "Mur des Douaniers" est exceptionnel par l'abondance des fossiles trouvées, la diversité des espèces et le très bon état de conservation. Ces roches sont datées d'environ 385 millions d'années. Parmi les formes animales les plus remarquables et abondantes, on trouve les trilobites, mais le site abrite également des organismes récifaux et des cnidaires.

<b>Gestion</b>	<b>ONF</b>
<b>Enjeux</b>	Enjeux géologique – fossiles du Dévonien moyen (385 millions d'années)
<b>Flore</b>	NC
<b>Faune</b>	NC

## Réserve Naturelle Régionale de la Côte de bois en Val

La Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val est présente sur la ville porte de Charleville-Mézières. Cette réserve se situe sur la rive droite de la Meuse, sur le versant ouest du plateau de Berthaucourt. Elle s'étend sur environ 14 hectares situés à moins d'un km du centre-ville. Il s'agit d'un site remarquable situé dans un environnement urbanisé et adapté à une fréquentation raisonnée. C'est à ce titre qu'il a été classé en RNR dans le cadre du Réseau régional de la Biodiversité en 2008.

Malgré une petite superficie, cette zone péri-urbaine présente une diversité remarquable de milieux : forêt de pentes, ancienne carrière, mares, végétation marécageuse, bas-marais alcalin, pelouses marnicoles.

Elle abrite plus de 150 espèces végétales, dont la fougère à crête, espèce à enjeux national, avec une population riche en orchidée. On y trouve la présence de reptiles et d'amphibiens tels que le lézard vivipare, le triton crêté, le triton alpestre et l'alyte accoucheur. Près d'une centaine d'espèces d'oiseaux fréquentent également le site dont plusieurs espèces aquatiques. En ce qui concerne les insectes, la réserve abrite une grande diversité de libellules et de papillons, dont une population en cuivré des marais. Cette réserve est cogérée par le PNR des Ardennes et la Ville de Charleville-Mézières.

<b>Gestion</b>	<b>PNRA et Ville porte</b>
<b>Enjeux</b>	Habitats naturels : bas marais, pelouse marnicole
<b>Flore</b>	<i>Dryopteris cristata</i> , <i>Thelypteris palustris</i> , <i>Epipactis palustris</i> , <i>Dactylorhiza incarnata</i> ,
<b>Faune</b>	Amphibiens (Triton crêté, Alyte accoucheur), Rhopalocères (Cuivré des marais, grande diversité d'espèce sur un petit espace), Chiroptères (petit rhinolophe), oiseaux (pic noir), reptiles (couleuvre helvétique)

## Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau écologique européen de sites naturels visant à la conservation de la biodiversité. Il a été mis en place dans le cadre de la politique de l'Union européenne en matière d'environnement et de conservation de la nature. L'objectif principal de Natura 2000 est de garantir la préservation à long terme des habitats naturels et des espèces animales et végétales rares et menacées en Europe.

Le réseau Natura 2000 se compose de deux types de zones :

✳ **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)** désignées en vertu de la directive Oiseaux de l'Union européenne et visant à protéger les oiseaux sauvages et leurs habitats.

✳ **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** désignées en vertu de la directive Habitats de l'Union européenne et qui visent à protéger une grande variété d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales menacées.

On retrouve sur le périmètre actuel du PNR des Ardennes 7 sites Natura 2000, tous animés par le Parc. Cela représente un total de plus de 78 000 hectares, cependant la ZPS du Plateau ardennais s'étend au-delà du périmètre actuel du Parc. En effet cette ZPS couvre l'ensemble du Massif Ardennais jusqu'aux limites Est du département des Ardennes. 1 site de 2 241 hectares est présent sur le périmètre d'étude, celui du Massif de Signy-l'Abbaye. L'ONF est actuellement animateur de ce site.

Sites Natura 2000 présent au sein du périmètre d'étude du PNR

Nom du site	Numéro	Surface
ZPS Plateau ardennais	FR2112013	75 665 hectares
ZSC tourbières du plateau ardennais	FR2100273	361 hectares
ZSC Rièzes du plateau de Rocroi	FR2100270	327 hectares
ZSC Forêts de la vallée de la Semoy de Thilay à les Hautes Rivières	FR2100299	950 hectares
ZSC Vallée boisée de la Houille	FR2100302	237 hectares
ZSC Pelouses, rochers et buxai de la Pointe de Givet	FR2100246	673 hectares
ZSC Ardoisières de Deville et Monthermé	FR2100341	1 hectares et plusieurs kilomètres de galeries souterraines
ZSC Massif de Signy-l'Abbaye	FR2100300	2 241 hectares

La **ZPS du plateau ardennais** est une vaste zone de 75 665 hectares principalement recouverte de forêts. L'habitat principal est la hêtraie chênaie acidiphile collinéenne (habitat communautaire 9110-1 Natura 2000). Le massif est également planté en Epicéa, ce qui représente environ 30% de la surface totale. 21 espèces d'oiseaux sont inventoriées (espèces annexe 1 directive oiseaux= intérêt prioritaire) à la suite de l'inventaire de 2009/2011 (Etude ornithologique ReNArd LPO ONF) ainsi que des suivis réalisés espèces par espèces.

Les oiseaux les plus emblématiques sont la Cigogne noire, la Chouette de Tengmalm, le Grand-duc d'Europe, le Faucon pèlerin et l'Engoulevent d'Europe ainsi que la Bondrée apivore. Lors des derniers inventaires effectués par le ReNArd, la Chouette chevêchette a été contactée en 2023. Il s'agit d'une espèce N2000 qui n'était pas connue lors des derniers inventaires tout comme le Grand Corbeau, une espèce qui est désor-

mais bien installée mais qui était absente des inventaires de 2009. D'autres espèces sont potentiellement intéressantes mais ne bénéficient pas de la même protection N2000 que les espèces présentées précédemment. Il s'agit de la Bécasse des bois, du Gros bec casse noyaux et du Lorient d'Europe.

Pour les espèces liées aux cours d'eau, on retrouve le Martin pêcheur d'Europe. Il est également nécessaire d'évoquer le Cincle plongeur, considéré comme "rare" mais absent de la liste rouge des oiseaux nicheurs de champagne Ardennes. Cette espèce reste cependant dans les listes prioritaires Natura 2000. Bien présent sur la Semoy et la Houille (voir données LPO faune-champagne-ardenne.fr). Les cours d'eau sont aussi des sites de pêches pour les grands échassiers (Cigogne noire et blanche, Grande aigrette).

Certaines espèces sont plutôt liées à des milieux ouverts comme l'Alouette lulu (pointe de Givet), la Pie-Grièche écorcheur (en prairies en bordures des villages). La Pie Grièche grise est une espèce "en danger", protégée en France mais qui ne figure pas parmi les espèces de l'annexe 1 de la directive oiseaux.

(Suivis réalisés dans le cadre de la veille écologique et Natura 2000). Enfin on retrouve une population de Chevêche d'Athéna, présente sur liste rouge mais pas sur N2000, qui se reproduit sur l'ensemble du bocage jusqu'au nord du plateau de Rocroi.

## Forces

Très grande forêt d'un seul tenant avec une grande partie en propriété publique, ce qui facilite les échanges.

## Faiblesses

Évolution des pratiques sylvicoles vers de l'intensification, un raccourcissement des rotations, l'absence de période sans exploitation qui entraîne des dégâts sur les zones humides, les secteurs de nidification...

**La ZSC des tourbières du plateau ardennais** est localisée sur le plateau d'Hargnies, il s'agit des zones les plus en altitude du territoire où l'on retrouve des espèces plutôt montagnardes. Ce secteur était historiquement une grande zone humide avec la présence de pâturage qui permettait de maintenir le milieu ouvert. Ces zones tourbeuses ont été très impactées par la mise en place des fonds forêts d'après-guerre. Ces fonds ont encouragé le drainage et les plantations en résineux. Aujourd'hui reste il reste quelques patchs de tourbières préservés en site N2000 sur une surface de 361 hectares (surface site Natura 2000).

**La ZSC rièzes du plateau de Rocroi** est quant à elle sur le plateau de Rocroi. La ZCS bénéficie d'une pluviométrie élevée et d'un climat frais. Le sol argileux y est imperméable ce qui permet la présence de milieux humides appelés "rièzes". Cela représente un ensemble de 329 hectares composé de plusieurs patchs de tourbières acides disséminés sur le plateau. Les principales menaces qui concernent le milieu sont le reboisement naturel des landes et l'eutrophisation du milieu.

On trouve sur ces sites une faune rare et protégée comme la Chouette de Tengmalm, l'Engoulevant d'Europe, la Leucorrhine douteuse, le Sympethrum noir, la Cordulie arctique ou encore l'Agrion de mercure.

La Flore est aussi remarquable et protégée : Droséra à feuille ronde, Gentiane pneumonanthe, Trèfle d'eau, Canneberge, Airelle rouge et Airelle des marais. L'Airelle des marais est extrêmement rare, on trouve cette espèce uniquement sur ce site pour tout le Bassin parisien<sup>(18)</sup>. On y trouve également l'Orchis des sphaignes, la Bruyères à quatre angles, le Lycopode inondé, l'Arnica des montagnes, la Droséra feuilles intermédiaires, le Saule nain, la Potentille des marais.

L'intérêt de ces 2 sites est la mosaïque d'habitats étant pour la plupart protégés et d'intérêt prioritaire (directive habitat faune flore de 92). Les habitats représentatifs (habitats reconnus d'intérêt prioritaire directive habitat faune flore de 92) de ces sites sont (sources : cartographie des habitats / 2015 CENCA et 2017 ONF) : le Boulaie pubescente tourbeuse (91D0-1.1\*), la tourbière bombée subatlantique ou lande tourbeuse (7110.1\*) et les formations herbeuses à Nard (6230\*). D'autres habitats communautaires sont présents et représentatifs comme la Hêtraie chênaie acidiphile collinéenne (9110) et le Chênaie à Molinie (9190).

La principale source d'altération de ces milieux est la colonisation des prairies et des landes par une strate abusive. Est également identifié un risque d'abaissement de drainages et d'enrésinements en ce qui concerne les tourbières du Massif ardennais.

## Forces

- ✳ Sites exceptionnels par la rareté des habitats et des plantes que l'on y retrouve.
- ✳ Présence d'habitats restaurables dans les périmètres proches des sites.
- ✳ Sites animés et parfois gérés par le PNRA.

## Faiblesses

- ✳ Habitats extrêmement fragilisés par les activités humaines (drainage, plantations de résineux, gestion sylvicole, déprise agricole...) et par le changement climatique.
- ✳ Surfaces faibles des habitats préservés.

18. Source : site CBNBP <https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/biodiversite/especes.jsp>

**La ZSC Vallée boisée de la Semoy et la ZSC Vallée boisée de la Houille** sont toutes deux situées dans des vallées encaissées. On y retrouve des fortes pentes boisées, quelques éboulis rocheux et un cours d'eau qui s'écoule en fond de vallon. L'habitat principal pour ces deux sites est la hêtraie chênaie acidiphile collinéenne et la chênaie pédonculée (habitats communautaires). Les habitats représentatifs (habitats reconnus d'intérêt prioritaire directive habitat faune flore de 92) de ces sites sont l'Erablaies, la frênaie et la tillaie sur éboulis ou à Polystic (9180\* et plus), la Forêt alluviale à Aulnes (91E0\*) et les tourbières boisées (91D0\*).

La flore de ces deux vallées est constituée de nombreuses espèces comme la Gagée jaune, la Lunaire vivace, la Cardamine à bulbilles, la Circée intermédiaire, l'Osmonde royale, la Gratiolle des genêts ou encore la Trichomanes remarquable. En ce qui concerne la faune,

## Forces

- \* Pour la Houille : secteur éloigné et donc préservé.
- \* Développement de partenariat avec les acteurs frontaliers.
- \* Sur la Semoy, acteurs engagés pour la préservation du site.
- \* Secteurs assez bien préservés avec des états de conservation bon pour la Houille et assez bon pour la Semoy.

**La ZSC Pelouses, rochers et Buxaie de la pointe de Givet** est située à l'extrémité de la pointe des Ardennes, on y retrouve principalement des pelouses sèches mais également d'autres habitats secs à influence méditerranéenne. Ce site fait plus largement partie d'un ensemble de pelouses sèches sur un sol calcaire qui se poursuivent et s'étendent de part et d'autre de la frontière.

Les habitats représentatifs (habitats reconnus d'intérêt prioritaire directive habitat faune flore de 92) de ces sites sont (sources : cartographie des habitats / 2019 CENCA) des Falaises calcaires et siliceuses (8210\* et 8220\*), de la Végétation des éboulis et dalles rocheuses (8160\* et 6110\*), des Pelouses sèches (6210\*), des Buxaie sclérophylle (5110) et des Forêts de ravin (9180\*).

## Forces

- \* ZSC en grande partie superposée à une RNN permettant une protection forte des habitats.
- \* 3 APPB qui protègent des secteurs sensibles.
- \* Fort potentiel de restauration sur le site.

on trouve au sein des deux cours d'eau la Lamproie de Planner et le Chabot commun. Le Castor d'Europe occupe également ces cours d'eau depuis ces dernières années. Enfin on recense également le Putois d'Europe et le Cincle Plongeur.

Certaines de ces données sont à dire d'experts, des études complémentaires sur la Houille sont donc nécessaires afin d'approfondir les connaissances naturalistes de ces deux sites.

Il est à noter que des coupes importantes affectent la forêt riveraine, avec des coupes rases suivies de plantations de peupliers ou de résineux. Certains coteaux subissent également ces pratiques d'enrésinement. Enfin, il est impératif de préserver les peuplements feuillus afin de garantir le maintien de plusieurs espèces protégées.

## Faiblesses

- \* La Semoy : secteur touristique prisé qui impacte le site.
- \* Pas de maîtrise de la gestion en amont des cours d'eau qui se trouvent en Belgique.

La faune et flore remarquable du site est composée de l'Orchis singe et de l'Ophrys abeille ; de l'Alouette lulu ; de plusieurs chiroptères (Grand Rhinolophe, Grand Murin, Vespertilion de Bechstein et à oreilles échanquées). Deux espèces de serpent sont également présentes : la Coronelle lisse et la Vipère péliade.

L'état de préservation fluctue en fonction du type de sol : il est excellent pour les escarpements et les dalles rocheuses, en évolution rapide pour les formations plus mésophiles en raison de la disparition du pâturage par les moutons. Les chauves-souris subissent de nombreux dérangements en raison du développement du tourisme et de la spéléologie récréative.

## Faiblesses

- \* Surface de pelouses en bon état de conservation réduite du fait du développement naturel et anthropique de boisements (fruticées, pinèdes).

La ZSC des Ardoisières est répartie sur les deux communes de Monthermé et Deville, ce site est très particulier puisqu'il est exclusivement souterrain. Il se compose de 7 anciennes ardoisières. Les galeries s'étendent jusqu'à une profondeur de 60 mètres et peuvent atteindre plusieurs kilomètres de long pour certains tronçons. L'enjeu principal de ce site est de conserver cet habitat favorable aux chiroptères en hiver mais aussi le reste de l'année.

La faune d'intérêt communautaire est constituée du Grand Rhinolophe, du Grand Murin, du Vespertilion de Bechstein et du Vespertilion à oreilles échancrées.

Un dérangement de plus en plus important s'observe dans les ardoisières, que ce soit par des spéléologues ou de simples visiteurs.

## Forces

- ✱ Site protégé par des grilles pour préserver la quiétude.
- ✱ Site majeur pour l'hibernation du Grand murin et du Grand Rhinolophe dans le département.

## Faiblesses

- ✱ Très peu de pouvoir d'action sur la stabilité des galeries (failles et éboulements lié aux mouvements de la roche du sous-sol).

Sur les sites avec des enjeux habitats (Semoy / Houille / Tourbières / Rièzes / Pelouses de Givet) on peut noter un bon état de conservation sur 1 033 hectares, un état altéré (donc restaurable) sur 358 hectares, et un état dégradé sur 88 hectares. Il ne faut pas pour autant

rapporter ces données sur les surfaces des sites car pour certains sites, tous les habitats ont été évalués tandis que pour d'autres seulement les habitats prioritaires ont été évalués.

## Les Aires protégées

En plus du zonage Natura2000, d'autres zones réglementaires sont présentes sur l'ensemble du périmètre d'étude. On retrouve notamment 3 Réserves Biologiques Dirigées (RBD) ce qui représente une superficie de 297 hectares. Une RBD est un type d'aire protégée située en forêt, ayant pour objectif de protéger des

habitats ou espèces particulièrement représentatifs du milieu forestier et/ou vulnérables. Les 3 RBD présentes sur le périmètre d'étude sont gérées par l'ONF et se superposent en partie à des sites Natura2000. Ce sont principalement des sites de marais et de tourbières.

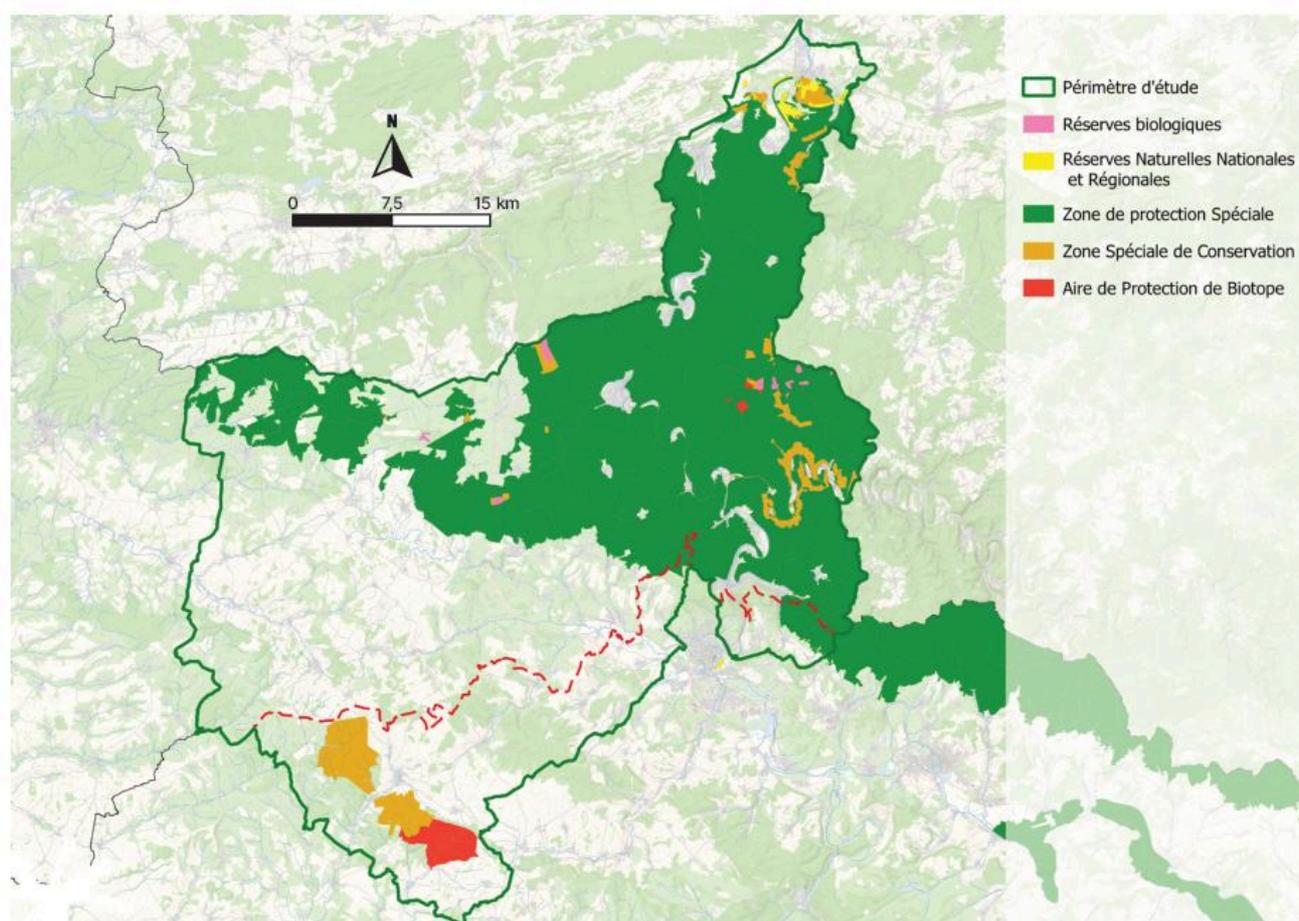
Nom du site	Numéro	Surface
RBD de la Source du ruisseau de l'Ours et Marais des Hauts Buttés	FR2300035	129,11 hectares
RBD du Marais de Gué d'Hossus	FR2300116	83,37 hectares
RBD de l'étang de Bérulle et des Rièzes des Pothées	FR2300041	84,73 hectares

## Les Arrêtés de Protection Biotope

L'arrêté de conservation de biotope, (arrêté de Protection Biotope) est un instrument permettant au préfet de prendre des mesures pour garantir la préservation des habitats des espèces animales et végétales protégées, à la fois au niveau national et régional. Cette protection réglementaire a pour objectif d'établir des mesures visant à promouvoir la conservation de biotopes tels que des mares, des marais, des cours d'eau, ou tout autre environnement naturel peu impacté par l'activité humaine, dans la mesure où ces espaces sont essentiels à l'accomplissement de tout ou d'une partie du cycle biologique d'espèces protégées.

En d'autres termes, ces arrêtés visent à protéger des zones spécifiques qui sont cruciales pour la survie et le bien-être de la faune et de la flore menacées, en limitant ou en régulant les activités humaines potentiellement nuisibles dans ces habitats. Au total, 6 APPB se superposent aux sites Natura 2000. Cette superposition des différents outils (N2000 / APPB et RNN) peut être une force car cela permet de multiplier les moyens mobilisables. Cependant, cela rend parfois la protection illisible et le nombre d'interlocuteurs y est multiplié. De plus ces APPB sont vieillissants et ils sont difficilement mobilisable aujourd'hui car ils n'ont pas été mis à jour.

Nom du site	Commune	Numéro	Surface
APPB du Marais De La Louvière	Regniowez	FR3800036	6.68
APPB des Rièzes De La Croix Sainte-Anne (Dite Le Camp)	Rocroi	FR3800037	21.086
APPB du Marais Des Hauts-Buttes	Monthermé	FR3800038	155.605
APPB du Rochers Du Petit Chooz	Chooz	FR3800041	25.07
APPB de la Roche A Wagne	Chooz	FR3800040	11.68
APPB des Rochers Et Falaises De Charlemont	Givet	FR3800039	8.017
APPB des Ruisseaux Du Moulinet Et De La Rosière)	Dommery, Grandchamp, Signy-l'Abbaye, Viel-Saint-Remy, Wagnon	FR3800698	69.837



Zones réglementées - Source : DataGrandEst, PNRN

## Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des secteurs qui sont jugés particulièrement intéressants sur le plan écologique puisqu'ils participent au maintien des grands équilibres naturels ou qu'ils constituent le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe mais ils permettent une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Il existe deux types de ZNIEFF :

**\* ZNIEFF de type I** : Il s'agit d'un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. Les ZNIEFF de type I sont donc des sites particuliers, généralement de taille réduite.

**\* ZNIEFF Type II** : Une ZNIEFF de type II réunit des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible. Les ZNIEFF de type II sont donc des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent une ou plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés.

On dénombre 63 ZNIEFF de type 1 sur le périmètre du Parc qui correspond à une surface de 13 475,96 hectares. On dénombre également 4 ZNIEFF de type 2, correspondant à une surface de 59 214 hectares. Cependant certaines de ces ZNIEFF ne sont pas totalement présente dans le périmètre d'étude.

Liste des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Nom du site	Surface
Prairies Et Landes Du Fond Fauconnier A Regniowez	9.32
Chateau De Montcornet Et Ses Environs	10.74
Bois Et Prairies Acidiphiles Des Woeries Au Nord-Est De Montherme	89.46
La Longue Roche, L'enveloppe, Les Cerceaux Et Le Plateau Du Terne A Montherme	102.02
Pelouses Et Prairies Oligotrophes Des Six Chenons A Thilay	19.38
Prairies Et Pelouses A L'ouest De Sury	20.27
Prairies De La Vallee De La Sormonne Entre Etalle Et Laval-Morency	330.61
Prairies Et Bois De La Vallee De La Sormonne Entre Laval-Morency Et Sormonne	121.83
Prairies Et Vallee De La Cense A Etalle Et Chilly	54.43
Bois Et Escarpements Rocheux Du Mont Malgre Tout A Revin	24.73
Prairie De Fauche Oligotrophe Au Sud-Est De Mon Idee A Foulzy	8.34
Bois Des Aurains A L'est De Fumay	123.42
Foret Communale De Fumay (Rive Gauche De La Meuse)	274.35
Vallons De Mairupt Et De Lambrequé Entre Laifour Et Deville	100.53
Bois Et Marais Des Ruisseaux De La Chaudière Et De Sainte-Anne A Taillette	74.73
Bois De L'ecaillière Et Pature Des Moines ? Eteignières	90.38
Vallons Des Ruisseaux De Saultry, De La Ferrière Et Du Marais Aux Loups A Maubert-Fontaine Et Sevigny-La-Forêt	375.65
Milieux Humides, Prairies Et Etangs Des Vallons Au Nord Et A L'est De Signy-Le-Petit	245.06
Prairies, Bois Et Milieux Aquatiques Acidiphiles Autour D'hargnies	135.23
Landes Et Bois Du Bassin Des Marquisades Au Sud-Ouest De Revin	169.11
Vallee De La Vigne Et Vallons Forestiers Du Bois Des Grandes Hazelles Au Bois De Neufmanil De Rumel A Gespunsart	1050.54
Bois Des Ruisseaux De Fallières Et De La Saussaie Au Nord-Ouest De Revin	208.76
Prairies Oligotrophes Et Petits Bois De La Sormonne Au Nord-Est D'eteignières	118.2
Bois, Prairies Et Etangs Au Nord De Rimogne Et D'harcy	398.33

# Enjeux de préservation des ressources

Nom du site	Surface
Anciennes Ardoisieres De Montherme Et De Deville	6.25
Rochers De Laifour Et Banquette Alluviale Des Dames De Meuse Au Sud D'anchamps	307.7
Pelouses Des Grands Trieux A Aubrives	71.7
Pelouses Des Ternes Des Marteaux Et Du Mont Des Religieuses A Fromelennes	23.46
Sources, Ruisseaux Et Vallons Forestiers En Foret De Signy-L'abbaye	714.45
Foret D'estremont Et Vallee De La Serre A Blanchefosse-Et-Bay Et Le Frety	574.72
Partie Est Du Bois De Rocquigny Et Vallee De La Malaquire A Saint-Jean-Aux-Bois	160.77
Bois De La Vallee Du Ruisseau D'alyse A Fumay	88.04
Forets Et Escarpements De La Vallee De La Semoy Et De Ses Affluents A Thilay Et Hautes-Rivieres	2318.31
Vallee De La Houille Au Sud De Landrichamps	375.3
Foret De La Rive Droite Du Viroin A Vireux-Molhain	13.91
Foret Du Versant Gauche De La Vallee De La Houille Au Sud De Charnois	57.19
Bois Et Prairies Du Ruisseau Du Moulin Manceau, Marais De La Cabre Et Etang Du Gendarme A Rocroi	91.24
Bois Et Pelouses Entre Ecogne Et La Grande Rubrique A Gruyeres Et Guignicourt	410.27
Tourbières, Etangs Et Bois Tourbeux Des Hingues Et De Suzanne	148.34
Etangs De La Fermiere Et Du Gland A Beaulieu Et Signy-Le-Petit	45.38
Tiennes Et Bois Le Duc Au Nord De Foisches	65.27
Marais De Secheval	330.48
Lac-Retenu Des Vieilles Forges Au Nord De Renwez	499.04
Bois De Nichet A Fromelennes	52.72
Roches A Wagne Et Escarpements Rocheux A Chooz	12.86
Les Rochers De Petit-Chooz	84.91
Rochers D'aviette Et Escarpements De Mauriere A Rancennes	49.72
Le Mont D'haurs Et Le Versant Gauche De La Vallee De La Houille.	375.51
Escarpements, Fort De Charlemont Et Fort Conde A Givet	137.78
Le Tienne De Chooz-Foisches	65.71
Marais De Thin-Le-Moutier	70.15
Le Vallon De L'ours A Thilay Et Hautes-Rivieres	472.67
Bois Du Trou Caillou Et Bois Des Boulettes A Revin Et Montherme	471.4
Marais, Prairies Et Bois Des Hauts Buttes Et De Ses Environs A Hargnies Et Montherme	287.2
Marais Des Romarins A Hautes-Rivieres	32.43
Tourbieres Des Vieux Moulins De Thilay Et Ruisseau De Marotel	26.25
Les Heez D'hargnies Et Le Ris Du Stol	457.86
Rieze Du Moulin A Vent (Source Du Ruisseau De Rouge Fontaine) A Seigny-La-Foret	16.36
Rieze De La Source Du Ruisseau Du Gland A Regniowez	43.47
Lande Du Bois Hubert A Rocroi Et Taillette	58.68
Lande Des Frouchis A Taillette	43.46
Marais Tourbeux Et Bois De Gue-D'hossus	255.52
Etang De Berulle Ou Etang De La Passee	31.09
Forêt Domaniale De Signy-L'abbaye	4583.5
Ensemble Des Pelouses Calcaires Et Milieux Associes De La Pointe De Givet	1951.55
Plateau Ardennais	43862.85
Riezes De Rocroi-Regniowez Et Zones Environnantes	8815.55

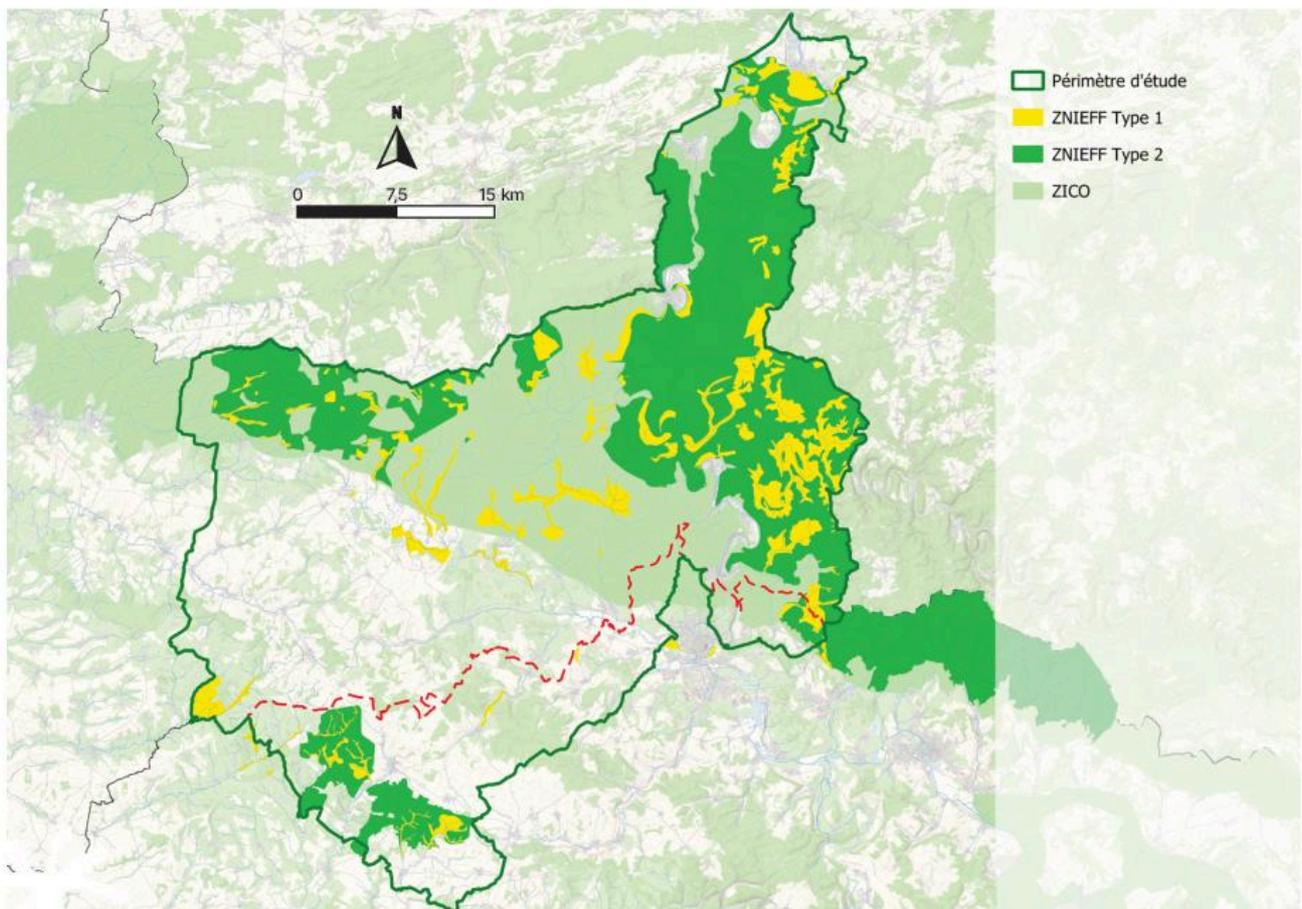
## Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), est une zone géographique identifiée comme ayant une importance significative pour la conservation des oiseaux sauvages. Ces zones sont désignées en fonction de critères spécifiques liés à la présence d'espèces d'oiseaux menacées, rares ou endémiques, ainsi qu'à l'importance de la zone pour la migration, la reproduction, l'alimentation ou d'autres aspects critiques de la vie des oiseaux.

La création et la protection de ZICO visent à préserver les habitats essentiels pour les oiseaux, à soutenir la biodiversité aviaire et à contribuer à la conservation de la faune en général. Comme pour les ZNIEFF, les ZICO

ne sont pas des mesures de protection, mais elles doivent être prises en compte dans les travaux et les documents de planification. Les ZICO sont souvent utilisées pour orienter les actions de conservation, la gestion des aires protégées et la sensibilisation du public à l'importance de la protection des oiseaux et de leurs habitats.

Une seule ZICO est présente sur le périmètre du PNR des Ardennes, celle du Plateau Ardennais, d'une surface de 94 800 hectares. Celle-ci se superpose à la Zone de Protection Spéciale du Massif Ardennais.



ZNIEFF et ZICO - Source : DataGrandEst, ANRA

## Les Sites en gestion conservatoire

Les Conservatoires des Espaces Naturels (CEN) sont des associations "loi 1901" dont la vocation est d'améliorer la connaissance, protéger, gérer et valoriser les milieux naturels présentant un intérêt écologique, floristique, faunistique, géologique et paysager.

Le CEN peut être propriétaire de site, ils peuvent également mettre en place des conventions de gestion avec des propriétaires publics ou privés. 23 sites sont gérés par le Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne sur le périmètre d'étude du Parc qui représente un total de 582 hectares.

Liste des sites en gestion conservatoire

Nom du site	Commune	Superficie (ha)
Prairies et boisements de la vallée de la Serre - Stations de Nivéole et de Gagée jaune aux lieux-dits "La Prairie", "Les Etangs" et "Le Marly" à Le Fréty	Le Fréty	1,9643
Prairies et boisements de la vallée de la Serre - Station de Nivéoles Lieu-dit "Les Rouliers" à Le Fréty	Le Fréty	1,1516
Prairies et boisements de la vallée de la Serre - Boisement humide lieu-dit "Fontaine des Chênes" à Le Fréty	Le Fréty	0,8841
Tourbières des étangs de la Motte et de la Vieille Forge	Signy-le-Petit	21,3835
Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet	Givet, Fromelennes, Charnois, Chooz, Foisches, Rancennes	354,2209
Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet	Givet, Fromelennes, Charnois, Chooz, Foisches, Rancennes	354,2209
Prairie humide "Château rouge" à Regniowez	Regniowez	9,572
Stations de Nivéoles du massif de Signy	Signy-L'Abbaye	0,37
Ardoisières de Monthermé et Deville	Monthermé, Deville	53,306
Ardoisières de Haybes	Haybes	4,6565
Tunnel des Hénaux	Liart	5,4532
Zone humide de Cagneaux	Saint-Marcel	5,13
Fort Condé	Givet	19,752
Prairies et pelouses sèches de Sury	Sury	8,1143
Pelouses du Nord de Foisches	Foisches	7,869
Mont des Parisiens	Givet	9,2199
Roche aux chats à Chooz et Ham-sur-Meuse	Chooz, Ham-sur-Meuse	3,0365
Parcelle compensatoire du Forum de Givet	Givet	3,5638
Prairies et remparts de Rocroi	Rocroi	10,5156
Tunnels Mont d'Hours	Givet	2,507
Etangs de la Roche	Neuville-lez-Beaulieu	3,712
Etang de la Fermière	Neuville-lez-Beaulieu	9,5458
Ancien aérodrome de Regniowez	Regniowez, Eteignièrès	40,8606
Etang du Vieux Pré	Montcornet	5,2582

## Les Zones de Quiétude

Le programme "Quiétude attitude" a pour objet de faire connaître auprès d'un large public la localisation de zones de quiétude. Il promeut les bons réflexes à adopter dans la nature pour préserver le calme nécessaire à la faune pour survivre. Des outils de communication spécifiques destinés aux professionnels du tourisme et des loisirs permettent de relayer les messages de sensibilisation auprès du grand public. Ce programme est développé par 3 PNR (PNR des Ardennes, PNR Ballons des Vosges, PNR du Haut-Jura).

L'ensemble des zonages réglementaires a été repris dans le zonage « Quiétude attitude ». Deux types de zones ont été mises en place, les zones de quiétudes prioritaires et les zones de quiétude secondaires.

Il est demandé aux organisateurs de manifestations sportives de ne pas passer par des zones de quiétude prioritaire lors des manifestations. Ces zones prioritaires comprennent :

- \* Les zones réglementées vu précédemment (APPB, RNN, RNR, RBD),
- \* Les îlots de sénescence en contrat Natura 2000 pour lesquels le propriétaire s'engage à ne pas encourager les chemins accueillant du public, et à ne pas exploiter,
- \* Les îlots de sénescence ONF sur lesquels il n'y a pas de gestion forestière,
- \* Les zones de nidification d'espèces protégées comme la Cigogne noire, le Faucon pèlerin ou

encore le Grand-duc d'Europe,

- \* Les ZSC des tourbières du plateau ardennais et des rizières de Rocroi.

Dans les zones de quiétude secondaire, il est demandé aux organisateurs de manifestations sportives d'emprunter des chemins existants. Il est tout de fois à noter que ces zones de quiétudes devraient évoluer dans les prochaines années. Ces zones comprennent actuellement :

- \* Les zones humides inventoriées,
- \* Les habitats prioritaires de la Zone Spéciale de Conservation Vallée de la Semoy,
- \* Les bassins d'alimentation de captages,
- \* Les ZNIEFF de type 1.

L'outil Quiétude attitude se décline sur un site internet (<https://quietudeattitude.fr/>). On y trouve les cartographies en ligne des 3 PNR qui sont régulièrement mises à jour. Ces cartes permettent aux usagers d'identifier les différentes zones de quiétude afin de faciliter l'organisation d'événements. En complément de cette cartographie, on trouve toute une documentation destinée à sensibiliser le grand public.

Il est à noter que l'ensemble des zonages environnementaux présents sur le Parc ne s'arrête pas à la frontière. En effet, des zonages similaires, ou proches sont également présents en Belgique.

### Atouts

- \* Des milieux naturels exceptionnels qui servent d'habitat à une biodiversité toute aussi remarquable couvert par de nombreux plans de sauvegarde.
- \* Un recensement récent et de qualité de la biodiversité afin d'adapter les plans d'action et de préservation.
- \* Une base de données riche.
- \* Une pluralité d'acteurs qui oeuvrent en réseau pour préserver cette biodiversité riche et remarquable.

### Menaces

- \* Réchauffement climatique.
- \* Multiplication/apparition d'espèces exotiques envahissantes.
- \* Perte d'habitat pour de nombreuses espèces, notamment en lien avec les milieux humides.

### Faiblesses

- \* Des inventaires irréguliers et peu nombreux.
- \* Difficulté de mise en commun des connaissances.
- \* Plusieurs espèces en danger critique d'extinction.
- \* Conciliation compliquée de la préservation de la biodiversité et les activités de pleine nature en plein essor et difficile à contrôler.
- \* Une problématique de conciliation entre préservation et activités humaines.
- \* Un pourcentage d'aires en protection fortes faible.

### Opportunités

- \* Restauration d'habitats propices aux espèces remarquables en endogènes au territoire.
- \* Création de nouvelles zones en protection forte.

## Zones humides et enjeux hydriques

Les zones humides sont des **milieux de transition entre les écosystèmes aquatiques et terrestres**. Elles se caractérisent par la présence, permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur, d'eau disponible influençant la pédologie, la faune et la flore qui sont ainsi caractéristiques de ces milieux (sols hydromorphes, végétation hygrophile, espèces animales inféodées aux zones humides).

La réglementation a fixé la définition d'une zone humide au travers de l'article L.211-1 du **code de l'environnement**. Il est dit que les zones humides sont des « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ». L'article R. 211-108 stipule que « *les critères à retenir pour la définition des zones humides [...] sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. [...] En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ».

L'Arrêté du 24 juin 2008 modifié par Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 précise les **critères de définition et de délimitation des zones humides** et liste les types de sols et les espèces végétales caractéristiques des zones humides (Annexes 1 et 2).

Différents textes réglementent les travaux en zones humides et visent à limiter leur dégradation :

- \* La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 vise à assurer la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
- \* La Directive Cadre sur l'Eau fixe l'objectif de bon état des masses d'eau à l'horizon 2015 et précise que « *les zones humides peuvent contribuer à l'atteinte du bon état des cours d'eau et des plans d'eau* ».
- \* La loi relative au Développement des Territoires Ruraux indique directement que « *la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général* ».
- \* La loi sur l'eau et les milieux aquatiques instaure deux nouveaux moyens d'action : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et le règlement du SAGE.
- \* Enfin, la réglementation concernant les IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) stipule que sont soumis à autorisation ou à déclaration les ouvrages présentant des dangers pour la ressource en eau et les milieux aquatiques (article R. 214-1 du Code de l'environnement).
- \* La loi sur la reconquête de la biodiversité apporte des modifications concernant, notamment les ZHIEP et ZSGE : meilleure articulation entre les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE).

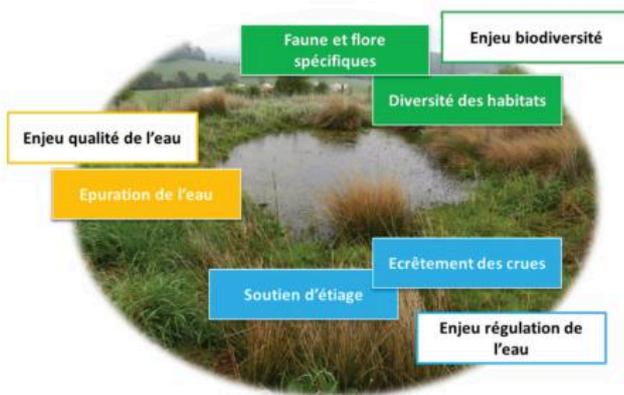
## Intérêts et enjeux des zones humides

Souvent mal connues, les zones humides ont longtemps été considérées comme des terrains improductifs et sans intérêt. Elles demeurent ainsi parmi les milieux naturels les plus dégradés et les plus menacés du monde. En Champagne-Ardenne les zones humides se rencontrent principalement en tête de bassin versant, en bordure de lacs et d'étangs et dans les lits majeurs de cours d'eau. Ce sont généralement des bras morts, des mares, des marais, des landes humides, des tourbières, des forêts et prairies humides (DREAL, 2014).

Grâce aux processus naturels se déroulant en leur sein, les zones humides assurent des fonctions de trois types : hydrologiques, épuratrices et écologiques (Forum des Marais Atlantiques, 2013). Ces fonctions ont des incidences positives sur l'environnement et les activités humaines :

- ✳ **Fonctions hydrologiques** : véritables "éponges" à l'échelle du bassin versant, elles participent à la régulation naturelle des inondations, la diminution de l'érosion des sols, le soutien des cours d'eau en période d'étiage et la recharge des nappes.
- ✳ **Fonctions épuratrices ou biogéochimiques** : elles contribuent activement à l'autoépuration de l'eau par la rétention de matières en suspension, la transformation et la consommation des nutriments et substances toxiques ainsi que par le stockage de carbone.
- ✳ **Fonctions écologiques** : les zones humides sont des écosystèmes riches et complexes et abritent ainsi une majeure partie des espèces rares et en danger.

Fonctions et services rendus par les zones humides



Ces zones humides sont aujourd'hui menacées à cause des activités humaines, leur préservation est aujourd'hui un enjeu environnemental prioritaire.

- ✳ L'ensemble des zones humides sur le territoire actuel du Parc sont issues d'un inventaire de terrain réalisé par le Parc Entre 2018 et 2021, 95 communes ont été parcourues et plus de 7 863 ha de zones humides ont été recensées sur un total de 1549 entités différentes. Chaque commune adhérente au Parc dispose aujourd'hui d'un document récapitulatif de l'ensemble des zones humides répertoriées sur le territoire communal. En comparant ces données avec les zones humides anciennes cartographiées à partir des cartes de l'Etat-Major, on observe que 50% des zones humides auraient disparu depuis les années 1850. Ce qui fait des zones humides un enjeu majeur pour le PNR des Ardennes. Leur disparition est principalement due à l'accumulation de plusieurs facteurs en lien avec les activités humaines (aménagement des cours d'eau, imperméabilisation des sols, mise en culture, drainage, etc.).

La répartition des zones humides entre les bassins Rhin-Meuse et Seine-Normandie est relativement équilibrée :

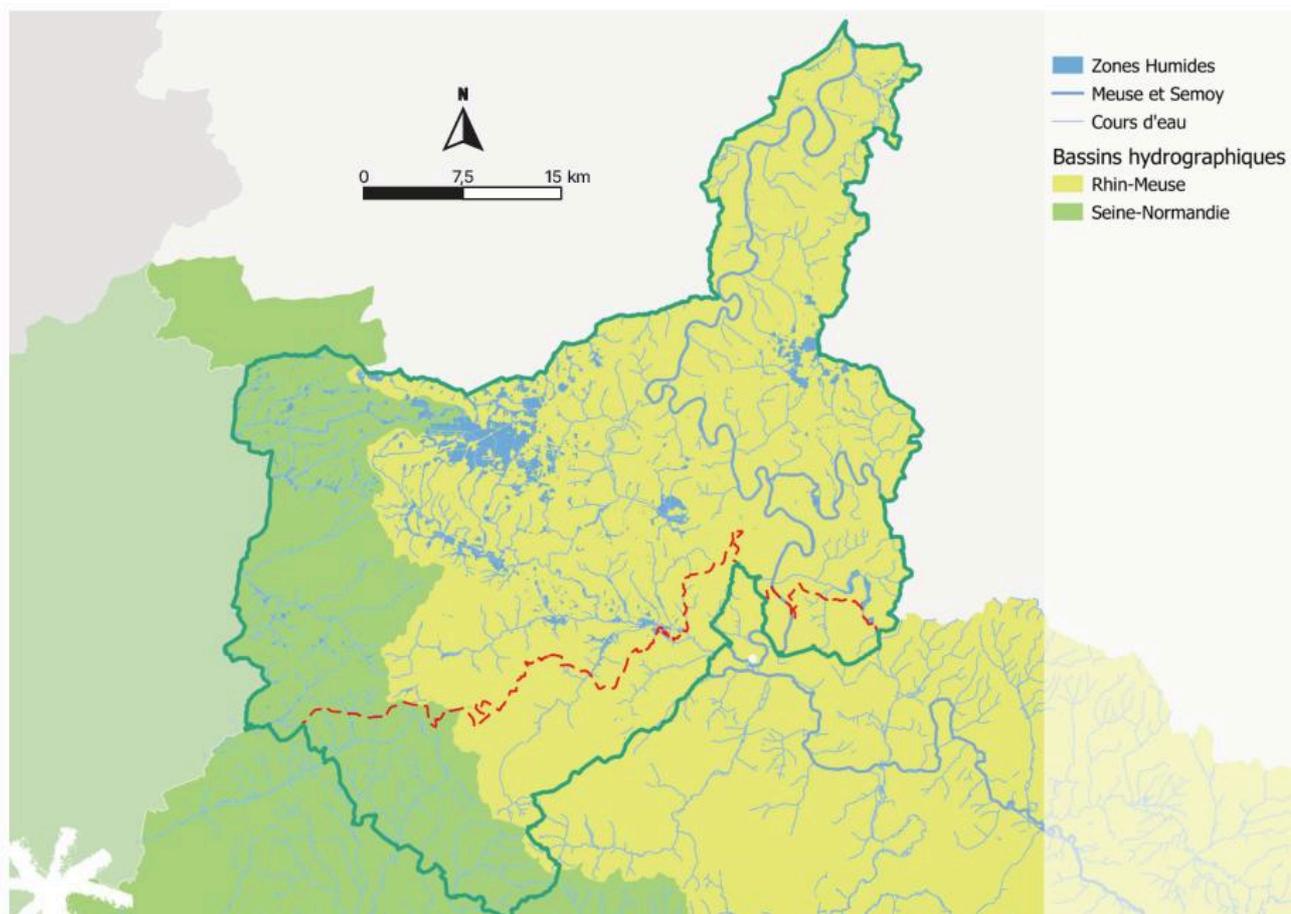
- ✳ 18% des zones humides recensées sur le bassin Seine Normandie → 1 475,5 ha
- ✳ 82% des zones humides recensées sur le bassin Rhin Meuse → 6 387,5 ha

3 communes du nouveau périmètre ont fait l'objet de cette étude (This, Neuville-les-This et Sury).

Les 12 communes de la CC des Crêtes pré-ardennaises accueillent 4 558,28 ha de zones humides d'après des inventaires menés en 2004 par la Communauté de Communes. Cependant les zones humides du massif forestier de Signy-l'Abbaye restent à préciser. En effet, l'ensemble du massif est classé en zone humide.

Les 9 communes restantes qui font partie d'Ardenne Métropole n'ont pas été inventoriées. Cependant une localisation des zones humides probables a été réalisée par l'EPAMA en 2016. Cette prélocalisation permet de faciliter les inventaires de terrain mais ne constitue pas une connaissance fine des zones humides à échelle communale. La Communauté d'agglomération Ardenne Métropole a lancé en 2023 un inventaire des zones humides effectives sur l'ensemble de son territoire.

# Enjeux de préservation des ressources



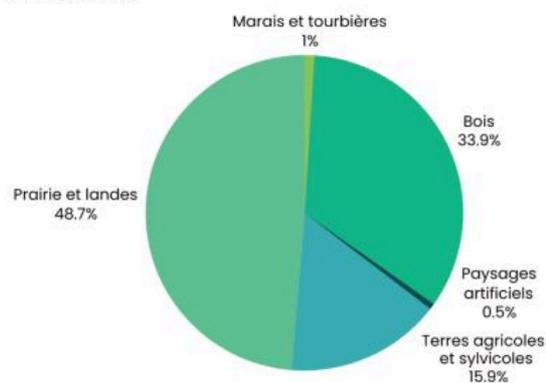
Zones humides inventoriées - Source : PNR

L'essentiel des milieux humides sont des prairies humides entretenues par pâturage, elles représentent 49% des habitats relevés sur le territoire du Parc. La grande majorité de ces milieux ouverts se localise sur la partie Ouest du territoire, au sein de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache ainsi que le long de la Sormonne et sur le plateau de Rocroi.

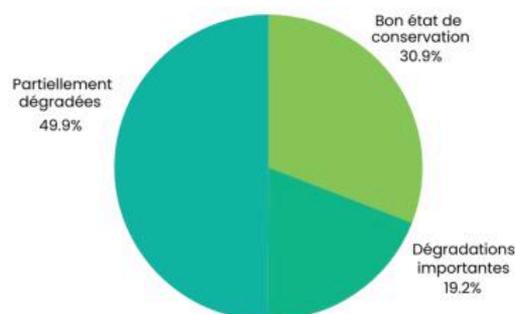
Les autres milieux humides correspondent à des milieux boisés avec des habitats de type saulaies, aulnaies et boulaies représentés à hauteur de 34%. Ces habitats se rencontrent principalement sur le secteur des Heez d'Hargnies et sur la partie nord-ouest du Parc. Viennent ensuite les terres agricoles et sylvicoles qui représentent 16% des habitats recensés. Il s'agit majoritairement de plantations d'épicéas.

Les marais et tourbières sont très rares sur le secteur avec une répartition de seulement 1% de la surface totale des milieux humides. Enfin, les paysages artificiels représentent 0,5% des milieux humides. Ils correspondent principalement aux bords d'étangs aménagés et entretenus régulièrement.

Répartition des habitats humides

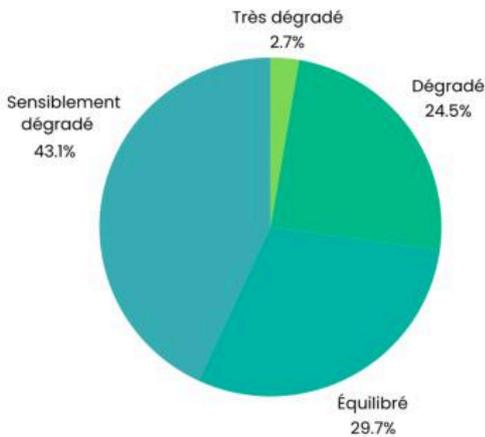


État de conservation des zones humides



31% des zones humides sont considérées en bon état de conservation, 19% présentent des dégradations importantes, perturbant de manière durable l'état de la végétation (plantations, remblais, présence d'espèces exotiques envahissantes sur une large surface, etc.).

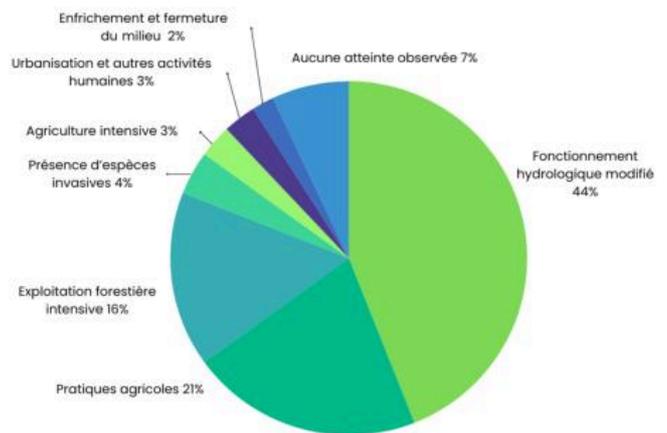
fonctionnement hydrologique des zones humides



Plus d'un quart des zones humides recensées (27%) présentent un niveau de dégradation hydrologique allant de dégradé à très dégradé. Ces dégradations sont souvent le résultat d'aménagements impactant significativement le régime hydrique, tels que la présence de drains récents et profonds, la canalisation des cours d'eau ou encore la création de plans d'eau artificiels. Environ 30% des zones humides affichent un fonctionnement hydrologique équilibré, où aucun dérangement notable n'a été observé sur leur régime hydrique, reflétant ainsi une relative préservation de

Enfin, la moitié des zones humides (51%) ont été évaluées comme partiellement dégradées, il s'agit d'une dégradation légère provoquant un impact limité sur les milieux (piétinement, eutrophisation, surpâturage). Le fonctionnement hydrologique des zones humides revêt une importance cruciale pour la préservation des habitats.

Modifications du fonctionnement par pratiques



ces milieux. En revanche, près de la moitié des zones humides (43%) présentent un fonctionnement hydrologique sensiblement dégradé. Ces dégradations sont généralement liées à des aménagements qui impactent moins directement le régime hydrique, tels que la présence de fossés ou d'anciens drains peu profonds. Enfin, la majorité de ces zones humides se trouvent aujourd'hui menacées par les activités humaines, notamment par la modification du fonctionnement hydrologique et par les pratiques agricoles et l'exploitation forestière intensive.

## Priorisation des zones humides

Toutes les zones humides revêtent une importance cruciale pour le fonctionnement des bassins versants, la préservation de la ressource en eau, et l'accueil d'une faune et d'une flore spécifiques. Cependant, en raison des contraintes pratiques, il est impossible d'intervenir sur l'ensemble des zones humides identifiées sur le périmètre du PNR. Il est donc nécessaire de hiérarchiser les zones humides afin d'identifier celles qui sont " prioritaires ". Pour le PNR des Ardennes, la hiérarchisation repose sur une méthodologie de notation élaborée en 2017, et réajustée en 2020. L'identification des zones prioritaires s'appuie sur deux critères :

✳ **Évaluation de la fonctionnalité écologique.** Elle est évaluée à partir de la rareté des habitats et/ou des espèces présentes sur le site, de leur nombre, de leur état de conservation et de la présence éventuelle d'espèces exotiques envahissantes,

✳ **Évaluation de la fonctionnalité hydrologique.** Elle est évaluée à partir de la localisation de la zone humide par rapport au cours d'eau, les atteintes observées sur le régime hydrique et la fonction épuratrice de la zone humide. L'ensemble des critères est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

Les enjeux à l'échelle des bassins sont également pris en compte dans l'évaluation des zones humides. Ils sont liés à la qualité et la quantité de l'eau, à la biodiversité et aux usages. Cette évaluation a permis de mettre en avant 10 zones prioritaires, 3 sur le bassin versant Seine-Normandie et 7 sur celui Rhin-Meuse. L'ensemble de ces zones prioritaires représente un peu plus de la moitié du territoire du Parc.

## Gestion de la ressource en eau

Le plan "eau", annoncé le 30 mars 2023 comporte 53 mesures structurées dans la région Grand-Est autour de 4 actions phares qui correspondent aux enjeux prioritaires de la préservation de la ressource en eau. Leur mise en œuvre fait l'objet d'une feuille de route.

Sur le territoire du PNR ces éléments se traduisent de la manière suivante :

✱ **Action phare 1** : sécuriser notre alimentation en eau potable (garantir l'accès à l'eau potable partout). Les EPCI du territoire doivent élaborer et finaliser leur Schéma directeur d'alimentation en eau potable et anticiper les interconnexions avec d'autres réseaux plus sécurisés, réduire les fuites sur les canalisations, optimiser les captages actuels, voire rechercher de nouvelles ressources en eau. L'objectif est d'éviter ou de réduire les pénuries que le territoire subi et subira au vu de l'évolution climatique.

Le Conseil départemental identifie des zones sensibles sur le plan quantitatif dans son schéma départemental d'alimentation en eau potable (2015). Une vigilance particulière devra être portée dans les zones à enjeux quantitatifs déjà identifiées. Sur le PNR des Ardennes, il s'agit des communes de Blanchefosse-et-Bay, La Férée et Le Fréty, toutes situées sur le bassin versant de la Serre. Ce cours d'eau fait par ailleurs l'objet de réflexions autour de la création d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

De plus, l'année 2022 a également mis en lumière d'autres territoires concernés par cette problématique : les résidences Saint-Antoine, situées sur le territoire de la commune de Monthermé, ainsi que les hameaux des Vieux-Moulins-de-Thilay et des Six Chénons ont dû faire l'objet de citernes.

De plus, les communes des Hautes-Rivières, d'Hannapes, de Monthermé et de Thilay ont fait part de leurs inquiétudes auprès des services de l'État sur leurs possibilités à venir d'assurer l'alimentation en eau potable lors des épisodes de sécheresse.

✱ **Action phare 2** : Économiser l'eau et mieux la partager. Atteindre une baisse de 10% de prélèvement à l'horizon 2030 et s'organiser pour partager les usages : développer les actions de sensibilisation à la sobriété, notamment dans les secteurs agricole et industriel et développer autant que possible la réutilisation des eaux non conventionnelles.

✱ **Action phare 3** : Améliorer la qualité de la ressource en eau au niveau des captages d'alimentation en eau potable. Sur le territoire du PNR, l'eau est plutôt de bonne qualité. Toutefois, il est essentiel de préserver les périmètres de captages immédiats mais également leurs aires d'alimentation de potentielles pollutions diffuses ou de grosses transformations du paysage (imperméabilisation notamment).

En termes d'enjeux, à noter que les 2 captages d'Aubigny-les-pothées sont catégorisés en "prioritaires SDAGE" sur le paramètre produits phytosanitaires. Les captages de Blombay, Saint-Marcel (3 sources) et Vaux-Villaine sont classés "sensibles SDAGE" aux nitrates et produits phytosanitaires. Il convient de mettre en place ou poursuivre l'animation sur le sujet des aires d'alimentation de captages, en particulier sur ceux précisés. Enfin, sur ce sujet de la qualité des eaux, la commune de Rumigny est la seule du territoire actuellement concernée par le sujet des nouveaux métabolites.

Localement, le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) du département des Ardennes, réalisé par la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) et validé par le préfet le 30 juin 2023, a également ciblé les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire pour répondre aux objectifs de bon état des masses d'eau de la directive cadre sur l'eau. Elles portent sur les volets milieux aquatiques (zones humides et cours d'eau), assainissement, agriculture, industrie et gouvernance.

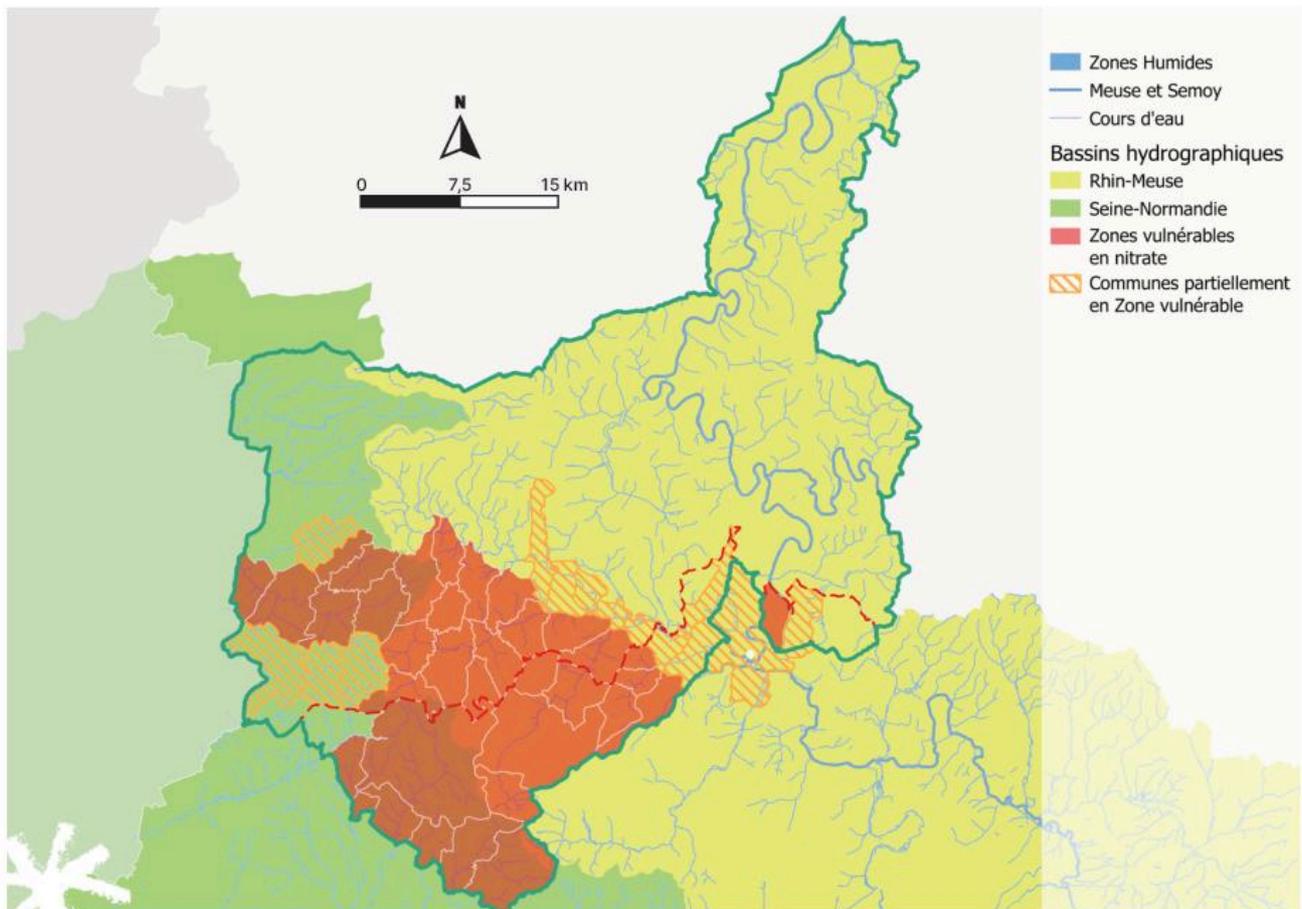
Sur le sujet de la gestion des eaux usées et pluviales, le suivi des stations d'épuration non conformes sur le territoire du PNR rejetant dans les eaux superficielles et ayant une incidence sur la qualité des masses d'eau est placé en annexe 7. Il est essentiel que l'ensemble des communes finalise leurs zonages d'assainissement et pluvial. Au-delà de l'obligation réglementaire, ces éléments sont indispensables à une bonne prise en compte de l'urbanisation actuelle et à venir et au respect des règles s'appliquant à elles et à permettre d'anticiper les éventuelles problématiques.

Les zones vulnérables sont des territoires définis conformément à l'article 3, paragraphe 2 de la Directive Européenne n°91-676. Les objectifs primordiaux de cette directive, énoncés dans son premier article, sont de réduire la pollution des eaux causée ou induite par les nitrates d'origine agricole, tout en prévenant toute nouvelle forme de pollution de ce type. Une zone vulnérable est définie comme une partie du territoire où la pollution des eaux, résultant du rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole ou d'autres composés

azotés susceptibles de se transformer en nitrates, constitue une menace à court terme pour la qualité des milieux aquatiques, en particulier pour l'alimentation en eau potable.

Un programme d'action est élaboré dans chaque département concerné, définissant les prescriptions que tous les agriculteurs de la zone vulnérable doivent respecter. Ces programmes sont élaborés en concertation avec toutes les parties prenantes. Chaque zone vulnérable est définie par un arrêté préfectoral après avis du conseil départemental d'hygiène, du conseil général et régional, et du comité de bassin. Les zones vulnérables sont examinées tous les quatre ans.

Cet arrêté préfectoral constitue le texte réglementaire fondamental pour chaque zone vulnérable, et chaque zone est délimitée géographiquement par un ensemble de communes. Sur le périmètre du Parc, 34 communes sont en zone vulnérable, 13 communes ainsi que la ville porte sont partiellement en zone vulnérable. La commune de Saint-Marcel comporte quant à elle une Zone d'action renforcée.



Zones vulnérables - Source : DRIEAP 2022

# Enjeux de préservation des ressources

## Atouts

- \* Milieux naturels possédant une réglementation (Loi sur l'eau).
- \* Zones humides connues sur la grande majorité des communes du Parc.
- \* Information transmise aux communes pour les communes adhérentes du Parc.

## Menaces

- \* Milieux fragiles fortement impactés par les activités humaines (drainage, canalisation de cours d'eau, urbanisation...).

## Faiblesses

- \* Disparition de plus de 50% des zones humides depuis les années 1850.
- \* Vision négative des zones humides, toujours considérées comme des terrains "à assainir".

## Opportunités

- \* Inventaire en construction sur Ardenne Métropole.
- \* Potentiel important de restauration des zones humides dégradées.

## Agriculture durable

Le territoire du Parc présente une forte vocation agricole sur la partie Ouest de son territoire. Le Massif Ardennais quant à lui, du fait de sa couverture forestière, n'est pas propice aux activités agricoles. La Surface Agricole Utile (SAU) est de 51 168 hectares en 2020 (source : Agreste), ce qui représente 35% du territoire. Les surfaces agricoles sont majoritairement dédiées à l'élevage.

Suite à une étude d'opportunité réalisée en 2018, montrant l'importance de travailler sur le sujet de l'agriculture et l'alimentation, le PNR a débuté les missions agricoles en 2019 avec le recrutement d'une chargée de mission. La marque "Valeurs

Parc naturel régional" a ainsi pu être déployée. Dans la continuité, le PNR des Ardennes, en partenariat avec Ardenne Métropole, s'est engagé en 2021 dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le but d'accompagner les acteurs et habitants du territoire vers une alimentation durable de qualité pour tous.

Profil des exploitations agricoles : une diminution du nombre d'exploitations et un vieillissement des exploitants agricoles.

Nombre d'exploitations en 2020 (exploitations)	546
PBS en 2020 (milliers d'euros standard)	74 590
SAU en 2020 (ha)	51 168

546 exploitations agricoles sont recensées sur le périmètre d'étude du PNR Ardennes, avec SAU moyenne par exploitation de 93,7 hectares. Depuis ces dernières années, le nombre d'exploitation est en diminution sur tout le périmètre du PNR des Ardennes, cependant les SAU par exploitation augmentent.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 17,5%, tandis que la SAU moyenne a augmenté de 22% (cf. *diag du PAT*) : ce chiffre est plus important que sur l'ensemble du département des Ardennes où la baisse du nombre d'exploitation agricoles observée est de 12%.

# Enjeux de préservation des ressources

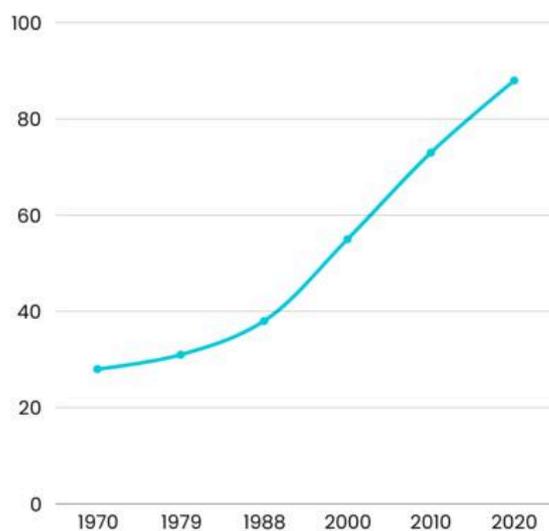
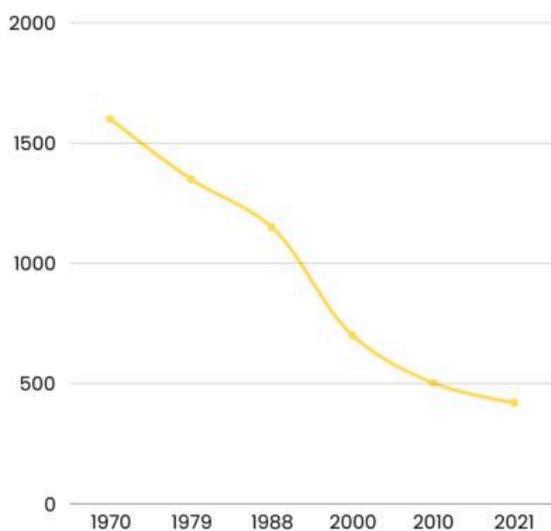
Chiffres clés concernant l'agriculture sur le périmètre actuel du PNR (Source : Agreste)

	2010	2020	Evolution
Nombre d'exploitations	492	417	-15%
SAU totale (ha)	36 476	36 960	1%
SAU moyenne (ha)	74.1	88.6	20%
PBS totale (k€)	53 809	53 546	0%
Totale UGB	47 696	45 114	-5%
Travail total (ETP)	623.4	561.2	-10%
Nombre de chefs d'exploitation	614	526	-14%
dont femmes	25%	24%	-1 point
Age moyen des chefs d'exploitations	50	51	+1 an

Structures des exploitations sur le périmètre actuel du PNR (Source : Agreste)

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
<b>total exploitations</b>	<b>492</b>	<b>417</b>	<b>36 476</b>	<b>36 960</b>	<b>47 696</b>	<b>45 114</b>	<b>623</b>	<b>561</b>
microexploitations	182	138	1 846	2 515	1 198	1 065	92	84
petites	119	114	6 660	7 279	7 068	6 929	133	117
moyennes	137	101	15 316	13 115	20 044	13 968	236	154
grandes	54	64	12 654	14 051	19 386	23 152	162	206

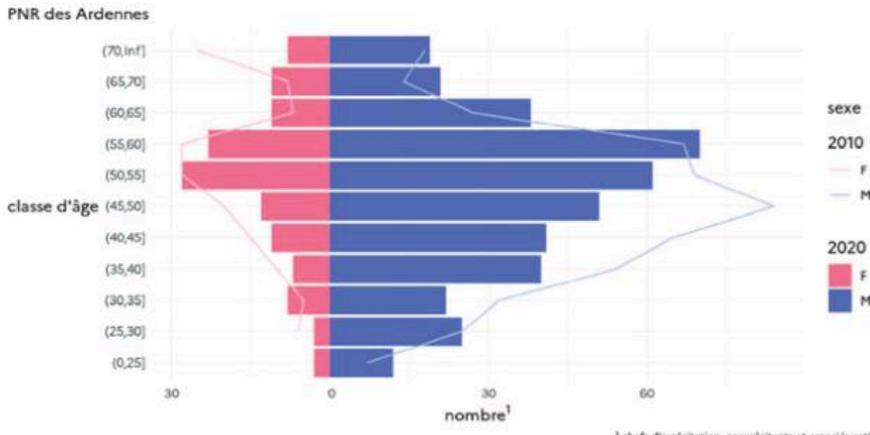
Nombre d'exploitations et SAU moyenne sur le périmètre actuel du PNR



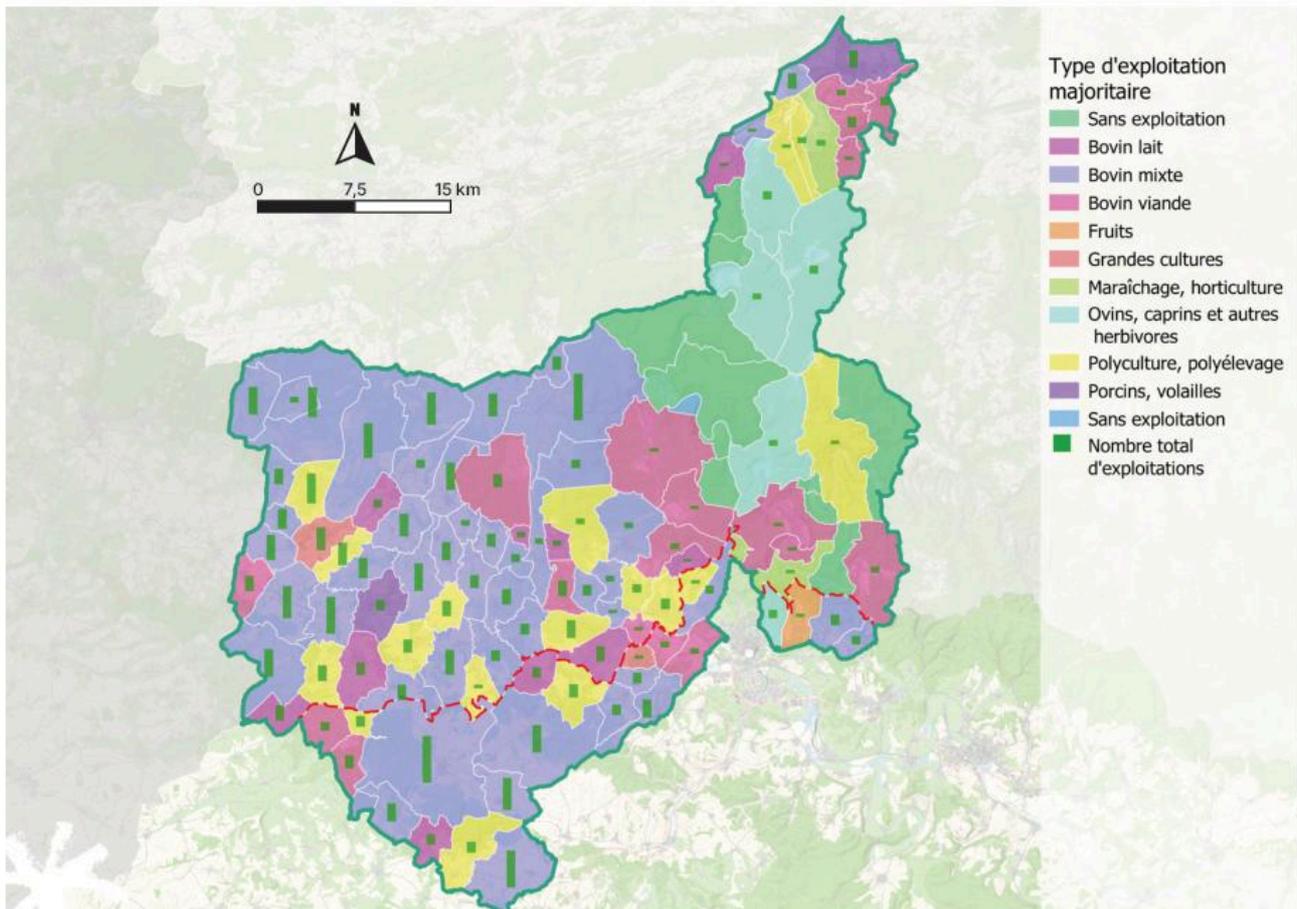
# Enjeux de préservation des ressources

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Tout d'abord la profession agricole est vieillissante et peine à se renouveler. Sur le territoire du PAT (PNR + AM), 20% des exploitants agricoles ont plus de 60 ans et 60% ont entre 40 et 60 ans. Sur le PNR des Ardennes, 30% ont plus de 50 ans et 9% ont plus de 60 ans (cf. CRATER). Sur la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises, 40% des agriculteurs ont plus de 55 ans (cf. diag agricole 2023 des Crêtes). D'ici les 10 prochaines années, on estime que 30% des agriculteurs partiront en retraite.

Il est donc nécessaire de trouver des repreneurs qui géreront durablement l'exploitation (diversification, vente directe, préservation des ressources, en agriculture biologique ou similaire). Les conditions économiques difficiles pour les éleveurs sont également un facteur impactant, les petits producteurs ne sont pas suffisamment soutenus financièrement. A l'inverse, les exploitations les plus importantes achètent de plus en plus de terres à ces petits producteurs entraînant une augmentation de surface pour une diminution du nombre d'agriculteurs.



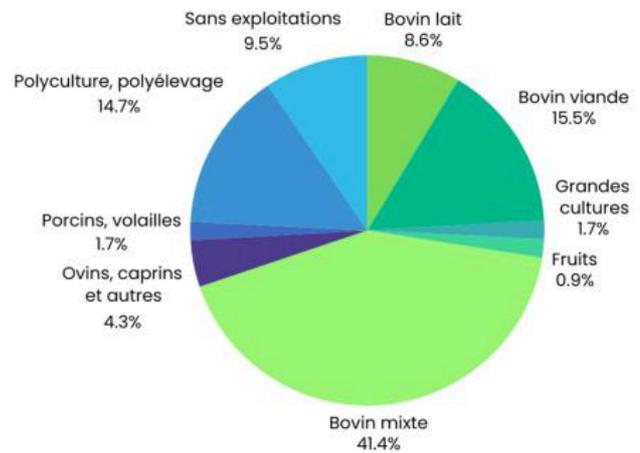
Âge des chefs d'exploitations



Nombre et types d'exploitations – Source : Agreste 2022

En ce qui concerne la spécialisation de la production agricole, l'élevage viande et l'élevage laitier occupent une place prépondérante sur le territoire du PNR des Ardennes. Cette agriculture a une importance sur la préservation des systèmes herbagers sur le territoire. Les grandes cultures et les polycultures sont quant à elles plutôt situées en Thiérache et dans les crêtes pré ardennaises. Sur l'ensemble des exploitations du territoire, seulement 15% vendent en circuit court ce qui permet de nourrir la population locale. En raison de sa morphologie, très peu d'exploitations sont présentes au sein du Massif Ardennais et le long de la vallée de la Meuse.

Spécialisation territoriale de la production agricole du PNR en 2020 (Source Agreste - recensement agricole)



## Cela s'additionne à un profil de territoire assez pauvre

Le territoire du PAT fait face à un taux de pauvreté de 20%, légèrement supérieur à la moyenne des Ardennes, établie à 19%. Il est aujourd'hui impossible de nourrir l'ensemble des habitants avec des produits locaux de qualité, cela reste pour autant un objectif et de nombreuses structures essaient de mettre cela en place. Plusieurs actions solidaires sont alors mises en place :

- ✳ **Épiceries Sociales et Solidaires** : Six épiceries sociales et solidaires opèrent dans la région, jouant un rôle crucial dans l'assistance alimentaire.
- ✳ **Centres Sociaux Engagés** : On compte onze centres sociaux qui, outre leur mission sociale, œuvrent activement dans le domaine de l'alimentation et parfois de l'aide alimentaire.
- ✳ **Distribution de Repas** : Quatre résidences participent à la distribution de repas pour répondre aux besoins alimentaires des habitants précaires.

✳ **Structures d'Aide Alimentaire** : Neuf structures sont dédiées à la distribution de l'aide alimentaire, facilitant l'accès à des denrées de première nécessité.

✳ **Points de Retrait de Colis d'aide alimentaire** : Une quarantaine de points sont établis pour permettre le retrait de colis alimentaires. Les colis alimentaires actuellement distribués sont souvent composés de produits provenant des grandes surfaces, majoritairement transformés, soulevant des préoccupations quant à leur qualité nutritionnelle, avec de surcroît une offre limitée en produits frais.

Ces initiatives solidaires visent à pallier les besoins alimentaires immédiats des populations en situation de précarité, tout en soulignant la nécessité de favoriser des partenariats locaux pour garantir une alimentation de qualité. L'éducation alimentaire représente également un axe prometteur pour promouvoir des habitudes alimentaires plus saines au sein de ces communautés.

# Enjeux de préservation des ressources

## Et encore peu d'exploitations labellisées en AB

Sur le périmètre d'étude du PNR des Ardennes, 7% des surfaces sont en agriculture biologique. Ce chiffre est supérieur à celui du département des Ardennes (5,3% en 2020) et à celui de la région Grand Est (5,7% en 2020). L'agriculture biologique représente pourtant un enjeu important en ce qui concerne l'approvisionnement des cantines via la loi Egalim, qui fixe un objectif de 50% de produits locaux, dont 20% bio.

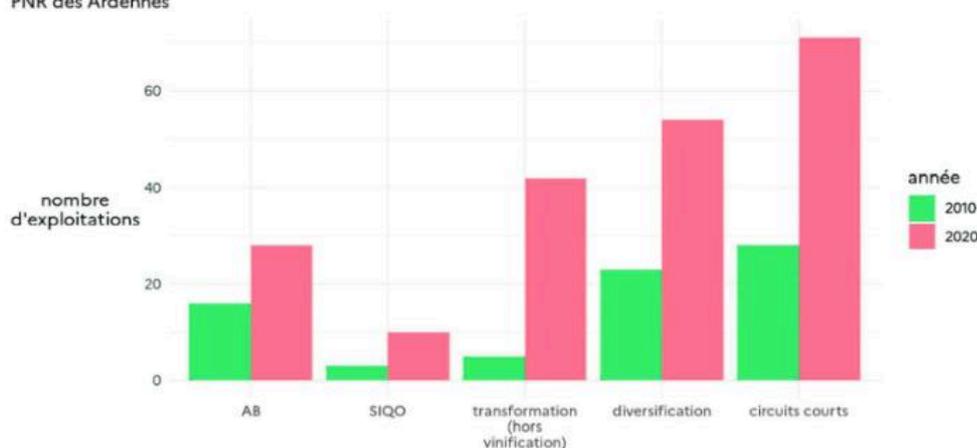
L'enjeu de s'orienter vers une agriculture bio est important aussi d'un point de vue de santé de la population afin d'avoir des produits de qualité et d'être moins exposé aux pesticides. Néanmoins, le nombre d'exploitation en agriculture biologique a augmenté de 75% entre 2010 et 2020, passant de 16 à 28. Les autres labels de qualité ne représentent quant à eux que 2% des exploitations.

Signe de qualité sur le périmètre actuel du PNR (Source Agrest)

exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	492	417	-15 %	100 %
agriculture biologique	16	28	75 %	7 %
autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio) dont	3	10	233 %	2 %
AOP	0	s	s	s
IGP	s	s	s	s
Label rouge	s	8	s	2 %

Nombre d'exploitations engagées dans une démarche de valorisation sur le périmètre actuel du PNR

### Engagement dans une démarche de valorisation PNR des Ardennes



## Une restauration collective peu desservie en produits locaux de qualité

La situation actuelle de la livraison des produits locaux aux restaurations collectives dans le territoire présente des défis majeurs, notamment en termes de volume, de logistique, de méconnaissance des offres et d'irrégularités dans l'approvisionnement. Cette réalité entrave la pleine mise en œuvre des dispositions de la loi Egalim, comme le révèlent les données consultables sur [ma-cantine.agriculture.gouv](http://ma-cantine.agriculture.gouv), où l'on constate un non-respect des normes établies.

Un nombre limité de producteurs du territoire parvient actuellement à fournir les restaurations collectives, principalement en raison des obstacles logistiques et de l'insuffisance de connaissances sur les offres disponibles. De plus, les coûts élevés des produits locaux par rapport aux budgets alloués par les structures limitent l'adhésion à ces approvisionnements. Cela se traduit par une faible proportion de repas servis en gestion directe, les restaurations collectives ayant souvent recours à des sociétés extérieures pour la livraison des

repas. Les chiffres issus du Plan Alimentaire Territorial (PAT) révèlent une ampleur significative de la restauration collective dans la région, avec 117 sites pour les écoles élémentaires générant 845 000 repas par an, 43 sites pour les collèges et lycées avec 2 180 000 repas annuels, et 3 points de restauration post-bac totalisant 125 000 repas par an. Ajoutons à cela les données supplémentaires provenant du nouveau périmètre des crêtes, incluant une cantine en gestion directe à Signy-l'Abbaye (57 400 repas/an) et une cantine en gestion concédée à Thin-le-Moutier (8 120 repas/an).

Le total des sites de restauration collective s'élève à 165 sites, fournissant au total 3 215 520 repas par an. La nécessité de surmonter les obstacles logistiques, de sensibiliser davantage sur les offres locales et de trouver des solutions économiquement viables pour les producteurs et les structures alimentaires demeure une priorité pour renforcer la durabilité et la résilience du système alimentaire dans la région.

## La marque "Valeurs Parc"

En 2018, une étude d'opportunité a été effectuée pour la mise en place de la marque "Valeurs Parc". Celle-ci a été lancée en 2019. Sont présents actuellement sur le territoire du Parc 20 producteurs marqués. Cependant 2 ont dû arrêter leurs productions ce qui ramène le nombre à 18. Plusieurs dossiers de candidature sont en cours d'étude et 3 nouveaux producteurs devraient être labellisés encore en 2023.

Au total, 5 cahiers des charges développés :

- \* Élevage herbivore,
- \* Élevage monogastrique,
- \* Apiculture,
- \* Fruits et légumes, plantes,
- \* Bière.

Un cahier des charges sur la farine et le pain devrait être développé en 2024. La marque valeur Parc permet à ces producteurs de travailler en réseau et ainsi d'apporter une gamme de produits diversifiée pour les habitants du territoire.

## Vergers conservatoires

Les vergers conservatoires, répartis au sein du Parc naturel régional (PNR) des Ardennes, représentent un patrimoine naturel d'une grande valeur qu'il est essentiel de préserver. Actuellement, la région compte six vergers conservatoires, dont un particulièrement notoire à Chooz. De plus, de nombreux vergers sont implantés dans le cadre des Trames Vertes et Bleues (TVB), soulignant l'engagement en faveur de la biodiversité et de la préservation des écosystèmes.

Ces vergers conservatoires ne sont pas seulement des témoins d'un patrimoine remarquable, mais ils constituent également des habitats propices à une faune

exceptionnelle, offrant des sites de nidification pour diverses espèces animales. Un aspect significatif de ces vergers est leur accessibilité aux habitants locaux, qui peuvent bénéficier de la récolte des fruits.

Cette disponibilité représente une ressource gratuite et durable pour la communauté, favorisant une connexion positive entre les habitants et leur environnement.

Toutefois, il est crucial d'accorder une attention particulière à la gestion et à l'entretien de ces vergers pour assurer leur pérennité en tant que patrimoine naturel et source de ressources pour la communauté.

Pour contribuer à la préservation et à la valorisation de ces vergers, le PNR des Ardennes organise annuellement deux ateliers dédiés à la taille et à la greffe en collaboration avec l'association Croqu'Ardenne. Ces initiatives visent à sensibiliser la population à l'importance

de la gestion appropriée des vergers conservatoires et à transmettre des compétences traditionnelles telles que la taille et la greffe pour préserver ce précieux patrimoine.

## Enjeux pour l'agriculture de demain

Plusieurs enjeux sont identifiés pour l'avenir du territoire, tout d'abord, continuer à pousser vers un niveau d'autonomie fourragère et herbagère des animaux afin d'être moins dépendant de l'extérieur. De nombreuses initiatives existent sur le territoire :

Un collectif d'éleveur Patur'Ajust mis en place dans le cadre du programme Trame verte et Bleue du PNRA de 2023 permet d'amener les éleveurs à examiner comment valoriser au mieux leur système herbager sans impacter leur productivité ;

- \* GIEE dans les Ardennes travaillant sur les systèmes fourragers autonomes et changement climatique, créé en 2020, composés de 5 exploitations agricoles sur le territoire du PNR.
- \* La Chambre d'Agriculture des Ardennes a également initié un Observatoire de l'herbe. Elle est également présente dans le programme Autosysel et projet CAP protéines.

Le diagnostic agricole du PAT du PNR montre qu'il y a plus de consommation de fruits et légumes sur le territoire que ce qu'il n'est en mesure de produire (production 170 ha, besoins nécessaires 635 ha).

Pour chacun des territoires, la consommation de chaque territoire (PAT, PNR, Crêtes) permet en théorie d'être couverte par la production locale. Néanmoins, en prenant en compte un régime alimentaire variée, il sera nécessaire de revoir, rééquilibrer et diversifier les types de production, notamment par exemple en augmentant les surfaces dédiées aux fruits et légumes (*cf. données CRATER*). Par conséquent, il sera nécessaire de diversifier les productions sur le territoire en introduisant plus de surfaces maraîchères ou de cultures dédiées aux légumineuses permettant de s'orienter vers une alimentation plus végétale.

Une multiplication des circuits de distribution en circuits courts et de proximité

Sur les 591 exploitations agricoles, moins d'une centaine de producteurs sont en circuits courts, 22% vendant en circuits courts sont certifiés AB (*cf. diag PAT*). Sont présentes différentes formes de circuits courts (essentiellement sur PNR et ville porte), notamment la vente directe effectuée pour une bonne partie des producteurs en circuits courts. On peut également évoquer LOCAVOR et drive fermier qui permettent de commander ses produits et de venir les retirer sur un point de retrait : situés principalement sur la Ville Porte de Charleville -Mézières, mais aussi un point de retrait à Prez chez l'un des producteurs marqué "Valeurs Parc". On dénombre 7 distributeurs automatiques, dont 2 en réflexion avec la CA08 et un groupe de producteurs locaux marqués "Valeurs Parc", 17 marchés et 13 magasins de produits du terroir

On assiste ces dernières années à une diversification importante des points de vente, mais il reste important de les multiplier et de maintenir ces lieux pour rendre accessible une alimentation locale. De nombreux petits magasins de produits locaux ou vrac ont fermé (faute de rentabilité). Les magasins de produits locaux permettent de rassembler une gamme de produits au même endroit et de limiter les transports.

De nombreux bâtiments sont en friche, ne sont plus occupés ou utilisés, par conséquent, ils pourraient être mis au profit du territoire en les utilisant pour favoriser les outils de transformation, de conservation des aliments et ainsi favoriser la diversification des produits. Certaines initiatives sont à noter comme celle des Crêtes Préardennaises qui travaillent à réinvestir des bâtiments (en friche) pour implanter de petits magasins de produits locaux. De même, certaines parcelles communales ou intercommunales non utilisées pourraient être mises à profit des agriculteurs travaillant en circuit court pour faciliter leur production, améliorer le bien-être animal et la qualité du travail tout en préservant les ressources (ex : recherche de parcelles de prairies pour certains producteurs car le nombre d'animaux/ha (chargement des prairies) est trop élevé.

## Un besoin en infrastructures

En parallèle, il est également nécessaire d'augmenter les outils de transformation et de conservation des aliments. Sur le territoire du PAT, il existe quelques outils de transformation intéressants :

- ✳ 1 abattoir à Charleville,
- ✳ 2 ateliers de transformation, découpe et conditionnement de viande (Saveurs d'Ardenne à La Francheville et l'atelier des éleveurs à Vrigne-aux-Bois) ,
- ✳ 9 ateliers de transformation laitière à la ferme,
- ✳ 3 ateliers de découpe de viande à la ferme,
- ✳ 3 EANA (Établissement d'Abattage Non Agréés) ou tuerie de volailles à la ferme,

- ✳ 2 centres de conditionnement d'œufs,
- ✳ 2 ateliers de transformation de fruits,
- ✳ 2 meuneries (Champlin chez Les Graines d'Emmy ; Moulin de Signy-l'Abbaye).

Mais certaines infrastructures sont également manquantes comme un abattoir agréé CE pour les volailles, un atelier de découpe et de conditionnement des produits, notamment en AB ou encore une laverie pour les contenants en verre (bouteilles, pots...). Certains projets sont en cours comme la création d'un atelier de transformation des produits en conserve à l'Albatros 08 (Montcornet) ou un centre de collecte de la laine pour rejoindre la filière de transformation de Laine Mos-Laine.

## La nécessité de préserver les prairies et le bocage

Encore de nombreuses prairies sont retournées (cf. *Demander à la DDT08 les demandes de retournement de prairie sur notre territoire*), on entend par le retournement des prairies la conversion d'une prairie permanente en terre arabe ou culture permanente, ce qui réduit drastiquement la surface enherbée.

Ce type de pratique engendre des impacts notoires sur la biodiversité et sur la capacité du territoire à faire face aux aléas climatiques tels que les coulées de boue, les inondations ou encore les périodes de sécheresse et de canicule.

Un programme TVB est mis en place sur le territoire du PNR des Ardennes, il permet de maintenir et de restaurer le bocage grâce à la plantation de haies et de vergers, des restaurations de mares et de zones humides. Ce projet TVB a permis d'intervenir chez les agriculteurs, favorisant ainsi un terrain favorable au système agroforestier. En effet, la plantation de haies sur le territoire donne également pour les années futures une véritable ressource valorisable pour les agriculteurs (bois énergie, litière, paillage, fourrage...). A l'échelle Interparcs, une étude va être lancée en 2024, pour mettre en avant le potentiel de développement agroforestier de chaque territoire.

## La nécessité de tendre vers une agriculture respectueuse de l'environnement

Il est à noter que, de manière générale, l'agriculture est encore industrielle et émettrice en GES. L'agriculture est d'ailleurs le 2<sup>e</sup> secteur le plus émetteur de GES et cela est principalement dû aux engrais minéraux utilisés (cf. *observatoire Climat -air- énergie Grand Est - rapport 2022*). Elle émet également beaucoup d'Ammoniac (NH<sub>3</sub>) et de particules fines responsable des pollutions atmosphériques non négligeable via les engrais minéraux, les déjections animales hors pâturage, le travail du sol important (cf. *observatoire Climat -air- énergie Grand Est - rapport 2022*).

Afin de tendre vers une agriculture respectueuse de l'environnement, des initiatives existantes sont recensés sur le périmètre d'étude comme le GIEE de la Thiérache Ardennaises, créé en 2016, travaillant sur "Consolider l'autonomie azotée des exploitations", regroupant 120 exploitants agricoles<sup>(20)</sup>.

Il est à noter tout de même que si l'agriculture utilise encore une quantité importante de pesticides, le territoire d'étude reste relativement épargné par cela, mis à part en Thiérache où l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) est plus élevé<sup>(21)</sup>.

20. Cf. GIEE de la Thiérache Ardennaise - *Consolider l'autonomie azotée des exploitations (rd-agri.fr)*

21. Cf. carte Adonis de Solagro : Carte "pesticides" - Adonis - Solagro

# Enjeux de préservation des ressources

## Atouts

- \* Une diversification des produits et des points/ mode de vente en circuit court.
- \* Un réseau de producteurs marqués Valeurs Parc.
- \* Surfaces agricoles utiles suffisantes pour nourrir la population.

## Menaces

- \* Complexe mise en réseau des acteurs afin de développer des formes de commercialisations itinérantes.
- \* Population du territoire en situation de plus en plus précaire ne pouvant plus accéder à des produits de qualité.
- \* Sécheresse, aléas climatiques.
- \* Agriculture intensive (grande exploitation).

## Faiblesses

- \* Diminution du nombre d'exploitation agricole et agrandissement des surfaces agricoles par exploitation.
- \* Nombre de départ en retraite important des exploitants agricoles d'ici les prochaines années.
- \* Faible pourcentage d'exploitations en Agriculture biologique ou de signes de qualité pour respecter la loi EGALIM.
- \* Faible pourcentage de produits en AB ou de signes de qualité inclus dans les menus des restaurations collectives du territoire.
- \* Faible proportion d'outils de transformation permettant de développer la diversification des produits sur le territoire.
- \* Faible proportion de producteurs vendant en circuit court et de proximité.
- \* Population assez pauvre n'ayant pas toujours accès aux produits locaux de qualité.
- \* Agriculture encore très émettrices de GES et non adaptée au changement climatique.

## Opportunités

- \* Possibilité de développer les labels sur le territoire, transiter vers l'agriculture biologique .
- \* Comportement des populations du territoire de plus en plus sensibilisée à l'importance de la qualité des ressources alimentaires et des impacts environnementaux et qui se tournent plus facilement vers le circuit-court et les produits issus de l'agriculture biologique.
- \* Actions menées dans le cadre du PAT.
- \* Nombreux producteurs réunis dans le cadre de la marque "Valeur Parc".

## Gestion forestière et enjeux sylvicoles

### L'importance des forêts relevant du régime forestier

#### Les forêts communales

Les communes sont les premiers propriétaires forestiers sur le territoire. Les forêts apportent de nombreux services aux communes, et en particulier sur le territoire :

- \* La production de bois destiné à la vente constitue souvent l'objectif principal des forêts, bien que cela soit plus limité dans les forêts communales du PNR en raison de la faible fertilité des sols.
- \* L'affouage est un service historique que les communes du PNR des Ardennes accordent à leurs habitants où une partie des bois de qualité de bois de chauffage est "délivré" par l'Office national des forêts.

Ces bois sont délivrés aux habitants en contrepartie d'une légère participation financière. Les bénéficiaires de l'affouage doivent ensuite exploiter eux-mêmes les bois alloués, et ceux-ci ne sont pas disponibles à la vente.

Chaque commune dispose de son propre système d'organisation pour la gestion de l'affouage.

L'affouage revêt une importance particulière dans la vie des habitants du territoire, tant sur le plan économique avec l'obtention de bois à prix réduit, que sur le plan socio-culturel et patrimonial.

La pratique de l'affouage est empreinte de convivialité, de labeur et de contact avec la nature, des éléments clés qui la caractérisent.

Cet attachement à l'affouage en fait un aspect sensible de la gestion forestière communale, donnant lieu à des discussions régulières entre la commune et le gestionnaire forestier. Ces discussions portent sur les objectifs de la forêt, équilibrant la production de bois pour la vente et la satisfaction des besoins des habitants, tout en préservant les équilibres économiques et écologiques à long terme de la forêt.

En forêt communale, la récolte moyenne sur le PNR entre 2007-2011 est de 67 000 m<sup>3</sup>/an. Elle est constituée globalement de 1/3 de bois délivré (affouage), 1/3 de bois d'œuvre, en grande majorité résineux, et 1/3 de bois d'industrie et énergie.

La chasse constitue une activité de loisir prisée par les habitants des communes du PNR des Ardennes. La chasse est profondément ancrée dans l'image culturelle de la région, où le grand gibier, la forêt et la chasse sont étroitement liés. Le sanglier, en particulier, est considéré comme l'animal emblématique du département. Les forêts communales constituent une part importante des territoires de chasse.

#### Les forêts domaniales

Les forêts domaniales appartiennent au domaine privé de l'État et leur gestion est confiée à l'Office National des Forêts (ONF). La gestion des forêts domaniales répond à quatre principales fonctions définies par la société (Directives nationales d'aménagement, ONF, 2012) :

- \* **Production de bois** : La production de bois est l'objectif premier, avec une priorité donnée à la recherche d'une production de bois d'œuvre de qualité. Dans la région de l'Ardenne primaire, où la qualité pour les feuillus est faible, l'ONF se concentre sur le potentiel productif des résineux. La récolte moyenne annuelle en forêt domaniale est de 74 750 m<sup>3</sup> sur l'intervalle 2007-2011. Elle est constituée globalement par environ 2/3 de bois d'œuvre, dont une grande majorité de résineux et 1/3 de bois-énergie et de chauffage.

- \* **Protection de la biodiversité** : La gestion vise à préserver la biodiversité, notamment en adaptant les essences aux stations, en préservant le bois mort, le sous-étage, la diversité des essences, et en établissant des îlots de vieillissement et de sénescence. L'ONF contribue également à la préservation de la biodiversité en établissant des Réserves Biologiques Dirigées (RBD), avec trois RBD dans les forêts domaniales des Pothées, de la Croix-Scaille et en forêt communale de Gué-d'Hossus sur le territoire du PNR, couvrant une surface totale de 163 hectares.

✱ **Fonction sociale** : Les forêts domaniales jouent un rôle important dans l'accueil du public. Elles sont les forêts où l'accueil du public est le plus structuré sur le territoire. Les forêts domaniales contribuent également socialement à la préservation de la qualité de l'eau potable, à la prise en compte du paysage dans la gestion forestière, à l'ouverture des forêts pour le ramassage des produits forestiers et à la location des territoires pour la chasse.

✱ **La protection contre les risques naturels** : Cette fonction est assignée surtout dans les territoires montagnards, mais sur le PNR, les risques naturels de type mouvement de terrain ne sont pas négligeables dans le relief escarpé du massif ardennais. Il est souvent sous-estimé et peu connu.

## Le délicat sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique

L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes (Code forestier). Sur le territoire du PNR, la pression du gibier sur la forêt est très variable selon les zones, et les populations de grands gibiers occasionnent des dégâts qui peuvent aller jusqu'à la remise en cause de l'avenir des peuplements forestiers. Ces dégâts occasionnent des surcoûts liés à la protection des arbres et complexifient l'étape de régénération des peuplements.

Depuis 2017, les partenaires forestiers et cynégétiques ont proposé une mesure de la pression exercée par les cervidés sur la forêt par la mise en place de l'Indice de Consommation (IC) sur l'Unité de Gestion Cynégétique n°1 (secteur Givet - Haybes - Hargnies) – zone à enjeux au Programme Régional de la Forêt et du Bois.

L'Indice de Consommation est l'un des éléments mis en œuvre pour le suivi global de l'équilibre forêt-cervidés. Néanmoins, il est nécessaire de croiser cet indice avec d'autres types d'indicateurs, appelés Indicateurs de Changements Écologiques (ICE), pour une interprétation optimale. À ce titre, la Fédération des Chasseurs organise des suivis de l'abondance des cervidés (comptages) et de leur performance (mesures des pattes arrière des chevillards et faons), sur la même période et le même territoire.

Nationalement reconnu par les acteurs forestiers et cynégétiques et validés par le monde scientifique, ces ICE accompagnent les acteurs de la forêt et de la chasse dans la recherche d'un équilibre forêt/gibier.

## La problématique liée aux engins motorisés

La loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 régit la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels a été codifiée aux articles L. 362-1 à L. 362-8 du code de l'environnement. La pratique des loisirs motorisés n'est pas admise hors voiries communales, chemins ruraux ou dans le cadre de manifestations ponctuelles.

Par ailleurs, les déclassements successifs des chemins ruraux ne permettent pas d'assurer une continuité sur le territoire hors voirie communale et routes départe-

mentales. Ainsi des discussions pour la mise en place de couloirs dérogoatoires en forêts domaniales et communales sont en cours avec l'ONF, la Préfecture des Ardennes, le Parc et les associations locales.

Conformément au code de l'environnement et au code général des collectivités territoriales (et désormais via la loi 3Ds), 16 communes ont pris un arrêté d'interdiction de circulation des véhicules motorisés sur leur territoire.

## La valorisation économique du bois

### Les sciages

Le PNR accueille sur son territoire deux importantes scieries spécialisées dans le sciage de chênes de qualité "industrielle" ou "secondaire", les établissements Baret, situés à Haybes et les établissements Lambert situés à Vireux-Molhain.

Ces entreprises sont comparables par leur taille et transforment environ 35 000 m<sup>3</sup> de bois par an. Elles sont spécialisées dans la production de traverses ferroviaires et sont des entreprises leaders en France et en Europe, élaborent aussi divers produits de chêne et d'autres feuillus. Chaque établissement emploie une

quarantaine d'employés et possède son propre service d'exploitation. Leur approvisionnement est globalement structuré par ¼ de bois issus de l'Ardenne primaire, la ressource locale en chêne de la forêt ardennaise ne suffisant pas à leur demande, ¼ du volume provient

des départements limitrophes, et l'autre moitié vient de la Belgique. La grume d'épicéa, qui représente le premier produit en volume, est très peu transformée sur le territoire du PNR.

## Les artisans scieurs

Un faible volume de bois d'œuvre de feuillus est aussi transformé quelques entreprises d'artisans scieurs sur le territoire. Ces entreprises privilégient le qualitatif (sur mesure...) et les marchés de niche. Toutefois, elles font face à des défis sur le marché, notamment en raison de la concurrence intense des grandes entreprises et

des distributeurs, tant pour l'approvisionnement en bois que pour la vente de leurs produits. La taille réduite de ces entreprises implique également des inconvénients, notamment des difficultés administratives pour participer aux offres des marchés publics.

## L'industrie de la trituration

Sur le PNR, il n'y a pas d'entreprises qui utilisent du bois de trituration. En revanche, à proximité, l'entreprise Unilin SAS, qui est située à Bazeilles, est une entreprise de production de panneaux de particules d'envergure nationale avec la consommation d'environ 1 million de tonnes de bois par an. Sa présence permet un débouché local intéressant et constant pour le bois d'industrie.

Le volume de trituration locale ne suffit pas à sa demande et son rayon d'approvisionnement est mondial. L'entreprise utilise tous les types d'essences, et ses produits sont vendus à l'export à 95%. Elle emploie plus de 200 personnes.

## Deuxième transformation et autres entreprises liées au bois

On dénombre une cinquantaine d'entreprises de menuisiers-agenceurs, charpentiers, constructeurs bois sur le territoire et sur la ville porte. Les entreprises du bâtiment sont principalement constituées d'artisans et sont fortement influencées par la conjoncture économique, ce qui se reflète directement dans le nombre de chantiers en cours. La menuiserie représente l'activité prédominante au sein de ce secteur.

Sur le territoire, plusieurs entreprises se spécialisent dans la fabrication de mobilier, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur. En complément, la région abrite deux entreprises spécialisées dans les emballages industriels, produisant une variété d'articles à partir de carton et de bois. De plus, il existe une usine dédiée à la fabrication d'accessoires de salle de bain et de toilettes en bois. Ces entreprises contribuent à la diversité des produits à base de bois dans la région.

Enfin, on trouve aussi plusieurs entreprises de lambris et parquets, travaillant directement avec les scieries de chênes et des entreprises d'imprégnation du bois pour les différents produits de sciage, traverses, lambris. Une entreprise située à Tournes (Ets Canjaere) met en avant un procédé novateur de Thermohuilage des bois.

# Enjeux de préservation des ressources

## Atouts

- \* Couvert forestier important, forêt de qualité et relativement préservée des activités anthropiques.
- \* Attachement des populations à la forêt qui a sa place dans les pratiques quotidiennes des habitants du territoire.
- \* Marqueur paysager de l'identité du territoire auquel les habitants et les touristes se rattachent.
- \* Habitat de qualité pour la biodiversité.
- \* Ressource de qualité propice au développement de certaines filières et activités traditionnelles.

## Menaces

- \* Aléas climatiques.
- \* Espèces Exotiques Envahissantes.
- \* Risques sanitaires (scolytes etc.).

## Faiblesses

- \* Une pluralité d'acteurs converge dans la gestion de la forêt ce qui contraint sa gestion, sa valorisation, sa préservation et son exploitation.
- \* Une forêt lourdement endommagée par la crise du scolyte et les épisodes de sécheresse.

## Opportunités

- \* Une forêt dense et de qualité qui recouvre une majorité du territoire.
- \* Une ressource de qualité en quantité : pour le tourisme, pour la production de matériaux, pour l'énergie.

## Énergies renouvelables et durabilité

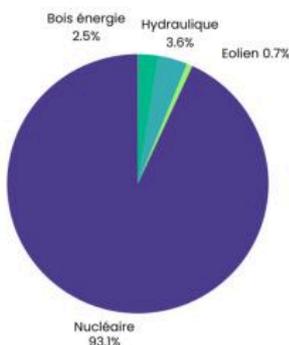
### Un territoire producteur

Le territoire du Parc est un important producteur d'énergie en raison de la présence d'une centrale nucléaire sur la commune de Chooz. Au total, le territoire du Parc produit plus de 14 741 GWh (2023), dont 606 GWh grâce aux énergies renouvelables.

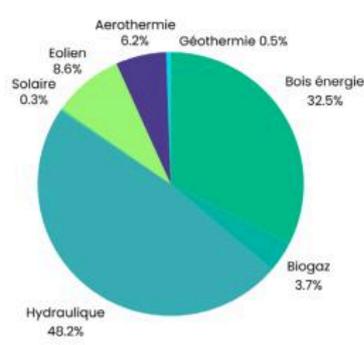
La production se divise ainsi : 96,9% d'électricité (14 286 GWh) ; 2,5% de carburant ou combustible et 1% issue de la chaleur. Plus de 86% de l'énergie produite est exportée (12 764 GWh). Les deux principales sources de production d'énergie renouvelable en 2021 sont la filière Bois-énergie (60%) et l'éolien (16%). Dans l'ensemble, la production des énergies renouvelables (ENR) a augmenté de 23% depuis 2010.

Cette augmentation concerne principalement le développement de l'éolien. D'après l'étude ATMO Grand-Est Invent'Air de 2020, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie représente 28% pour le PNR des Ardennes. Ce chiffre demeure inférieur à la part du département, qui est de 41%, mais supérieur à celle de la Région Grand Est, qui est de 25%. Néanmoins, ce chiffre reste en deçà des objectifs fixés pour 2030.

Production d'énergie par source, source : AtmoGrandEst 2021.



Production d'énergie par source hors nucléaire, source : AtmoGrandEst 2021.



Production des ENR, source : AtmoGrandEst 2021.

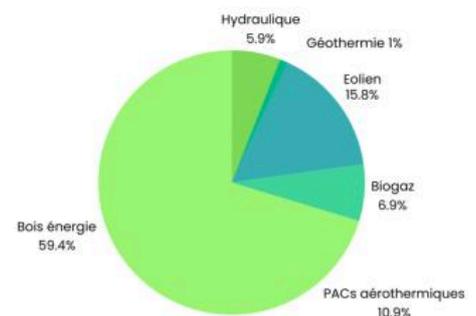
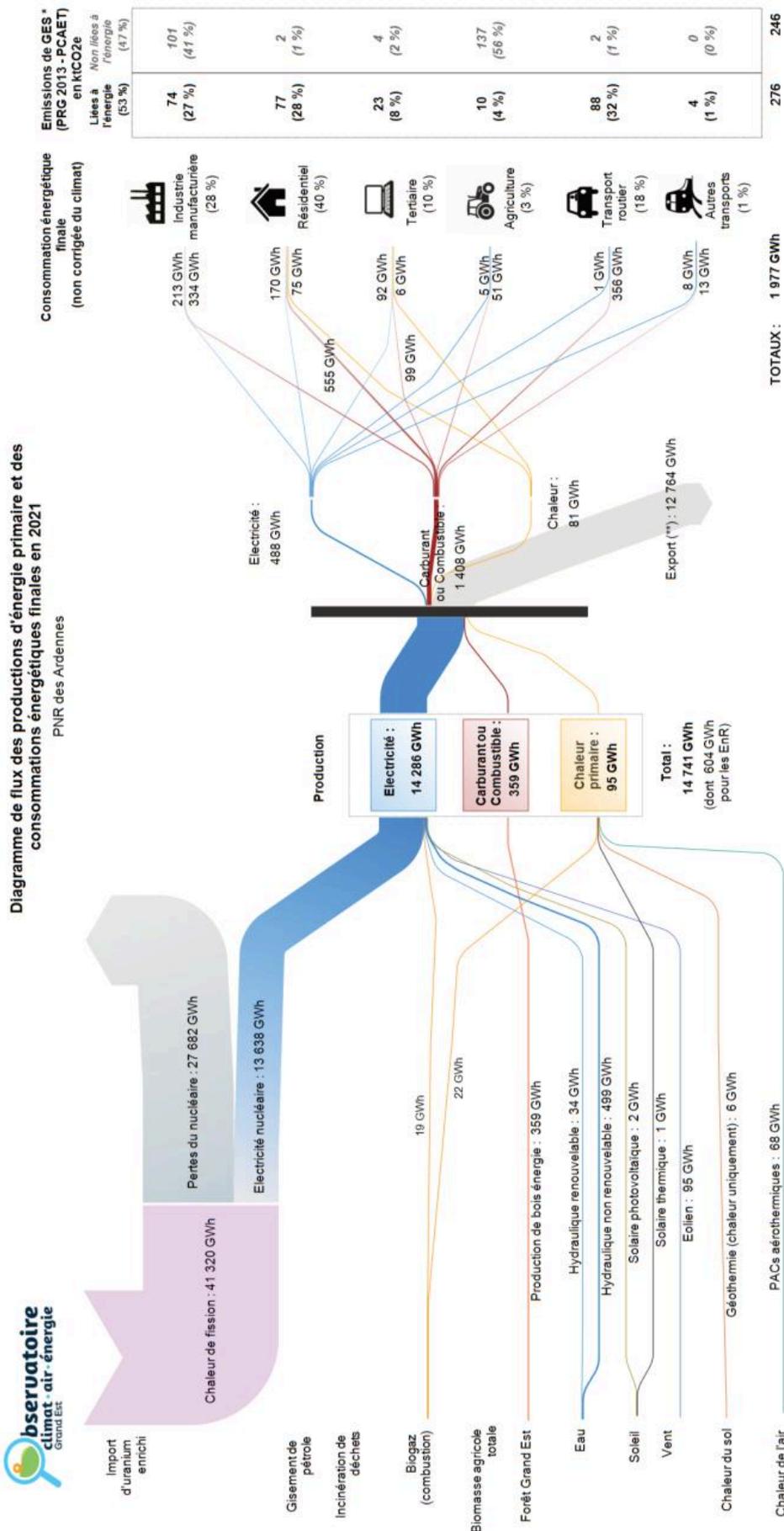


Diagramme de flux des productions d'énergie primaire et des consommations énergétiques finales en 2021

PNR des Ardennes



**Ressources primaires** | **Energies primaires** | **Energies secondaires** | **Consommation énergétique finale** | **Climat**

\* : Les émissions de GES présentées ici ne prennent pas en compte le secteur "Branche énergie", le secteur des déchets est quant à lui inclus dans celui de l'industrie.  
 \*\* : Correspond au solde « Production – Consommation » dans le cas d'un Export ou au solde « Consommation – Production » dans le cas d'un Import.  
 Note : Les flux qui apparaissent avec une valeur égale à 0\* sont en réalité > 0 et < 0.5 GWh.

## Filière Bois

Les espaces boisés représentent plus de la moitié de la surface totale du périmètre, ce qui explique la présence substantielle de la ressource énergie/bois. Le périmètre du Parc présente un potentiel significatif pour le développement de la filière. Un diagnostic a été effectué en 2014, dans le cadre de la Charte Forestière de territoire. Cependant celui-ci n'a pas donné suite.

Le chauffage au bois est principalement utilisé par les habitants du territoire, notamment grâce à l'affouage, qui permet à une partie des habitants de bénéficier de bois. En termes d'installations plus importantes, le territoire dénombre 13 chaufferies collectives, 5 chaufferies industrielles et 3 chaufferies agricoles.

## Géothermie

La présence de formations géologiques favorables à la géothermie ainsi que la présence de nombreux aquifères de surface permettent le développement de la filière géothermique. Celle-ci est pourtant peu développée sur l'ensemble du territoire du Parc. La géothermie est notamment adaptée aux besoins des bâtiments

tertiaires et collectifs. Le pôle de Santé d'Aiglemont, ou la salle polyvalente et sportive de la commune d'Auvillers-Les-Forges en sont deux exemples. Au total, on dénombre 16 installations géothermiques sur le périmètre d'étude du Parc qui produisent environ 6 GWh par an.

## Eolien

Actuellement, les installations d'aérogénérateurs sont concentrées sur quelques communes à l'ouest du PNR : 20 équipements sont en fonctionnement et 5 autres ont été autorisées. La puissance des 20 installations en service représente 46,8 MWc, et attendra 64,3 MWc (+17,5) lorsque les 5 éoliennes autorisées seront en fonction. L'extension du périmètre du PNR des Ardennes ne modifiera pas cette photographie dans la mesure où aucune installation n'est actuellement autorisée ou en fonction sur les communes concernées.

Cette répartition s'explique par la présence de zones réglementées, notamment la ZPS du Massif Ardennais, qui empêche l'implantation de parcs éoliens sur tout l'est du périmètre du Parc. Vis-à-vis du reste du département, l'éolien reste très peu présent au sein du PNR des Ardennes.

Etat du parc éolien	Parc éolien	Mandataire	Nombres d'éoliennes	Puissance en MWc
En service	Blombay-L'Échelle	Sorgenia	4	8.0
En service	Tarzy	EDP Renewables	4	8.0
En service	Vent de Thiérache 1	Quadran	6	15.0
En service	Vent Thiérache 2	Quadran	5	12.5
En service	Vent de Thiérache 3	Quadran	1	3.3
Autorisé	Ailes de Foulzy	Neoen	5	17.5

## Photovoltaïque

La production des panneaux solaires photovoltaïques a fortement augmenté, passant de 0,04 GWh en 2010 à 1,69 GWh en 2021. Bien que cette augmentation ne représente qu'une infime part, elle montre un intérêt croissant sur l'ensemble du territoire du Parc. La majorité des installations sont celles de particuliers, avec une production assez faible. Cependant, un projet de

centrale photovoltaïque est en cours d'instruction, situé sur d'anciennes pistes militaires sur la commune de Regniowez. La puissance estimée de cette centrale est de 23 MWc, ce qui permettrait d'assurer la consommation de plus de 6 200 foyers. Le développement de l'énergie solaire a fait l'objet d'une fiche action dans le cadre du Pacte Ardenne.

## Méthaniseur

Le périmètre actuel du PNR en accueille 7 unités, dont 6 en service. Elles se concentrent sur le territoire de la Communauté de communes Ardennes Thiérache. Une de ces sept unités, en construction sur le territoire de la commune de Champlin, sera de type injection (injection du gaz produit dans le réseau de gaz) alors que les six autres, en service, sont de type cogénération (fourniture d'électricité sur la base du gaz produit avec, le cas échéant, utilisation du gaz à d'autres fins tels qu'un réseau de chaleur local par exemple). Elles sont respectivement situées sur le territoire des communes de Girondelle, Liart, Marlemont, Prez, Rumigny pour deux d'entre elles, et enfin Eteignières. Cette dernière a la particularité d'être d'exploitation industrielle, contrairement à l'ensemble des autres installations d'exploitation agricole. Trois unités, implantées respectivement sur les communes de This pour deux d'entre elles, et Clavy-Warby, sont situées sur l'extension projetée. Elles sont toutes trois d'exploitation agricole et de type cogénération.

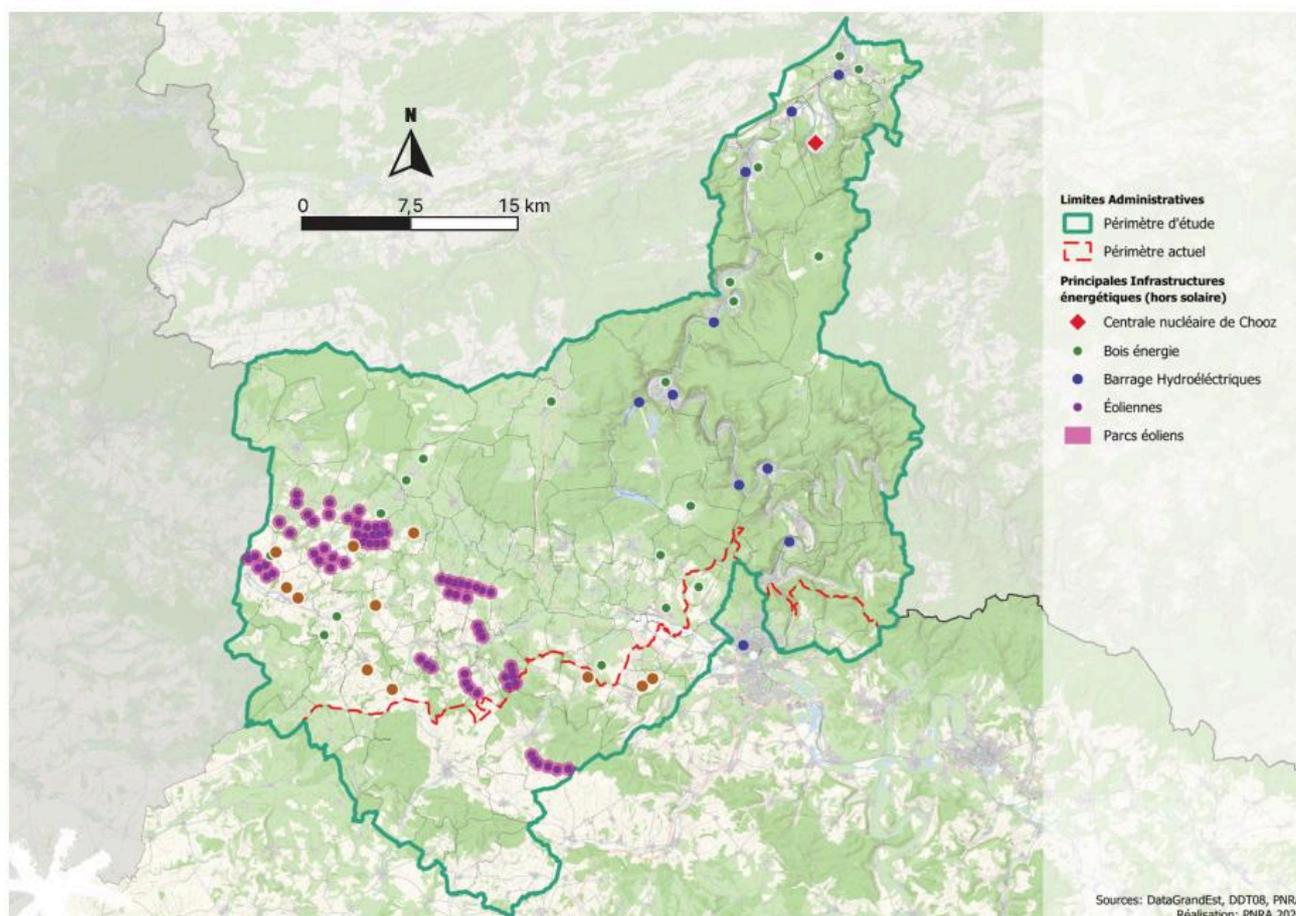
Du point de vue de la production, le territoire actuel du PNR génère, par le biais des installations en service, une capacité de production de 27 000 MWh d'électricité, dont 12 000 MWh pour la seule unité industrielle. La puissance installée est d'approximativement 3,3 MW. Par ailleurs, le projet de Champlin permettra de produire 180 Nm<sup>3</sup>/h de gaz, représentant une capacité de production de 16 200 MWh de gaz. Le développement de cette énergie doit se faire de manière intégrée, en fonction de la nature et de l'importance du gisement de biodéchets et autres produits méthanisables.

Les unités en service implantées sur le territoire d'extension projetée représentent quant à elles une puissance supplémentaire de près de 500 kW, avec une capacité de production de 4 100 MWh. Les réflexions portant sur l'accueil de nouvelles installations devront tout particulièrement définir des secteurs suffisamment éloignés des enjeux de ressource en eau potable et des zones habitées, être attentives à l'insertion paysagère des installations et veiller à éviter les effets de concurrence avec l'alimentation humaine et/ou animale.

## L'hydroélectrique

L'énergie hydroélectrique est fortement présente sur le territoire, du fait de la présence importante de la ressource en eau. On comptabilise 10 sites de production hydroélectrique sur le territoire du Parc, principalement situés le long de la Meuse, ainsi qu'une station de transfert située à Rocroi. Le potentiel hydroélectrique

du département a également été identifié dans le cadre du Pacte Ardennes. Que ce soit à une échelle très locale, ou sur des projets plus importants, le territoire du Parc possède un potentiel important en ce qui concerne la création de nouveaux barrages hydroélectriques.



Principaux sites de production d'énergie

## Un territoire consommateur

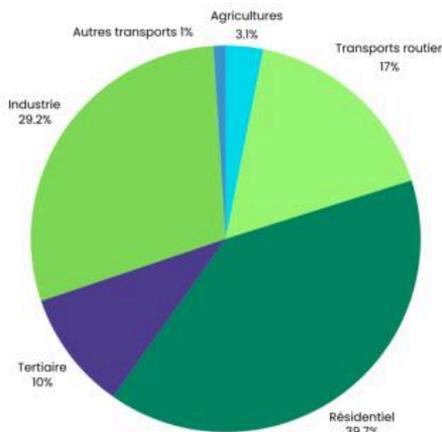
À partir des données Invent'air produites par ATMO Grand Est, les postes de consommations d'énergie les plus importants pour le PNR des Ardennes concernent le secteur résidentiel (39%) et l'industrie (29%).

La part du secteur résidentiel est nettement supérieure au sein du Parc qu'à l'échelle du département (Résidentiel : 31%, Industrie : 29%). L'Agriculture est très peu présente sur le territoire du Parc qui possède plutôt une vocation industrielle avec des transports routiers importants, elle ne représente que 3% tandis que les autres transports représentent 1%. La consommation énergétique sur le territoire du PNR des Ardennes a progressivement diminué au cours des 10 dernières années, reculant de 10% par rapport à 2010.

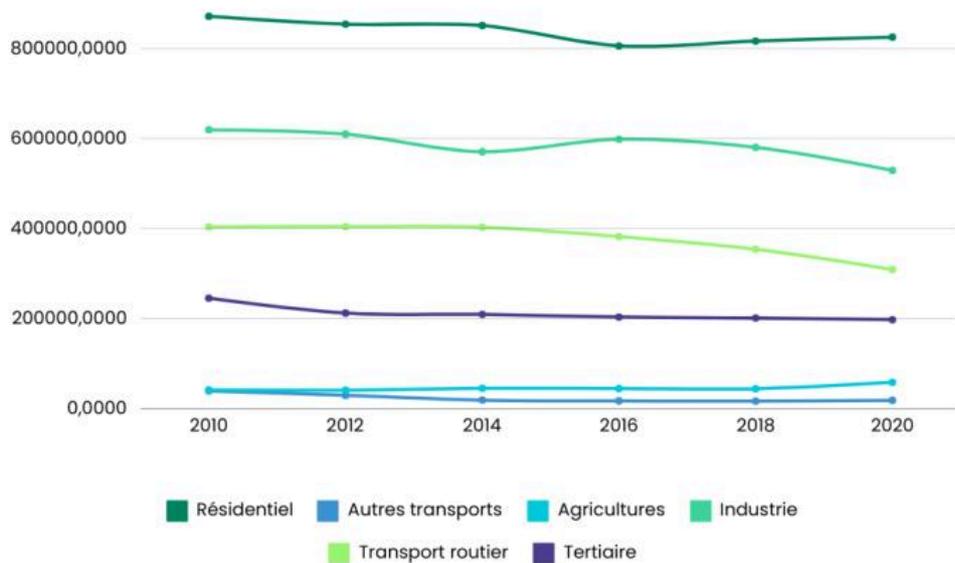
Cette diminution est causée par le recul important des secteurs de l'industrie et du transport routier qui sont en forte baisse depuis les 5 dernières années.

A l'inverse, on observe une légère augmentation pour le secteur résidentiel ainsi que pour l'agriculture. Au total, le territoire du Parc consomme environ 1957 GWh/an, ce qui revient pour le PNR des Ardennes à environ 27 MWh/habitant, ce qui est donc inférieur à celles du département : 29 MWh/habitant sur le département des Ardennes, et 33 MWh/habitant dans la région Grand-Est.

Consommation d'énergie par secteur, source : AftmoGrandEst 2022



Évolution de la consommation d'énergie par secteur, source : AftmoGrandEst



## Atouts

- \* Un territoire autonome grâce à la centrale de Chooz.
- \* Une diversité dans les énergies renouvelables.

## Menaces

- \* Un développement trop important des méthaniseurs.
- \* Un effacement paysagers causés par la création de nouveaux parcs éoliens.

## Faiblesses

- \* Un faible développement de certaines énergies renouvelables, notamment vis à vis du reste du département.
- \* Une volonté politique de freiner le développement de l'éolien.

## Opportunités

- \* Des cours d'eau pouvant accueillir des micro-centrales hydroélectriques.

## Les ressources du sol

Le sol constitue une interface cruciale dans l'environnement. Sa grande diversité est le résultat du climat, du relief, des organismes présents et de la nature des roches. En fournissant de la matière organique par la décomposition des organismes vivants et de la matière minérale par l'altération des roches, les sols évoluent sous l'influence de nombreux facteurs naturels et anthropiques. Ressource fragile, non renouvelable et souvent négligée, le sol est pourtant le fondement de nombreuses activités économiques et d'un patrimoine naturel remarquable. Son importance se manifeste de deux manières :

### Le potentiel agronomique des sols

Le potentiel agronomique des sols peut être évalué en tenant compte de leurs caractéristiques physico-chimiques et de l'expérience acquise quant à leur aptitude à diverses productions végétales, tout en considérant les conditions climatiques. En lien avec les formations géologiques, les sols du territoire présentent des différences notables. Les sols du massif ardennais sont principalement des brunisols, peu différenciés, d'épaisseur moyenne et non calcaires. On y trouve également des rankosols, des sols peu épais, peu différenciés et plutôt acides, situés à proximité des cours d'eau. Les fluvisols, issus d'alluvions déposées par les cours d'eau, sont présents dans le lit actuel ou ancien des rivières comme la Semoy ou la Meuse. Ces sols sont souvent caractérisés par la présence d'une nappe alluviale et sont généralement inondables en période de crue. Majoritairement couvert de forêts (feuillus, conifères ou mixtes), le massif ardennais possède un potentiel agronomique limité. Toutefois, à l'ouest de Givet, un secteur de milieux ouverts comprenant des calcosols, sols riches en carbonates, offre un potentiel agronomique plus élevé. Concernant la Thiérache, les luvisols présentent une bonne fertilité agricole. Cependant, ils sont sujets à un appauvrissement en argile et à une acidification progressive de l'horizon

\* L'exploitation et la consommation des sols, ainsi que l'impact de l'urbanisation, qui entraînent la perte et/ou la détérioration de cette ressource.

\* La qualité des sols et leur utilisation en agriculture, qui influencent leur durabilité et leur capacité à soutenir la production alimentaire.

de surface, rendant les sols sensibles au tassement et à la battance. Le processus de lessivage peut également provoquer une saturation en eau dans les horizons supérieurs en hiver, ce qui peut entraîner l'asphyxie des semis. Pour limiter ces impacts, diverses préconisations sont mises en œuvre, telles que des techniques culturales adaptées et le maintien d'un couvert végétal en hiver. Malgré cette bonne fertilité dans le nord de la Thiérache, la présence de nombreuses zones humides peut restreindre le potentiel agronomique de ce secteur. Dans le sud de la Thiérache, ainsi que dans certains secteurs de la Dépression préardennaise et des Crêtes pré-ardennaises, les sols calcaires dominent. On y trouve des calcisols, des sols moyennement épais développés à partir de matériaux calcaires. Ces sols sont souvent argileux, peu ou pas caillouteux, moyennement séchants et généralement perméables. Ils se distinguent des calcosols (en jaune) par une moindre abondance en carbonates. Leur potentiel de productivité est élevé lorsque l'eau et les nutriments adéquats sont apportés. Le relief, alternant entre crêtes et vallées, contribue également à renforcer le potentiel agronomique de ces secteurs.

## Les gisements de sous-sols

Les particularités géologiques des Ardennes offrent un intérêt significatif pour l'extraction de matériaux. Le département possède de nombreux gisements de granulats alluvionnaires de haute qualité, principalement exploités le long des vallées de la Meuse et de la Chiers. On y trouve également :

✳ Des roches massives, notamment des calcaires, des schistes ardoisiers, des grès et des quartzites sur la majorité du périmètre

✳ Des matériaux argileux sur la commune de Signy-l'Abbaye

Le département des Ardennes dispose de gisements de granulats alluvionnaires et de roches massives calcaires en quantité et en qualité suffisantes pour ses propres besoins. D'importantes quantités peuvent être exportées vers les départements voisins ou des régions plus éloignées comme l'Île-de-France, afin de substituer ces matériaux aux granulats alluvionnaires. Ces ressources, situées dans les lits majeurs des rivières, sont de grande qualité mais facilement épuisables et non renouvelables à l'échelle humaine, ce qui nécessite une utilisation économe. En 2002, environ cinquante carrières étaient autorisées dans les Ardennes, principalement dédiées à l'approvisionnement en granulats pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, ainsi qu'à l'exportation de roches massives. Ces carrières assurent une production annuelle d'environ 2,8 millions de tonnes de matériaux, dont 27 % sont des granulats alluvionnaires provenant de 20 carrières, le reste étant constitué de roches massives issues de 30 carrières. Il est également notable de mentionner la présence de deux tourbières et d'une ardoisière. Sur le périmètre d'étude ont recensé cinq carrières en activité. L'une des plus importantes est la carrière de Trois-Fontaines, implantée à cheval sur les communes de Foisches et Chooz. Cette carrière, désormais sous la gestion de la société belge Holcim, emploie 40 personnes et génère également une dizaine d'emplois indirects à temps plein. Holcim est un acteur majeur de l'industrie des matériaux de construction et a su tirer parti des caractéristiques uniques de la pierre de Givet, un calcaire bleu-noir brillant, très prisé pour ses propriétés esthétiques et mécaniques. Depuis le XVIIe siècle, cette pierre a servi à construire de nombreuses habitations, ainsi que des éléments décoratifs dans les

églises de style roman, tels que les fonds baptismaux. Elle a également été utilisée pour des projets prestigieux comme la rénovation de bâtiments anciens à Paris, les bordures de trottoirs, et divers quais et ponts de la capitale. Aujourd'hui, la carrière de Givet bénéficie d'une autorisation d'exploitation annuelle de près d'un million de tonnes. Ses productions sont essentiellement destinées à la fourniture de granulats de qualité pour le béton prêt à l'emploi et les préfabriqués, ainsi que pour les infrastructures routières. En rachetant cette carrière située près de la frontière franco-belge, Holcim a consolidé sa présence dans la région des Ardennes, où elle possédait déjà six carrières en Belgique, dont celle de Leffe, à proximité de Dinant, à environ 30 kilomètres de Givet. Ce renforcement permet à Holcim d'accroître ses ventes dans le nord de la France tout en optimisant la logistique de l'entreprise. La situation géographique avantageuse de la carrière, au bord de la Meuse, permet l'utilisation de la voie fluviale pour le transport des matériaux, en plus d'un accès ferroviaire. Ces deux modes de transport s'inscrivent dans une démarche de développement durable, que Holcim privilégie particulièrement. La seconde carrière exploitant de la pierre Calcaire se localise sur la commune de Thin-le-Mouthier. Elle est exploitée par MCA Matériaux Concassés Ardennes qui dispose de plusieurs carrières dans les Ardennes. La carrière située à Thin produit des granulats à destination du secteur de la construction et du BTP. La société exploite également une carrière sur la commune de Montcornet. Initialement, cette carrière exploitait le poudingue de Fépin, une formation géologique composée de gros blocs de quartzites cambriens. Ce matériau, extrêmement dur, est prisé pour la fabrication de granulats siliceux de haute qualité. Cependant, face aux limites de cette formation, l'entreprise a dû se tourner vers l'exploitation du Cambro-ordovicien sous-jacent, constitué de quartzites et de schistes. L'épaisseur de la zone exploitée atteint 35 mètres, ce qui en fait une source importante de matériaux pour les infrastructures. Au total MCA Matériaux Ardennes emploie 31 salariés en 2023, elle possède également une usine de criblage et de lavage établis sur la commune de Warcq.

Dans le Parc Naturel Régional des Ardennes, une ardoisière reste en activité à Harcy. Il s'agit d'une exploitation à ciel ouvert opérée par la société ADR (Ardoisières de Rimogne et de Saint-Louis-sur-Meuse), qui emploie environ 20 salariés en 2021. Spécialisée dans le broyage de schistes ardoisiers, ADR se concentre sur la fabrication de paillettes et de poudres d'ardoise utilisées dans le secteur du bâtiment, notamment pour les toitures et les couches imperméables. Elle fournit également des architectes des monuments historiques. Bien que la production traditionnelle d'ardoises de couverture ait cessé en 1971 pour des raisons économiques, la société a poursuivi son activité en exploitant la veine Renaissance, une formation géologique ardoisière située près de La Richolle à Harcy. Seuls deux sites en France produisent aujourd'hui des paillettes d'ardoise, ADR et une société bretonne, ce qui confère à l'ardoisière de Rimogne un rôle important dans ce secteur. Une grande partie de la production est exportée, soit 95 %, principalement vers des marchés internationaux.

Enfin, une carrière d'argile située sur le territoire de la commune de Signy-l'Abbaye est en activité depuis 2008. Opérée par la Tuilerie Ardennaise, cette carrière a récemment présenté un projet d'extension qui porterait sa superficie à 89 hectares, avec 64 hectares exploitables pour une production annuelle de 120 000 tonnes d'argile sur une durée de trente ans. L'argile extraite est réputée pour sa plasticité et sa grande résistance au gel, des caractéristiques essentielles pour la fabrication de tuiles en terre cuite. L'usine associée à la carrière, qui s'étend sur plus de 100 hectares, appartient au géant mondial des toitures en pente, le groupe américain BMI (Braas-Monier-Icopal). En 2019, le site produisait 20 millions de tuiles par an, avec cinq formats différents. Ces tuiles sont largement expor-

tées, 40 % de la production étant envoyée vers des marchés internationaux comme la Belgique, la Hollande, la Corée du Sud, la Chine et l'Ukraine.

L'usine de fabrication de tuiles à Signy-l'Abbaye est dotée d'équipements de pointe, notamment le plus grand four d'Europe dans son domaine, d'une longueur de 200 mètres. Ce four fonctionne en continu, 24 heures sur 24, avec une interruption uniquement pendant les travaux de maintenance estivaux. L'usine emploie 85 salariés permanents, allant des opérateurs de fabrication aux techniciens de maintenance, ainsi qu'une trentaine d'intérimaires. Une partie importante de sa production est destinée à l'export, et l'usine fabrique également une gamme d'accessoires de toitures, tels que des faîtières et des systèmes de cheminées, pour répondre aux besoins des négociants en matériaux, des entreprises de couverture et des architectes.

Ainsi, ces diverses exploitations minières et industrielles constituent des acteurs majeurs du tissu économique local, contribuant non seulement à l'emploi, mais aussi à l'exportation des ressources naturelles des Ardennes. Chaque année, environ 2,3 millions de tonnes de matériaux sont consommées dans le département, réparties entre 725 000 tonnes de granulats alluvionnaires et 1 595 000 tonnes de roches massives. Par ailleurs, 120 000 tonnes de roches éruptives et 253 000 tonnes de roches massives sont importées, tandis qu'environ 655 000 tonnes de roches massives sont exportées vers les départements limitrophes.

## Atouts

- \* Grande diversité de sols permettant une adaptation à diverses productions végétales et offrant des ressources variées.
- \* Gisements de sous-sols riches, notamment des granulats alluvionnaires, des calcaires et schistes, ainsi que des argiles, contribuant à une importante activité d'extraction et à l'économie locale (carrières, tuileries, ardoisières).
- \* Systèmes de transport durable par voie fluviale et ferroviaire pour certaines carrières, réduisant l'empreinte carbone du transport des matériaux.

## Menaces

- \* Urbanisation croissante et imperméabilisation des sols, qui aggravent la perte de terres agricoles et la dégradation des sols naturels, ainsi que les risques d'inondation dans les zones alluviales.
- \* Impacts environnementaux liés à l'exploitation minière, comme la destruction des habitats naturels et les effets de l'extraction sur les écosystèmes locaux (pollution, perte de biodiversité).
- \* Dérèglement climatique provoquant une augmentation des épisodes de sécheresse et d'inondation, accentuant la dégradation des sols, la baisse de fertilité, et la détérioration des zones humides et agricoles.

## Faiblesses

- \* Sols du massif ardennais peu fertiles et acides, limitant leur potentiel agronomique, avec des sols sensibles à la saturation en eau, au lessivage et à l'asphyxie dans certaines régions (Thiérache, zones humides).
- \* Dégradation des sols due à des pratiques agricoles inadaptées (battance, tassement) et à l'urbanisation, ce qui entraîne une perte de terres agricoles productives.
- \* Fragilité des sols en zones inondables et humides, augmentant les risques pour l'agriculture et limitant le potentiel d'exploitation agricole dans certaines régions (Thiérache, plateau de Rocroi).

## Opportunités

- \* Amélioration des pratiques agricoles durables pour préserver la qualité des sols et éviter l'érosion, la compaction et l'appauvrissement en éléments nutritifs (ex. : couverts végétaux, techniques culturales).
- \* Opportunité de restaurer les sols dégradés par des projets de réhabilitation ou de reboisement après exploitation des carrières, tout en améliorant la gestion des zones humides et inondables.

## Émissions gaz à effet de serre et particules fines

Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent les rayonnements infrarouges émis par la surface terrestre, ils contribuent à l'effet de serre. L'activité humaine a considérablement augmenté les concentrations de certains de ces gaz dans l'atmosphère, amplifiant l'effet de serre et contribuant au réchauffement climatique global.

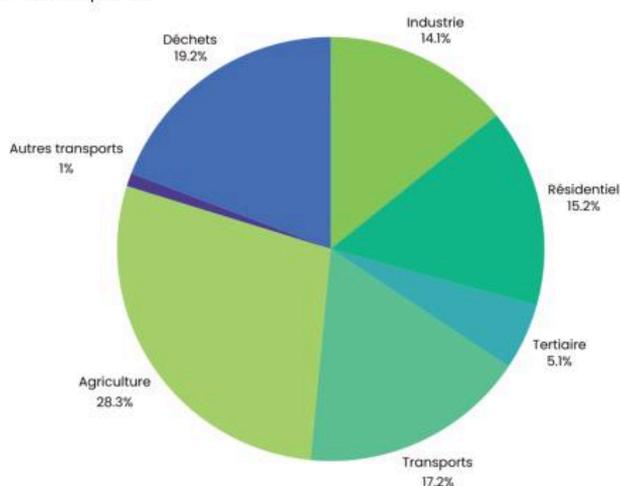
Certains gaz à effet de serre, tels que le dioxyde de carbone, le méthane et la vapeur d'eau, sont naturellement présents dans l'atmosphère. Cependant, depuis le 19ème siècle, les concentrations de ces gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre connaissent une augmentation, principalement en raison d'activités humaines d'origine anthropique.

Les principaux gaz à effet de serre d'origine anthropique sont le dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ), le méthane ( $\text{CH}_4$ ), l'oxyde nitreux ( $\text{N}_2\text{O}$ ), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre ( $\text{SF}_6$ ).

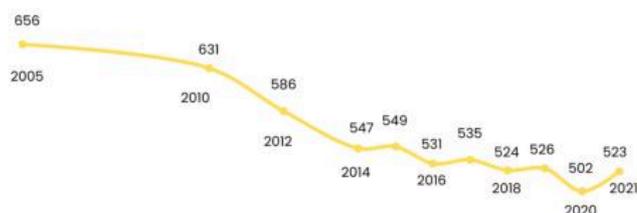
Ces gaz sont émis par des activités telles que la combustion de combustibles fossiles, la déforestation, l'agriculture et l'utilisation de certains produits industriels. C'est cette augmentation qui contribue significativement aux changements climatiques observés à l'échelle mondiale.

Au sein du périmètre du PNR des Ardennes, les GES sont principalement émis par le secteur résidentiel, le transport routier et l'industrie. Bien qu'une diminution soit observable depuis 2009, celle-ci est assez faible et ne correspond pas encore aux objectifs 2030.

Emission de GES par secteur



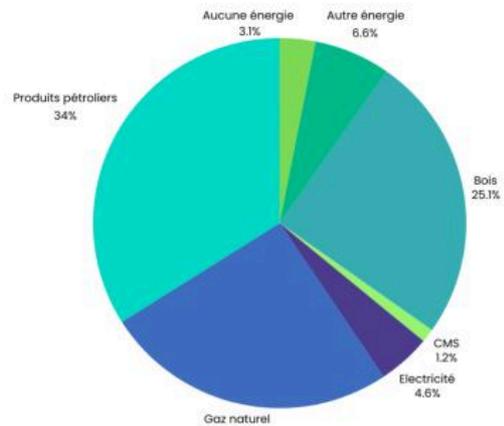
Evolution des émissions de GES



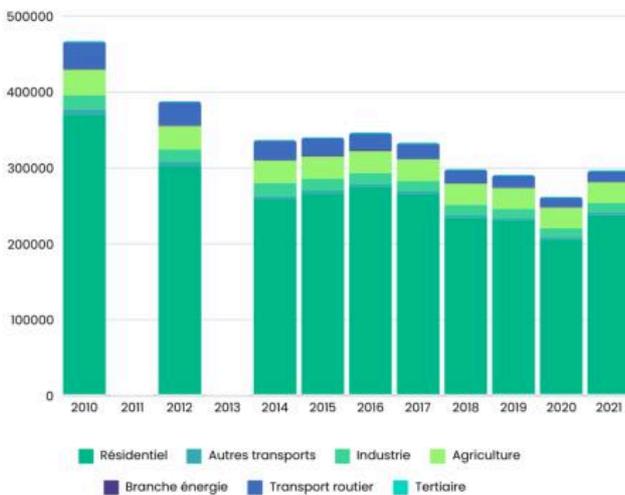
Les PM10 et PM2.5, ou particules en suspension, sont des particules aérosol microscopiques (aérosols, poussières, fumés, etc.) qui sont retenues en suspension dans l'air. Ces particules peuvent provenir de diverses sources, principalement de la combustion de biomasse et de combustibles fossiles.

Mais également de certains procédés industriels de l'agriculture et des transports routiers. Les émissions de PM10 et PM2.5 sont en baisse depuis ces dix dernières années, cependant cette réduction ne concerne pas l'ensemble des secteurs. Les secteurs les plus émetteurs sur le territoire sont le secteur résidentiel et l'agriculture.

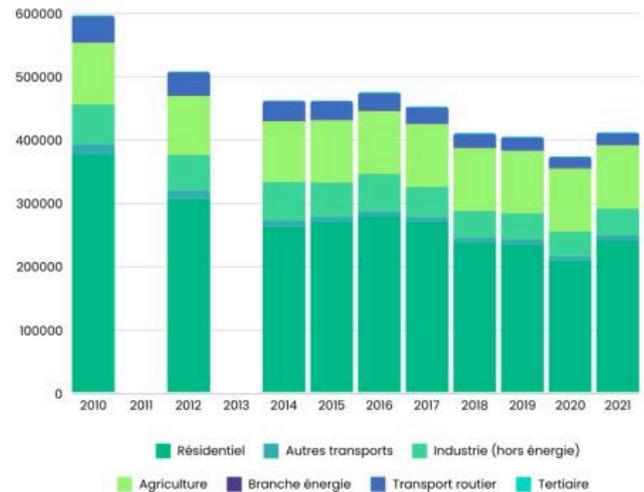
Emissions de GES par source - 2022



Emissions PM2.5 par secteur



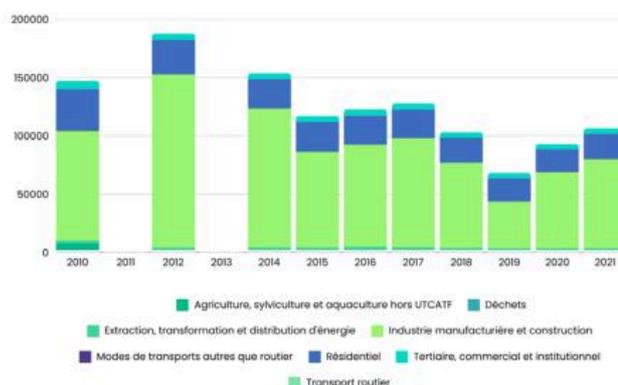
Emissions PM10 par secteur



# Enjeux de préservation des ressources

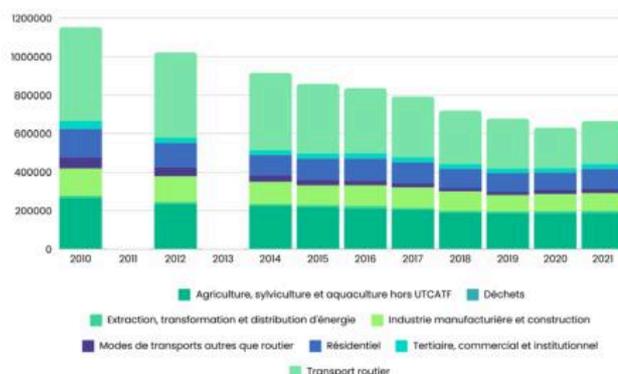
## Emissions SO<sub>2</sub> en kg

En ce qui concerne les émissions de dioxyde de soufre, celles-ci sont principalement causées par le secteur de l'industrie. Ces rejets sont majoritairement dus à la combustion d'énergie fossile. Ces émissions, bien qu'ayant diminué entre 2012 et 2019, sont en augmentation depuis ces 3 dernières années.



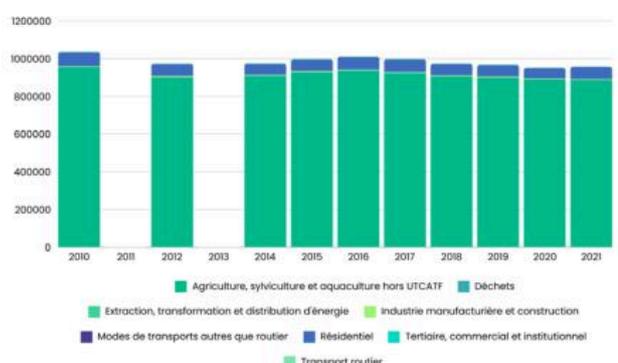
## Emissions NO<sub>x</sub> en kg

Les rejets d'oxyde d'azote (Nox) proviennent essentiellement de la combustion de combustibles de différents types (gazole, essence, charbon, fioul, etc.). Tous les secteurs utilisateurs de combustibles sont concernés, sur le territoire, il s'agit majoritairement des transports routiers. L'agriculture et le secteur résidentiel émettent



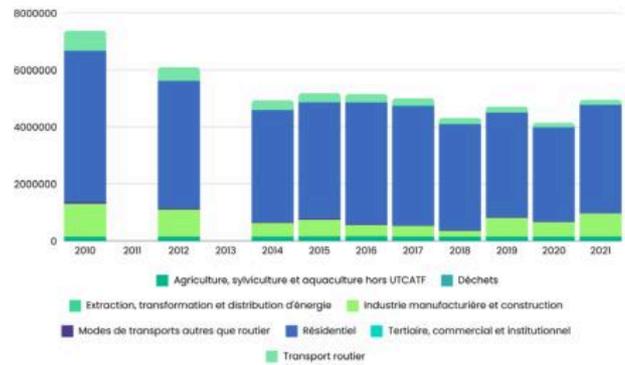
## Emissions NH<sub>3</sub>

Les émissions d'ammoniac sont très majoritairement émises par le secteur agricole notamment par l'utilisation d'engrais azotés et l'élevage. Ces émissions sont en baisse depuis 2016, et tendent à se stabiliser.



## Emissions CO

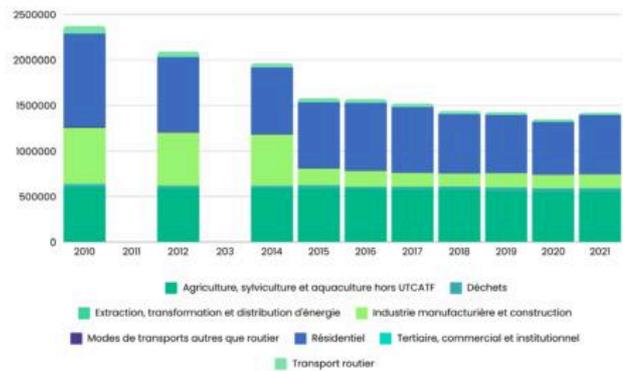
Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore et inodore, résultant principalement de la combustion incomplète de carburants fossiles. Les principales sources d'émission de CO sur le PNR sont le secteur résidentiel et l'industrie. Malgré une réduction progressive des émissions de CO observée depuis les années 1990, en partie grâce aux avancées technologiques dans les moteurs et les systèmes de combustion, une stagnation est notée depuis 2015. Enfin, les transports routiers et le secteur agricole contribuent également aux émissions de manière beaucoup moins importantes.



## Emissions COVNM en kg

Les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM) sont des polluants variés, et leurs sources d'émission sont diverses. Les principales sources d'émission comprennent l'utilisation industrielle et domestique de solvants, ainsi que le transport routier, où la combustion de carburants et l'évaporation de lave-glace et de dégivrants contribuent de manière significative aux émissions de COVNM. Le secteur résidentiel est identifié comme le secteur le plus émetteur sur le Parc, mais l'agriculture joue également un rôle important dans la production de ces composés.

En ce qui concerne l'industrie, celle-ci était une source importante en 2010 mais elle représente aujourd'hui une part beaucoup moins importante dans le total de ces émissions. Bien que ces émissions aient diminué ces dernières années, on observe une stagnation depuis 2018.



Globalement, les émissions de polluants ont tendance à diminuer au sein du PNR des Ardennes, cependant cette baisse est moins significative depuis ces 5 dernières années. Le niveau le plus élevé de particules s'observe sur la ville porte de Charleville-Mézières.

## Gestion des déchets

Au sein du territoire du Parc, l'ensemble des EPCI sauf les Crêtes ont la compétence relative à la "collecte et le traitement des déchets ménagers". Cette compétence englobe la gestion des déchets produits par les ménages, les établissements publics tels que les écoles et les mairies, ainsi que certains établissements professionnels.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collecte des déchets sur le territoire des Crêtes Préardennaises est réalisée par le SICOMAR. En ce qui concerne la collecte des verres, seule la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse procède au ramassage, l'ensemble des autres EPCI s'appuie sur des conteneurs.

Sur le périmètre les déchetteries sont au nombre de 12. Ces déchetteries sont réparties entre les EPCI :

- ✱ 4 sur CCARM à Givet, Vireux-Molhain, Haybes et Revin
- ✱ 5 sur CCVPA à Rocroi, Renwez, Rimogne, Les-Mazures et Bogny-Sur-Meuse,
- ✱ 2 sur CCAT à Liart et à Neuville-lez-Beaulieu,
- ✱ 1 sur CCCP à Thin-le-Moutier.

Un site d'enfouissement des déchets est présent sur le territoire du Parc : IVEDIA (Installation de Valorisation et d'Élimination des déchets Ardennais). La société ARCAVI traite les déchets ultimes non dangereux sur la commune d'Eteignières depuis plus de trente ans.

Les déchets, après tri, sont vidés dans des alvéoles. Une station d'épuration est également présente pour la traite des lixiviats (jus de déchet). L'eau épurée est rejetée dans la Sormonne. Annexée au centre de stockage des déchets d'Eteignières, une plate-forme de compostage des déchets verts a été créée en 1997 par la société Arcavi. Le compost fabriqué est conforme à

la norme NF U 44 051 et suit la qualité ECO LABEL.

Il est vendu aux professionnels et aux agriculteurs locaux. Depuis 2007, le site est doté d'une unité de traitement et de revalorisation du biogaz. Le biogaz capté est revalorisé en énergies (électrique et chaleur).

La production électrique est de 1 MW. Pour assurer la préservation du site, des relevés réguliers sont réalisés sur les milieux naturels présents autour. Des relevés sont également effectués au sein du site. De plus, le site fera l'objet d'une surveillance pendant 30 ans après la fin d'exploitation de celui-ci. La société gère également un centre de tri présent sur la ville porte de Charleville-Mézières.

Plusieurs décharges illégales sont présentes au sein du Parc. Ces dépôts sauvages de déchets se retrouvent sur les bords de routes et même au sein de la forêt.

# Leviers d'actions pour le développement durable



## Politique d'aménagement du territoire

### Les SCémas de COhérences Territorial

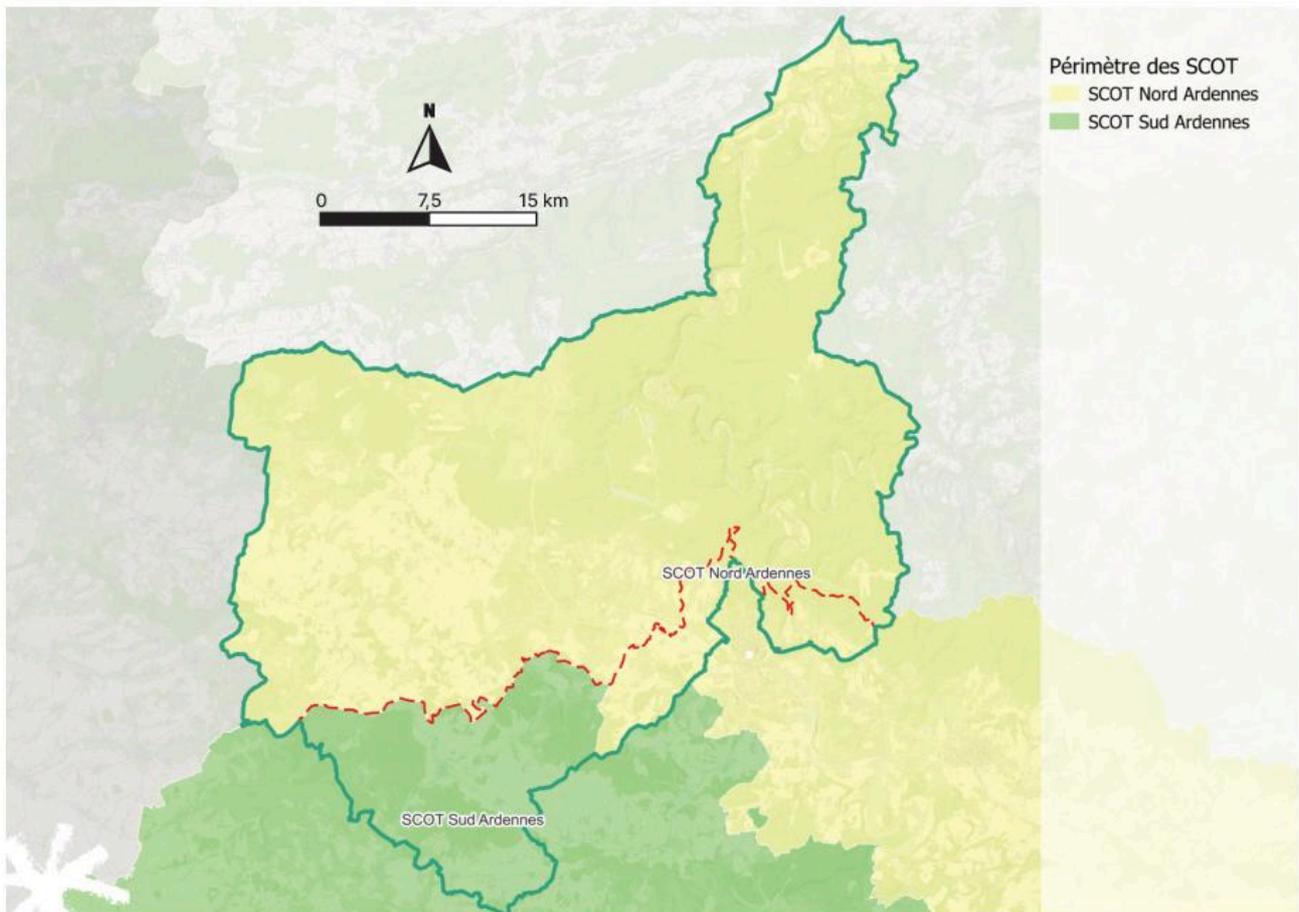
Depuis la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 dite loi Paysage, la charte d'un PNR est opposable aux documents d'urbanisme. Ainsi les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), et en absence de SCoT, les Plans locaux d'Urbanisme (PLU), doivent être compatibles avec les orientations et les mesures présentes au sein de la charte. Celle-ci doit également être compatible avec les règles générales et prendre en compte les objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Sur le périmètre d'étude, deux Schémas de Cohérences Territoriales sont en cours d'élaboration et couvrent l'ensemble des communes.

- \* Le SCoT Nord Ardennes, regroupe la CA Ardenne métropole, ainsi que les CC Ardennes Thiérache, Ardenne Rives de Meuse, Vallées et Plateau d'Ardenne et les Portes du Luxembourg. Son élaboration a été prescrite en mars 2020. 104 sont couvertes par le SCoT Nord Ardennes.
- \* Le SCoT Sud Ardennes regroupe les CC des Crêtes Préardennaises, de l'Argonne Ardennaise et du Pays Rethelois. Son élaboration a été prescrite en avril 2019, 12 communes sont couvertes par le SCoT Sud Ardennes.

Si les deux SCoT sont encore en cours d'élaboration, celui du Nord Ardennes a déjà approuvé son Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui fixe sur les paysages les visées suivantes :

- \* Mettre en scène et en récit les points de vue panoramiques du plateau d'Ardenne et de la vallée de la Chiers, qui participent à la composition d'un paysage typique et unique,
- \* Valoriser la forêt du plateau d'Ardenne auprès des habitants comme des visiteurs,
- \* Maintenir l'imbrication entre campagne et ville caractéristique de la dépression pré-ardennaise,
- \* Valoriser les liaisons entre la campagne et la ville de la dépression pré-ardennaise,
- \* Optimiser le potentiel touristique des berges de Meuse, de la Chiers, de la Semoy et de leurs haltes fluviales,
- \* Protéger les bocages de la Thiérache qui confortent la structure des paysages ouverts des plateaux et de leurs sommets forestiers,
- \* Veiller à l'intégration paysagère de toute nouvelle construction d'infrastructures et de bâtiments techniques, la structure des paysages ouverts des plateaux et de leurs sommets forestiers,
- \* Privilégier la qualité architecturale et urbaine des entrées de villes et villages du territoire dans l'urbanisation à venir.

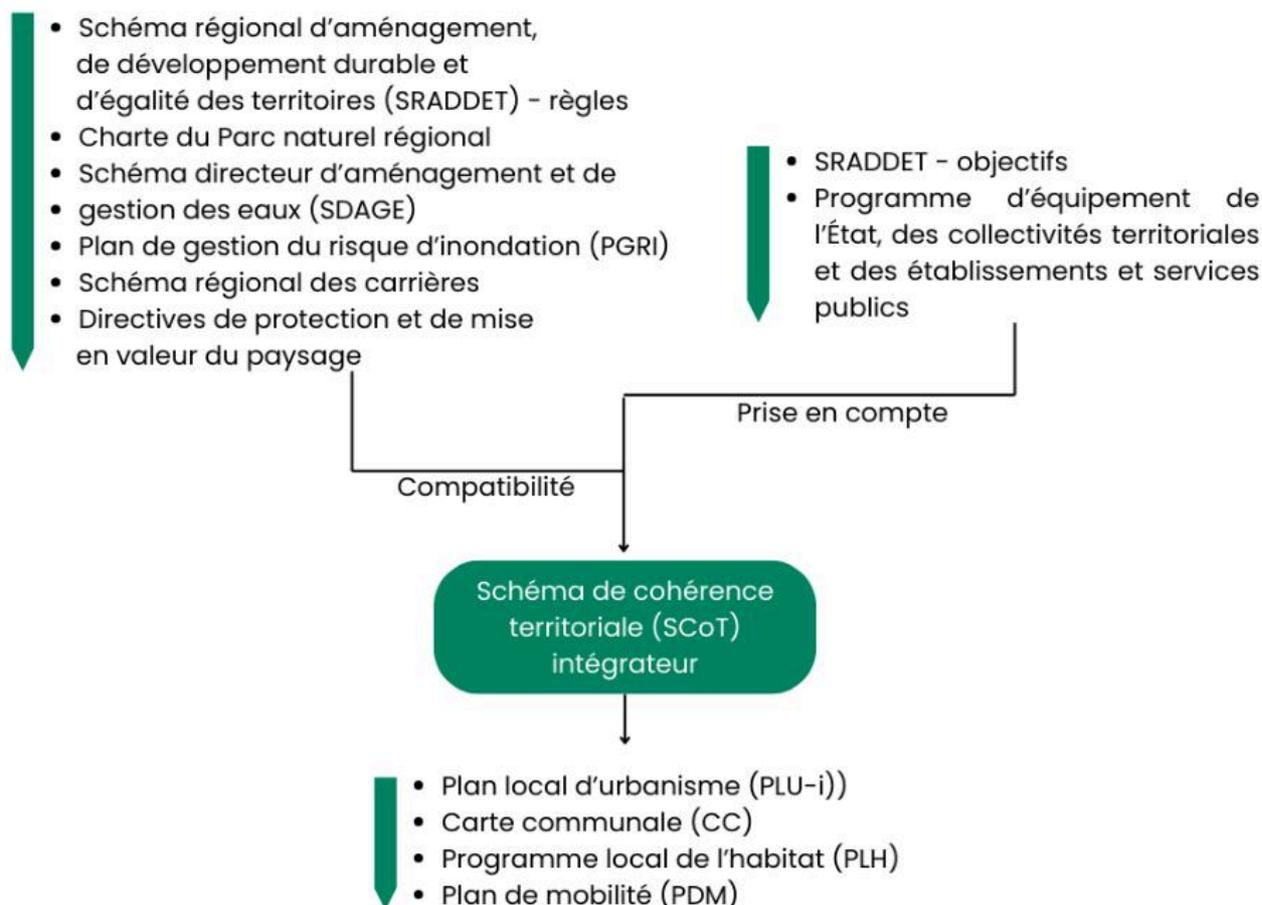


Schémas de cohérence territoriale (SCoT) sur le périmètre du Parc - Source : DataGrandEst 2023

En application des articles L. 131-1 et L. 142-1 du code de l'urbanisme, les SCoT jouent le rôle de document intégrateur pour les documents d'urbanisme locaux. À ce titre, il revient aux SCoT de se rendre compatible avec l'ensemble des documents mentionnés à l'article

L. 131-1, dont les chartes des parcs naturels régionaux. Les documents d'urbanisme de rang inférieur (cartes communales et plans locaux d'urbanisme) n'ont alors plus qu'à se référer au SCoT).

# Leviers d'actions pour le développement durable



Le reste du territoire est couvert par les Cartes communales, plans locaux d'urbanisme et règlements nationaux d'urbanismes.

On dénombre :

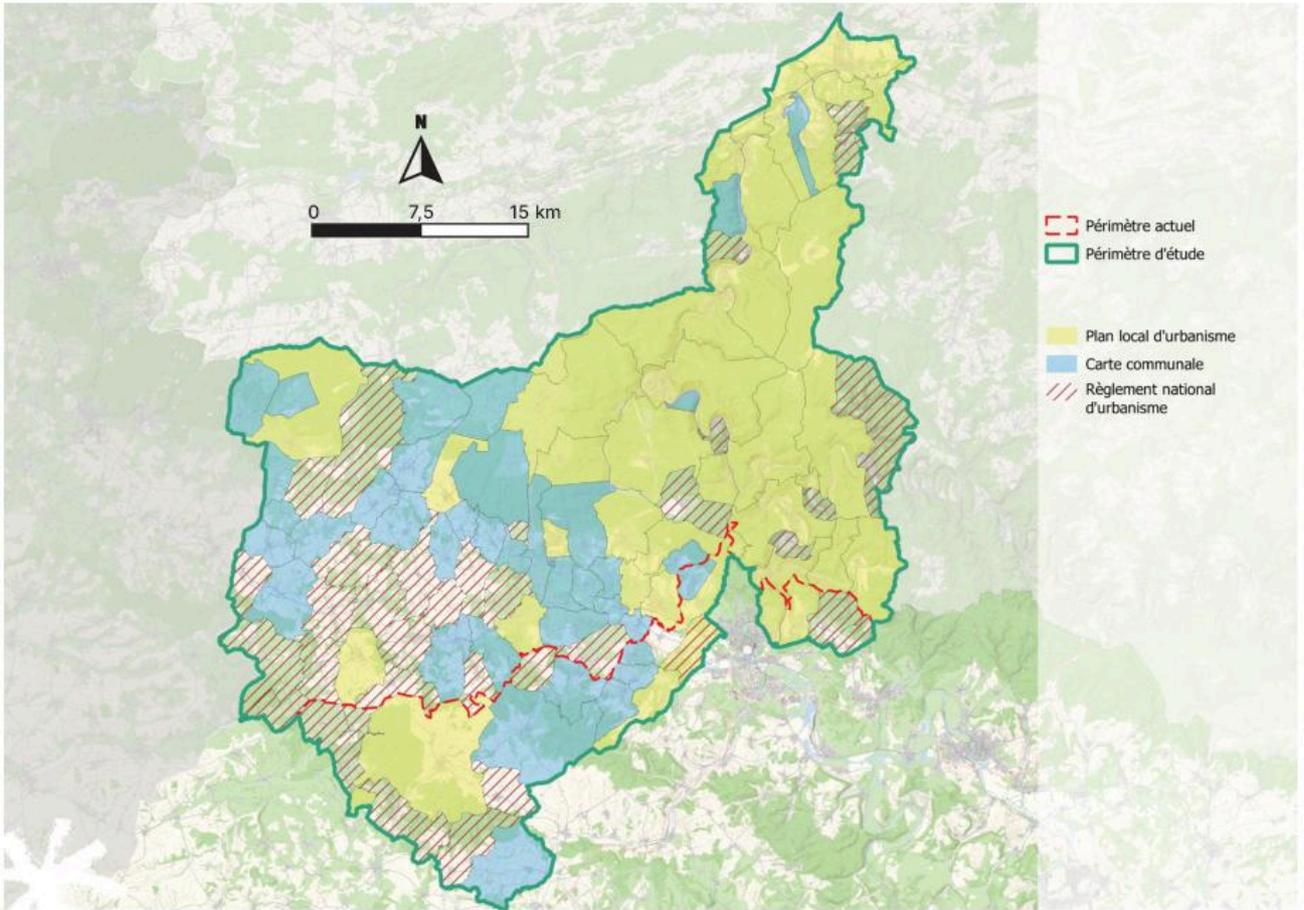
- \* 38 Cartes communales,
- \* 40 Plans locaux d'urbanismes,
- \* 38 Règlements nationaux d'urbanisme.

Depuis le 22 octobre 2020, la Communauté de communes des Crêtes préardennaise s'est engagée dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Actuellement, seul le projet de diagnostic a fait l'objet d'une restitution aux personnes publiques associées. D'autres procédures sont également en cours à l'échelle communale :

- \* La Grandville a prescrit l'élaboration de sa carte communale (CC) le 26 mars 2004,
- \* Belval a prescrit la révision de son PLU le 12 mars 2015,
- \* Aiglemont a prescrit la modification de son PLU le 12 décembre 2016,
- \* Damouzy a prescrit la modification de son PLU le 20 février 2017,
- \* Houldizy a prescrit la révision de sa CC le 8 février 2021,
- \* Sury a prescrit la révision de sa CC le 12 avril 2023,
- \* This a prescrit la révision de sa CC le 12 octobre 2023.

Enfin, plusieurs documents d'urbanisme sont actuellement opposables.



Documents d'urbanismes - Source : ANVA, DDT - 2024

## La Zéro Artificialisation Nette

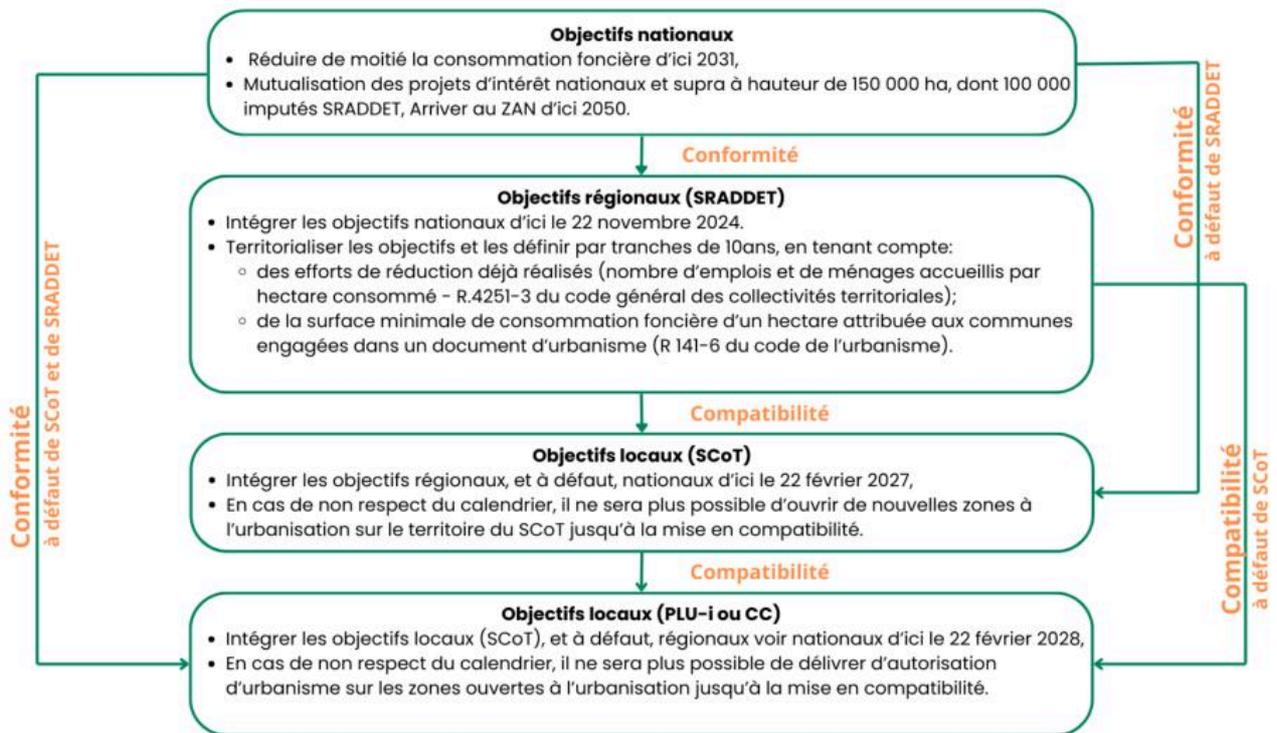
La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a introduit l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette" à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, la loi prévoit dans un premier temps de réduire de moitié la consommation foncière d'ici 2031.

Sa déclinaison doit dans un premier temps être mise en œuvre à l'échelle régionale, dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), puis les SCoTs, et enfin les documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU ou CC) lorsqu'ils existent. Le schéma placé ci-dessous en expose les conditions.

Par ailleurs, le SRADDET, dans sa version actuelle approuvée le 24 janvier 2020, comporte déjà des objectifs proches de ceux issus de la loi "Climat et résilience" :

✳ **Règle n°16 "Sobriété foncière"** : définir à l'échelle du SCoT, et à défaut du PLU(i), les conditions nécessaires pour réduire d'au moins 50% la consommation foncière d'ici 2030 et de tendre vers 75% d'ici 2050 ;

✳ **Règle n°17 "Optimiser le potentiel foncier mobilisable"** : identifier le potentiel foncier (friches, dents creuses, logements et locaux vacants) et démontrer l'utilisation prioritaire de ce potentiel avant toute extension urbaine.



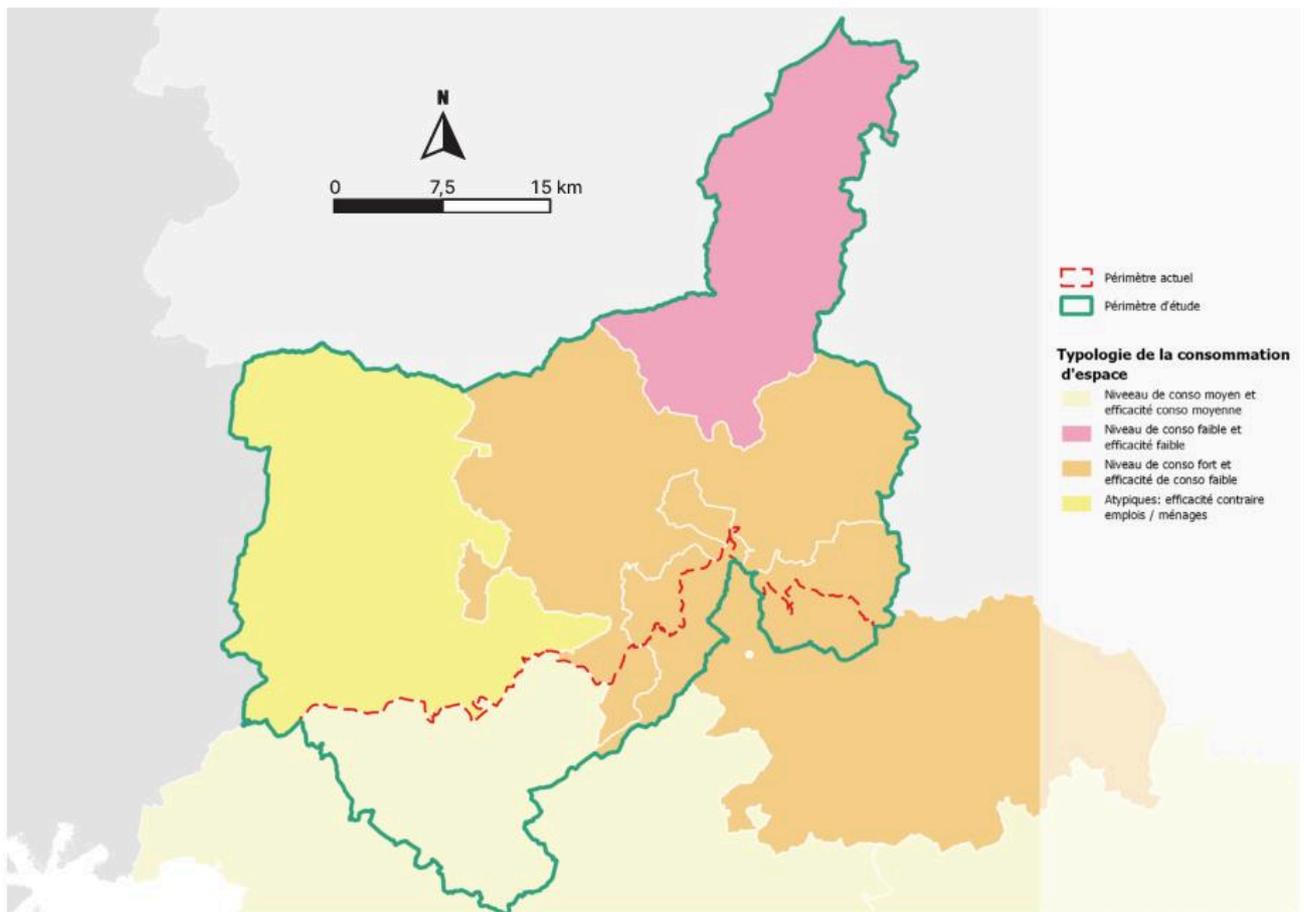
À l'échelle du périmètre d'étude du PNR, et d'après les données issues du portail national de l'artificialisation, environ 400 ha ont été consommés entre 2011 et 2021 (sans tenir compte de la consommation induite par la création de l'A304). L'enveloppe maximale, au vu des règles de la réglementation en vigueur, est donc de

l'ordre de 200 ha pour la période 2021-2031, dont environ 17 ha ont déjà été consommés en 2021. La vacance des logements, phénomène particulièrement présent sur le territoire, constitue une des pistes d'action, à l'instar du recyclage des friches, pour concilier développement territorial et sobriété foncière.

## La question des friches

Sur ce dernier point, on peut relever de nombreuses friches sur le territoire du PNR, conséquence de la désindustrialisation qu'a subi le département des Ardennes. Riches d'un passé industriel florissant, les communes de la vallée de la Meuse sont donc amenées à devoir gérer la reconversion de sites souvent pollués et présentant parfois des risques pour leur environnement ou même de leur population. Ces friches sont néanmoins un atout pour le territoire en raison de leur caractère déjà artificialisé.

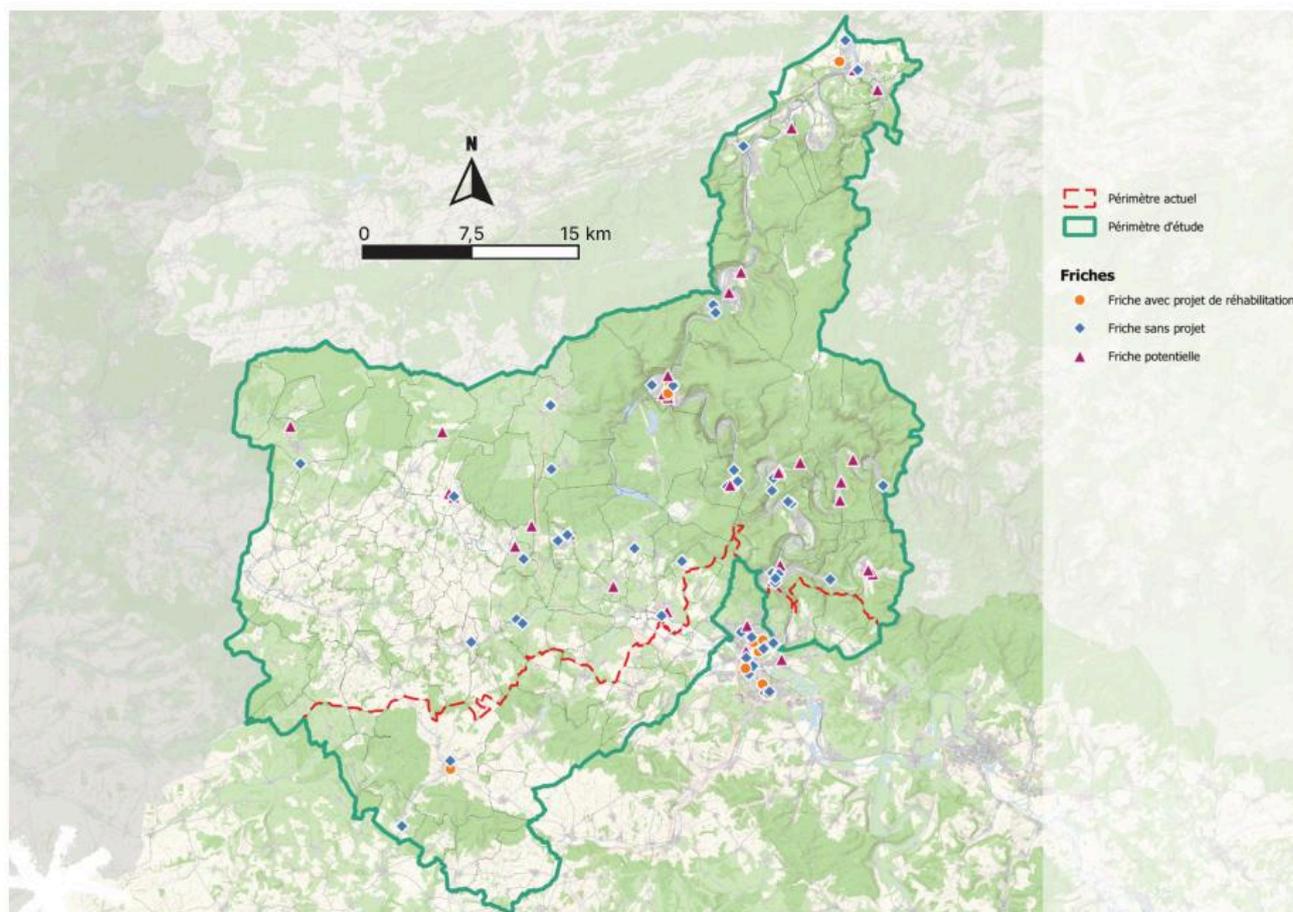
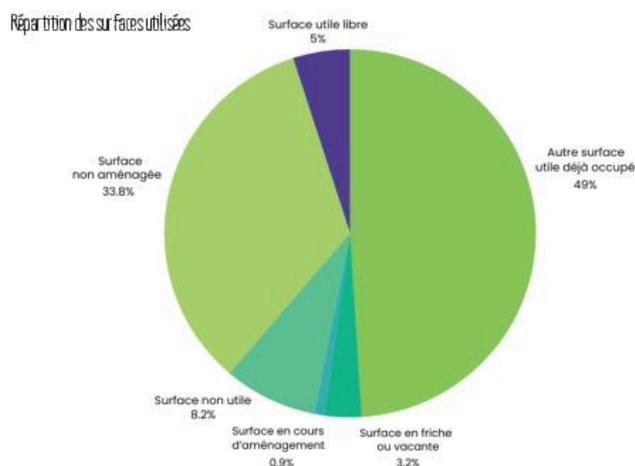
Selon l'observatoire des friches des Ardennes qui ne prend en compte ni les friches d'habitat, ni les friches agricoles, le périmètre actuel du PNR comporte environ 39 sites en friche dont 5 en cours de réhabilitation. À titre indicatif, la surface totale concernée approche les 54,1 ha. Le périmètre d'extension projeté du PNR n'affiche quant-à lui que trois friches pour une surface de 9,3 ha dont une est en cours de traitement. Le potentiel de conversion sur l'ensemble du périmètre projeté représente donc environ 63,4 ha.



Typologie de la consommation d'espace - Source: DDT - 2023

# Leviers d'actions pour le développement durable

Ces données restent estimatives dans la mesure où l'observatoire a été construit et actualisé par les services de la DDT sur la base de leur connaissance du territoire, en lien avec les collectivités. Par ailleurs, le caractère vivant de l'occupation des sites ne permet pas de fiabiliser en temps réel les données utilisées pour le diagnostic.



Fiches recensées sur le territoire du Parc - Source : PNRJ, Data.gouv - 2023

## La Trame Verte et Bleue

Le concept de continuité écologique a été d'abord introduit par la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE 2000/60/CE) puis transposé dans le cadre du Grenelle de l'environnement. La TVB est un réseau de continuités écologiques composé de réservoirs de biodiversité (cœurs de nature) et de corridors écologiques (voies naturelles de déplacement). Elle est menacée notamment par des éléments de fragmentation mais également la pollution, le changement climatique, la dégradation des milieux naturels, etc. C'est également un outil d'aménagement durable du territoire visant à enrayer la perte de biodiversité, à préserver la fonctionnalité des écosystèmes tout en prenant en compte les activités humaines.

✳ **La Trame verte** représente le réseau d'espaces naturels terrestres, tels que les parcs, les forêts, les

prairies, ou les corridors de biodiversité terrestres (haies par exemple). Ces espaces sont connectés de manière à permettre aux plantes, aux animaux et aux autres organismes de se déplacer d'un habitat à un autre. Cela favorise la dispersion des espèces, la reproduction, la recherche de nourriture et la survie.

✳ **La Trame bleue** est similaire, mais elle se concentre sur les milieux aquatiques, y compris les rivières, les lacs, les marais, les zones humides et d'autres habitats aquatiques. Comme pour la Trame verte, la Trame bleue vise à créer des corridors aquatiques connectés pour permettre aux espèces aquatiques de se déplacer, de se reproduire et de maintenir des populations saines. Elle contribue également à la gestion durable de la ressource en eau.

### La Trame Verte et Bleue sur le périmètre actuel du Parc

Entre 2013 et 2015, le territoire du PNR a fait l'objet d'une première analyse de la Trame verte et bleue, mettant en évidence le potentiel d'accueil de la biodiversité en fonction de l'occupation du sol et de l'éventuel degré de protection des milieux (ZNIEFF, ZSC ...).

Issue d'un travail de modélisation, cette première approche TVB selon la méthode dite "paysagère" a fait l'objet d'une sensibilisation auprès des collectivités locales dans le cadre de la publication de « Pré-diagnostic écologique ».

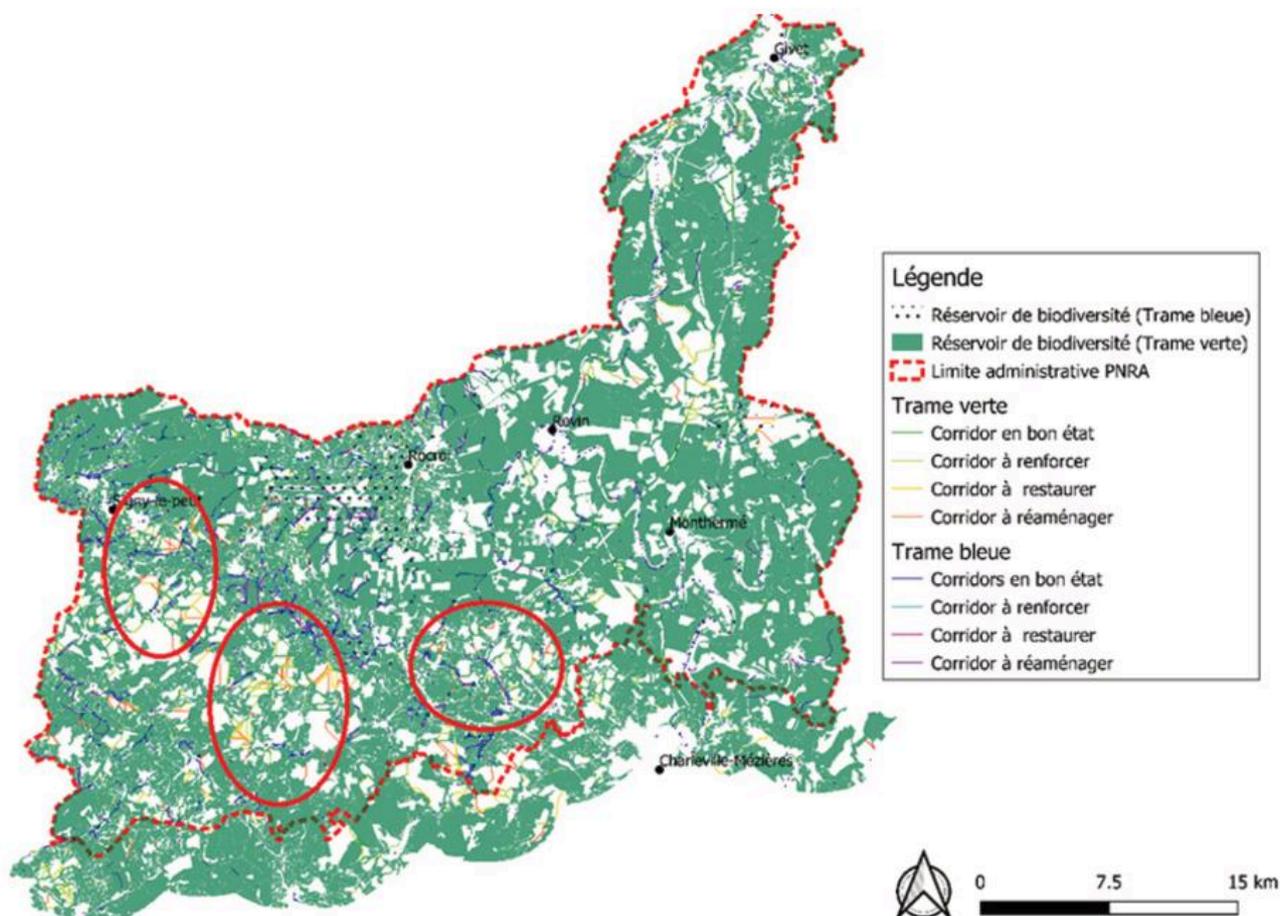
Entre 2017 à 2019, un programme de restauration du bocage a ensuite été mis en place par le PNR des Ardennes dans le cadre de l'appel à projet « Restauration du bocage » de la Région Grand Est. Ainsi, 8,5 km de haies champêtres ezplantées d'essences locales, 270 arbres fruitiers et grands arbres isolés, 144 arbustes fruitiers, répartis sur un total de 15 communes. Ces plantations sont bénéfiques dans la restauration des continuités écologiques sur le territoire.

Entre 2019 et 2022, le PNR des Ardennes a été lauréat de l'appel à projet 2019 "Trame verte et bleue Grand Est". Celui-ci a permis de planter 3,3 km de haies et 152

arbres fruitiers, de créer ou restaurer 8 mares et de semer 1,5 ha de prairies fleuries sur 12 communes différentes, ce qui améliore d'autant plus les continuités écologiques sur le territoire.

Dans le cadre de cet appel à projet, un diagnostic précis de la Trame verte et bleue a été réalisé par le Parc en 2020 sur le périmètre actuel.

Sur le périmètre du parc, 51% de la surface est représenté par des réservoirs de biodiversité, 28% par des milieux à maintenir, 5,5% par des milieux à améliorer, 2,5% par des milieux à restaurer et 13% par des milieux très fragmentant principalement représentés par les zones urbanisées et zones d'activités. Cette représentation met clairement en évidence les zones prioritaires d'actions comme étant la Thiérache Ardennaise, le Val de Sormonne. Ces secteurs possèdent tous un point commun qui est la présence de zones agricoles peu favorables à la biodiversité. Le principal enjeu sera donc de recréer un maillage bocager, notamment sur les corridors identifiés dans le SRADDET.



Diagnostic de la Trame verte et bleue sur le PNRA des Ardennes - 2020

Pour l'analyse de la Trame verte et bleue du PNRA, quatre sous-trames ont été retenues par le conseil scientifique du Parc :

- \* Une première sous-trame boisée réunissant tous les habitats de forêt et de ligneux hors forêt. De ce fait l'espèce choisie pour représenter ce milieu pourra trouver refuge dans les milieux boisés tout en se déplaçant avec les linéaires de ligneux présents sur le territoire, ce qui représentera bien la sous-trame communément appelée la sous-trame forestière.
- \* Une sous-trame ouverte, regroupant les habitats de terres arables, pâturages, friches, prairies comme habitats principaux mais intégrant tout de même un peu les linéaires de haies comme protection pour la faune.

- \* Une troisième sous-trame d'eau statique regroupant principalement les zones humides inventoriées par les agents du parc.
- \* Enfin, une sous-trame d'eau courante a également été retenue, elle regroupe l'ensemble des cours d'eau présents sur le territoire.
- \* Pour chaque sous-trame, une espèce typique de ces milieux a été sélectionnée et présente les critères écologiques les plus impactés par la fragmentation des habitats. Ainsi, des coefficients de friction ont été calculés pour chaque espèce, et une carte de chaque sous-trame a pu être proposée.

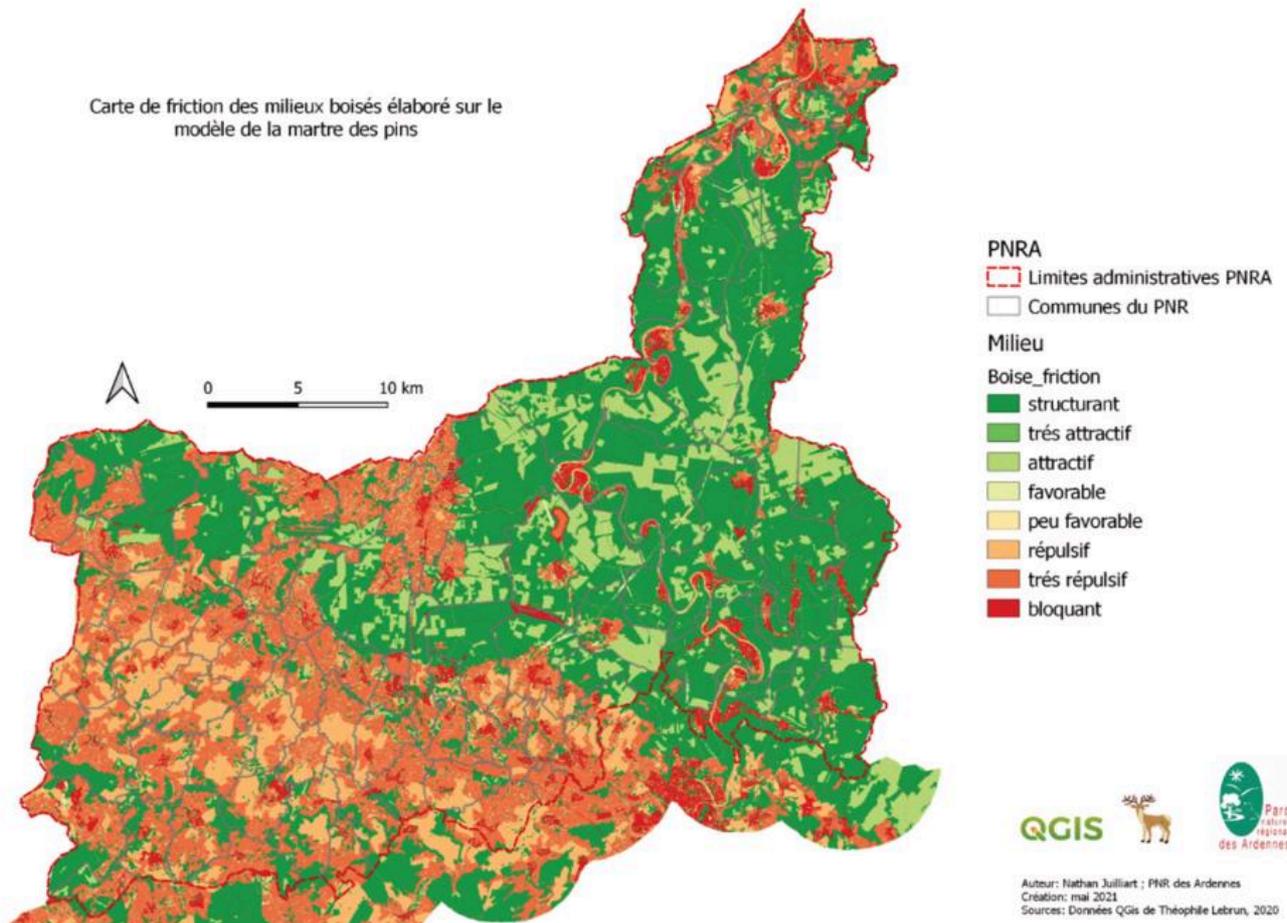
## La sous-trame boisée

Les milieux boisés est une composante majeure du territoire du parc avec une couverture de près de 51% de la surface. Ce milieu accueille une biodiversité remarquable avec la présence de nombreuses espèces patrimoniales. Ils constituent notamment de vrais réservoirs de biodiversité pour l'accomplissement du cycle de vie des espèces communes et rares dépendantes de ce milieu. Les forêts dépendant à 21% du régime domanial, à 40% du régime communal et à 39% du régime privé. Ces dernières années, ce milieu subit des changements importants avec l'arrivée d'un parasite : le scolyte, ainsi que l'augmentation des périodes de sécheresses qui impactent de façon non négligeable les grandes monocultures de résineux du massif Ardennais. Sur le secteur de la Thiérache et du Val de Sormonne, les milieux boisés sont principalement constitués de bosquets et des réseaux de haies du

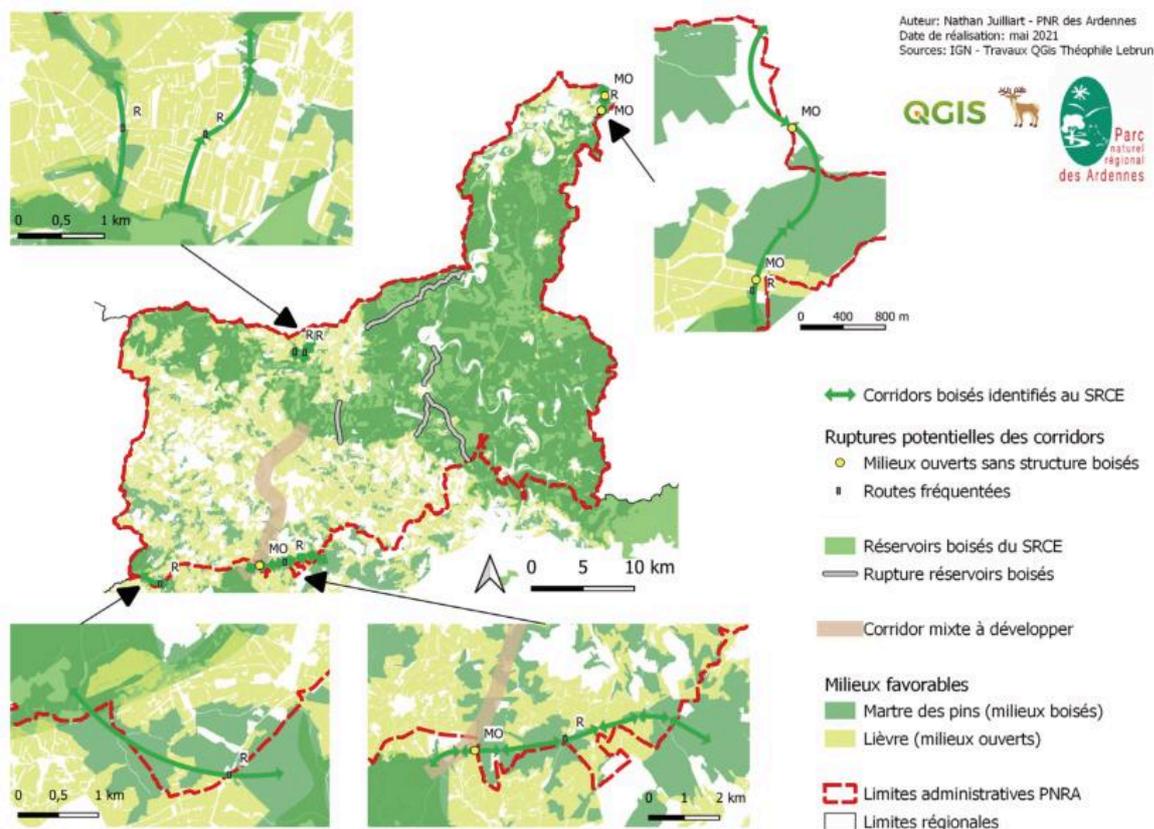
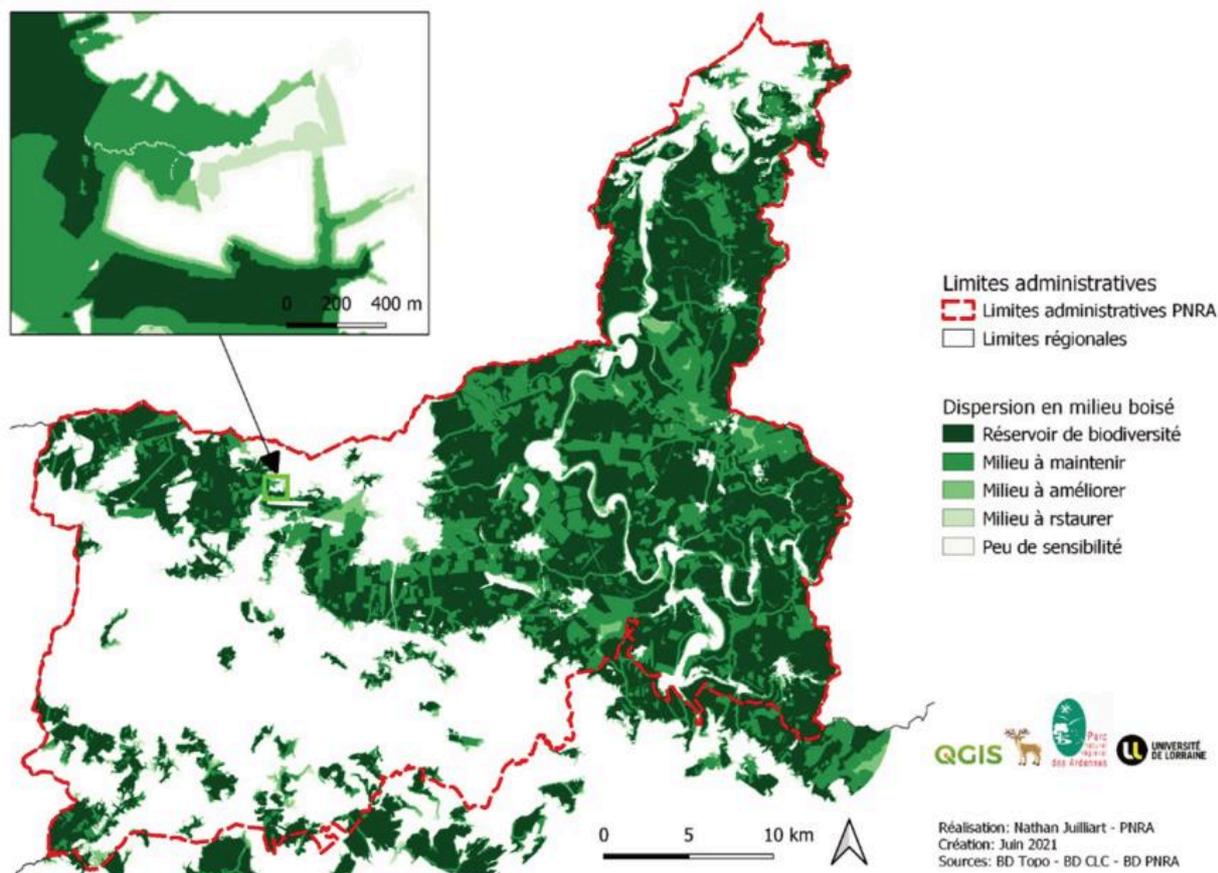
paysage bocagers. Ces derniers ont également diminué au cours du dernier siècle avec le remembrement et l'extension des zones agricoles. Le principal enjeu pour cette sous trame est donc de reconquérir et restaurer le paysage bocager Ardennais.

Pour étudier la connectivité de la sous-trame boisée, la martre des pins (*Martes martes*) a été retenue par le conseil scientifique du PNR des Ardennes. En effet la martre des pins est très forestière, elle y passe plus de 90% de son temps, les tranchées forestières pour le passage de lignes électriques peuvent impacter son déplacement et elle est très fragmentée par les routes. De ce fait la martre des pins devient le candidat parfait.

Carte de friction des milieux boisés élaboré sur le modèle de la martre des pins



# Leviers d'actions pour le développement durable

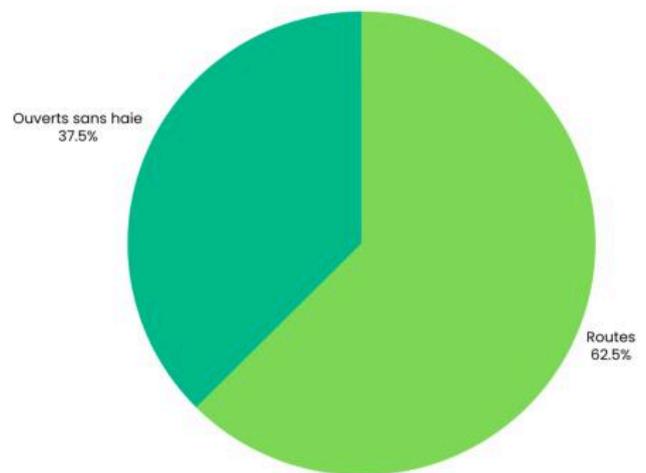


Sur le territoire, peu de corridors boisés sont identifiés au SRCE. Cela s'explique par la présence de grandes aires boisées fortement connectées entre elles, notamment dans l'ensemble du massif forestier Ardennais. Les 5 corridors identifiés au SRCE se situent : Dans la pointe de Givet, pour connecter le massif forestier Ardennais aux forêts et boisement situés plus au nord. Sur le plateau de Rocroi, pour relier la forêt communale de Taillette aux boisements situés plus au nord le long de la frontière belge. Mais également dans le Sud du Parc en Thiérache Ardennaise, où les enjeux sont de connecter les nombreux boisements dispersés afin de constituer un réseau autour de la forêt de Signy-l'Abbaye. Lors de la déclinaison sur chaque commune d'autres enjeux de connexion de petit boisement peuvent être mis en évidence. Notamment sur l'axe Sud

Nord pour connecter les boisements du bas de la Thiérache au massif forestier Ardennais. Cette connexion est représentée sur la carte par l'axe marron clair (Corridor Mixte du SRCE). Il en existe également un deuxième situé à gauche de Charleville-Mézière passant par les communes de Warcq et Fagnon. Dans le Massif Ardennais, les enjeux sont différents puisque l'occupation du sol est essentiellement forestière. Dans ce secteur, on retrouve cependant de grandes cultures de résineux. Ce type d'habitat monospécifique n'est pas aussi accueillant pour la faune que les forêts de feuillus. Dans le massif certaines grandes zones de résineux pourraient être à l'origine d'une fragmentation du continuum forestier pour certaines espèces.

Les éléments de rupture potentiels rencontrés sur les corridors identifiés sont principalement des axes routiers et des zones ouvertes (pâturages/ zones agricoles) sans éléments paysagers (haies, bosquets) permettant la circulation des espèces de milieu boisé. Les actions à prioriser seront donc principalement la création d'ouvrages pour aider la faune à franchir les axes routiers ainsi que la plantation de haies pour reconstituer un paysage bocager permettant la connexion des zones boisées.

3 fiches actions ont été rédigées pour agir en faveur de la sous-trame boisée : Planter et renforcer les réseaux de haies (Fiche n°1, priorité 1) ; Créer des ouvrages pour aider la petite faune à franchir les axes de transport (Fiche n°2, priorité 1) ; Suppression des plantations de résineux aux profits des feuillus (Fiche n°3, priorité 3).



Nature des points de rupture et de vigilance observés sur les corridors de la sous-trame forestière PMRFL - 2020

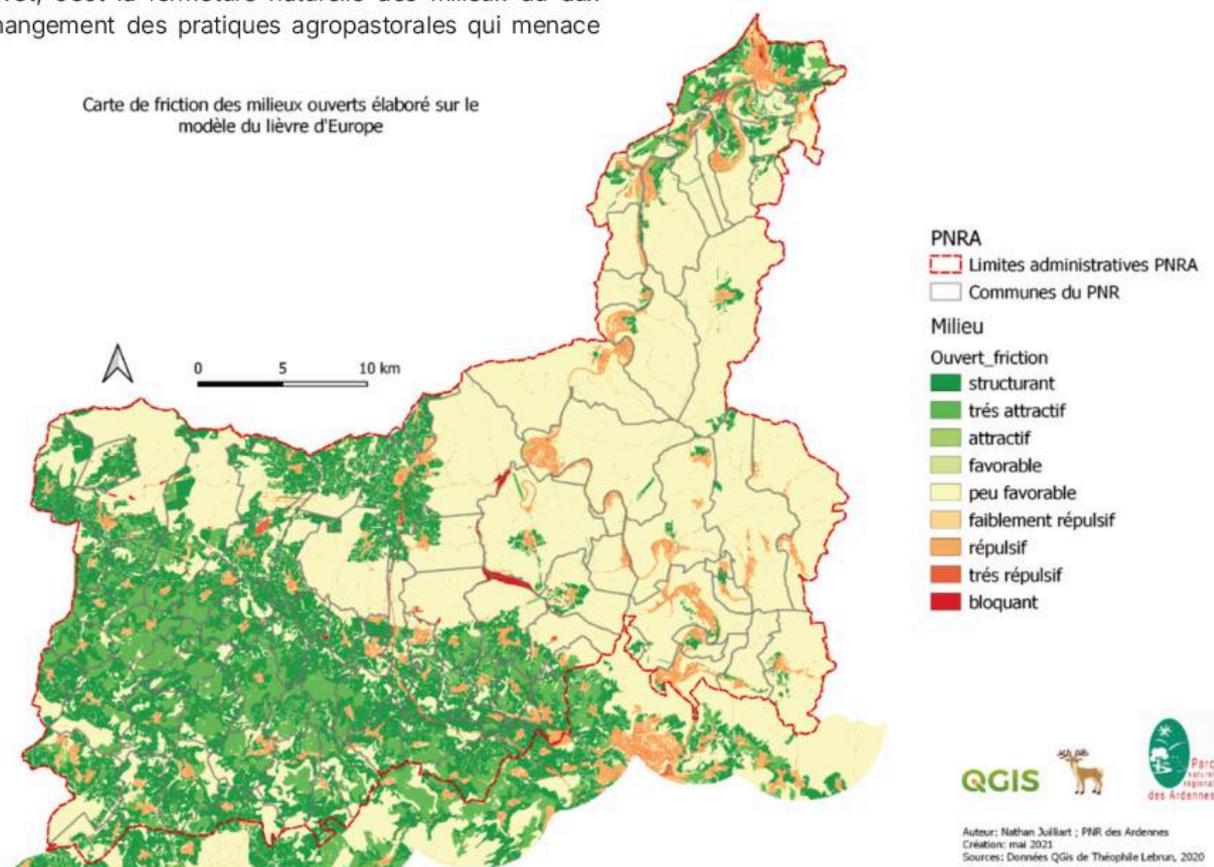
## Sous-trame ouverte

Les milieux ouverts ont été considérés dans notre étude comme étant toutes les milieux ouverts de type prairiaux permanent. Ces milieux représentent 24% de la surface des espaces naturels du PNR des Ardennes. Ce type de milieu est principalement représenté en Thiérache Ardennaise et dans le Val de Sormonne. On en retrouve également sur le plateau de Rocroy sous formes de bocages humides et dans la pointe de Givet avec un assemblage de prairies calcaires riche en biodiversité. La qualité et la quantité des milieux prairiaux est en déclin sur le territoire du PNR bien que ceux-ci soient encore bien représentés. En Thiérache la principale cause de la régression de cet habitat est due à l'extension des terres cultivées qui s'étendent de plus en plus sur les paysages bocagers. Sur le plateau de Rocroy et dans la pointe de Givet, c'est la fermeture naturelle des milieux du aux changement des pratiques agropastorales qui menace

les milieux ouverts. Les enjeux en termes de conservation et restauration des réservoirs de biodiversité et de la connectivité des corridors sont donc importants sur le territoire du PNR. Notamment sur la partie Sud-Ouest du territoire. Ce secteur étant très agricole, l'enjeu sera donc de mobiliser les agriculteurs et éleveurs autour de projets en commun pour développer un paysage favorable à la circulation de la biodiversité.

Pour étudier la connectivité de la sous-trame ouverte, le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) a été retenue par le conseil scientifique du PNR des Ardennes. Pour la sous-trame de milieux ouverts le lièvre d'Europe correspond le mieux aux attentes et a été choisi par le conseil scientifique afin de représenter cette sous-trame.

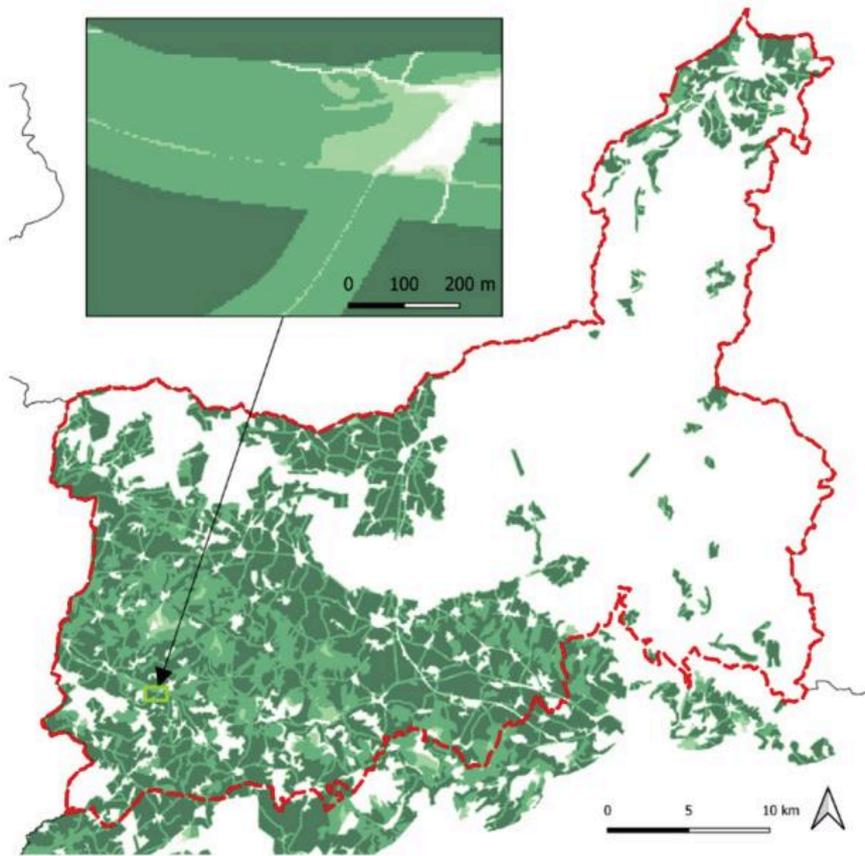
Carte de friction des milieux ouverts élaboré sur le modèle du lièvre d'Europe



Sur le territoire, de nombreux corridors de milieu ouvert sont identifiés au SRCE. Principalement situés en Thiérache Ardennaise, sur le Val de Sormonne, le plateau de Rocroi et la Pointe de Givet, leur nombre est dû à la présence d'un fort morcelage de ce milieu. Cela est notamment expliqué par les axes routiers, les zones agricoles et urbanisées. Sur la Pointe de Givet, les corridors de milieu ouvert ont pour principal objectif de lier le site Natura 2000 des prairies calcaires de la pointe de Givet aux autres prairies calcaires présentes à l'Ouest en Belgique et au Nord Est en Belgique également. Sur

le plateau de Rocroi, les corridors ouverts ont pour objectif de lier les prairies humides entre elles. C'est un secteur où le bocage est plutôt bien conservé et qui abrite une bonne biodiversité. Sur le Val de Sormonne et la Thiérache, les jonctions représentées ont pour principal objectif de relier des zones de prairies permanentes. Dans ces deux secteurs on retrouve notamment de grands espaces d'agriculture intensive qui viennent interrompre les corridors de cette sous trame.

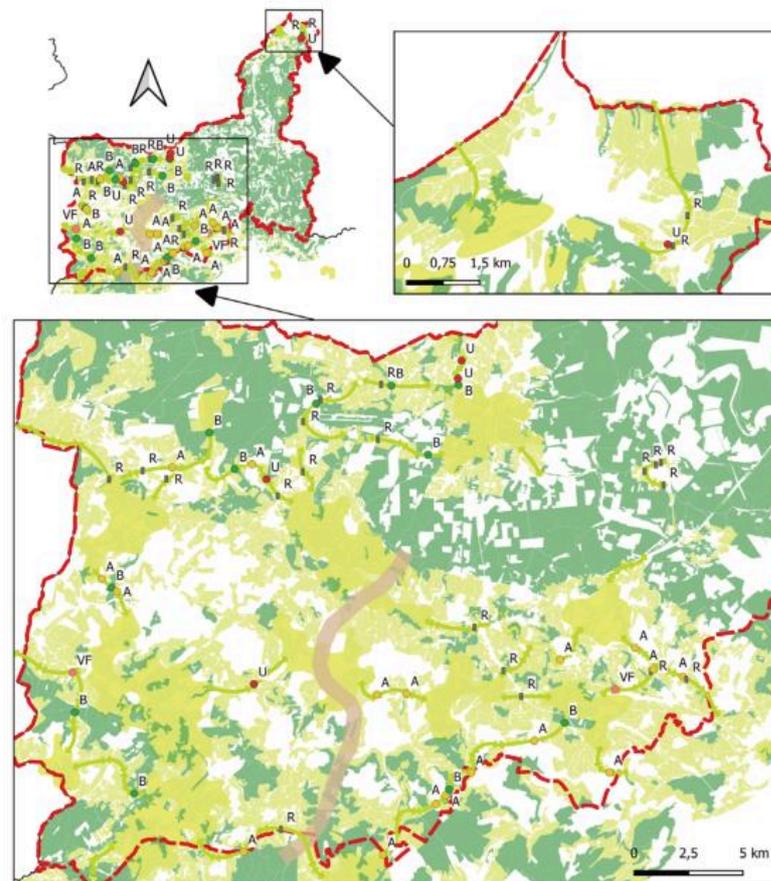
# Leviers d'actions pour le développement durable



Limites administratives  
 [Red dashed line] Limites administratives PNRA  
 [White box] Limites régionales

Dispersion en milieu ouvert  
 [Dark green box] Réservoir de biodiversité  
 [Medium green box] Milieu à maintenir  
 [Light green box] Milieu à améliorer  
 [Very light green box] Milieu à restaurer  
 [White box] Peu de sensibilité

Réalisation: Nathan Juillart - PNRA  
 Création: juin 2021  
 Sources: BD Topo - BD CLC - BD PNRA



Réservoirs des milieux ouverts du SRCE  
 Corridor ouvert identifié au SRCE

Ruptures potentielles des corridors

Zone agricole (A)  
 Bande boisée (B)  
 Route fréquentée (R)  
 Zone d'habitation (U)  
 Voie ferrée (VF)

Corridor mixte à développer

Milieux favorables  
 Lièvre (milieux ouverts)  
 Martre des pins (milieux boisés)

Limites administratives PNRA  
 Limites régionales

Auteur: Nathan Juillart - PNR des Ardennes  
 Réalisation: mai 2021  
 Sources: IGN - Travaux QGIS Théophile Lebrun

Les points de vigilance identifiés sont à près de 65% expliqués par des axes routiers et zones d'agriculture intensive. Il semble cependant que les enjeux soient différents selon les secteurs : Sur la pointe de Givet les éléments de rupture sont d'avantage urbain, notamment avec l'extension du centre commercial Ardennes Rives de Meuse et le développement pavillonnaire. Sur le plateau de Rocroi, les éléments de ruptures sont d'avantage des zones boisées assez larges et denses qui perturbent la continuité. Sur ce secteur il peut donc être intéressant de rouvrir certaines parcelles qui ont été reboisées volontairement. Sur la Thiérache et le val de Sormonne, les ruptures sont principalement les axes routiers et les grandes aires agricoles. Sur ce secteur les enjeux seront davantage de rétablir des connexions entre les zones de prairies ou de bocage encore existant par l'intermédiaire de la création de bandes enherbées accompagnées ou non de haies.

5 fiches actions ont été rédigées pour agir en faveur de la sous trame milieux ouverts : Conserver la connecti-

## Sous-trame d'eau statique (lenthique)

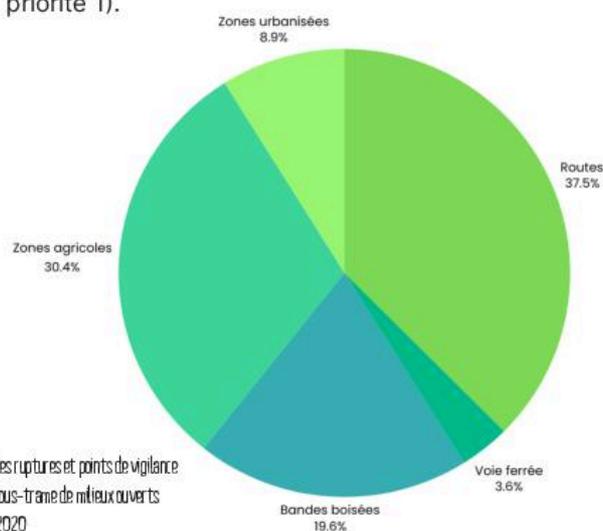
Les zones humides constituent un ensemble de milieux assez bien représentés sur le territoire du Parc. La grande majorité de ce milieu naturel est retrouvé sur le plateau de Rocroi avec l'omniprésence de landes, rizières, prairies et boisements humides.

Les zones humides sont également bien représentées sur la partie haute à l'Est du massif Ardennais avec de grandes zones de tourbières s'étendant jusqu'à la frontière Belge.

Ces milieux accueillent une flore et une faune très diversifiées et spécifiques aux sols humides. Ce sont des espaces très sensibles aux activités humaines, aux pollutions et au réchauffement climatique. En effet, les importants épisodes de canicules estivales observées depuis plusieurs années menacent l'assèchement de certains de ces milieux.

Les objectifs pour la sous trame des zones humides sont principalement de préserver l'existant. La modélisation utilisée n'a, au moment de l'étude, pas pris en compte les réseaux de mares du territoire qui peuvent jouer un rôle de corridor important autre que les zones de ripisylve identifiées au SRCE. Les objectifs déterminés sont de préserver les zones humides et mares existantes. La création de mares permettant des jonctions entre deux zones humides peut également être envisageable.

tivité des pelouses calcaires de la pointe (Fiche n°4, priorité 2) ; Ajouter des bandes enherbées dans les paysages agricoles (Fiche n°5, priorité 1) ; Valoriser la filière herbe en Thiérache Ardennaise (Fiche n°6, priorité 2) ; Favoriser les pratiques agricoles extensives (Fiche n°7, priorité 2) ; Créer des ouvrages pour aider la petite faune à franchir les axes de transports (Fiche n°8, priorité 1).



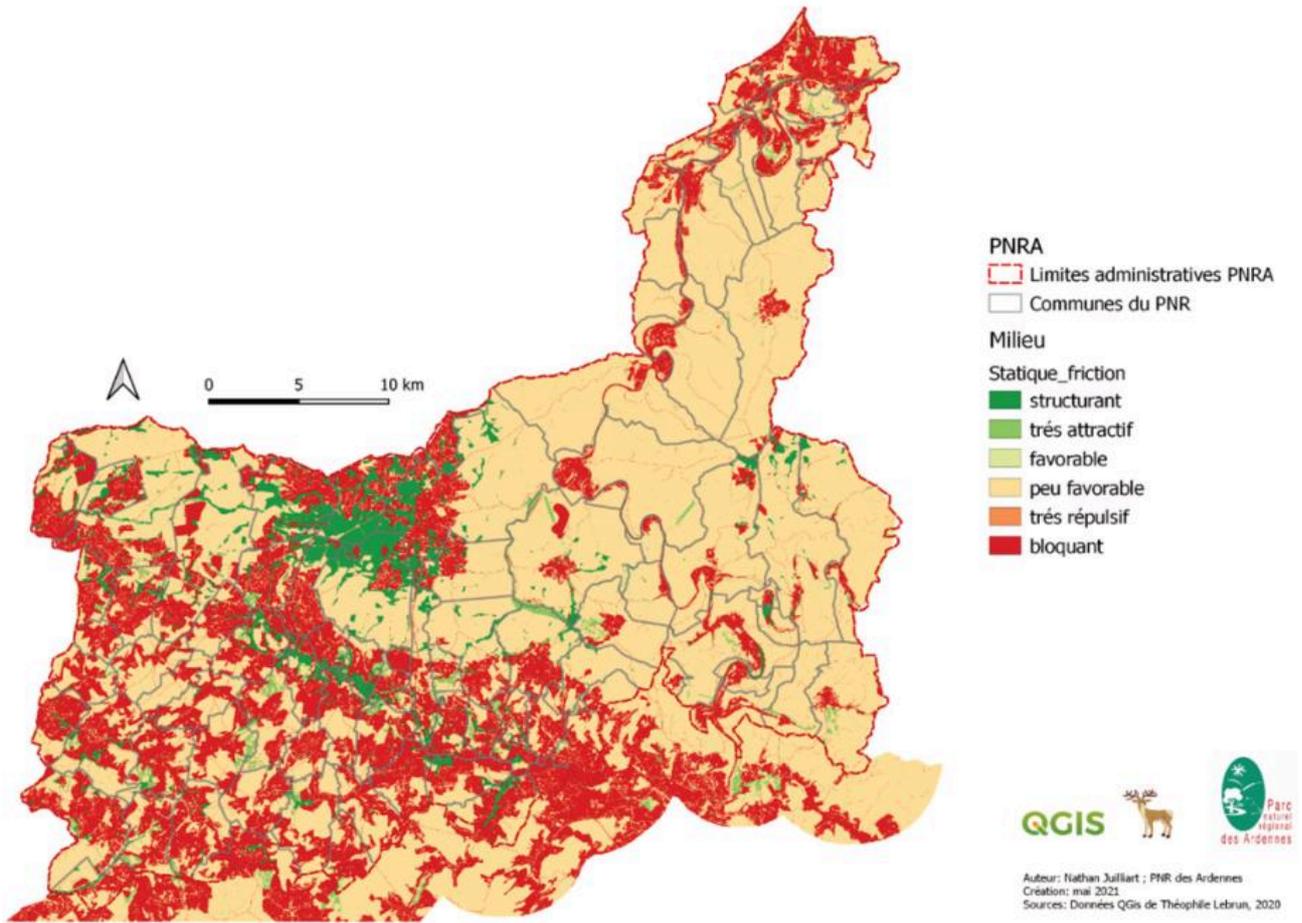
Nature des ruptures et points de vigilance pour la sous-trame de milieux ouverts  
PNRA - 2020

Sur le territoire du Parc, les zones humides ont fait l'objet d'un recensement précis sur l'ensemble du territoire. Cette analyse fine et précise a permis d'avoir des données fiables sur lesquels s'appuyer pour déterminer les enjeux. Les principaux objectifs identifiés pour ce milieu sont donc la préservation des sites existants, la restauration des sites à fort potentiel biologique et la reconnexion des ruptures liées aux infrastructures routières qui fragmentent les réservoirs de biodiversité.

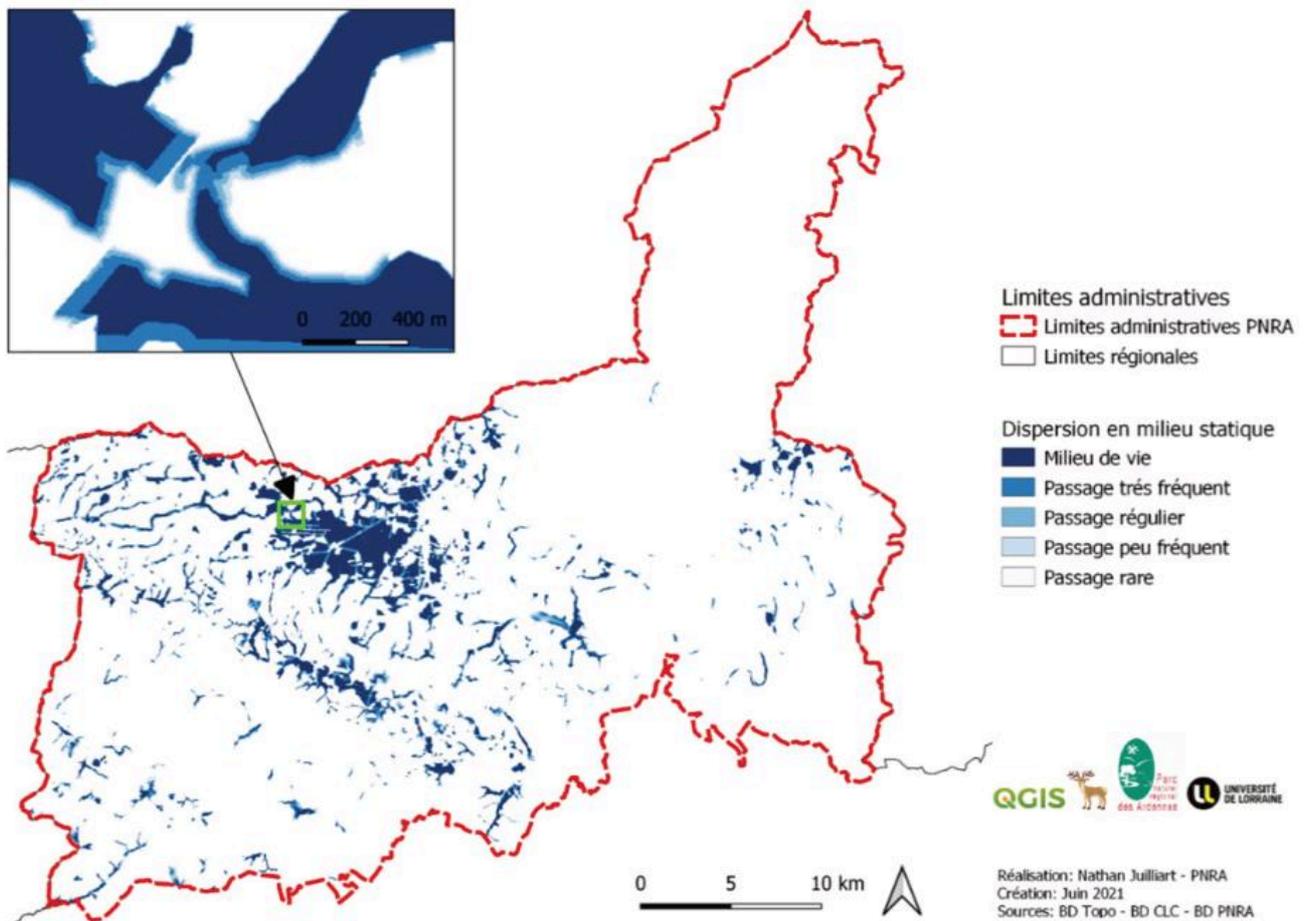
Pour étudier la connectivité de la sous-trame d'eau statique, le triton crêté (*Triturus cristatus*) a été retenue par le conseil scientifique du PNR des Ardennes.

Concernant les passages à amphibiens, un recensement des zones d'écrasement pourrait permettre de situer les secteurs précis sur lesquels il serait pertinent de mettre en place ce genre d'ouvrage. Pour cette sous trame les objectifs seront donc à préciser plus finement.

3 fiches actions ont été rédigées pour agir en faveur de la sous trame eau statique : Renforcer le réseau de mares (Fiche n°9, priorité 1) ; Restaurer des zones humides dégradées (Fiche n°10, priorité 3) ; Installer des passages à amphibiens (Fiche n°11, priorité 1).



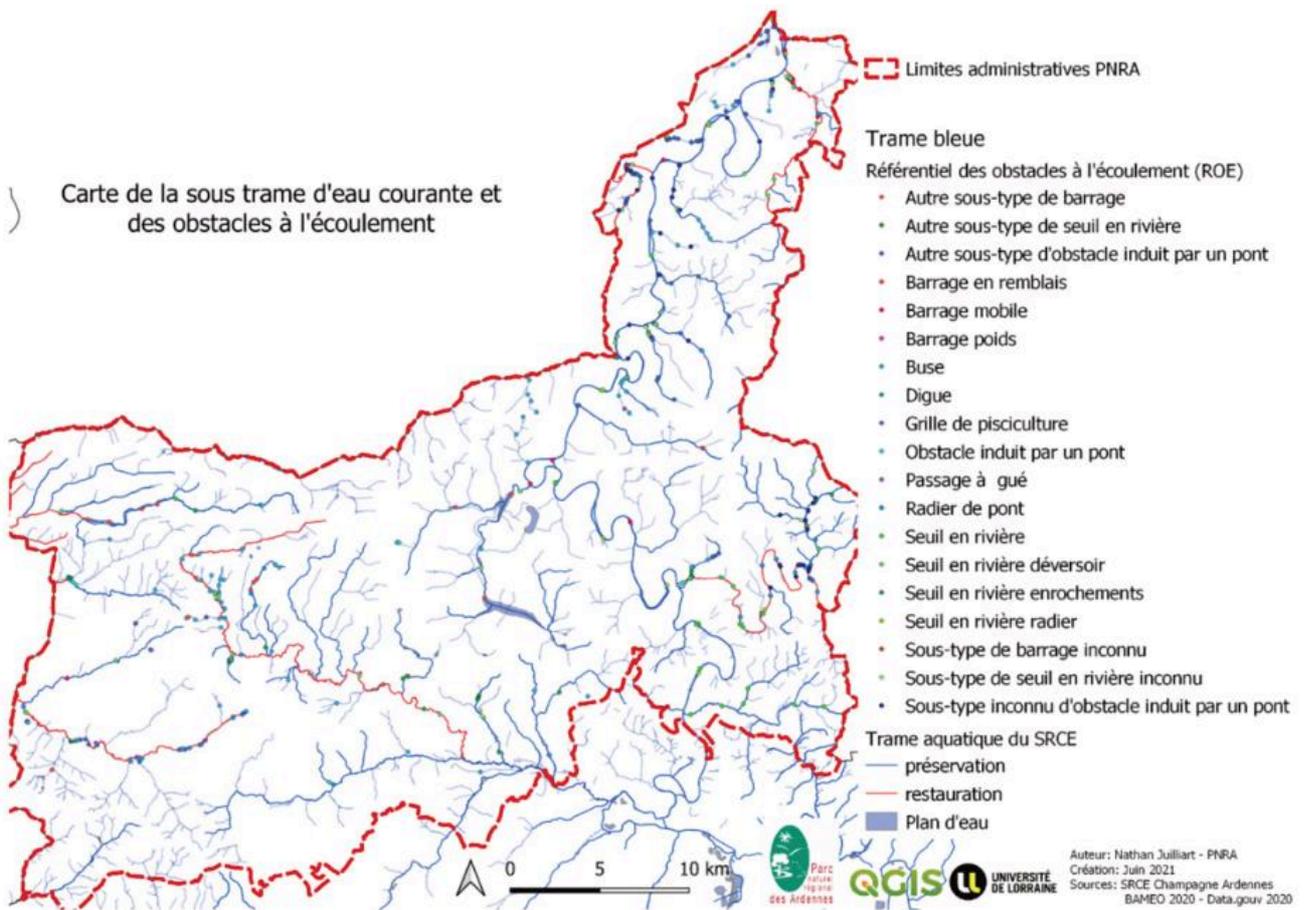
Carte de friction des zones humides élaboré sur le modèle du triton crêté



## Sous trame d'eau courante (Iothique)

Le PNR des Ardennes est traversé du Sud Est au Nord par la Meuse qui s'écoule sous forme de méandres en fond de vallée. On y retrouve également la Semois sur l'Est du Parc. Sur le reste du territoire on retrouve de nombreux ruisseaux répartis de façon plutôt uniforme. Tous ces cours d'eau possèdent déjà des plans d'aménagement tels que les SDAGE qui sont pris en compte dans les SCOT, et les SAGE qui sont pris en compte dans les PLU.

Ce milieu possédant déjà des schémas d'aménagement, nous allons juste cartographier les continuités écologiques présentes sur le territoire et proposer des actions de restauration possibles. Pour étudier la connectivité de la sous-trame d'eau courante, le castor d'Europe (Castor fiber) a été retenu par le conseil scientifique du PNR des Ardennes.

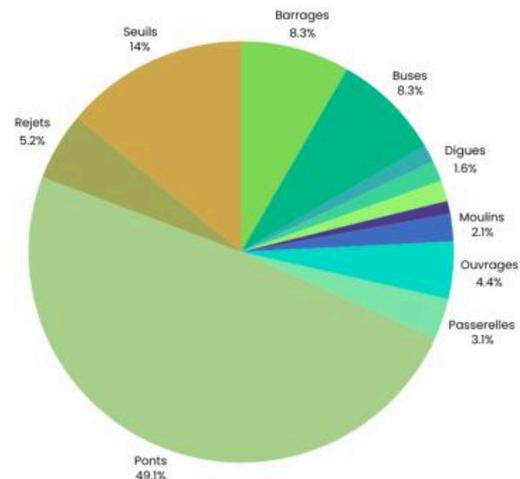


Pour la sous-trame d'eau courante des espèces piscicoles telle que la truite fario (Ovidio M., Sordello R.) ont été proposées. Aux vues de la dynamique suivie pour les deux premiers milieux, le conseil scientifique a fait le choix de travailler également avec des mammifères et de ce fait il a choisi comme espèce cible le castor. En effet celui-ci colonise les berges et exploite les cours d'eau. Cependant il est peu impacté par certaines infrastructures anthropiques, elles peuvent être avantageuses pour lui comme les barrages de navigation d'une hauteur de 2m permettant une élévation du niveau de l'eau. L'espèce utilisée pour la modélisation du potentiel de dispersion (le castor d'Europe), n'a pas

permis de mettre en évidence des secteurs d'action bien défini. Les seules informations que nous avons pour le moment sont celles indiquées dans le SRCE. Une nouvelle modélisation réalisée en se basant sur une espèce piscicole devrait permettre de mettre en évidence les ruptures et de préciser les secteurs prioritaires sur lesquels il faudra agir. Pour cette sous trame, seule quelques actions sont donc proposées. Elles doivent être actualisées lorsque les secteurs d'actions seront définis afin de restaurer au mieux les fragmentations de la sous trame aquatique. Une espèce comme la truite fario aurait été beaucoup plus pertinente puisqu'elle est très sensible aux obstacles à l'écoulement.

ment des cours d'eau. De plus c'est une espèce couramment utilisée dans les projets Trame verte et bleue pour caractériser les milieux courants. Grâce au référentiel des obstacles à l'écoulement, on peut voir sur le diagramme ci-contre que la majeure partie des obstacles sont situés sous des ponts (49,1%). Les trois autres origines d'obstacles bien représentés sont les seuils (14,0%) ; les passages busés (8,3) et les barrages (8,3%). Les obstacles liés au pont peuvent être infranchissable de façon permanente ou temporaire. Les enjeux se tourneront donc vers les obstacles permanents. Les seuils représentent également des obstacles qui selon leur hauteur peut représenter un obstacle pour certaines espèces piscicoles, voir toutes les espèces piscicoles lorsqu'il est trop haut. Les buses représentant quant à elle un obstacle sur les plus longs linéaires. Le busage consiste à faire passer le cours d'eau sous un obstacle par le biais d'une canalisation de diamètre défini selon le débit de crue de la rivière. Le problème sur ce type d'ouvrage peut être de deux type : Soit le linéaire busé est trop long ou trop étroit pour inciter les poissons à remonter la canalisation. Soit, l'embouchure de la buse est surélevée par rapport au cours d'eau, ce qui forme une chute d'eau et donc un seuil infranchissable pour les poissons. Les obstacles à l'écoulement représentent des ruptures ponctuelles et sont donc un point sur lequel il est important d'agir pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau. L'effacement des ouvrages ou la création de passes à poissons peuvent remédier à ce souci. Ce ne sont cependant pas les seules ruptures rencontrées sur les

cours d'eau. On retrouve également des ripisylves dégradées, des cours d'eau canalisés, linéarisés, bétonnés, etc. Ces altérations des cours d'eau peuvent être, par endroits, cause de rupture de la continuité écologique.



Origine des obstacles à l'écoulement PNRQ - 2020

3 fiches actions sont proposées pour agir en faveur de la sous trame eau courante : Suppression en faveur de la sous trame eau courante : Suppression des obstacles à l'écoulement (ROE) (Fiche n°12, priorité 1) ; Restauration des bandes de ripisylve Fiche n°13, priorité 2) ; Restauration morphologique des cours d'eau en mauvais état (Fiche n°14, priorité 2) ; Création d'annexes hydrauliques et zones d'inondations (Fiche n°15, priorité 3).

La réalisation de ce diagnostic de la TVB sur le territoire du Parc a permis d'aboutir à la réflexion d'un programme d'actions à mener sur le territoire en faveur de la restauration des continuités écologiques notamment sur les secteurs où les enjeux sont prioritaires.

Afin de mettre en place ces actions et dans la continuité des précédents appels à projet, le PNR des Ardennes a répondu à l'appel à projet "Trame verte et bleue Grand Est 2022" et mène depuis début 2023 un projet de restauration de la Trame verte et bleue sur son territoire avec de nombreux partenaires. Jusque 2025, différentes actions seront menées dans ce cadre :

- ✳ Restauration du bocage (plantation d'arbres, de haies et d'arbres vergers).
- ✳ Restauration de la trame humide (préservation de

zones humides, création ou restauration de mares, restauration de ripisylves).

- ✳ Maintien et valorisation des prairies permanentes via l'accompagnement d'un collectif d'éleveurs (caractérisation agroécologique des exploitations).
- ✳ Amélioration de la circulation de la faune entre les réservoirs de biodiversité sur le territoire (une étude est en cours afin de mettre en évidence la pertinence de futurs aménagements de passages à faune sur certains secteurs du territoire mais aussi au niveau de la Réserve naturelle régionale de la Côte de Bois-en-Val).
- ✳ Communication autour des actions en projet et des actions réalisées.

# Leviers d'actions pour le développement durable

## Atouts

- \* Programme de restauration du bocage en cours, avec la plantation de haies et la restauration de mares, favorisant les corridors écologiques.
- \* Forte proportion de réservoirs de biodiversité (51% du territoire), offrant des habitats importants pour la faune et la flore.
- \* Bonne mobilisation des collectivités locales et des agriculteurs pour préserver et restaurer les continuités écologiques.

## Menaces

- \* Restauration du paysage bocager, création de passages pour la faune et amélioration de la connectivité écologique entre les réservoirs de biodiversité.
- \* Intégration de la Trame Noire dans la TVB, avec des initiatives locales pour réduire la pollution lumineuse et sensibiliser le public à cet enjeu.
- \* Possibilité de renforcer la coopération transfrontalière (avec la Belgique) pour connecter les habitats du PNR avec d'autres espaces naturels importants (notamment les prairies calcaires).

## Faiblesses

- \* Fragmentation des milieux naturels due à l'urbanisation, l'agriculture intensive, les routes et les zones d'activités, représentant 13% du territoire.
- \* Diminution du réseau bocager et fragmentation du paysage naturel, notamment dans les zones agricoles défavorables à la biodiversité.
- \* Dégradation des milieux naturels, en particulier des monocultures de résineux et des zones humides, accentuée par le changement climatique (sécheresse, parasites).
- \* Menaces liées à la faible connexion des milieux ouverts et aquatiques et à la pollution lumineuse affectant la Trame Noire et les corridors écologiques nocturnes.

## Opportunités

- \* Changement climatique impactant les zones humides et les écosystèmes aquatiques (assèchement des milieux, fragmentation accrue).
- \* Expansion continue de l'urbanisation et des infrastructures humaines (routes, zones d'activités) qui fragmentent davantage les milieux naturels et perturbent la faune.
- \* Perte de biodiversité due à l'agriculture intensive, à l'utilisation de pesticides et à la disparition progressive des haies et des zones bocagères dans certaines régions du Parc.
- \* Problèmes de connectivité écologique pour les espèces aquatiques en raison des nombreux obstacles à l'écoulement (barrages, ponts, passages busés) qui affectent le déplacement de la faune, notamment des poissons comme la truite fario.

## La Trame Noire

### Pollution lumineuse

La pollution lumineuse définit l'impact occasionné par l'éclairage artificiel la nuit, engendrant des nuisances à deux niveaux distincts :

### Impacts sur le milieu naturel

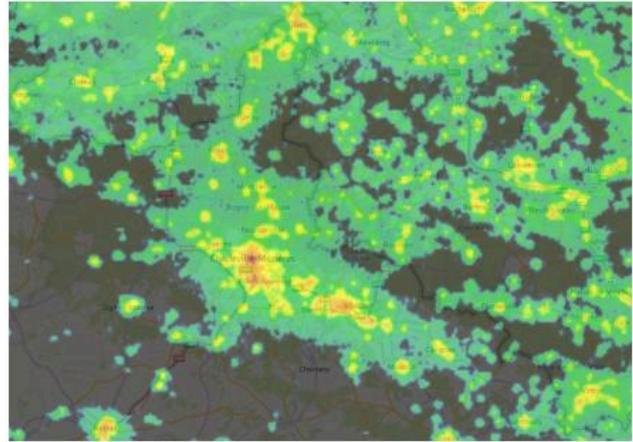
- \* **Faune** : La pollution lumineuse crée divers impacts sur la faune. Elle agit comme un piège pour les insectes en les attirant, mais elle repousse également certaines espèces. Elle désoriente aussi les oiseaux qui effectuent leur migration basée sur l'observation de la constellation. De plus, elle perturbe les horloges biologiques, affectant les relations interspécifiques telles que proies/prédateurs, elle a également un impact sur la reproduction, sur le pelage, sur des troubles comportementaux, sur l'alimentation, etc.
- \* **Flore** : Les perturbations causées par la pollution lumineuse sur la flore se manifestent par des altérations du photopériodisme, perturbant la photosynthèse et la respiration des végétaux.

### Impacts sur les humains

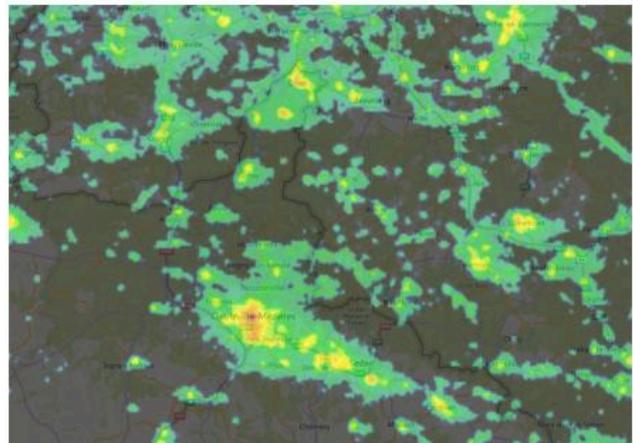
- \* L'éclairage nocturne apporte indéniablement des conditions de confort et de sécurité, particulièrement essentielles dans certains secteurs. Cependant, son effet inverse se traduit par l'absence de véritable nuit, pouvant entraîner des conséquences biologiques ou physiologiques sur le cycle du sommeil. Cela perturbe par exemple un grand nombre d'hormones favorisant l'obésité ou l'accélération de cancer. Le halo lumineux des villes a suscité l'inquiétude de certains habitants, en particulier des astronomes amateurs, alertant l'opinion sur ce sujet.

Au sein du périmètre d'étude, la pollution lumineuse se concentre dans les centres-bourgs et centres-villes des principales communes principalement localisé le long de la Meuse, telles que Givet (2 179 points lumineux recensés), Revin (1 446 points lumineux recensés) et Bogny-sur-Meuse (1 392 points lumineux recensés) ainsi que les communes présentes autour de la ville Porte de Charleville-Mézières. La pollution lumineuse est au contraire bien moins importante sur l'ensemble de la Thiérache et des Crêtes Préardennaises. Enfin la zone avec la plus importante pollution concerne la ville porte de Charleville-Mézières et les communes environnantes.

Pollution lumineuse 2013



Pollution lumineuse 2023



La prise en compte des enjeux liés à la pollution lumineuse est croissante dans les décisions politiques, avec des dispositions inscrites dans des textes de loi. La prise de conscience de l'impact de la pollution lumineuse a débuté lors du Grenelle de l'Environnement en 2007, et depuis, plusieurs textes de loi ont été promulgués pour réglementer cette problématique :

- \* Le décret (2011-831) du 12 juillet 2011 traite des différentes installations lumineuses susceptibles de causer des nuisances ;
- \* Le décret (2012-118) du 30 janvier 2012 restreint les zones et les horaires d'utilisation des enseignes et des publicités lumineuses ;
- \* L'arrêté du 25 janvier 2013 impose l'extinction de l'éclairage artificiel des bâtiments non résidentiels pendant certaines plages horaires nocturnes ;
- \* Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Lors de l'inventaire réalisé en 2021 ... communes avait déjà mis en place des extinctions nocturnes. Cependant les évolutions géopolitiques récentes ont entraîné une montée des prix de l'énergie qui a durement touché les communes. Depuis ces dernières années, de nouvelles communes ont recours à l'extinction la nuit sur le périmètre du Parc en réduisant les plages horaires notamment.

Ces initiatives sont mises en avant et encouragées par le Parc. Plusieurs animations ont été organisées à l'initiative du Parc dans le cadre du "Jour de la nuit", avec pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux de la Trame noire.



## Trame Noire

La "Trame Noire" est un concept qui fait référence à une composante de la Trame Verte et Bleue. Alors que la Trame Verte et Bleue vise à identifier et à préserver les corridors et les habitats naturels, la Trame Noire se concentre sur les zones sombres ou les obstacles à la circulation des espèces la nuit qui constituent un habitat à part entière.

Les "zones noires" peuvent inclure des zones urbanisées, des infrastructures telles que les routes, les autoroutes, les voies ferrées, les zones industrielles, les zones résidentielles denses, les zones de pollution lumineuse, et d'autres éléments anthropiques qui entravent la mobilité et la circulation des espèces animales. Ces zones habituellement éclairées peuvent créer des barrières qui limitent la dispersion des

espèces, fragmentent les habitats, et augmentent les risques de collisions avec les véhicules.

La Trame Noire est un complément important de la Trame Verte et Bleue car elle met en évidence les obstacles à la mobilité de la faune, ce qui permet aux planificateurs environnementaux et aux gestionnaires des ressources naturelles de prendre des mesures pour atténuer ces impacts négatifs. Cela peut inclure la création de passages de faune, la mise en place de mesures de réduction de la pollution lumineuse, la gestion de la circulation routière, et d'autres stratégies.

## Les risques naturels et technologiques

Les risques naturels englobent toutes les menaces que certains phénomènes et aléas naturels représentent pour les populations, les infrastructures et les équipements sur un territoire donné. Ces événements ont le potentiel de causer des dommages humains, économiques et environnementaux, et il est important de ne pas sous-estimer ces impacts. Le risque découle de la combinaison de l'aléa (phénomène naturel potentiellement dommageable) et d'un enjeu (élément exposé au danger), la vulnérabilité étant la mesure des dommages de toutes sortes en proportion de l'intensité de l'aléa.

### Risques d'inondations

Le périmètre du PNR des Ardennes est sujet à un risque d'inondation important (TRI) identifié par le préfet Coordinateur de Bassin Rhin-Meuse. Le TRI Sedan-Givet, arrêté le 23 juillet 2014, concerne 45 communes potentiellement impactées par la Meuse dans le département des Ardennes.

Plusieurs graves inondations ont touché le département des Ardennes ces dernières années. Les crues exceptionnelles de décembre 1993 et de janvier 1995 ont engendré des dégâts importants. Afin de mettre un frein à la croissance de l'urbanisation en zone inondable et de limiter les dommages et les risques encourus par les biens et les personnes, l'Etat a décidé de mettre en place plusieurs Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi), deux de ces plans couvrent certaines communes présentes sur le périmètre du Parc : Le PPRi Meuse Aval du 28 octobre 1999 (31 communes) et le PPRi Vallée de la Semoy du 20 avril 2005 (5 communes).

Les crues de la Meuse peuvent entraîner trois types d'inondations distincts :

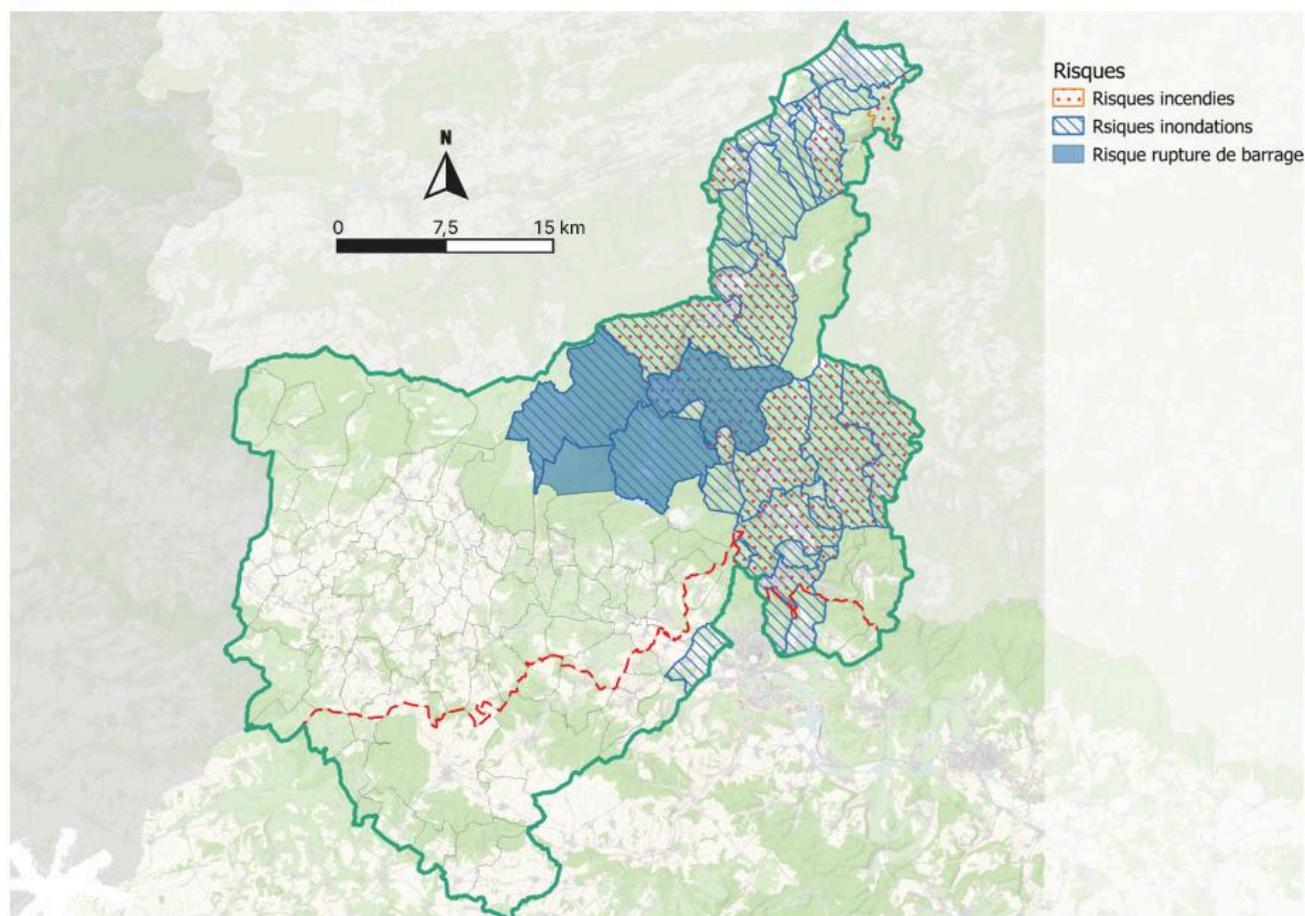
- \* **Inondations par débordement direct** : Le cours d'eau sort de son lit mineur pour occuper son lit majeur. C'est le type d'inondation le plus fréquent dans la vallée de la Meuse.
- \* **Inondations par débordement indirect** : Les eaux remontent par les nappes alluviales et les réseaux d'assainissement. Par exemple, à Givet, la montée de la nappe alluviale a provoqué la formation de poches d'eau dans le quartier Saint-Hilaire. Warcq est fréquemment inondé par les remontées du réseau d'assainissement. À CMZ, la Rocade Ouest a été coupée lors de la crue de 95.
- \* **Inondations par remontée de la nappe alluviale** : Ce type d'inondation se produit lorsque la nappe alluviale de la Meuse remonte, provoquant des inondations dans les zones adjacentes.
- \* **Inondations par dépassement de capacité, submersion ou destruction d'ouvrages** : deux communes

sont concernées : Saint-Nicolas sur la commune de Rocroi et Givet.

- o Saint-Nicolas se trouve à l'aplomb direct de barrages EDF. Les retenues construites dans la vallée de la Faux permettent de protéger le site de ses crues torrentielles mais lorsque les retenues sont pleines, EDF est obligé de faire des lâchers qui peuvent s'avérer destructeurs.
- o A Givet, une digue est censée protéger, sur un linéaire de 2.5km, le quartier Bon Secours et surtout le quartier de la Soie. Lors de la crue de 95, trois brèches se sont formées aggravant l'inondation de ces quartiers. La digue avait cédé lors de la crue de décembre 1925-janvier 1926.

Les crues lentes de la rivière de plaine entraînent des conséquences économiques significatives, causant des dégâts matériels et bloquant les activités pendant la période des plus hautes eaux. Bien que jusqu'à présent, aucune perte de vies humaines n'ait été signalée, les crues atteignent fréquemment des hauteurs de plus de 2 mètres en lit moyen et plus d'1 mètre en lit majeur. Les vitesses d'écoulement en lit moyen peuvent être localement élevées, provoquant des dommages lors de fortes crues récentes.

Seules 4 communes sont concernées par un risque de rupture de barrage. Le risque de rupture de barrage correspond à l'immersion brutale et rapide entraînant des dégâts matériels, humains et environnementaux importants. Ce risque est associé sur le périmètre à la présence d'une Station de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) à Revin Saint Nicolas qui est exploitée par EDF. Cette installation comprend deux barrages présents sur le bassin supérieur dit "des Marquisades" et sur le bassin inférieur dit "de Withaker".



Risques d'incendie et d'inondation - Source : DDIRN, 2018

Les enjeux majeurs liés à ces inondations concernent les personnes, les biens, les activités et le patrimoine. Les mesures visent à :

- \* **Prévenir et limiter le risque humain** : Il est essentiel de ne pas accroître la population dans les zones soumises à un risque grave et de travailler à l'amélioration de la sécurité dans ces zones.
- \* **Favoriser le développement local** : Cela implique de limiter les dégâts aux biens et de ne pas accroître les aléas à l'aval, favorisant ainsi les conditions de développement dans la région.

- \* **Protéger les espaces urbanisés, les axes de communication et les équipements** : Les zones urbanisées, les routes, les voies de communication et les équipements de services et de secours sont considérés comme sensibles et nécessitent une protection particulière pour réduire leur vulnérabilité aux inondations.

## Risque de feux de forêt

Le risque de feux de forêt reste relativement limité sur le périmètre du PNR des Ardennes, celui-ci dépend fortement des conditions météorologiques. Cependant les différents exemples nationaux des dernières années montrent que ces risques sont de plus en plus importants, en corrélation avec le réchauffement climatique. Depuis 2009, 8 feux de forêts ont été recensés, qui ont

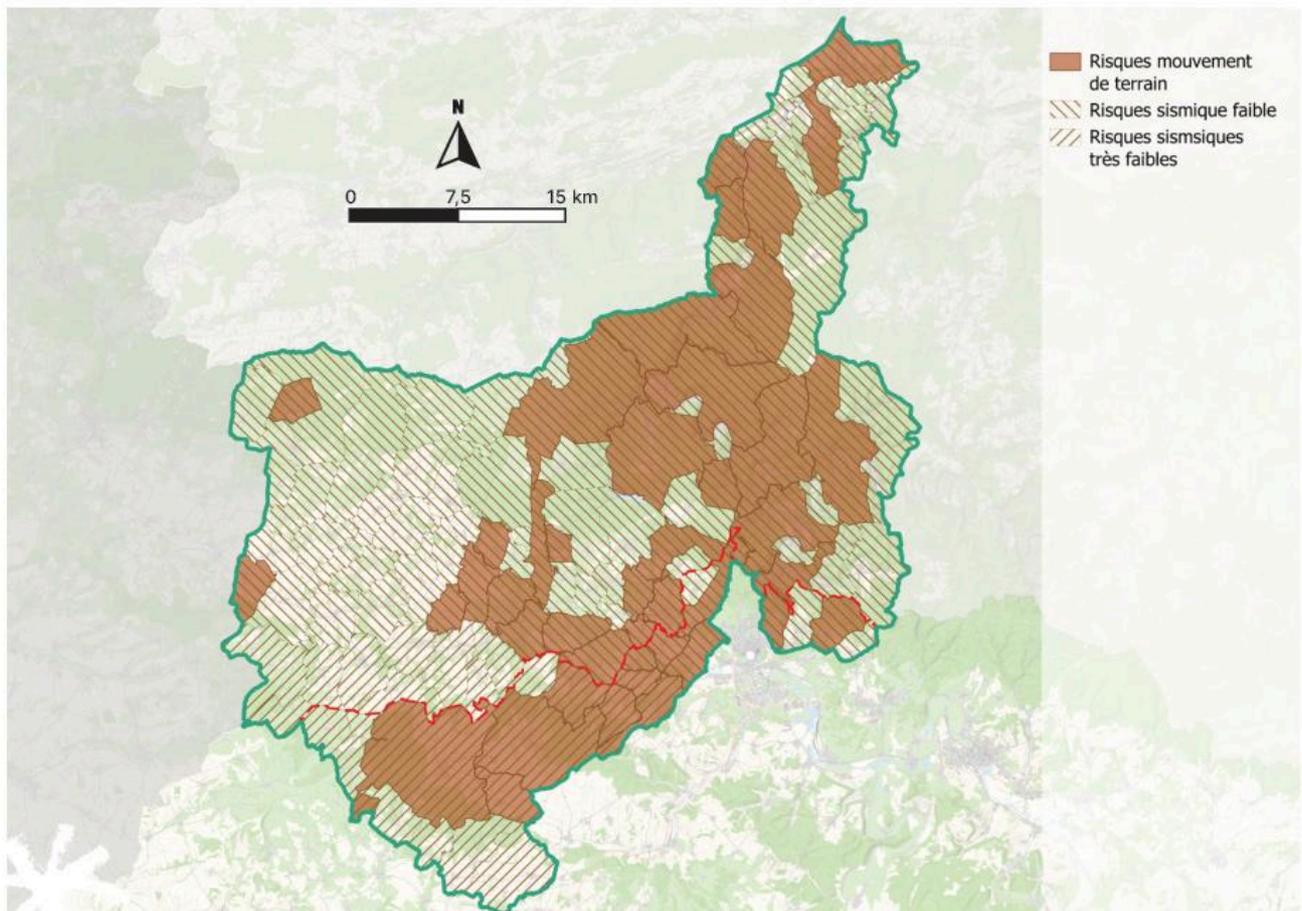
brûlé un total de 26.3 hectares, les communes les plus touchées sont celles de Bogny-sur-Meuse et Nouzonville. Aujourd'hui, 16 communes sont soumises à des risques de feu de forêt : Bogny-sur-Meuse, Chooz, Deville, Fromelennes, Fumay, Haulme, Les-Hauts-Rivières, Haybes, Laifour, Les-Mazures, Monthermé, Nouzonville, Revin, Thillay et Vireux-Molhain.

## Mouvements de terrains

Les mouvements de terrain pris en compte dans le contexte des risques naturels comprennent plusieurs types de phénomènes :

- \* **Affaissements et effondrements** : Principalement liés à l'activité karstique des zones de plateaux calcaires du Jurassique du centre et du Nord du département. Ils peuvent également être associés à d'anciennes carrières souterraines abandonnées, telles que les ardoisières dans les formations paléozoïques du massif ardennais.
- \* **Chutes de blocs** : Affectent principalement les reliefs prononcés du socle du massif ancien des Ardennes, ainsi que quelques escarpements marqués par des roches dures telles que le calcaire, la craie et la gaize dans les formations sédimentaires.

- \* **Glissements** : Se manifestent essentiellement dans les formations sédimentaires argileuses, marneuses ou sableuses du Crétacé et du Jurassique, surtout dans les secteurs en relief, notamment les crêtes préardennaises.
- \* **Érosions de berges** : Très fréquentes et généralisées sur les rives des rivières coulant dans de larges vallées alluviales, notamment le long de la Meuse en amont de Charleville. Ces érosions peuvent être accentuées par la divagation des cours d'eau.
- \* **Coulées de boue** : Ce sont essentiellement des coulées d'eaux boueuses consécutives à des épisodes orageux localisés. Bien que souvent associées à des quantités importantes d'eau et de boue, ces coulées peuvent être relativement destructrices.



Risques de mouvement de terrain - Source : DDM, 2018

## Risques industriels

Le risque industriel est défini comme un événement accidentel potentiellement dangereux qui pourrait survenir sur un site industriel et entraîner des conséquences graves et immédiates pour le personnel, les riverains, les biens et/ou l'environnement. Ces risques proviennent principalement de deux grandes catégories d'industries :

✱ **Industries chimiques** : Elles sont engagées dans la fabrication de produits chimiques de base, de produits destinés à l'agroalimentaire (tels que les engrais), de produits pharmaceutiques, ainsi que de produits de consommation courante, par exemple, l'eau de javel. Ces installations sont classées en tant qu'établissements fixes, et les produits qu'elles produisent, utilisent ou stockent sont répertoriés dans la nomenclature des installations classées.

✱ **Industries pétrochimiques** : Elles sont impliquées dans la production de tous les produits dérivés du pétrole, notamment les essences, les goudrons et les gaz de pétrole liquéfié. Ces établissements font également partie des installations classées en tant qu'établissements fixes.

Les établissements industriels de ces deux familles sont considérés comme des établissements fixes, ce qui signifie qu'ils sont implantés de manière permanente à un endroit donné. En raison de la nature des activités et des substances manipulées, ces établissements sont soumis à une réglementation stricte, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement, la sécurité des travailleurs et la prévention des risques.

La directive européenne Seveso III, adoptée le 4 juillet 2012, remplace la directive Seveso II de 1996. Cette directive a été transposée en France par la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013, les décrets n° 2014-284 et 285 du 3 mars 2014, ainsi que par les arrêtés ministériels des 26 mai 2014 et 11 mai 2015. Elle concerne les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui utilisent des substances ou préparations dangereuses en quantités importantes, présentant ainsi un potentiel de danger important.

Contrairement à la réglementation ICPE, la réglementation européenne Seveso ne traite que des risques industriels majeurs et ne concerne pas les nuisances. Elle établit deux seuils de classement : "Seveso seuil bas" et "Seveso seuil haut". De plus, elle supprime le régime "Autorisation avec Servitudes" (AS) en créant les rubriques 4xxx.

Par exemple, la rubrique 4001 soumet à autorisation les installations présentant un grand nombre de substances ou de mélanges dangereux, et vérifiant la règle de cumul. Pour déterminer le classement Seveso, des seuils complémentaires à la réglementation ICPE sont définis. Un établissement ne peut être classé Seveso que si au moins l'une de ses installations est soumise à autorisation au sens de la loi sur les ICPE.

La loi sur les ICPE, promulguée le 19 juillet 1976, vise à réglementer les activités industrielles ou de stockage susceptibles de générer des nuisances ou des risques pour l'environnement. Cette réglementation classe les entreprises concernées en trois régimes distincts :

✱ **ICPE soumises à déclaration** : Les entreprises relevant de ce régime doivent effectuer une déclaration préalable auprès des autorités compétentes, indiquant les caractéristiques de leurs installations, les produits utilisés ou stockés, ainsi que les mesures prises pour prévenir les risques.

✱ **ICPE soumises à enregistrement** : Les entreprises relevant de ce régime doivent procéder à un enregistrement de leurs installations. Cela implique une procédure administrative moins contraignante que l'autorisation, mais tout de même soumise à des contrôles et des obligations.

✱ **ICPE soumises à autorisation préfectorale d'exploiter** : Les entreprises relevant de ce régime doivent obtenir une autorisation préalable des autorités préfectorales pour exploiter leurs installations. Cette autorisation est délivrée après examen approfondi des risques et des mesures de prévention mises en place.

La nomenclature ICPE, utilisée pour déterminer le régime applicable, définit des seuils, tels que des quantités de produits ou la nature des installations, à partir desquels une entreprise est soumise à tel ou tel régime.

Sur le périmètre du PNR des Ardennes on trouve 1 établissement industriel classé SEVESO III seuil haut à Bourg-Fidèle, 2 établissements industriels classés SEVESO III seuil bas présentant un risque technologique à Cliron et Vireux-Molhain. On trouve également 44 ICPE soumises à autorisation.

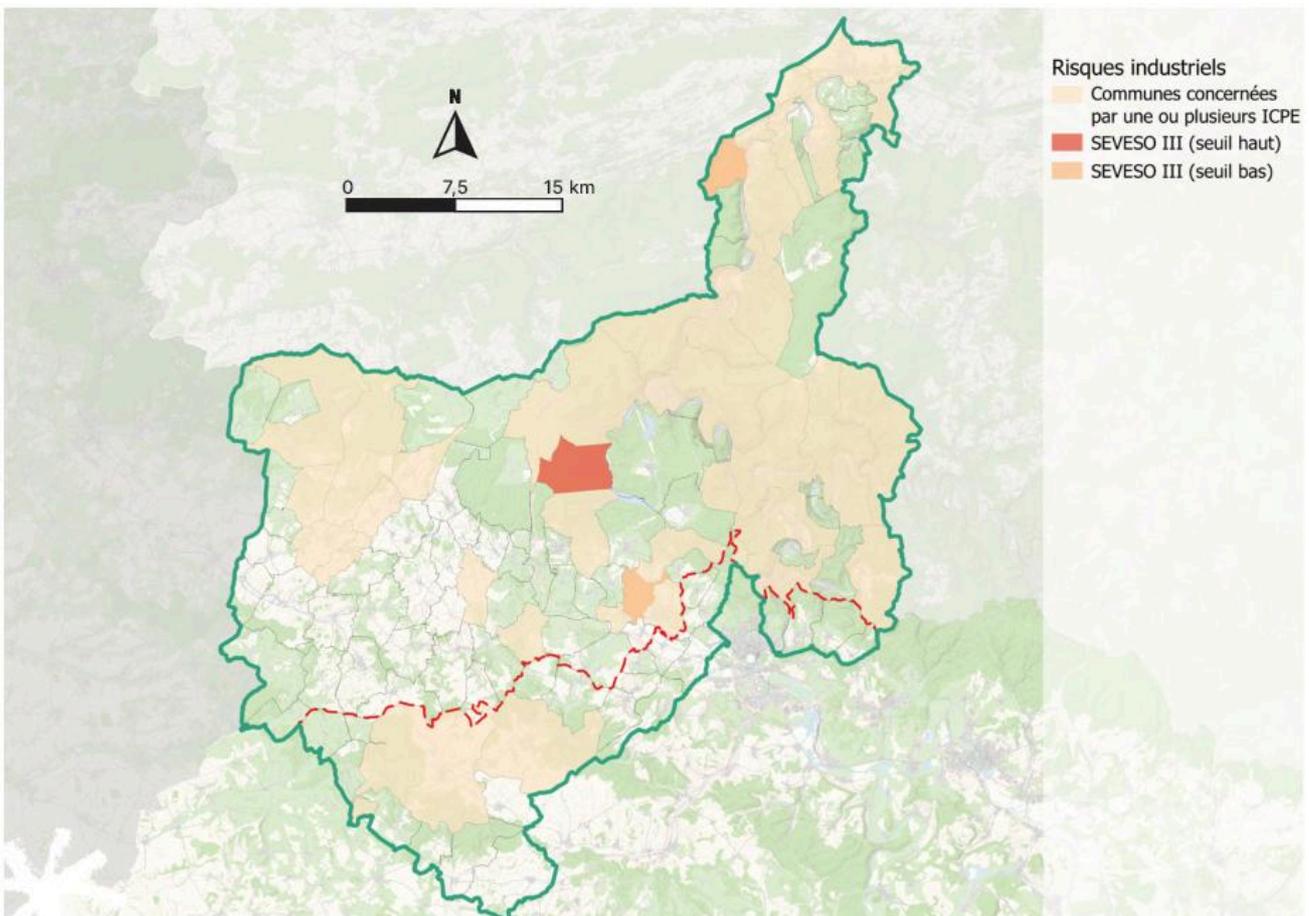
Classements SEVESO

## SEVESO III (seuil haut)

Etablissement	Commune	Activité	Risque
Metal Blanc	Bourg-Fidèle	Recyclage de batteries usagées pour la production d'alliages de plomb de seconde fusion	Pollution de l'air, de l'eau et du sol au plomb

## SEVESO III (seuil bas)

Brenntag Ardennes	Cliron	Dépôt et conditionnement de produits chimiques	Explosion, nuage toxique
ITW Produits chimiques	Vireux-Molhain	Conditionnement de produit chimique	Incendie, explosion



Risques industriels - Source : DDIRN 2018

## Risques nucléaires

Le risque nucléaire est associé à la possibilité d'accidents pouvant entraîner la libération de substances radioactives à l'extérieur des installations conçues pour les contenir. Ces accidents peuvent se produire dans le cadre du transport de matières radioactives, de l'utilisation médicale ou industrielle de radioéléments, ou en cas de dysfonctionnement grave dans une installation nucléaire industrielle telle qu'une centrale nucléaire.

Les principales sources de risques nucléaires comprennent les accidents de transport, l'utilisations médicales et industrielles : Les applications médicales et industrielles des radioéléments peuvent présenter des risques en cas de mauvaise manipulation, de défaillance d'équipements ou d'autres incidents. Lors de dysfonctionnement des installations tels que des fuites radioactives, des ruptures de confinement, ou d'autres

défaillances qui peuvent mettre en danger les personnes et l'environnement. En raison de la présence de cette centrale, des dispositifs particuliers sont mis en place dans une zone de 10 km autour de la centrale. Autour de ce périmètre des dispositions sont également présentes pour assurer la sécurité des populations avoisinantes en cas d'incident nucléaire. Ces dispositifs incluent des plans d'évacuation, des mesures de protection, et des systèmes d'alerte pour informer rapidement la population en cas d'accident. 22 communes du parc sont concernées (Anchamps, Aubrives, Charnois, Chooz, Fépin, Foïches, Fromelennes, Fumay, Givet, Ham-sur-Meuse, Hargnies, Haybes, Hautes-Rivières, Hierges, Landrichamps, Monthermé, Montigny-sur-Meuse, Rancennes, Revin, Thilay, Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand).

## Risque TMD

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est lié aux accidents potentiels survenant lors du déplacement de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Le risque TMD est réparti sur l'ensemble du réseau routier, mais certains axes ont été identifiés comme particulièrement sensibles dans le DDRM. Certains axes comme RD8051, RN43 et l'A304. En ce qui concerne les voies ferrées, le territoire est principalement un lieu de transit pour les marchandises, avec des risques potentiels dans les gares de triage et sur la zone de transfert de Vireux-Molhain utilisée pour l'évacuation des combustibles usés de la Centrale Nucléaire de Chooz.

Le transport fluvial n'est quant à lui pas concerné par les transports de matières dangereuses. Dans le département des Ardennes, 122 communes sont traversées par des canalisations transportant du gaz naturel (gazoduc).

D'autres risques sont également présents mais moins importants comme le risque "engins de guerre". Ce risque implique la découverte de potentiels engins de guerre représentant des dangers mortels. Les deux guerres mondiales ayant fortement impacté le département des Ardennes, ce risque reste présent. Certains arrêtés préfectoraux ont été pris, comme l'interdiction de la pêche à l'aimant pouvant présenter un risque lors de la pêche de munition.

Le risque "radon" est également présent. Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore d'origine naturelle provenant de la désintégration du radium, lui-même issu de la désintégration de l'uranium contenu au sein de la croûte terrestre. Sur le périmètre du Parc, 10 communes sont concernées : Chilly, Harcy, Laval-Morency, Le Châtelet-sur-Sormonne, Lonny, Montcornet, Martin-et-Bogny, Rimogne, Sévigny-la-Forêt et Tremblois-lès-Rocroi. Ce risque reste malgré tout faible.

## Le Parc naturel régional des Ardennes, un territoire vivant et chargé d'histoire

Le Parc naturel régional des Ardennes, localisé au nord du département et à la frontière avec la Belgique et l'Aisne, couvre un périmètre d'étude de 116 communes s'étendant sur 146 000 hectares et abritant environ 83 000 habitants.

Ce territoire se caractérise par une diversité remarquable de paysages, alliant forêts denses, bocages, vallées fluviales et plateaux, témoignant ainsi d'une histoire géologique et humaine riche. Les habitants préservent des traditions locales tout en devant faire face à des enjeux contemporains tels que la crise économique, le recul des services de proximité et le vieillissement de la population.

Depuis sa labellisation en 2011, le parc a traversé plusieurs transformations économiques, notamment une baisse de l'emploi dans les secteurs industriel et agricole. Néanmoins, les Ardennes demeurent un lieu de vie prisé, offrant une qualité de vie en milieu rural, malgré les défis liés à la désertification des services et du logement.

Les dynamiques démographiques au sein du PNRA illustrent des tendances semblables à celles observées à l'échelle nationale, avec un vieillissement de la population et une diminution de la taille des ménages. La réduction du nombre de services publics et commerciaux, surtout dans les petites communes et les zones éloignées des centres urbains, accentue la vulnérabilité des habitants, notamment des personnes âgées.

## Des patrimoines paysagers et culturels d'exception à préserver

Le Parc naturel régional des Ardennes est reconnu pour la diversité et la richesse de ses patrimoines naturels et culturels, qui justifient sa labellisation. L'histoire géologique du massif ardennais, avec ses schistes, ardoises et calcaires, a façonné un paysage singulier marqué par de profondes vallées, des forêts denses et des villages de caractère. Ce patrimoine paysager se distingue par son massif boisé, ses tourbières et ses bocages, abritant une biodiversité remarquable.

Parmi les atouts majeurs du parc, on note :

✳ **Des paysages variés** : Des vallées fluviales de la Meuse et de la Semoy aux plateaux de Rocroi, le territoire présente une mosaïque de paysages façonnés par des siècles d'interactions entre l'Homme et la nature.

✳ **Un patrimoine culturel et architectural riche** : Des citadelles fortifiées, des églises fortifiées et des villages construits avec les pierres extraites des carrières locales, témoignent d'une histoire dense, marquée par les conflits.

✳ **Une biodiversité remarquable** : La diversité des milieux présents sur le territoire du Parc (forêts, tourbières et pelouses sèches) abrite des espèces rares et protégées, comme la Cigogne Noire ou le Grand-Duc d'Europe.

## Enjeux et perspectives pour le développement du territoire

Le PNRA fait face à plusieurs menaces qui nécessitent une attention particulière pour garantir la pérennité de ce patrimoine exceptionnel.

La dégradation des paysages, notamment liée aux changements climatiques et à certaines pratiques agricoles, ainsi que la pression exercée par le développement des énergies renouvelables, sont des sujets de préoccupation. La perte progressive des savoir-faire traditionnels et des éléments culturels locaux, notamment le folklore ardennais, constitue également un défi.

La coopération transfrontalière avec la Belgique offre cependant des opportunités de développement durable, en particulier dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de la valorisation des paysages.

En conclusion, le PNRA doit concilier protection de son patrimoine naturel et culturel avec les exigences d'un développement économique durable, tout en renforçant son attractivité résidentielle. Les actions à venir devront s'appuyer sur une concertation étroite avec les acteurs du territoire et une sensibilisation accrue des habitants aux enjeux climatiques et environnementaux.

## Un massif forestier multifonctionnel et à haute valeur écologique

Le Parc naturel régional des Ardennes abrite un massif forestier d'une grande richesse, tant sur le plan écologique que patrimonial. Les forêts couvrent une part importante du territoire, notamment à l'est du parc, et elles jouent un rôle essentiel pour la biodiversité, le paysage, l'économie locale et l'accueil du public. Le massif ardennais, bien que majoritairement composé de forêts de feuillus (chêne, hêtre, etc.), présente une diversité d'habitats qui contribuent à la richesse écologique du parc. Ces forêts abritent plusieurs espèces protégées, notamment des oiseaux rares comme le Grand-Duc d'Europe et la Cigogne Noire, ainsi qu'une flore et une faune typiques des zones humides, comme les tourbières et les ruisseaux de montagne.

Le massif forestier des Ardennes remplit également plusieurs fonctions essentielles :

- ✱ **La fonction écologique** : Le rôle de la forêt dans la régulation des écosystèmes locaux est primordial. Les forêts ardennaises contribuent à la protection des sols contre l'érosion, notamment sur les coteaux, et elles participent au maintien des cours d'eau en aval. Elles agissent comme des "réservoirs" de biodiversité, offrant des habitats à de nombreuses espèces menacées.
- ✱ **La fonction économique** : L'exploitation forestière reste une activité importante dans les Ardennes, bien que confrontée à plusieurs défis, notamment la baisse de la rentabilité et les crises sanitaires comme la prolifération de ravageurs (scolytes, cha-

larose). Le bois produit est principalement destiné à l'exportation, avec une faible valorisation locale, ce qui réduit l'impact économique direct sur le territoire.

- ✱ **La fonction sociale et récréative** : Le massif forestier constitue un espace de détente et de loisirs pour les habitants et les touristes. Les sentiers de randonnée, les pistes cyclables sont des atouts majeurs, surtout avec l'essor du tourisme de pleine nature. Cependant, la forte fréquentation génère des pressions croissantes sur les écosystèmes forestiers.

Malgré ses nombreux atouts, le massif forestier des Ardennes est vulnérable à plusieurs menaces. Le changement climatique accentue les risques de dépérissement des arbres (chênes, frênes) et la prolifération d'espèces invasives. Par ailleurs, la fréquentation touristique intense, mal encadrée, ainsi que les pratiques récréatives motorisées non contrôlées, contribuent à la dégradation des sols et à la fragilisation des habitats naturels. Les forêts du parc, majoritairement publiques, bénéficient de plans de gestion qui visent à concilier production de bois, protection de l'environnement et accueil du public. Cependant, la coordination des différents usages, ainsi que la gestion des conflits entre visiteurs, propriétaires et exploitants forestiers, reste un défi majeur pour l'avenir.

## Des paysages emblématiques façonnés par l'histoire et les activités humaines

Le Parc naturel régional des Ardennes est également caractérisé par la diversité de ses paysages, qui sont le reflet des interactions entre l'homme et son environnement. Des vallées encaissées de la Meuse et de la Semoy aux territoires agricoles de la Thiérache et des crêtes, chaque unité paysagère raconte une histoire unique, marquée par des siècles d'activités humaines, telles que l'exploitation minière, l'agriculture ou la métallurgie.

Les paysages du parc sont ainsi marqués par :

- ✱ **Des paysages forestiers remarquables** : Ces paysages sont le cadre de légendes locales et de traditions anciennes, telles que le droit d'affouage. La forêt joue un rôle central dans la culture et l'identité des habitants.
- ✱ **Des structures paysagères héritées de l'agriculture et de l'industrie** : Les bocages et les vergers, encore visibles dans certaines zones, témoignent des pratiques agricoles ancestrales, tandis que les anciennes friches industrielles rappellent le passé métallurgique du territoire.
- ✱ **Un patrimoine bâti** : Les villages du parc sont souvent construits avec des matériaux locaux (ardoise, pierre bleue, calcaire jaune), et l'on y trouve des monuments historiques, comme les fortifications de Rocroi ou les églises fortifiées de la Thiérache, qui racontent les conflits ayant façonné la région.

Cependant, ces paysages subissent de nombreuses pressions, notamment la modernisation des pratiques agricoles, la déprise industrielle et la fermeture de services dans les villages. La protection et la mise en valeur de ces paysages, notamment des éléments moins connus mais tout aussi emblématiques, tels que les bocages et les pâturages, représentent un enjeu crucial pour maintenir la cohérence et l'identité visuelle du territoire. En conclusion, le patrimoine naturel et paysager du PNRA est à la fois une force et un défi. La gestion durable de ses ressources naturelles, la préservation de ses paysages et la valorisation de son patrimoine culturel devront être au cœur des stratégies futures pour garantir un développement harmonieux du territoire et répondre aux attentes de ses habitants tout en conservant ses spécificités.

L'évolution des pratiques agricoles dans le PNRA, notamment celles tournées vers une agriculture plus durable, permet aujourd'hui de concilier production et protection de l'environnement.

Cependant, certaines menaces subsistent :

- ✱ **Pressions liées à l'urbanisation** : L'extension des zones urbaines et des infrastructures représente un risque pour les paysages agricoles traditionnels. La construction de nouveaux lotissements ou de zones d'activités, souvent peu intégrées dans le paysage, peut altérer l'esthétique et la qualité des espaces agricoles, menaçant la cohérence patrimoniale du territoire.
- ✱ **Changement climatique et adaptation des pratiques** : Les agriculteurs locaux sont de plus en plus contraints d'adapter leurs méthodes aux nouvelles réalités climatiques, avec des changements qui pourraient affecter l'apparence des paysages. La montée en puissance des énergies renouvelables, comme l'installation de panneaux solaires et la méthanisation, bien que bénéfiques sur le plan écologique, pose la question de leur intégration paysagère.
- ✱ **Évolution des pratiques agricoles** : Les nouvelles techniques d'agriculture durable, notamment l'enherbement des parcelles et la réintroduction des haies, peuvent renforcer la biodiversité et améliorer la qualité des paysages. Cependant, ces changements doivent être accompagnés pour éviter une homogénéisation des terres cultivées.

Les paysages agricoles des Ardennes constituent un patrimoine essentiel à la diversité du territoire. Ils témoignent l'histoire longue du territoire où les pratiques agricoles ont façonné des bocages, des prairies humides. Le maintien de cette diversité paysagère et de ces pratiques agricoles est crucial pour préserver l'identité du PNRA. Le défi principal consiste à protéger ces paysages contre les menaces liées à l'urbanisation, tout en favorisant l'agriculture durable. Les efforts doivent être dirigés vers la mise en valeur des savoir-faire traditionnels, la promotion de l'agriculture locale et l'amélioration de la qualité des paysages par des initiatives comme l'agroforesterie ou la préservation des haies et des talus.

Le Parc naturel régional des Ardennes se distingue par une richesse paysagère et patrimoniale exceptionnelle. Les paysages agricoles du parc sont non seulement un témoignage de l'histoire et des pratiques locales, mais aussi un levier pour le développement durable du territoire. Les enjeux sont nombreux : concilier développement économique et protection des paysages, répondre aux défis climatiques et préserver un patrimoine bâti et paysager fragile. Le maintien de ces paysages, à travers des politiques agricoles adaptées et une gestion responsable de l'urbanisation, est essentiel pour l'avenir du parc et la qualité de vie de ses habitants.

## Une identité "Parc naturel régional des Ardennes" à valoriser

Le Parc naturel régional des Ardennes (PNRA) possède une identité forte et singulière, façonnée par son histoire, ses paysages diversifiés et son patrimoine culturel. Cette identité, longtemps ancrée dans la ruralité et

l'histoire industrielle et forestière du territoire, se trouve aujourd'hui confrontée à de multiples défis, en grande partie liés à la transformation des modes de vie et à l'évolution démographique.

## Un patrimoine immatériel riche mais en déclin

L'identité du PNRA est principalement portée par son patrimoine rural et forestier. Les forêts, les villages pittoresques, les anciens sites industriels et les légendes locales font partie intégrante de l'âme de ce territoire. Cependant, cette identité semble s'éroder peu à peu, notamment causé par les dynamiques démographiques. Il est important de valoriser ce patrimoine, notamment pour les générations futures, permettant ainsi de développer des échanges intergénérationnels. L'importance historique de l'industrie métallurgique et des ardoisières, autrefois pilier de l'économie locale, a

également laissé une marque indélébile sur l'identité des Ardennes. Ces industries, aujourd'hui en déclin, continuent d'être des symboles forts du territoire, mais elles sont de moins en moins présentes dans la vie quotidienne des habitants, surtout avec le départ des jeunes générations vers les centres urbains. L'érosion de l'emploi agricole et forestier contribue à cette transformation, modifiant les modes de vie dans les villages, où les services et commerces disparaissent peu à peu. Ce phénomène accentue la perception de perte de la ruralité.

## Défis pour préserver l'identité et les patrimoines culturels

Pour relever le défi le PNR des Ardennes doit accentuer plusieurs de ses missions. Cela passe tout d'abord par une éducation au territoire et au développement durable, visant à sensibiliser la population à l'importance des patrimoines écologiques, culturels et paysagers. De plus, il est nécessaire de renforcer les politiques culturelles locales pour assurer une meilleure diffusion des savoirs et des pratiques traditionnelles. Dans un second temps, le Parc doit également s'impliquer dans l'essor de projets locaux, comme les tiers-lieux ou les filières de proximité, qui contribue à revitaliser certains villages et à redonner vie aux anciennes structures économiques et sociales. Enfin, la concentration de service culturel au sein de certains pôles urbains constitue à la fois une opportunité et un défi. Il s'agit de construire une culture propre au parc, axée sur son patrimoine naturel et historique, et de la rendre accessible aux habitants à travers des partenariats

entre le parc et les collectivités locales.

L'identité du Parc naturel régional des Ardennes, marquée par la ruralité, les forêts, et l'histoire industrielle, est un patrimoine immatériel précieux mais vulnérable. Le parc doit s'efforcer de maintenir cette identité tout en répondant aux défis posés par la baisse démographique et la transformation des modes de vie.

Les prochaines années seront cruciales pour renforcer le lien entre les habitants et leur territoire, tout en valorisant le patrimoine unique des Ardennes à travers une stratégie culturelle et paysagère cohérente et durable. La reconnaissance de cette identité doit s'accompagner de mesures concrètes pour la préserver et la valoriser, afin que les générations futures puissent encore s'identifier aux paysages et à la culture de ce territoire exceptionnel.

## Les défis majeurs à relever d'ici 2041

Le Parc naturel régional des Ardennes doit faire face à de nombreux défis pour son avenir. La création d'une nouvelle charte doit répondre à ces enjeux fondamentaux, identifiés par le biais de ce diagnostic territorial et des échanges avec les acteurs locaux lors de la concer-

tation. D'ici 2041, plusieurs domaines cruciaux devront être pris en compte pour garantir la résilience et la durabilité du territoire, tant sur le plan environnemental qu'économique et social.

## La résilience des activités agricoles, sylvicoles et économiques

Les activités agricoles, forestières et industrielles, qui constituent le fondement économique du Parc, sont confrontées à de profondes mutations. Trois types de perturbations principales menacent la viabilité de ces activités :

- ✱ **Changement climatique** : Les bouleversements climatiques entraînent des conséquences directes sur la production agricole et forestière, notamment par la diminution des ressources en eau, l'augmentation des températures, et la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations). Ces phénomènes affectent non seulement les rendements mais aussi la qualité des productions.
- ✱ **Évolution socio-économique** : Les mutations des marchés, les nouvelles attentes des consommateurs en matière de qualité et de durabilité (circuits courts, labels écologiques) remettent en question la rentabilité et les pratiques traditionnelles. La transition vers des modèles plus résilients, comme l'agriculture biologique ou l'agroforesterie, progresse, mais pas suffisamment pour compenser la dégra-

dition des sols et des écosystèmes.

- ✱ **Demande locale** : Les consommateurs recherchent de plus en plus des produits locaux, de qualité, issus de circuits courts. Cependant, la diversification des productions et l'essor des filières locales rencontrent encore des obstacles structurels, malgré des initiatives comme le Plan Alimentaire Territorial.

Pour répondre à ces défis, le Parc devra intensifier les démarches engagées en matière de gestion durable des terres agricoles, des forêts et des eaux, tout en soutenant l'émergence de nouvelles filières économiques et de production respectueuses de l'environnement. La préservation de la biodiversité, en particulier dans les zones sensibles comme les tourbières et les landes, devra être une priorité pour garantir la résilience des écosystèmes naturels et productifs. Par ailleurs, la reforestation et la restauration des écosystèmes (cours d'eau, haies, prairies) seront essentielles pour maintenir les services écosystémiques et atténuer les effets du changement climatique.

## L'accueil des visiteurs dans le Parc naturel régional des Ardennes et la gestion des pressions associées

Le Parc naturel régional des Ardennes constitue un espace naturel attractif pour les populations locales mais également internationales. Cependant, cette attractivité croissante présente des défis majeurs en termes de gestion des flux touristiques et de protection des milieux naturels.

L'augmentation significative de la fréquentation et les dynamiques observées en Belgique ont mis en lumière la fragilité de certains espaces naturels. Le tourisme de nature, bien que bénéfique pour l'économie locale, exerce une pression importante sur les milieux écologiques, les infrastructures d'accueil, et parfois sur la qualité de vie des habitants. Les visiteurs, majoritairement motorisés, utilisent encore principalement la voiture pour accéder au parc, ce qui contribue aux émissions de CO<sub>2</sub> et à la saturation des routes et des parkings.

Les défis pour l'accueil des visiteurs se posent à plusieurs niveaux :

✳ **Encadrement des flux touristiques** : La régulation des pratiques de loisirs, comme l'enduro VTT, la randonnée ou les activités motorisées (quads, motocross), est essentielle pour protéger les milieux sensibles. Certaines zones supplémentaires que celles actuelles pourraient nécessiter des restrictions d'accès temporaires pour préserver la biodiversité fragile, notamment dans les forêts et zones humides.

## Transition écologique des villages et aménagement durable

L'un des grands défis du PNRA est de relever l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. Cela implique de densifier et de renouveler les espaces existants, tout en préservant la qualité de vie et le patrimoine paysager. La densification mal gérée risque de perturber l'équilibre des villages, en modifiant leur apparence et en augmentant les conflits d'usage. Les enjeux incluent :

✳ **Réhabilitation du bâti ancien** : Il est nécessaire de rénover et de réutiliser les maisons traditionnelles et autres structures vacantes pour éviter leur dégradation. L'amélioration des infrastructures publiques et des espaces verts, tout en maintenant la cohésion des villages, sera cruciale pour rendre ces zones attractives.

✳ **Développement d'infrastructures écoresponsables** : Le développement de modes d'accès doux, tels que les pistes cyclables ou encore les sentiers de randonnée bien balisés, doit être favorisé. La création de parkings périphériques et l'organisation de navettes pourraient réduire la dépendance à la voiture individuelle.

✳ **Diversification des activités touristiques** : En diversifiant l'offre, le parc pourra attirer différents types de visiteurs tout en limitant les impacts sur certaines zones. Le développement de l'écotourisme, du tourisme culturel (visite de sites historiques, circuits thématiques), en lien avec les produits locaux, permettrait de proposer des alternatives respectueuses de l'environnement et de valoriser le patrimoine ardennais.

Le défi, à l'horizon 2041, sera donc de concilier une gestion durable des flux touristiques avec la valorisation des richesses naturelles et culturelles du territoire. Cela impliquera une coopération renforcée entre les acteurs locaux, les collectivités et les professionnels du tourisme, afin de garantir une offre touristique de qualité, respectueuse des écosystèmes et bénéfique pour les habitants du parc.

✳ **Transition énergétique** : Les villages devront également s'adapter aux nouvelles exigences en matière d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables (solaire, biomasse). L'intégration des infrastructures énergétiques doit être harmonieuse avec le paysage existant, afin de respecter l'identité architecturale locale.

Enfin, l'amélioration des mobilités douces et l'intégration des infrastructures de transport en commun joueront un rôle clé dans la transition vers une réduction de l'empreinte carbone du territoire.

## Réappropriation des patrimoines par les habitants

La réappropriation des patrimoines locaux par les habitants, tant matériels qu'immatériels, constitue un défi important. L'identité culturelle et historique des Ardennes, bien que riche, est de plus en plus méconnue et peu valorisée. Le parc doit renforcer ses actions d'éducation et de sensibilisation pour que les habitants, en particulier les nouveaux arrivants, s'attachent à la conservation de ces patrimoines.

Les initiatives culturelles doivent aussi être étendues à l'ensemble des secteurs du parc, notamment les zones les plus rurales, pour reconnecter les populations et favoriser la transmission des savoir-faire traditionnels (artisanat, techniques agricoles). Les patrimoines dits "ordinaires", souvent ignorés, méritent également une mise en lumière, car ils participent à l'identité du parc.

## Promouvoir la qualité de vie et le "mieux-vivre"

Le PNRA est perçu par ses habitants comme un territoire offrant une grande qualité de vie, notamment grâce à ses paysages variés, sa nature préservée et l'authenticité de ses villages. Toutefois, la perte des commerces de proximité et des services essentiels, ainsi que la transformation des modes de vie menacent cette qualité de vie.

Des initiatives visant à revitaliser la vie de village, par la réouverture de commerces, le développement de lieux de tiers-lieux et l'organisation d'événements, doivent être renforcées. En parallèle, l'essor de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et le soutien aux circuits courts sont essentiels pour améliorer l'autonomie alimentaire du parc et assurer des produits de qualité tout en réduisant l'empreinte carbone.

Les défis à l'horizon 2041 pour le Parc naturel régional des Ardennes sont multiples et nécessitent une réponse concertée et ambitieuse, tant au niveau local que régional. La transition écologique, la réhabilitation des villages et la valorisation du patrimoine devront être au cœur des stratégies de développement du parc pour garantir sa résilience et son attractivité à long terme. Une gestion durable des ressources naturelles, une meilleure prise en compte de l'identité locale et la promotion d'un cadre de vie harmonieux seront essentielles pour préserver ce territoire unique.

Le diagnostic territorial du Parc naturel régional des Ardennes, élaboré dans le cadre de la révision de la Charte, a permis de dresser un état des lieux complet et détaillé des forces, faiblesses et opportunités de ce territoire unique. Avec une richesse paysagère, patri-

moniale et environnementale remarquable, le PNRA incarne un modèle de développement durable ancré dans la protection de la biodiversité, la valorisation des ressources locales et la préservation des traditions culturelles.

Cependant, le parc est confronté à des défis majeurs. Le changement climatique, la dégradation des paysages, les risques environnementaux et l'évolution des dynamiques socio-économiques imposent de repenser les stratégies à adopter pour garantir un développement harmonieux et résilient du territoire. La transition énergétique, la gestion durable des ressources naturelles, la revitalisation des zones rurales et le soutien à une économie locale diversifiée et durable sont des priorités incontournables.

Les perspectives d'avenir se basent sur une gouvernance renforcée, une concertation accrue avec l'ensemble des acteurs locaux et la mise en œuvre d'innovations en matière d'aménagement du territoire. La coopération transfrontalière, notamment avec la Belgique, et la mobilisation citoyenne joueront également un rôle déterminant dans le succès du futur projet de territoire.

Ce diagnostic offre ainsi une base solide pour orienter les actions à venir, en intégrant pleinement les enjeux actuels et en anticipant les évolutions futures, dans un objectif commun : préserver et valoriser ce patrimoine exceptionnel tout en construisant un avenir durable pour les générations futures.



**Maison du Parc naturel régional des Ardennes**

Route Sécheval - RD140 - 08150 Renwez

Tél : +33 (0)3 24 42 90 57



[www.parc-naturel-ardennes.fr](http://www.parc-naturel-ardennes.fr)

Une autre vie s'invente ici

